



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

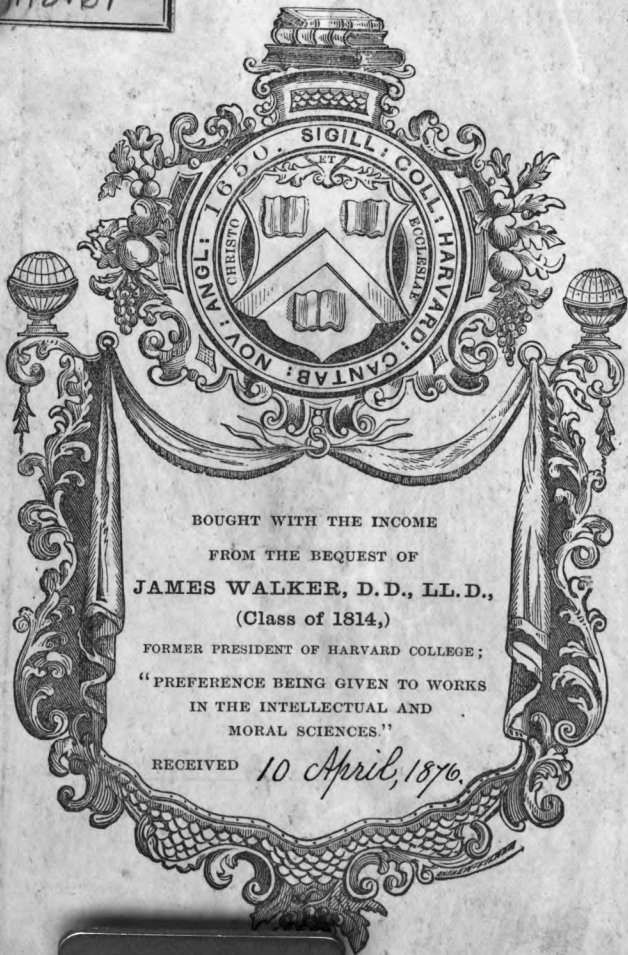
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

WIDENER



HN KVXL G

118.61



BOUGHT WITH THE INCOME
FROM THE BEQUEST OF
JAMES WALKER, D.D., LL.D.,
(Class of 1814,)
FORMER PRESIDENT OF HARVARD COLLEGE;
"PREFERENCE BEING GIVEN TO WORKS
IN THE INTELLECTUAL AND
MORAL SCIENCES."

RECEIVED *10 April, 1876.*



CURIOSITÉS
THÉOLOGIQUES



Paris. — Typ. de Cosson et Comp., rue du Four-Saint-Germain, 43.

©

CURIOSITÉS THÉOLOGIQUES

PAR

UN BIBLIOPHILE
Pierre Gustave Brunet.

Récits apocryphes relatifs à des personnages de l'Ancien Testament. — Légendes. — Miracles. — Superstitions. — Sacrements. — Prédicateurs bizarres. — Idées singulières chez divers peuples anciens et modernes. — Brahmanes. — Bouddhistes. — Africains. — Mahométans. — Opinions relatives à l'autre monde. — Diable. — Visionnaires. — Mormons. — Rabbins. — Livres religieux remarquables par leur étrangeté, etc.

PARIS

ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
4-6, RUE VOLTAIRE, 4-6

1861

~~18 1/2, 58~~

R 118.61

✓

YARVARD COLLEGE LIBRARY

1876, April 10.

Walker Fund.

H

AVANT - PROPOS.

Le recueil que nous mettons sous les yeux du public est le résultat de la lecture d'une foule de volumes peu feuilletés de nos jours ; chacun sait que, dans les bibliothèques publiques, les ouvrages appartenant à la classe de la théologie sont ceux qu'on demande le moins.

Il s'est toutefois produit, au sujet des croyances religieuses et de tout ce qui s'y rapporte, une telle quantité d'idées bizarres, il a été mis en vigueur un si grand nombre de pratiques singulières qu'au lieu d'un volume il eût été facile d'en écrire dix, mais il a fallu savoir se borner.

En signalant les abus, les ridicules, les absurdités que l'ignorance introduisit dans les idées religieuses ou dans les pratiques du culte, nous n'avons nullement eu l'intention de manquer de respect à des ob-

jets dignes d'une vénération sincère et générale ; les aberrations de quelques esprits faibles et de quelques cerveaux exaltés et malades, les sottises dont l'humanité ne saura jamais se préserver, n'ont rien à voir avec les vérités de la foi.

Nous commençons par mentionner quelques opinions étranges mises en avant au sujet de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament ; nous abordons ensuite, toujours avec rapidité, ce qui concerne les miracles singuliers attribués à divers saints, les idées bizarres relatives aux sacrements, à la fin du monde, aux reliques ; nous indiquons les hérésies qui se font remarquer par l'originalité de leurs erreurs, les visionnaires, etc.

Dans la seconde partie de ce travail, nous signalerons divers points curieux des religions de l'antiquité, du brahmanisme et de l'islamisme. Nous n'oublions point le bouddhisme et les peuples idolâtres de l'Afrique. Les relations des voyageurs nous ont offert un grand nombre de circonstances singulières concernant les croyances et le culte de tant de nations différentes. Nous nous sommes contenté d'un petit nombre de citations : il eût fallu bien du temps et bien plus de place que nous n'en avons pour épuiser ce sujet.

CURIOSITÉS

THÉOLOGIQUES.

PREMIÈRE PARTIE

JUDAÏSME ET CHRISTIANISME.

Idees singulieres relatives à l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Les rabbins ont expliqué l'emploi de chacune des douze heures du jour où Adam fut créé. A la première heure Dieu assembla la poussière dont le premier homme fut formé; à la seconde, Adam se tint sur ses pieds; à la quatrième, il donna des noms aux animaux; la septième fut employée à son mariage avec Ève; à dix heures, il viola les commandements de Dieu; à la douzième heure, il sentait déjà les peines et les sueurs du travail.

D'après divers Orientaux, ce ne fut pas de la côte d'Adam que sortit Ève, mais d'une tumeur qui lui vint au gras de la jambe et qui, s'ouvrant au bout de six mois, laissa sortir la première femme.

La taille d'Adam était d'abord si gigantesque que sa tête touchait le ciel. Les anges, étonnés, murmurèrent et dirent qu'il y avait deux êtres souverains, l'un au ciel, l'autre sur la terre. Alors le Seigneur mit la main sur la tête d'Adam qui se trouva réduit à une stature de même coudées. Adam avait d'ailleurs été créé double et hermaphrodite.

Plusieurs écrivains, de médiocre mérite, il est vrai, ont soutenu que l'histoire de la chute d'Adam, telle que la raconte la *Genèse*, ne doit pas être prise dans un sens littéral. Ils ont pensé que le serpent était la concupiscence d'où sont nés les mauvais penchants du genre humain.

Mise en avant par Cornélius Agrippa et par R. Fludd, cette idée a été développée par un libre penseur hollandais, Beverland, auteur de divers écrits peu édifiants. Son livre, intitulé : *Peccatum originale*, a été traduit en français sous le titre d'*État de l'homme dans le péché originel*, 1714.

Des rabbins ont partagé ce sentiment en l'appuyant d'explications singulières; et, de nos jours, M. Guiraud (*Philosophie catholique de l'histoire*, 1841, t. II) s'exprime ainsi : « Le fruit de l'arbre défendu prépara et commença ce que nous appelons le péché originel, mais les sens le consommèrent; la multiplication matérielle de l'espèce humaine en fut le résultat. »

Diverses sectes hérétiques avaient, au sujet de nos premiers parents, des idées singulières. D'après la doctrine des Cathares ou Albigeois du moyen âge, le mauvais principe plaça Adam et Ève dans un faux paradis, en leur défendant de manger le fruit de l'arbre de la science, qui n'était autre que la concupiscence charnelle dont il provoqua lui-même l'éveil, en séduisant Ève sous la forme d'un serpent; il parvint ainsi, par l'union des

sexes, à propager le genre humain. Quelques sectes parlaient d'un commerce charnel entre Ève et le mauvais génie, commerce dont Caïn fut le fruit; on représenta aussi Abel comme fils de Satan; Seth seul avait Adam pour père.

Les Orientaux et les rabbins ont avancé bien des contes au sujet du serpent; on a prétendu qu'avant son crime il avait quatre pieds, qu'il était ailé et d'une beauté admirable. Les artistes lui ont souvent donné une tête humaine lorsqu'ils l'ont représenté dans le paradis terrestre; c'est ainsi que l'a dépeint au Vatican le pinceau de Raphaël. Pierre Comestor affirme qu'il marchait debout comme l'homme; Bède dit qu'il avait le visage d'une jeune fille (*virgineum habens vultum*). Il se montra à Adam sous la forme d'un paon et à Eve sous celle du serpent, à ce que prétendent des écrivains musulmans qui ajoutent qu'expulsé du paradis, il fut relégué à Confish, ville de l'Euphrate; d'autres disent qu'il eut pour lieu d'exil le désert de la Haute-Égypte, et un voyageur qui n'est pas toujours digne de foi, Paul Lucas, prétend l'y avoir rencontré.

Voici un échantillon des récits bizarres accumulés dans les écrits des Orientaux : Ève, étant enceinte pour la première fois et ne sachant qui elle mettrait au monde, s'adressa à un démon nommé Haret. Ce démon offrit d'obtenir de Dieu qu'elle accouchât d'une créature semblable à elle, mais à condition qu'elle donnerait à l'enfant le nom d'*Abd-Olharet* ou de serviteur de Haret. Ève le crut, et Dieu, pour la punir, donna la mort au nouveau-né. Il est fait allusion à ce conte dans le Koran, chap. VII. Voir aussi la *Chrestomatie arabe* de M. Sylvestre de Sacy, t. II, p. 523, et l'*Histoire des Patriarches*, par Kessaï.

Les écrivains orientaux disent que Noé, au moment

de se séparer de son fils Japhet, lui donna une pierre précieuse sur laquelle était écrit le nom du Très-Haut ; le possesseur de ce talisman pouvait à son gré faire descendre la pluie du ciel. Cette pierre se conserva, dit-on, assez longtemps chez les descendants du patriarche ; aujourd'hui elle est perdue.

Quand le patriarche Noé entra dans l'arche avec une paire de tous les animaux, les bêtes venimeuses furent privées de leur faculté de nuire. La terre étant ensuite rendue à ses habitants, ces bêtes représentèrent qu'ainsi dépourvues elles ne pourraient plus maintenir leur existence. Alors le Seigneur les revêtit de nouveau de leurs armes offensives, à condition qu'elles respecteraient quiconque prononcerait avec une foi convenable l'éloge de Noé ; il s'ensuit que la formule : « Salut à Noé dans l'univers ! » est souvent dans la bouche des Musulmans, qui la regardent comme un préservatif contre les piqûres des serpents et des scorpions.

L'histoire d'Abraham a de même été surchargée de détails apocryphes. Le roi de Babylone, Nemrod, voulut le faire brûler vif ; le bûcher dans lequel le patriarche fut jeté occupait une place immense. Pendant plusieurs années, la population de Babylone et des contrées voisines avait été occupée à apporter du bois ; lorsqu'on y eut mis le feu, il devint impossible d'en approcher de plusieurs lieues à la ronde. Ce fut le diable, instigateur principal de cette scène, qui, se montrant tout à coup déguisé, offrit de fabriquer une machine avec laquelle on lancerait de loin Abraham. La machine ayant été construite, on jeta le patriarche au milieu du brasier ; mais de si grands préparatifs ne tournèrent qu'à la confusion du démon et de ceux qu'il faisait agir. Non seulement le feu perdit de sa vertu, mais Dieu suscita une source d'eau fraîche, qui donna à

Abraham des forces nouvelles ; on ajoute même que le brasier se convertit en un jardin de roses. Voir Kessaï, *Histoire des Patriarches*, manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale, et le *Koran*, chap. XX, v. 68.

Quelques auteurs placent à Édesse la scène de ce miracle ; on montre encore dans cette antique cité la fontaine miraculeuse où Abraham se rafraîchit ; on fait voir les traces de la fumée qui sortit du feu. Lorsque Tamerlan passa en cette ville, il ne manqua pas d'aller visiter le théâtre de ce grand prodige. (Voy. *Histoire de Timur-Bec*, traduite du persan par Petit de Laeroix, t. II, p. 265, et les *Voyages de Jean Thévenot*, t. III, p. 141.)

Voici un des traits de la charité d'Abraham :

Dans les temps de disette, il avait l'habitude de distribuer du blé aux pauvres. Une année, ses provisions étant épuisées, il envoya ses gens en acheter en Égypte, mais il se trouva que l'Égypte était en proie au même fléau. Les serviteurs d'Abraham, pour ne pas s'en revenir à vide, remplirent leurs sacs de sable, et ce sable, par la permission divine, se changea en farine. Il est fait allusion à cette histoire dans le *Koran* (chap. II, verset 119).

On montrait encore du temps de Joseph le térébinthe sous lequel on prétendait qu'Abraham avait reçu les trois anges qui lui annoncèrent la naissance d'Isaac. On affirmait que cet arbre était né d'un bâton que l'un des anges avait enfoncé en terre, et qui s'était développé miraculeusement ; on ajoutait qu'il n'éprouvait nul dommage lorsqu'on y mettait le feu, quoiqu'il parût tout enflammé.

Un législateur aussi célèbre que Moïse ne pouvait manquer de voir son histoire surchargée de détails

inventés à plaisir. Il faut se borner à un très-petit nombre d'exemples.

Pharaon fit un appel aux magiciens de ses États. Ils accoururent au nombre de 70,000. A la tête se trouvaient les deux frères Sabour et Gadour, qui s'informèrent, en arrivant, si les prodiges opérés par Moïse conservaient leur effet pendant que ce prophète dormait, car, disaient-ils, c'est le propre des magiciens de n'agir que pendant qu'ils sont éveillés; or, la baguette que Moïse avait changée en serpent restait toujours dans son état de serpent et servait même de gardien à Moïse durant son sommeil. Les deux frères Sabour et Gadour ne purent plus reconnaître le doigt de Dieu, et rendirent hommage à la vérité. La femme de Pharaon crut au vrai Dieu, mais le roi persista dans son endurcissement. Les Musulmans appellent cette princesse *Asia*. Mahomet lui attribue cette prière: « O mon Dieu! bâtis-moi auprès de toi une demeure dans le paradis. » (*Koran*, chap. LXVI, v. 14.)

Moïse opérant ses prodiges avec sa main, qui était aussi blanche que la neige, aussi éclatante que les étoiles du firmament.

Des rabbins racontent des fables singulières au sujet de l'ânesse de Balaam; suivant eux, elle fait partie des dix créatures privilégiées que Dieu jugea à propos de créer à la fin du sixième jour. Abraham s'en servit pour porter le bois destiné au sacrifice d'Isaac; Moïse en fit usage pour faire cheminer sa femme et son fils à travers le désert; cet animal merveilleux reparaitra à l'époque du Messie, qui en fera sa monture.

Citons quelques autres exemples des anecdotes qui ont été ajoutées aux récits bibliques, et avancées comme faits incontestables. Zuleika, la femme de Putiphar, accusa Joseph d'avoir voulu lui faire violence; il s'é-

avait trouvé un enfant au berceau dans la chambre où l'Égyptienne prétendait que l'Hébreu l'avait rencontrée; Joseph recourut au témoignage de cet enfant, et celui-ci, par l'inspiration divine, éleva la voix et rendit hommage à la vérité.

Job a eu de même son histoire chargée de circonstances fabuleuses. L'ange Gabriel, frappant la terre du pied, en fit jaillir une source où le patriarche se lava. Pour le dédommager des pertes qu'il avait essuyées, Dieu lui envoya deux nuages, dont l'un répandait de l'or et l'autre de l'argent.

David possédait un bouclier qui avait la forme de deux triangles réunis et qui était doué de propriétés merveilleuses du genre le plus extraordinaire.

Les Juifs ont attribué de grandes vertus à cette figure, et les Musulmans partagent leur opinion; on la trouve souvent marquée sur des pierres gravées, des monnaies et autres monuments. Elle s'est retrouvée dans l'Inde. (Voir *Museum Borgianum*, par Paulin de Saint-Barthélemy, planche XXIX, A.)

La richesse et la puissance de Salomon ont été l'objet des exagérations rabbiniques les plus démesurées; on a de plus accordé à ce monarque un pouvoir sans bornes sur le monde invisible.

Josèphe (*Antiq. jud.*, liv. VIII, chap. 2) dit que lorsque les Juifs voulaient délivrer quelqu'un de la présence des mauvais esprits, ils enchâssaient une certaine plante dans le chaton d'un anneau et l'approchaient du nez du malade; ils prononçaient en même temps le nom de Salomon, car c'était à ce roi que revenait l'honneur de cette découverte.

Les Orientaux attribuent au sceau de Salomon la plupart des merveilles qui rendirent si remarquable le règne de ce prince. (Voir Reinaud, *Monuments arabes*,

persans et turca du cabinet de M. le duc de Blacas. Paris, 1828, t. I, p. 168; t. II, p. 162.) Selon eux, ce sceau existait dès le temps de Jared, père d'Edris, autrement appelé Enoch, et sans lui il ne se serait jamais rien opéré d'éclatant sur la terre.

On raconte qu'un démon parvint, du vivant de Salomon, à se rendre maître de ce talisman et causa d'étranges désordres. Il est question, chez divers auteurs musulmans, de nouvelles tentatives faites par les démons après la mort de Salomon, pour s'emparer de cet objet si précieux. On suppose qu'ils auraient réussi depuis longtemps sans un grand serpent ailé qui garde le tombeau de Salomon dans une île de la mer du Sud. (Voir à ce sujet les *Mille et un jours*, Jour CLXXXI et suiv.)

Les auteurs orientaux s'accordent à dire que Salomon avait fait monter ce sceau en anneau et qu'il le portait au doigt; mais ils ne sont pas d'accord sur ce qui y était marqué. Quelques-uns affirment que Salomon y avait fait graver le grand nom de Dieu, nom aujourd'hui perdu et qui fut la source des plus étonnantes merveilles. D'autres ont prétendu qu'il y avait placé une sentence morale; on a dit aussi que ce sceau ne portait point une légende, mais une figure composée de deux triangles comme le bouclier de David dont nous avons parlé.

Les récits des Évangiles ont reçu une foule d'additions étranges: l'enfance de Jésus-Christ a surtout été embellie d'un grand nombre de merveilles presque toujours ridicules. Offrons un exemple des narrations que contiennent ces productions apocryphes.

Le Sauveur, Pierre et Judas Iscariote, voyageant ensemble, arrivent à une hôtellerie; il ne s'y trouve pour toute provision qu'une oie. Jésus la prit et dit :

« Ceci est trop peu de chose pour que nous puissions en manger tous trois; allons dormir, et l'oie appartiendra à celui qui aura fait le meilleur rêve. » Ils se couchèrent donc, mais au milieu de la nuit Judas se leva et mangea l'oie. Le matin chacun raconta le songe qu'il avait eu. Pierre dit : « J'ai cru pendant mon sommeil me tenir auprès du trône du Fils de Dieu. » Jésus dit : « C'est moi qui suis le Fils de Dieu et j'ai rêvé que tu te tenais auprès de moi; mon songe l'emporte sur le tien, c'est donc à moi de manger l'oie. » Judas dit : « Et moi j'ai rêvé que je mangeais l'oie. » On la chercha en vain, car il l'avait effectivement dévorée.

Un religieux italien, le père Luigi Novarini, fit imprimer à Vérone, en 1643, un volume intitulé : *Calamita de' cuori, cioè : Vita di Giesu nel ventre di Maria*; le texte est tout aussi singulier que le titre; l'auteur raconte et disserte de la meilleure foi du monde comme s'il parlait de ce qu'il a vu et entendu.

Des idées singulières ont été mises en avant au sujet de la Vierge; on a pensé que Marie avait conçu par l'oreille: c'est ce qu'ont dit saint Augustin, saint Éphrem, Agobard, le Bréviaire des Maronites. Les artistes se sont parfois inspirés de cette tradition; dans une ancienne image conservée à Sainte-Marie-Majeure, à Rome, Jésus entre sous la forme d'une colombe dans l'oreille de Marie.

Entre autres singuliers problèmes on agita celui-ci : « Pendant la grossesse de Marie, lorsqu'elle venait à s'asseoir ou à se coucher, Jésus-Christ était-il de même assis ou couché? » Un Allemand, Samuel Seho-roer, fut plus hardi; il fit imprimer à Leipzig, en 1709, une *Dissertatio theologica*, devenue fort rare, de *sanctificatione seminis Mariæ Virginis in actu conceptionis Christi*. On n'a jamais poussé plus loin le scandale des

interprétations et l'impertinence des recherches sur un pareil sujet.

Les Grecs prétendent que le 15 août toutes les rivières du monde se rendent en Égypte, pour récompenser ce pays de l'asile qu'y trouva la sainte Famille.

L'Antechrist.

Ce personnage mystérieux a vivement préoccupé l'imagination d'anciens auteurs juifs et chrétiens.

Au dire des rabbins, sa taille sera gigantesque; il aura dix aunes de hauteur; l'espace entre ses deux yeux sera d'une aune; ses yeux, extrêmement rouges et enflammés, seront enfoncés dans sa tête; ses cheveux seront roux comme de l'or et ses pieds verts; il aura deux têtes; il publiera qu'il est le Messie et le Dieu qu'il faut adorer. Tous les Romains se rangeront sous ses lois. Le premier messie, Néhémie, fils de Joseph, lui fera la guerre et marchera contre lui à la tête de 300,000 Juifs. L'Antechrist sera battu, et 200,000 hommes périront dans ce premier combat. L'Antechrist reviendra à la charge, et, après un grand carnage, il tuera, sans le savoir, le messie Néhémie, dont les anges emporteront le corps pour le cacher avec ceux des anciens patriarches. Alors les Juifs perdront courage et prendront la fuite. Toutes les nations les persécuteront avec rigueur; ils se relèveront enfin, l'archange Michel sonnera trois fois de la trompette; le premier coup fera paraître le Messie, fils de David, avec le prophète Élie. Les Juifs se rallieront autour de lui; l'Antechrist sera vaincu dans une grande bataille, une pluie de feu et de soufre tombera sur son armée. Ensuite viendront le

règne du Messie et la ruine entière de tous les infidèles.

Un savant Hollandais, C. Wytachius, a composé une dissertation publiée à Amsterdam, en 1666, afin de prouver que Mahomet est l'Antechrist. Grotius avait voulu établir que c'était Caligula; une opinion assez accréditée faisait à Néron l'honneur d'être ce personnage.

D'autres savants modernes ont supposé qu'il n'avait point paru encore; au siècle dernier, un laborieux écrivain qui s'était échauffé le cerveau à force de pâlir sur la Bible, Rondet, avait fait de longs calculs d'après lesquels il avait établi que l'Antechrist serait détruit en 1860.

On composerait une bibliothèque assez considérable avec les écrits relatifs à l'Antechrist; nous n'en citerons que trois; l'un est un gros in-folio d'un dominicain espagnol, Th. Malvenda, imprimé en 1640; tout ce qui concerne ce sujet est rapporté avec érudition, mais sans critique; les deux autres écrits sont des feuilles légères: *Naissance de l'Antechrist à Babylone, envoyée par l'ambassadeur de France, en 1623; Attestation de la nativité de l'Antechrist, 1623.*

De singulières idées dominent parmi les Musulmans à l'égard de l'Antechrist; il parcourra la terre monté sur un âne et suivi de 40,000 Juifs; il régnera quarante jours: le premier sera égal à un an; le second à un mois; le troisième à une semaine; les autres seront de la durée ordinaire; il dévastera toute la terre, excepté la Mecque et Médine, qui seront défendues par les anges, et il sera enfin tué par Jésus.

Idées singulières des Rabbins.

Les docteurs juifs ont accumulé dans de gros volumes hébreux qu'on ne lit pas du tout, d'étranges idées, fruit de l'exaltation de l'imagination orientale. C'est surtout au sujet du Messie que les rêveries rabbiniques se sont accumulées et donné carrière.

Les uns affirment qu'il est déjà venu et que, sans vieillir, il reste caché parmi les habitants de la terre, attendant pour se manifester et pour établir son peuple dans toute sa puissance qu'Israël ait célébré comme il faut le Sabbat (ce qu'il n'a point fait encore) et qu'il ait expié ses péchés. Quelques docteurs soutiennent qu'il est dans le paradis terrestre; d'autres, qu'il se tient parmi les lépreux et les malades, à la porte de quelque capitale, attendant qu'Élie, son précurseur, vienne le révéler aux hommes. Mais l'opinion la plus suivie est que le Messie n'est point venu encore et qu'il y en aura deux qui doivent se succéder l'un à l'autre : le premier dans un état abject, le second, dans un état glorieux et triomphant. Dix grands miracles précéderont l'avènement du Messie.

D'abord, Dieu suscitera trois tyrans féroces qui persécuteront les Juifs avec rage. Des extrémités du monde viendront des hommes noirs à deux têtes, à sept yeux étincelants et d'un regard si terrible que les plus intrépides n'oseront paraître en leur présence. Des pestes, des famines, des mortalités, le soleil changé en d'épaisses ténèbres, la lune convertie en sang, la chute des étoiles, seront le second miracle et les suivants jusqu'au sixième inclusivement. Le septième est remarquable. Une statue de marbre que Dieu a, dès le commencement du monde, sculptée de ses propres mains

et qui représente une femme d'une rare beauté, sera l'objet des brutales ardeurs d'un débauché. De ce commerce inouï naîtra l'Antechrist Arnullius; il vaincra le premier Messie et sera vaincu par le second. Celui-ci rendra la vie au premier, rassemblera tous les Juifs vivants ou morts, relèvera les murs de Sion, rétablira le temple de Jérusalem sur le plan présenté à Ézéchiel dans une vision célèbre, fera périr tous les ennemis de sa nation, établira son empire sur toute la terre habitable et fondera ainsi une monarchie universelle. Il épousera un grand nombre de femmes et il aura une postérité nombreuse qui lui succédera. Pour célébrer sa victoire, il donnera à son peuple, rassemblé dans la terre de Chanaan, un banquet dont le vin sera celui qu'Adam lui-même fit dans le paradis terrestre et qui se conserve dans de vastes celliers creusés par les anges au centre de la terre. On y servira le léviathan et le behemoth, gigantesque poisson et quadrupède monstrueux dont les dimensions dépassent tout ce qu'on pourrait soupçonner. Ce dernier consomme chaque jour pour sa nourriture l'herbe qui croît sur un millier de montagnes.

Les mouches ont donné lieu à des idées bizarres : les Hébreux prétendaient qu'on n'en avait jamais vu une seule dans le temple de Salomon, ce qui était un très-heureux présage. Un auteur grec, Élien, affirme que, lors de la célébration des jeux olympiques, les mouches se retirent discrètement et qu'elles se tiennent avec les femmes du côté du fleuve Alphée, opposé à celui où se passe la fête. On citait quelques temples où les mouches n'entraient pas.

La manne fournit quelques exemples des singularités qui abondent dans les commentaires hébreux. Les rabbins prétendent que cette nourriture miraculeuse était

comme de l'huile pour les enfants, du miel pour les vieillards, des gâteaux pour les personnes robustes. Selon eux, elle avait tous les goûts possibles, hormis celui des poireaux, des oignons, de l'ail, des melons et des concombres, parce que c'étaient là les divers légumes que les Hébreux regrettaient. Des docteurs ajoutent encore que la manne possédait tous les parfums des divins aromates dont était rempli le paradis terrestre; ils ont même été jusqu'à affirmer qu'elle devenait poule, perdrix, chapon, ortolan. Chaque grain portait la lettre *vau*, très-distinctement tracée, et cette lettre, qui signifie le nombre *six*, symbole chez les Hébreux de la peine et du travail, signifiait qu'il fallait la ramasser durant six jours. Elle était une des six choses créées vers la fin du sixième jour pour la perfection du monde, et ses monceaux, tombant dans le désert, étaient si élevés, qu'ils étaient aperçus par les rois de l'Orient et de l'Occident.

Quelques modes d'interprétations rabbiniques de l'Écriture sainte sont assez curieux : l'*athbusch* donnait à l'interprète la faculté de substituer dans les mots du texte sacré, à chaque lettre de l'alphabet, la lettre correspondante de l'ordre inverse, c'est-à-dire en commençant l'alphabet par la fin. On obtenait ainsi un mot tout différent par lequel on remplaçait le mot véritable. La *ghematria* avait pour base la valeur numérique des lettres; tout mot pouvait être remplacé par un mot quelconque, pourvu que la somme de la valeur numérique des lettres fût équivalente. Il y avait aussi le *notarikon* qui faisait de chaque mot d'une lettre l'initiale d'un mot nouveau.

Observons d'ailleurs que ces systèmes, qui introduisaient dans l'Écriture tous les sens imaginables au moyen d'altérations arbitraires, paraissaient aux do-

teurs juifs œuvre pieuse et savante; toute révélation, toute vérité étaient contenues dans la loi et les Prophètes; au prix des plus grandes violences et des inventions les plus subtiles on y découvrait, avec une conviction naïve, toute sorte de sens nouveaux.

La période qui correspond aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne est remplie dans l'histoire des Juifs de contes relatifs à la science de quelques rabbins et à leurs richesses fabuleuses.

A la prière du rabbin Josué, Dieu fait entendre sa voix à Rome et à César; César est renversé de dessus son trône, les femmes enceintes avortent, et tous les Romains perdent leurs dents molaires.

Rabbi Éliézer possède mille villes sur la terre et mille vaisseaux sur la mer.

La ruine de Jérusalem est due à la rancune d'un rabbin. Voulant se venger d'avoir été exclu d'un festin, il mutila un veau que l'empereur envoyait au temple pour y être immolé. Les prêtres durent refuser cette victime imparfaite. César, irrité de ce refus, envoya Néron contre Jérusalem. Néron décocha des flèches vers les quatre points cardinaux; toutes revinrent vers la ville sainte. Persuadé que celui qui frapperait Jérusalem serait lui-même frappé, Néron se garda bien d'attaquer les Juifs: il fit mieux, et ce que les historiens latins ont ignoré, il se fit juif lui-même, il devint l'aïeul du célèbre rabbin Méier. Afin de remplacer le lieutenant qui avait déserté sa cause, César envoya Vespasien attaquer la ville sainte. Le siège se prolongea pendant trois ans. Il durait encore lorsque Vespasien, au moment où il était occupé à se chausser, reçut la nouvelle que les grands de Rome l'avaient choisi pour empereur. La joie fit enfler ses pieds au point que, dès cet instant, il lui fut impossible, soit de chausser son

piéd nu, soit de déchausser l'autre. Heureusement, il se trouva là un rabbin habile qui, caché dans un cerceuil, s'était enfui de Jérusalem; il donna au nouvel empereur le conseil de faire appeler un homme pour lequel il avait une aversion prononcée; le désagrément opéra dans un sens opposé à la satisfaction, et Vespasien put achever de mettre sa chaussure.

La fête des trompettes, chez les Juifs, ne manque pas de singularité : elle est célébrée le premier jour du septième mois, lequel correspond à la lune de septembre. En Orient et dans quelques parties de l'Allemagne où les rites de la religion mosaïque sont observés avec plus de scrupule que dans le reste de l'Europe, il y a des Israélites qui portent, ce jour-là, l'habit qu'ils ont destiné à leur sépulture; d'autres se rendent à la synagogue, vêtus de blanc, insigne de pureté et de pénitence. Des cérémonies particulières ont lieu à la synagogue : on retire le Pentateuque de l'armoire où il est renfermé; on sonne trente fois du cor, tantôt d'une manière fort lente, tantôt avec précipitation. Pour se préparer à cette fête, quelques juifs se plongent dans l'eau froide; ils confessent leurs péchés et se frappent la poitrine. Des rabbins enseignent que ce jour-là Dieu assemble les anges qui forment son conseil et qu'il ouvre ses livres pour juger tous les hommes.

La trompette doit être une corne de bélier et non de bœuf et de veau; elle doit être courbe; si elle avait servi à un chrétien, il faudrait la jeter; si elle est fendue en travers, elle peut servir, mais elle n'est bonne à rien si la fente est en long.

Tout est important dans l'histoire de l'humanité, même les superstitions les plus dénuées de bon sens. Les juifs d'Orient croient aux *shedim* ou mauvais esprits. Ceux-ci épousent parfois des femmes mortelles,

mais leur principale besogne est de tourmenter les hommes : ils jettent des pierres contre les vitres, renversent les assiettes pendant le dîner, donnent les coups à courver aux chats, et distribuent des coups avec des bâtons invisibles. L'unique moyen de les rendre inoffensifs est de bien nettoyer la maison ; alors ils sont contents et se tiennent tranquilles.

Quelques rabbins prétendent qu'on ne doit point jeter par terre l'eau dont on s'est servi pour les ablutions prescrites dès le matin, car celui qui marcherait sur cette eau impure contracterait par là même quelque souillure.

Plusieurs docteurs juifs n'ont pas hésité à faire une description détaillée du cérémonial qu'il faut observer lorsqu'on obéit aux plus tristes besoins de la nature humaine. Ils recommandent d'examiner d'abord les quatre points cardinaux et l'horizon afin de se tourner vers le nord ou le midi, jamais du côté de l'orient ou du couchant. Il faut attendre pour abaisser ou élever son vêtement qu'on soit accroupi ; enfin il n'est permis que de se servir de la main gauche (*Pedex non dextrâ, sed senestrâ manu abstergenda sit... legis hæc arcana sunt*).

Le serment le plus solennel, le plus inviolable de tous chez les anciens Hébreux se prêtait en portant la main sur les organes de la génération. Lorsque Abraham dit en s'adressant à Éliézer : « Mets ta main sous ma cuisse ; je te ferai jurer par l'Éternel que tu ne prendras point pour mon fils une femme des filles du Kenanaan » (*Génèse, XXIV, 1*) ; lorsque Jacob mourant dit à Joseph : « Mets, je te prie, ta main sous ma cuisse (1), tu ne m'en-

(1) Dans ces deux passages nous nous servons de la traduction de M. Cahen.

terreras point en Égypte, » on ne rend qu'imparfaitement le sens de l'idée hébraïque. Les rabbins les plus renommés avancent que cet attouchement était institué pour honorer la circoncision. Cet usage s'est conservé dans certains pays de l'Orient, et une lettre d'un officier qui fit partie de l'expédition d'Égypte rapporte qu'un Arabe, arrêté comme espion des mameluks, eut recours à un serment de ce genre pour constater son innocence (1).

Une pratique analogue avait lieu dans un pays bien éloigné du séjour des Hébreux. Qu'on parcoure les lois souvent étranges qu'Howel, le bon roi du pays de Galles, donna à ses sujets au dixième siècle; on y verra que, lorsque une femme violée veut poursuivre en justice celui qui l'a outragée, elle doit, en proférant le serment qui dénonce le crime et le criminel, poser la main droite sur les reliques des saints et la gauche sur le membre viril de l'accusé (2) : *Si mulier stuprata lege cum illo agere velit, membro virili sinistra prehensio et dextra reliquis sanctorum imposita, juret super illas quod is per vim se isto membro vitiaverit.*

L'observation du sabbat chez les Juifs a été l'objet de trente-neuf règles diverses; il est interdit de labourer, de cuire, de coudre, de chasser ou pêcher, d'allumer, d'éteindre, etc. : on peut cependant faire

(1) *Mémoires sur l'Égypte publiés pendant la campagne de Bonaparte*, tome II, p. 195.

(2) Le code d'Howel a été publié par M. Peignot (Paris, Crapelet, 1832): *Tableau des mœurs du dixième siècle, ou la cour et les lois d'Howel le Bon, roi d'Aberfraw*, de 947 à 948. Il se trouve aussi dans le recueil de Probert : *The ancient laws of Cambria*, et dans celui d'A. Owen : *The ancient laws and institutions of Wales*, 1841, in-folio.

allumer du feu par quelqu'un qui n'est pas juif; il n'est permis ni d'acheter, ni de vendre, ni de faire un voyage. Les femmes allument une lampe qui a d'ordinaire six becs ou tout au moins quatre, et qui brûle souvent la majeure partie de la nuit. On dresse une table couverte d'une nappe blanche et on place dessus du pain qu'on recouvre d'un autre linge long et étroit; c'est en mémoire de la manne qui tombait ayant de la rosée dessus et dessous, mais dont il ne tombait pas le jour du sabbat.

On prétendait que l'observation du sabbat était respectée même par la nature, et on citait, comme preuve de cette assertion, le fleuve sabbatique en Syrie : selon Josèphe, après avoir coulé six jours avec abondance, il sèche tout à coup le jour du sabbat; suivant quelques rabbins, il ne coule au contraire que le jour du sabbat, et il est à sec le reste de la semaine. Les voyageurs modernes n'ont pu retrouver cette rivière miraculeuse.

Les anciens rabbins donnaient le nom de bois de vie à deux bâtons dont on se servait dans les synagogues pour toucher le livre de la loi sur lequel on n'osait, par respect, porter la main. En touchant le livre sacré, ce bois acquérait des propriétés admirables, telles que celles de guérir les malades, de fortifier la vue, de procurer aux femmes enceintes une heureuse délivrance.

N'oublions pas la cérémonie de l'expiation, dite *Kapara*, qui s'est longtemps observée la veille du *chippour*, ou jour du pardon, et qui est aujourd'hui abolie. Voici en quoi elle consistait : les hommes chargeaient de leurs péchés un coq blanc et les femmes une poule. Les femmes enceintes prenaient un coq et une poule. Le maître de la maison prenait en main le coq, et, après avoir récité quelques passages des psau-

mes et du livre de Job, il frappait trois fois sa tête avec le coq, qu'il étranglait ensuite et qu'il jetait rudement contre terre après lui avoir coupé la gorge. On faisait alors rôtir le volatile et on jetait ses entrailles sur le toit de la maison. Toutes ces cérémonies avaient des significations mystiques qu'il serait trop long de signaler. On avait eu l'habitude, pendant quelque temps, de donner à des indigents le coq, afin qu'ils le fissent servir à leurs repas; mais des scrupules surgirent sur la convenance de manger un animal chargé des iniquités publiques; et l'usage s'introduisit de remplacer le don du volatile par sa valeur en argent.

Le Diable, ses œuvres, ses suppôts et son domaine.

Il serait facile de remplir d'énormes volumes en extrayant une faible partie de ce que contiennent les écrits relatifs aux démons; pendant plusieurs siècles on vit l'action du diable dans toutes les choses humaines, on brûla par milliers les hommes et femmes accusés d'entretenir avec lui des relations illicites, et les moines de tous ordres, les magistrats, les savants de l'époque versèrent des flots d'encre sur tout ce qui concernait Satan et ses suppôts.

Un érudit allemand a dressé l'inventaire des livres de ce genre; ils se comptent par centaines, et aujourd'hui il faut convenir qu'on ne les lit guère.

Nous nous contenterons de placer ici quelques lignes à l'égard d'un sujet qui doit donner lieu à un travail spécial.

Un diptyque d'ivoire, qui recouvre le manuscrit appelé Évangélaire de Charles le Chauve, passe pour la plus ancienne représentation que l'on connaisse du diable sous une forme humaine. Des cornes arment le front du

démon ; un serpent s'enlace autour de son corps ; il tient un vase d'où s'échappe un poison noir qui inonde la terre. Ce n'est guère qu'à partir du treizième siècle que les artistes donnent à Satan cette figure hideuse sur laquelle ils allèrent renchérissant de plus en plus et qui aboutirent aux grotesques conceptions de Teniers et de Callot.

Dante montre le roi des enfers sous les traits d'un géant à trois faces dont les bouches sont toujours occupées à dévorer trois pécheurs.

L'adversaire de Satan, saint Michel, a également été l'objet de récits singuliers ; on montrait au Mont-Saint-Michel l'épée et le bouclier de cet archange.

Milton (*Paradis perdu*, l. iv) a fait mention de ces armes :

« Une immense épée qu'il tient des deux mains. »

Mais comment ce glaive était-il venu dans un couvent sur les côtes de France ? C'est ce que nous ne nous chargerons pas d'expliquer.

On sait sous quelles formes multiples le diable se montre aux humains ; parfois il prend celle d'un lion, mais il disparaît dès qu'on place un coq devant lui.

Voici un fait étrange qui se passa à Naples et dont de vieux auteurs ont conservé la mémoire :

Le diable, sous la forme d'un pourceau, se promenait tous les jours régulièrement dans un quartier de la ville, et maltraitait cruellement les indévots et les gens qui ne faisaient point l'aumône aux religieux mendiants. La ville était fort effrayée ; mais, conformément au conseil donné par une femme d'une éminente piété, on éleva une église dans l'endroit où ce pourceau se montrait d'habitude. Dès que la première pierre eut été

dosée, il disparut et on ne le revit plus. Un pourceau de bronze, gardé dans la sacristie de cette église, conserve la mémoire de ce fait merveilleux.

Des démonologues du moyen âge mentionnent le démon Tintinillus comme ayant pour mission de recueillir dans un grand sac les versets des psaumes que les moines sautent en bredouillant, les syllabes mangées, les oraisons écourtées. Un moine prétendit l'avoir aperçu un jour ; il était d'une taille colossale et il portait un grand sac qu'il disait remplir mille fois par jour.

Un magicien promenait où il voulait le cadavre d'une célèbre joueuse de harpe de Bologne, et, par le moyen d'un charme qu'il avait attaché sous les aisselles de ce cadavre, il le faisait jouer de la harpe comme si c'eût été un corps vivant et animé. Gaspard Peucer, gendre de Mélanchthon, ajoute (*de Originibus*, lib. VIII, c. 9), qu'un autre magicien ayant été averti de ce charme et l'ayant ôté, le cadavre tomba par terre et resta sans mouvement.

Un écrivain espagnol affirme que le pays entier est rempli de sorciers. Lambert Daneau assure qu'il y en a une si effroyable multitude en Savoie qu'on n'en peut purger le pays, quelle que soit l'activité des juges, et que, dans une seule ville, on en a condamné à mort plus de quatre-vingts en une année. En 1577, le parlement de Toulouse en condamna plus de quatre cents, les uns au feu, les autres à divers supplices. (J. Grégoire, *Syntagma juris*, l. xxxiv, c. 21.)

Le parlement de Paris rendit aussi, au seizième siècle, une foule d'arrêts semblables, et, au commencement du dix-septième, un conseiller au parlement de Bordeaux, de Lancre, se rendit fameux par la rigueur avec laquelle il poursuivit les prétendus magiciens des contrées pyrénéennes et des Landes; il livra sans hésiter à la

torture et à la mort une multitude de femmes qui étaient accusées d'avoir été au sabbat.

Un cosmographe italien qui écrivait en 1620, Rosucio, place l'enfer et le purgatoire au centre de la terre.

Rusca, professeur au collège Ambroisien, est l'auteur d'un gros volume : *de Inferno et statu dæmonum ante mundi exitium, libri quinque*, qui fut imprimé à Milan, en 1621, in-4°; il l'orna de figures représentant la position de l'enfer, du purgatoire, des limbes dans l'intérieur de la terre; il regarde comme incontestable que le séjour des réprouvés est dans les plus grandes profondeurs de notre globe (*non est dubium esse in profundissima terræ parte, ea nimirum qua nulla profundior, p. 123*). Il discute sa forme; est-il oblong, carré, pyramidal? L'auteur ne dit pas expressément que le Vésuve, l'Etna et autres volcans sont des bouches de l'enfer, mais il pense qu'il existe des routes ténébreuses et inclinées qui y conduisent de dessus la surface de la terre (*ergo declivis quædam via tristis et obscura ad inferos patet*).

Du reste, de savants démonologues affirment que les diables ne souffrent point des tourments infernaux, ce qui les découragerait et les empêcherait de chercher à tromper les hommes. Ce point est formellement établi par François Ximénez ou Eximenez, auteur catalan du quatorzième siècle. Voici les paroles expresses de ce docteur, d'après une vieille traduction française de son livre *des Anges* :

« Les deables maintent les ames des dampnez en en-
 « fer, et selon aucuns maintent les bonnes deputees à
 « salvation en purgatoire, et les tourmentent là sans
 « que en enfer ne en purgatoire les diz deables seuf-
 « frent paynes sensibles de cest challeur et froideur ex-



« cessive, car tant qu'ilz sont viateurs Nostre Seigneur
 « ne veult qu'ilz souffrent telles paynes pour tant que
 « la leur exercité à nous tempter ne soit empeschée
 « ne occupee. »

Une tradition faisait honneur à Satan de la construction du pont de pierre de Saint-Cloud.

On racontait que, l'entrepreneur ne pouvant finir son travail, le diable lui apparut et s'engagea à l'achever si l'architecte voulait lui promettre la première chose qui passerait sur le pont. Le marché fait et l'œuvre terminée, l'architecte jeta sur le pont un chat que le diable emporta, en engageant de ce qu'un si bel ouvrage ne lui rendait qu'un aussi mince salaire (1).

Des Anges.

Les anges, ces créations intermédiaires entre l'homme et la divinité, ont été l'objet de contes étranges de la part des rabbins ; quelques-uns de ces docteurs disent que Dieu en crée tous les jours et qu'ils sortent d'un fleuve appelé *Dinor* ; d'autres admettent qu'il existe des anges de différent sexe et qu'ils se reproduisent par la voie de la génération. Divers docteurs juifs enseignent qu'il y a des anges qui président spécialement à chaque planète, à chaque mois de l'année, à

(1) Puisqu'il est question de saint Cloud, observons que dans une *Vie* de ce saint, publiée en 1634, l'auteur, Jacques Perier, recommande à tout fidèle de faire au moins tous les ans une neuvaine au tombeau du saint, et entre autres pratiques religieuses pendant ce pieux voyage, il conseille avec chaleur d'acheter son ouvrage et de le lire dévotement.

chaque heure du jour ; selon eux, tout homme a deux anges, l'un bon qui le protège, l'autre mauvais qui surveille ses actions. Si, le jour du sabbat, au retour de la synagogue, les deux anges trouvent le lit fait, la table dressée, les chandelles allumées, le bon ange s'en réjouit et dit : « Dieu veuille qu'au prochain sabbat les choses soient en aussi bon ordre ! » et le mauvais ange est obligé de répondre *Amen* ! S'il y a du désordre dans la maison, le mauvais ange, à son tour, souhaite que la même chose arrive au prochain sabbat, et le bon ange répond *Amen*.

La *Summa* de saint Thomas d'Aquin nous apprend que les anges sont incorporels comparativement aux hommes, mais corporels comparativement à Dieu. Le mouvement d'un ange dans l'espace n'est pas autre chose que les contacts différents de divers endroits successivement touchés ; la rapidité du mouvement d'un ange est déterminée par sa volonté, et non selon l'étendue de sa force ; le mouvement de l'éclair que jette un ange est triple, à savoir : circulaire, droit et oblique. — Toutes ces questions et beaucoup d'autres semblables sont discutées avec une subtilité et une étendue remarquables.

Au sujet du costume que l'art chrétien a donné aux anges, on peut voir le savant ouvrage d'Augusti : *Denkwürdigkeiten aus der Christlichen Archæologie*, t. XII, p. 256.

Leur nombre est infini (*Numerus angelorum excedit omnem numerum corporalium*, dit saint Thomas d'Aquin. (*Summa theol.*, part. I, quæst. 80, art. 3). Ils présentent à Dieu les prières des hommes. Tertullien (*de Orat.*, c. 12) distingue un ange spécial de la prière, et cet ange figure dans quelques visions, notamment dans celle du frère Gérard de Saint-Germain d'Auxerre,

qui le vit sous la figure d'un jeune homme vêtu de blanc, portant dans ses mains un morceau d'étoffe d'une grande blancheur dans laquelle il recevait les prières. (*Chronique* de Raoul Glaber, l. V, ch. v, collection Guizot, p. 334.)

Du Paradis.

On s'est représenté le ciel comme étant d'or massif. Les murailles du paradis étaient d'une hauteur immense et resplendissaient comme du feu. Des écrivains du moyen âge prétendaient qu'elles étaient de l'or le plus pur entremêlé de pierres précieuses. Dans le *Livre d'Adam*, conservé dans la secte des Chrétiens de saint Jean ou Nazaréens établis vers l'embouchure de l'Euphrate, il est dit que des murailles de diamants entouraient le paradis.

Un jésuite espagnol publia à Salamanque, en 1652, un livre intitulé : *Empyreologia*. Il s'étend avec une grande complaisance sur les joies du séjour céleste : il y aura toujours dans le paradis une excellente musique exécutée avec des instruments tels que ceux auxquels nous sommes accoutumés ici-bas ; les bienheureux nageront comme des poissons dans une onde parfumée ; leur voix sera aussi mélodieuse que celle du rossignol ; les anges s'habilleront en femmes ; ils auront les cheveux frisés et porteront des vêtements faits d'étoffes du plus grand prix ; il y aura des bals et des fêtes.

On trouve des traces de ces idées étranges dans une ballade allemande, traduite dans le *Recueil des Ballades et chants populaires*, publié par Seb. Albin : Le vin ne coûte pas un liard dans les caves du

ciel ; les anges font à chaque commande des pains et gâteaux. Les légumes de toute espèce poussent dans le jardin céleste ; ils sont du goût le plus exquis et des dimensions les plus fortes ; les asperges sont grosses comme la jambe. Les jours maigres, les poissons viennent d'eux-mêmes se jeter dans les filets de saint Pierre.

Miracles de la Vierge.

Ils se sont tellement multipliés au moyen âge sous la plume des légendaires et des poètes, qu'ils rempliraient une multitude de volumes. De longs ouvrages spéciaux ont été composés à cet égard. Nous pourrions citer le *Promptuarium miraculorum beatæ Virginis*, de Jean Hérolt, et le *Chronicon Marianum*, Lyon, 1537.

Voici l'indication de quelques-uns de ces prodiges :

La Vierge ressuscite un écolier tué par des Juifs ;

Une image de la Vierge jetée au feu est retirée des flammes sans avoir été endommagée ;

Des hérétiques coupent la langue à un prêtre ; Marie la lui rend ;

Un impie brise le bras à une statue de Marie ; le diable l'étrangle ;

Un brigand avait conservé, au milieu de tous ses crimes, l'habitude de jeûner la veille des fêtes de la Vierge ; elle l'en récompense en empêchant qu'il ne meure privé des sacrements.

Les églises dédiées à la Vierge offrent très souvent des particularités curieuses ; bornons-nous à en citer un exemple :

A Rome, à la voûte de l'église d'Ara-Cœli, directe-

de vol, sur le faux témoignage d'une fille d'auberge dont il avait pieusement repoussé les avances ; longtemps après, son père et sa mère, qui le cherchaient en tous lieux, le trouvent causant familièrement du haut de sa potence avec la sainte Vierge ; et quand l'alcade, convaincu de son erreur par un chapon rôti qui prend son vol et se met à chanter, l'a fait décrocher, il s'en retourne chez lui grâce à la faveur de saint Jacques, comme si nul accident ne lui était arrivé.

Une des prières les plus étranges qu'on ait jamais adressées à la Vierge se trouve dans un volume imprimé à Augsbourg en 1508, le *Mortilogus* de Conrad Reitter, prieur à Nordlingen : la première ode mise en tête de ce recueil de vers est une invocation à Marie afin d'être préservé à *morbo gallico*.

On connaît l'inféodation que Louis XI fit à la sainte Vierge du comté du Boulonnais en 1478. Il était dit dans les lettres-patentes que ce monarque et ses successeurs tiendraient immédiatement ce comté de la sainte Vierge et que, lorsqu'ils en prendraient possession, ils lui feraient hommage d'un cœur d'or. Louis XIV acquitta cette dette pour lui et pour son père ; il donna à cette intention 12,000 livres.

Singularités des légendes de quelques saints.—Miracles.

Saint Christophe fut un martyr sur le compte duquel on mit une légende des plus extraordinaires et, de plus, on en fit un géant d'une force prodigieuse.

Jacques de Voragine, dans sa *Légende dorée*, lui donne une taille de douze condées ; un autre écrivain, Pierre de Natalibus, jugeant que c'était peu de chose, lui attribue un visage de douze pieds de long.

On mit en avant l'idée que celui qui avait vu une statue de ce saint était assuré de ne point périr de mort subite dans la journée ; telle fut l'origine des statues colossales placées aux églises d'Auxerre, d'Erfurt, de Notre-Dame de Paris. Les inscriptions qui les accompagnaient d'ordinaire attestaient la créance que l'on accordait à cette idée :

Glorieux saint Christophe, au matin te voyant,
Sans crainte d'aucun mal on se couche en riant.

Quand du grand saint Christophe on a vu le portrait,
De la mort ce jour-là on ne craint plus les traits.

Vois d'abord saint Christophe et marche en sûreté.

Dans beaucoup de pays, les femmes enceintes l'invoquaient pour obtenir une heureuse délivrance.

Saint Roch est un des saints sur lesquels les légendaires s'exercèrent le plus ; on dit qu'il vint au monde avec une croix rouge sur la poitrine ; dévot dès le maillot, il ne voulait teter ni les mercredis ni les vendredis. Il alla à Rome, où un cardinal, qui depuis fut pape sous le nom de Benoît XI, reconnut ses mérites et lui demanda un préservatif contre la peste. Roch, faisant droit à la requête, traça sur le front de Son Éminence le signe de la croix, qui s'y grava si profondément qu'il y resta jusqu'à la mort du pape. Plus tard, le saint se retira dans un lieu désert ; une source d'eau vive jaillit du sol aride et le désaltéra ; le chien d'un gentilhomme voisin pourvut à ses besoins, en lui apportant chaque jour un morceau de pain pris sur la table de son maître.

Après la mort de saint Roch, on trouva à ses côtés

un écriteau portant ces paroles : « Ceux qui , frappés de la peste, invoqueront saint Roch, seront soulagés. »

Saint Médard serait oublié si l'on ne s'était pas avisé de lui faire jouer un rôle dans la météorologie.

Fait-il beau temps le 8 juin, jour de la fête de ce saint, l'été entier sera sans nuages ; mais, en revanche, s'il pleut le jour de saint Médard, la pluie ne cessera de tomber tout l'été. La chose a été longtemps regardée comme incontestable, et tous les almanachs l'enregistraient.

On ne voit pas trop dans les légendes pour quel motif on a attribué à saint Médard, évêque de Noyon et de Tournay au sixième siècle, cette influence décisive sur la pluie et le beau temps. Les vieux biographes racontent, entre autres miracles sur son compte, qu'un jour, une forte pluie étant venue à tomber, un aigle, planant au-dessus de la tête du saint, le couvrit de ses ailes déployées ; mais, ainsi que l'a remarqué un membre de l'Académie française (M. Arnault), ce prodige est-il concluant dans le cas dont il s'agit ? Il démontre que Médard ne pouvait pas être mouillé ; mais prouve-t-il qu'il avait le privilège de faire mouiller les autres ?

Autre miracle : Médard, jeune encore, gardait les chevaux de son père ; il vit un cavalier qui, ayant perdu sa monture, s'acheminait péniblement chargé du harnais de la bête défunte ; ému de compassion, il lui donna un des animaux qu'il avait en compte, et grâce à une multiplication miraculeuse, le nombre des chevaux sur lesquels il veillait ne fut pas diminué.

Les onze mille vierges dont on montre les reliques dans la sacristie d'une église de Cologne doivent leur

existence à l'interprétation erronée donnée par des ignorants à l'expression employée dans de vieux calendriers: VV. MM., ce qui signifie Ursule, et Undécimille vierges martyres.

Le cochon de saint Antoine n'était d'abord qu'un symbole qui signifiait la victoire remportée sur le démon et sur la chair; la clochette attachée au cou de l'animal désignait encore plus nettement son esclavage; mais ce sens symbolique ne fut pas longtemps compris. La foule ignorante vit dans le cochon de saint Antoine un animal que le saint s'était attaché par un bienfait.

Il n'est guère de saint à l'égard duquel on ait débité autant de choses extraordinaires qu'au sujet de saint François d'Assise.

Le *Liber conformitatum*, rédigé par le père Albizzi, est resté célèbre en ce genre.

Le but de cet ouvrage est d'établir les similitudes qu'il y a entre la vie de Jésus-Christ et celle de saint François.

La première partie expose douze conformités, la seconde seize, la troisième douze. On y lit que les prophètes avaient annoncé la venue au monde de saint François, que ce saint eut douze disciples et qu'il rejeta l'un d'eux, Jean de Capella, comme Jésus avait rejeté Judas; qu'il fut transfiguré, qu'il fut tenté par le démon, etc.

Telle était la série des conformités que le père Albizzi n'hésita pas à dire que saint François avait été *Jesus Nazaræus, rex Judæorum*.

Le fameux miracle des stigmates, qui imprima au corps de François des marques semblables à celles que Jésus-Christ avait reçues dans la Passion, a été l'objet de réflexions judicieuses de la part d'un savant qui,

de nos jours, s'est beaucoup occupé des phénomènes de l'extase et de la psychologie (1).

A la suite de méditations prolongées, de jeûnes rigoureux, de contemplations extatiques où François travaillait à évoquer en lui le tableau du Sauveur sur la croix, il lui sembla qu'un séraphin ayant six ailes ardentes et lumineuses descendait rapidement de la voûte des cieux et s'approchait de lui, en soutenant entre ses ailes la figure d'un homme dont les pieds et les mains étaient attachés à une croix. Le saint contemplait ce spectacle avec autant d'émotion que de surprise, lorsque la vision s'évanouit tout à coup; mais le pieux cénobite en avait ressenti un contre-coup étrange : il éprouva aux pieds et aux mains des sensations douloureuses qui firent bientôt place à des altérations, à des espèces de plaies qu'il considéra comme des stigmates de la passion de Jésus-Christ.

Ce miracle, survenu le jour de l'*Exaltation de la croix*, eut un retentissement immense; le pape proclama les stigmates du saint un don miraculeux de la grâce. Les Franciscains se livrèrent à une joie immédérée; ils virent dans ce prodige une preuve de l'amour infini du Sauveur pour l'homme qu'il avait appelé à offrir ainsi sur la terre une image visible de sa divinité. Il y eut désormais, pour cet ordre religieux, deux Passions, celle de Jésus-Christ et celle de saint François. Le gardien des Cordeliers de Reims n'hésita pas à placer au-dessus du fronton de son couvent cette inscription : *Deo homini et beato Francisco, utriusque crucifixo.*

Les Franciscains allèrent jusqu'à prétendre que les plaies du fondateur de leur ordre étaient tellement

(1) M. Alf. ed Naury, membre de l'Institut.

semblables à celles de Jésus-Christ, que la Vierge elle-même s'y était méprise.

En 1486, un cordelier, Jean Marchand, dépassant tout ce qu'on avait dit encore des miracles du saint et des circonstances qui avaient accompagné sa stigmatisation, soutint à Besançon les propositions les plus étranges. Saint François avait pris la place laissée vacante depuis la chute de Lucifer, car le chef des anges rebelles ayant été précipité du ciel par suite de son orgueil, la créature qui avait poussé le plus loin l'humilité était naturellement désignée pour hériter de sa grandeur. Saint François était semblable à Jésus-Christ de quarante manières; c'était un second Christ, un second Fils de Dieu; sa conception avait été prédite par un ange à sa mère; de même que le Sauveur, il avait vu le jour dans une étable entre un bœuf et un âne. Les douleurs que la stigmatisation avaient fait éprouver au saint égalaient celles de Jésus-Christ sur la croix; elles avaient duré un jour entier et s'étaient terminées à l'heure même où le Sauveur avait rendu l'esprit. Jésus s'était chargé d'imprimer en personne à son serviteur les cinq plaies, et cette seconde passion avait été accompagnée des mêmes prodiges que la première; les pierres s'étaient fendues dans un moment où le saint avait reçu la blessure au côté; et, second Jésus-Christ, il avait fait sa descente aux enfers, ou, pour parler plus exactement, en purgatoire, afin d'aller délivrer ceux qui s'y trouvaient avec les habits de son ordre, visite qu'il renouvelait tous les ans à l'anniversaire de sa fête. La Sorbonne censura ces étrangetés, mais saint François n'en resta pas moins pour les Cordeliers une divinité véritable, et sa stigmatisation fut regardée comme le témoignage aussi miraculeux qu'éclatant de la faveur céleste répandue sur leur ordre.

Arnaud de Montanier, né à Puycerda en Catalogne, soutint qu'il était impossible qu'un homme appartenant à l'ordre des Franciscains ne fût pas sauvé; l'ordre, ajoutait-il, durera éternellement, et chaque année saint François descend dans le purgatoire afin d'en retirer ceux de ses religieux qui s'y trouvent. Ces extravagances choquèrent l'Inquisition; elle manda le trop zélé franciscain, qui fut saisi d'un assez juste effroi; il rétracta ses assertions, mais plus tard, un peu plus rassuré et croyant sans doute de très-bonne foi ce qu'il affirmait, il recommença à débiter ses rêveries. L'évêque d'Urgel le fit arrêter et il termina ses jours en prison.

Un grand nombre de Franciscains pensèrent tout naturellement que puisque Jésus-Christ avait reproduit, chez leur fondateur, le fait de sa Passion, ils pouvaient obtenir du saint une part de la grâce et des douleurs méritoires qui lui avaient été communiquées. Des images représentant la stigmatisation miraculeuse de saint François circulèrent dans les couvents; il commença à être question d'autres exemples de ce miracle dont il n'avait jamais été parlé précédemment, bien qu'on prétendit, par une interprétation forcée, y rattacher ce que saint Paul dit dans son *Épître aux Galates* (je porte sur moi les stigmates du Seigneur), et on soutint que le grand apôtre avait, de même que saint François, reçu l'empreinte des cinq plaies.

Les annales des ordres mineurs ont conservé les noms de plusieurs religieux qui, dans leurs extases, partagèrent, comme saint François, les souffrances de la Passion. Tels furent Benoit de Reggio, capucin de Bologne, qui vivait au commencement du dix-septième siècle; Charles de Sazia, qui fut marqué des stigmates

en 1626, et le frère Nicolas de Ravanne, dont les plaies ne furent découvertes qu'après sa mort.

Il y avait une rivalité jalouse entre les Franciscains et les Dominicains : ceux-ci eurent aussi le pendant du miracle qui causait tant de joie et d'orgueil chez leurs confrères. Sainte Catherine de Sienne fut représentée comme stigmatisée. On la montra dans des images reproduites à profusion recevant de Jésus-Christ lui-même la marque des plaies divines par le moyen de rayons ensanglantés qui s'en échappaient; renchérisant sur saint François, on traça sur le front de la sainte l'empreinte de la couronne d'épines. Dans ses élans mystiques, Catherine, livrée aux exercices continus de la contemplation, avait cru recevoir les stigmates, en ressentir les douleurs, en distinguer les marques; mais ces glorieuses cicatrices avaient disparu et rien ne put attester l'insigne faveur qu'elle avait méritée. Aussi, en 1483, le souverain pontife condamna les images qui représentaient ce miracle.

Les seizième et dix-septième siècles présentent quelques exemples de personnes pieuses qui, retirées dans les couvents, appelant avec ferveur le don des stigmates, crurent être l'objet d'un miracle semblable. Madeleine de Pazzi reçoit sur son corps les empreintes de cinq rayons de sang mêlés de feu qui s'échappèrent du ciel; Ursule Aguir qui s'imaginait déjà porter sur la tête une couronne d'épines invisible, étant en prière dans une église, vit sainte Catherine lui apparaître un crucifix à la main; les clous qui perçaient les membres du Sauveur se détachèrent et allèrent se fixer à ses pieds et à ses mains; elle tomba sans connaissance. Sainte Gertrude ressentit, en méditant devant un crucifix, les douleurs des cinq plaies qui ne tardèrent pas à devenir visibles.

Une enfant de neuf ans, Angela della Pace, jette les yeux dans une chapelle sur une image de la stigmatisation de saint François : le saint lui apparaît, et le Sauveur se montre sous la figure d'un enfant crucifié enveloppé de lumière qui lui imprime les plaies miraculeuses.

Les circonstances de la Passion se multiplient de plus en plus chez les extatiques à mesure que l'on avance dans l'histoire. Plusieurs religieuses italiennes et espagnoles reçoivent la couronne d'épines : Véronique Giuliani boit de plus le calice d'amertume qu'un ange avait apporté au jardin des Oliviers ; elle s'abreuve de son fiel. Ce même calice vient se présenter aux lèvres de sainte Catherine de Raconisio. Arcangela Tardera, Catherine Ricci, sainte Lutgarde éprouvent les effets de la flagellation du Christ et en conservent les marques. Stephana Quinzani reçoit à la fois les stigmates de la flagellation et ceux de la couronne d'épines. Sainte Claire de Montefalco obtient de Jésus-Christ qu'il lui grave sur le cœur la croix et tous les instruments de la Passion.

Le drame douloureux de la Passion, objet de la méditation constante des mystiques, excitait au plus haut degré leur sensibilité. Il y avait de ces femmes qui, à la vue d'un crucifix, fondaient en larmes ; d'autres, assistant mentalement aux diverses scènes qui avaient marqué la mort de Jésus, en partageaient si vivement les douleurs physiques et morales, qu'elles les ressentaient successivement. Les visions d'Anne-Catherine Emmerich, qui forment un véritable supplément de l'Évangile, offrent un tableau circonstancié et pittoresque des images dont la tête de cette religieuse était remplie.

Récemment des extatiques ont offert dans le Tyrol l'étrange phénomène des stigmates tel qu'il s'était

offert au quinzième siècle. Maria de Moerl, l'extatique de Kultern, après des macérations et des ravissements sans nombre, se trouva dans la situation la plus extraordinaire. Des stigmates se montrèrent sur ses membres, le sang en coulait chaque vendredi, et le vendredi saint avec plus d'abondance que jamais. Sa nourriture se réduisit à ce qu'il fallait strictement pour soutenir la plus frêle des enveloppes corporelles, quelques grains de raisin, du jus de fruit et un peu de mie de pain. Chez une autre extatique, Maria-Dominica Lazzari, la méditation sur la Passion constitue tout le mouvement de la pensée. Le corps n'obéit à l'esprit que pour représenter, le vendredi et le samedi de chaque semaine, les épisodes de la Passion par une pantomime, ayant pour intermèdes des moments d'extase.

On peut remarquer que le nombre de femmes stigmatisées est décuple de celui des hommes qui furent l'objet de pareilles merveilles. Parmi cette classe d'extatiques, il y en eut plusieurs qui se plaignirent de douleurs du cœur; à l'ouverture de leurs corps, on remarqua des lésions sur cet organe; on en conclut que c'était le stigmate du coup de lance qui fit expirer Jésus sur la croix; un assez grand nombre de ces miracles se rencontre dans les vies des personnes éminentes en piété.

A côté des personnes d'une piété éminente sur lesquelles se produisirent des phénomènes que la science explique aujourd'hui, surgirent aussi bien des imposteurs.

En 1222, on condamna à un concile tenu à Oxford un personnage qui portait empreints aux pieds, aux mains et au côté les stigmates de la Passion. Le fameux procès du père Girard et de la Cadière, qui occupa si

fort l'Europe au commencement du règne de Louis XV, se compliquait d'une question de stigmaté ; la trop célèbre pénitente prétendait avoir reçu au côté gauche, pendant son sommeil, une blessure de la main d'un ange.

Nous n'avons pas besoin de rappeler le procès d'une béate qui, au mois de septembre 1824, se déroula devant un tribunal de Vaucluse. Rose Tamisier portait sur la poitrine des stigmates qui rendaient du sang et qui imprimaient sur le linge appliqué contre eux des images mystérieuses. Dans un département voisin, une femme, madame M..., montrait aux pèlerins qui venaient la visiter la trace des clous qui avaient percé les membres du Sauveur, et on n'a pas manqué de prétendre que des linges appliqués sur son front et sur sa poitrine ont présenté une empreinte exacte de la couronne d'épines et de la croix.

Parfois la ferveur mystique inspire le goût des souffrances. C'est avec joie qu'on inflige au corps des douleurs cuisantes. Les exemples de ce genre surabondent ; la vie de sainte Rose de Lima en offre les plus frappants. Née dans une famille opulente, elle se voua à la pauvreté ; dès l'âge le plus tendre, elle coupa sa chevelure, et, voulant réserver sa beauté uniquement pour son époux céleste, elle se frotta avec de la chaux vive pour brûler sa peau et la faire gercer. Non contente de s'être astreinte à une abstinence perpétuelle de viande, elle jeûnait trois jours de la semaine au pain et à l'eau ; elle mêla à ses aliments des plantes amères et les arrosa même de fiel de mouton. Pendant le carême, elle diminuait graduellement la quantité de nourriture qu'elle absorbait ; elle arriva à vivre de quelques pepins d'oranges. Toutes les nuits, elle s'administrait la discipline, et, malgré les conseils de son

confesseur, elle alla jusqu'à se donner cinq mille coups en quatre jours. Quand ses épaules étaient tout ensanglantées, elle les chargeait d'une lourde croix de fer et allait nu-pieds dans le jardin du couvent. Elle s'enfonça dans la tête une couronne hérissée de pointes et chaque jour elle la changeait de place afin de multiplier ses blessures. Couverte d'un double cilice, elle se frottait le corps avec des orties, et quand elle avait épuisé tous les moyens qu'elle pouvait inventer pour souffrir de plus en plus, une joie immense s'emparait d'elle.

Marie de l'Incarnation se voyait parfois plongée dans des flots de sang qu'elle reconnaissait pour être celui du Sauveur, versé, disait-elle, à cause des péchés qu'elle avait commis; alors elle s'offrait pour être immolée et sacrifiée à la place de Jésus-Christ. En 1659, Catherine de Bar fonda à Rambervilliers les *Religieuses adoratrices perpétuelles du très-Saint-Sacrement*. Le caractère des personnes de cet ordre était de se donner comme des victimes s'offrant en réparation des outrages faits à Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Tous les jours une des sœurs entrait en retraite depuis le matin jusqu'à vêpres. Elle était alors victime réparatrice. Quand les autres sœurs allaient au réfectoire, elle sortait du chœur la dernière, la corde au cou, la torche à la main. Toutes les religieuses étant à leur rang, elle leur rappelait qu'elles étaient des victimes immolées à la place de Jésus-Christ, puis elle retournait au chœur après le diner, et y restait jusqu'après vêpres à titre de victime séparée du troupeau et destinée au sacrifice.

Cet ordre singulier exerça sur des esprits enclins au mysticisme une grande influence. On vit se multiplier des victimes s'imposant des rigueurs, des pénitences

extraordinaires. Quelques personnages attachèrent une immense vertu à cette répétition du sacrifice offert en expiation des crimes de la race humaine. Desmarets de Saint-Sorlin proposa très sérieusement une armée de quatre cent mille victimes pour combattre les jansénistes de Port-Royal et pour renverser toutes les citadelles du diable.

Ces idées étranges se reproduisirent plus tard.

En 1732, des illuminés affirmèrent que le second retour de Jésus-Christ serait précédé de l'immolation des victimes dont le sang mêlé à celui du Sauveur apaiserait la colère divine (1).

Les miracles si grandement et si étrangement multipliés dans la vie de quelques saints doivent en général leur origine à des symboles mal compris.

Plusieurs saints, par exemple, portèrent, dit-on, leur tête dans leurs mains après avoir subi le supplice de la décollation. C'est du moins ce que de vieux écri-

(1) Vers la fin du dix-huitième siècle, époque peu favorable au mysticisme, une personne douée d'une imagination très-vive, Mlle J.-A. Brohan, se retira dans un couvent, après avoir écrit quelques romans fort oubliés, et voulut fonder l'*Association des saintes victimes*. Elle crut de bonne foi pouvoir prédire l'avenir : l'article fondamental de sa prédiction était l'apostolat de douze personnes (six hommes et six femmes) qui, sous le nom de victimes, devaient réformer l'Eglise. Elle composa entre autres ouvrages deux volumes de *Réflexions édifiantes*, que la duchesse de Bourbon, un peu illuminée elle-même, fit imprimer à ses frais chez Didot l'aîné, en 1791. Un bibliographe judicieux (M. Renouard), dit que ces *Réflexions* sont « une production désordonnée dans laquelle l'ardeur de la dévotion est poussée à un excès qui y prend une physionomie et un langage beaucoup trop terrestres. »

vains racontent de saint Denys, de saint Maurice, de saint Lucain, de saint Didier de Langres, de saint Just d'Auxerre, de saint Livin et de bien d'autres.

Les artistes pour exprimer le supplice de ces martyrs les représentaient tenant leur tête entre leurs mains ; c'était l'emblème de la décapitation ; le peuple prit la représentation dans le sens littéral, et il ne manqua pas d'auteurs pour consigner la chose comme faits historiques indubitables.

Les voyages en pensée dont il est parlé dans la vie de divers extatiques sont les effets de ces visions que détermine une imagination surexcitée. Sainte Liduine croyait se rendre en terre sainte sous la conduite de son ange gardien, et Marie d'Agreda, désirant la conversion des habitants du Mexique, se transporta mentalement dans leur pays.

L'assimilation offerte par certains cantiques entre le mariage réel et le mariage figuré que la religieuse contracte avec Jésus-Christ fut parfois pris comme exprimant une alliance réelle.

On lit dans l'office de sainte Gertrude :

... A Christo nubilis,
Sponsi requiris oscula.

Et ailleurs :

Ad sacros virgo thalamos anhelans,
Nuptias cœlo celebrare gestit.

Sainte Catherine s'étant vue en songe mariée à Jésus-Christ, se réveilla ayant au doigt un anneau miraculeux. Il est aussi fait mention d'anneaux données par la Vierge à des personnes qui s'étaient vouées

à elle ; saint Edmond en reçut un sur lequel était écrit *Ave*.

Une autre source féconde de miracles accumulés par les hagiographes c'est le désir de calquer les actions des saints personnages sur les récits de la Bible ; c'est dans cet ordre d'idées qu'il faut chercher l'origine des narrations relatives aux eaux passées à pied sec par plusieurs saints, notamment par saint Blaise, saint Hyacinthe, saint François d'Assise, qui traversent la mer sans se mouiller sur leurs manteaux.

Les multiplications d'argent qu'on lit dans les Vies de saint Benoît, de saint Zénon, de saint Epiphane, de saint Eloi, de saint Jean de Pena, saint Projet (*Vie des saints du diocèse de Bordeaux, 1723, p. 155*) sont des allégories qui montrent l'ardeur ingénieuse de la charité chrétienne.

On peut également rapporter les miracles de baguettes qui reverdissent et de bâtons qui fleurissent aux comparaisons si fréquentes dans l'Écriture sainte et chez les écrivains ecclésiastiques qui assimilent le juste à un rameau florissant.

Les Vies de saint François d'Assise, de saint Boniface, de saint Bernard, de saint Polycarpe, de saint Grégoire thaumaturge et de bien d'autres font mention de fleurs qui paraissent tout à coup dans la main d'un saint après sa mort ou qui indiquent son tombeau. Ces prodiges se rapportent à des idées du même ordre que celles que nous venons de signaler.

Saint Nicolas, saint Edilwald arrêtent des tempêtes et calment la fureur des éléments.

Saint Bernard, saint Maurille, sainte Geneviève, saint Médard guérissent des malades qui ont la main sèche, maladie signalée chez les évangélistes, et qui sans doute doit s'entendre d'une atrophie de la main.

Saint Gilles, saint Thomas d'Aquin, saint Ignace de Loyola guérissent des malades par le seul attouchement de leurs vêtements.

Saint Coluthus guérit un aveugle-né avec de la salive : saint Hilarion en fait de même.

Saint Benoit, saint Martin, saint Maurille ressuscitent des morts, ainsi que saint Alexandre et saint François Xavier.

Saint Ambroise et saint Maurille se montrent après leur mort.

Saint Paul ermite, saint Vite, saint Crescent, saint Modeste sont nourris par des oiseaux ; saint Etienne, abbé de Citeaux, l'est par un aigle et par un poisson.

Saint Pol de Léon, Saint Josse, saint Leufroi, saint Ami, saint Paterne, saint Eflam, en frappant un rocher, en font jaillir une source miraculeuse.

Saint Copras, nouveau Josué, arrête le soleil au moment de se coucher. (Telle est du moins l'assertion de Vincent de Beauvais dans son *Miroir Historiale*, mais cette autorité est bien faible.)

Saint Christien de Toscane, saint Victor, saint Maur sont jetés au milieu des flammes et n'en éprouvent aucun mal.

Les eaux, renouvelant le miracle de la mer Rouge, s'ouvrent pour livrer passage à saint Spiridion, à saint Hilarion, à saint Colomban.

Le don des langues est attribué à divers saints, notamment à saint Antoine de Padoue.

La délivrance miraculeuse de saint Pierre est reproduite dans les vies de saint Servain, de saint Saturnin, de saint Apollonius, de saint Roch et de beaucoup d'autres.

Saint Arnould, saint Sébastien, saint Saturnin gué-

rissent des lépreux en les baptisant. Un crucifix miraculeux adresse la parole à saint Bonaventure et à saint Pierre Nolasque.

Très-longue serait la liste des saints que la légende cite comme vainqueurs de dragons ou serpents monstrueux.

Saint Patrice, saint Saturnin, saint Amand, saint Martial, saint Romain, sainte Radegonde se signalent dans ce genre de combats.

Est-il nécessaire de rappeler saint Marcel, liant avec son étole le dragon qui ravageait les environs de Paris, et sainte Marthe traînant la tarasque à l'aide de sa jarretière ?

Puisqu'il est question de serpents, nous remarquons que ces reptiles jouent un grand rôle dans les légendes ; saint Paterne, sainte Christine n'en éprouvent aucun mal ; saint François les maniait impunément ; les personnes mordues par un serpent étaient guéries en approchant du tombeau de saint Phocas.

On a longtemps cru dans la Sologne, et peut-être y croit-on encore, que lorsque les serpents ont sept ans, il leur pousse des ailes, et ils s'envolent vers Babilone.

Des lions miraculeusement apprivoisés accompagnent saint Jérôme, saint Siméon, saint Gerasime ; parfois ils protègent les saints personnages dont ils sont les compagnons (Vie de saint-Jean le Silencieux) ou bien ils font découvrir leurs reliques (voir les Vies de sainte Pélagie, de sainte Marie l'Égyptienne, de saint Paul l'ermite).

Des loups et des ours servent de bêtes de somme à saint Malo, à saint Corbinien, à saint Maximin, à saint Humbert de Marolles.

La colombe, ce symbole de la pureté et du Saint-

Esprit. ne pouvait être oublié dans les récits légendaires ; cet oiseau descendit sur la tête de saint Aredius et de saint Dunstan, lorsqu'on les faisait évêque. Même trait est raconté dans la légende de saint Malachie et saint Christophe de Romandiola. Un pigeon se posa sur la tête de saint Braule lorsqu'il prêchait à Sarragosse. On affirma que ce pigeon était le Saint-Esprit lui-même. Une colombe fit connaître le lieu de la sépulture de saint Cunibert ; une autre indiqua à saint Gaucher le lieu voisin de Limoges où il devait fonder le monastère de Saint-Aurel.

Les Russes s'abstiennent de manger du pigeon à cause de l'union qui existe dans leur pensée entre cet oiseau et le Saint-Esprit.

Des récits de pêche miraculeuse se trouvent dans les vies de sainte Botride, de saint Antonin, de saint Bonite. Un poisson toujours entier procura à saint Corentin la nourriture nécessaire. Transcrivons ici, pour donner une idée du style naïf de ces légendes, un passage d'Albert Legrand, dans sa *Vie des Saints de Bretagne* : « Pour sa nourriture et sa sustention en cette solitude, Dieu faisait un miracle admirable et continu, car il lui envoya un petit poisson en sa fontaine, lequel, tous les matins, se présentait au saint qui en coupait une pièce pour sa pitance et le rejetait dans l'eau, et, tout à l'instant, il se trouvait tout entier, sans lésion ni blessure, et ne manquait tous les matins à se présenter à saint Corentin qui faisait toujours de mesme. »

Il y a aussi des récits de poissons rapportant à des saints des anneaux ou des clefs (V. les vies de saint Arnould et de saint Maurille). La légende de saint Kentigern, évêque de Glasgow, porte qu'une femme ayant laissé son anneau conjugal dans la Clyde, son mari,

supposant qu'elle l'avait donné à quelque amant, éprouva un violent accès de jalousie. La femme invoqua l'assistance de saint Kentigern, et, à la prière du prélat, un saumon vint du fond des eaux rapporter l'anneau perdu.

D'après des traditions fort répandues dans le pays, lorsque saint Quentin fut conduit enchaîné, en 302, d'Amiens à Saint-Quentin, il fut emprisonné à Marteville dans un cachot dépendant du castel de ce village. Dans ce cachot parut alors, pour la première fois, une fontaine dont les eaux très-belles sortirent de terre à la prière du saint martyr que la soif tourmentait. Cette fontaine existe encore et passe pour avoir la propriété de guérir de l'enflure. Une autre légende prétend qu'un forgeron de Marteville qui avait raccommodé les anneaux des chaînes qui tenaient saint Quentin garrotté, mourut bientôt d'une maladie horrible; depuis ce fait, aucun des maréchaux ou forgerons qui ont voulu s'établir à Marteville n'a pu y demeurer; meubles, outils y sont détruits par une punition divine, et les ouvriers périssent d'un mal secret et inconnu qui les dévore comme un chancre.

Parmi les nombreux miracles qu'on raconte au sujet de sainte Madeleine de Pazzi, nous nous bornerons à en signaler un seul :

Son corps étant exposé dans une église, un jeune débauché s'en approcha dans la foule, et le cadavre tourna la tête d'un autre côté, montrant ainsi toute l'horreur que la sainte avait eue, durant sa vie, pour les personnes d'une conduite déréglée.

Leclerc, dans sa *Bibliothèque universelle*, t. VIII, p. 143, observe que des récits semblables avaient circulé en Angleterre à une époque où l'on croyait peu aux miracles des saints; on prétendait à Londres, vers

1470, que la statue de Charles I^{er}, élevé à Charing-Cross, avait remué la tête au moment où passait devant elle le cercueil d'un personnage qui avait donné beaucoup d'embarras à ce monarque; on soutenait, en 1688, que la statue de Guillaume le Conquérant, qui est à la Bourse de Londres, avait agité l'épée qu'elle tient en sa main.

Il existe dans les calendriers une classe assez nombreuse de saints locaux et ignorés qui tirent leur origine des divinités païennes. La piété crédule des paysans gaulois transforma en saints et en saintes les simulacres des dieux qu'ils avaient adorés avant leur conversion. On distingue, dans cette catégorie, sainte Venise, sur laquelle un membre de l'Institut, M. Duréau de la Malle, a lu devant l'Académie des inscriptions une note intéressante. Cette prétendue sainte est honorée dans trois communes du département de l'Orne; dans l'une d'elles, à Ceton, on voit sa statue qui représente une femme dont le corps est nu en grande partie; un ruban est passé autour de ses reins, et les malades qui viennent implorer la sainte se le mettent au même endroit. Divers auteurs ont rapporté la légende de cette sainte auquel on donnait pour mari saint Amator (saint Amadour du Quercy), dont on faisait un domestique de saint Joseph.

Saint Orthon, saint Winfrid et bien d'autres ont laissé sur des pierres la trace de leurs pieds. On montre sur le Carmel la trace du pied d'Élie. Parfois aussi ces empreintes ne sont plus, il s'en faut, celles de personnages dignes de vénération: on fait voir à Cologne l'empreinte des griffes du diable, et, au pied du château de Bentheim, une pierre sur laquelle il dormit conserve la trace de ses monstrueuses oreilles.

Ceci rappelle la trace qu'il y a sur un rocher de l'île



de Ceylan et qui est, selon les adorateurs de Bouddha, la marque impérissable que ce personnage laissa au moment de s'élançer vers les cieux ; les Musulmans affirment que c'est l'empreinte du pied d'Adam qui, avant de monter au paradis, attendait sur une jambe en pleurant que le Tout-Puissant lui pardonnât ses péchés. Ajoutons que les Mahométans montrent aussi, près de Médine, l'empreinte de la tête de leur prophète, et le pied de son chameau est signalé comme la cause d'une crevasse dans une des montagnes de la Syrie.

Indulgences.

Un livre des *Itinéraires de Rome*, imprimé à Rome en 1473, plusieurs fois réimprimé et traduit en allemand, renferme à ce propos quelques idées singulières.

Les papes Sylvestre et Grégoire ont donné tant d'indulgences à l'Église de Saint-Jean de Latran, qu'il n'y a que Dieu qui puisse les compter.

Quand on montre les têtes de saint Pierre et de saint Paul, qui sont dans cette église, les Romains gagnent 3,000 ans d'indulgence, les Italiens 6,000 et les étrangers 12,000. Cette proportion se retrouve lorsqu'on expose la Véronique.

Quand le pape Grégoire consacra cette même église pour la seconde fois, il donna autant de jours d'indulgence qu'il tombe de gouttes d'eau quand il pleut trois jours et trois nuits de suite.

Le pape Alexandre a donné 1,000 ans d'indulgence pour chacun des degrés de l'église de Saint-Pierre qu'on montera avec dévotion (il y en a vingt-huit). Divers papes ont donné 48,000 ans d'indulgence à ceux qui visitent l'église de Saint-Sébastien.

L'Abrégé des Privilèges des ordres mendiants, imprimé à Valladolid en 1525, nous fait savoir qu'il y a 58,968 ans et 263 jours d'indulgence le jour de saint Fabien et de saint Sébastien, dans l'église de ces saints; 555,293 ans et 285 jours à l'église de Sainte-Marie *del Popolo*; 158,968 ans et 185 jours à l'église de Saint-Pierre, le jour de la chaire saint Pierre; 159,290 ans et 28 jours à l'église de Sainte-Marie Majeure, le jour de saint Mathieu.

Un décret de la Cour de Rome condamna, en juin 1635, de fausses indulgences, et notamment celles accordées à un grain béni qui aurait touché un des trois grains miraculeux, l'un dans les mains du Pape, l'autre dans celles du roi d'Espagne, le troisième au pouvoir du général des Cordeliers; le même décret réproouve de prétendues indulgences qu'on disait avoir été accordées par Jean XXII à ceux qui baiseraient la plante des pieds de la Vierge, imprimée sur une estampe.

Un décret du 7 mars 1678 frappa d'une semblable condamnation les indulgences qu'on prétendait à tort avoir été accordées par divers Papes à ceux qui récitent l'oraison angélique quand l'horloge sonne; à la révélation faite à saint Bernard de la plaie sur l'épaule de Notre-Seigneur; à ceux qui récitent certaines prières ou qui assistent à cinq messes en l'honneur de cinq fêtes de la Vierge. Furent pareillement flétries par le Saint-Siège les indulgences de quatre-vingt mille ans copiées sur un vieux tableau qu'on disait être gardé dans l'église de Saint-Jean de Latran, ainsi que deux oraisons qu'on prétendait avoir été trouvées dans le sépulcre de Jésus-Christ; l'une commençait ainsi: *Anima Christi, sanctifica me; corpus Christi, salva me*; l'autre: *Ave, o verum corpus natum de Maria virgine.*

« Quiconque les portera sur soi avec dévotion, sera délivré du diable et de mort subite, et ne mourra de mauvaise mort; il sera préservé de la peste et de toute maladie contagieuse; jamais sorcier ni sorcière ne pourront nuire à ceux qui auront ces deux belles oraisons sur eux. Le feu du ciel ne tombera point dans la maison où l'on récitera ces oraisons avec dévotion. Une femme enceinte les; disant dévotement enfantera sans aucun péril de mort. » Ces promesses sont imprimées dans un vieil *Antidotorius anime*, et il est dit dans le titre de la première de ces oraisons, que celui qui la récitera dévotement gagnera 3,000 jours d'indulgence pour les péchés mortels, et 30,000 jours pour les péchés véniels.

Diverses *Heures de Notre-Dame*, imprimées à Paris, notamment en 1582, renferment une oraison : *Domine Jesu Christi qui hanc servanti formam carnis*, en ajoutant que le pape Boniface a donné deux mille ans d'indulgence à toutes les personnes qui réciteront cette oraison à la messe entre l'Élévation et l'*Agnus Dei*.

Une autre oraison est attribuée à Bède, et il est dit, en son intitulé, que quiconque la récitera dévotement et à genoux, ne recevra aucun dommage et ne mourra point sans confession.

On lit dans les *Révélation*s de sainte Brigitte que cette sainte ayant désiré savoir le nombre de plaies que Jésus-Christ reçut à sa Passion, il lui apparut et lui dit qu'elles étaient au nombre de 3,480; il lui enseigna ensuite quinze oraisons et ajouta que quiconque les dirait pendant un an, délivrerait du purgatoire quinze âmes de sa famille, que quinze justes seraient confirmés en grâce et que quinze pécheurs seraient convertis.

Citons aussi une oraison à la Vierge ou image de la Sainte Face attribuée à Jean XXII. On assure dans

le titre que ce pape a donné 10,000 jours d'indulgence à ceux qui la diront dévotement, ou qui, ne la sachant pas, diront cinq *Pater* en regardant la Véronique.

Il faut ranger dans semblable catégorie les prérogatives attribuées aux cinq oraisons des cinq douleurs de la Vierge ; chacune commence par une des lettres du mot *Maria* ; elles forment ainsi un acrostiche. La première : *Mediatrix Dei et hominum et fons misericordiae* ; la seconde : *Auxiliatrix Dei et hominum et pacis et terræ condimentum*.

Tout le monde connaît l'histoire d'un gentilhomme qui, ayant donné de l'argent à un moine pour faire sortir des âmes du purgatoire, voulut ensuite se faire rendre son argent. Madame d'Aulnoy, dans son *Voyage en Espagne*, imprimé en 1691, raconte ce trait de la façon suivante :

« Le comte de Villa-Medina, étant dans l'église de Notre-Dame d'Atocha, donna quatre pistoles à un religieux qui demandait pour les âmes du Purgatoire. « Ah ! seigneur (dit le bon père) vous venez de délivrer une âme du purgatoire. » Le comte tira encore une pièce de quatre pistoles et la mit dans sa tasse. « Voilà, continua le religieux, une autre âme délivrée. » Il lui en donna de cette manière six de suite, et à chaque pièce, le moine s'écriait : « L'âme vient de sortir du purgatoire. — M'en assurez-vous ? dit le comte. — Oui, seigneur, répartit le moine ; elles sont à présent au ciel. — Rendez-moi donc mes six pièces de quatre pistoles, dit-il ; car il serait inutile qu'elles vous restassent. Puisque ces âmes sont au ciel, il ne faut pas craindre qu'elles retournent au purgatoire. » Mais le moine se garda bien de les lui rendre, et il s'en serait fait scrupule. »

Les frères mineurs, c'est l'abbé Thiers qui s'exprime

de la sorte, avaient autrefois un moyen bien plus facile et à meilleur marché de tirer des âmes du purgatoire. Ils assuraient, à ce que témoigne le cardinal Boniface de Ammatis, qu'on en pouvait tirer autant qu'on entrait de fois dans l'église de Notre-Dame-des-Anges ou de la Portioncule, près la ville d'Assise, et qu'on en sortait depuis les premières vêpres du jour suivant; toutefois une entrée et une sortie ne procuraient qu'une seule indulgence.

On a prétendu qu'en 1391, le pape Boniface IX accorda des indulgences plénières aux Milanais, les absolvant de tous leurs péchés s'ils visitaient chaque jour cinq églises, lors même qu'ils ne seraient ni contrits ni confessés; mais ce fait assez extraordinaire n'est rapporté par aucun auteur digne de foi. Il y avait dans la cathédrale de Bourges, au-dessus du grand tronc, des vers latins qui promettaient le ciel à ceux qui feraient des aumônes, et l'étendue de la place qu'ils obtiendraient devait être proportionnée à leur générosité :

Hic si largè des, in cœlo fit tuus sedes,
Qui seret hic parcè, parcè comprehendet in arce.

La bulle dite *sabbatine*, attribuée à tort à Jean XXII, est remplie d'extravagances au sujet des indulgences.

La Vierge y dit qu'elle descendra en purgatoire le premier samedi après la mort de tous ceux qui auront porté le scapulaire ou qui, pour l'amour d'elle, seront entrés dans son ordre ou dans sa confrérie, qu'elle les délivrera des peines du purgatoire et les conduira à la montagne de la vie éternelle (*in montem sanctum vitæ æternæ gloriosè reducam*). Quiconque sera de l'ordre des Carmes et en portera l'habit sera sauvé

éternellement. Ces étranges assertions ont été vivement réfutées par des théologiens fort orthodoxes; un docteur de Sorbonne que cite Thiers les qualifie d'inepties; bien des gens seront sans doute de cet avis.

Un livret composé par un capucin, les *Merveilles du Rosaire*, par le père Carnac (Toulouse, 1619), entre dans de longs détails sur les indulgences de la Portioncule, c'est-à-dire accordées à ceux qui visitent cette église le premier jour du mois d'août. Le *Martyrologe franciscain*, par le père Artus du Moustier, affirme que les démons ont été contraints de convenir de son pouvoir; ceux qui ne l'ont pas cru véritable ont été punis et fouettés miraculeusement.

D'étranges idées ont été mises en avant au sujet de l'ermitage de Sainte-Marie-de-la Portioncule, près d'Assise, séjour de saint François et berceau d'un ordre célèbre. Barthélemy de Pise, dans son *Livre des Conformités* (lib. 2, fol. 157) n'a pas craint de dire que le diable lui-même convenait que si un homme, après avoir égorgé de sa main tous les autres hommes, allait se confesser à la Portioncule, il en sortirait l'âme aussi pure que celle d'un enfant après le baptême (*si unus homo occidisset omnes homines manu propria et ad locum illum vere contritus et confessus accederet, statim in ingressu loci illius anima mundatur ab omni peccato, sicut anima pueri perfecto baptismo mundaretur*). Le diable, toujours d'après l'autorité de Barthélemy de Pise, a révélé qu'on faisait de ceux qui se permettent de manquer de respect à la Portioncule une plus grande boucherie en enfer qu'on ne tue de bêtes à Bologne (*De his facimus majus macellum in inferno, quam fiat de pecudibus et aliis animalibus Bononie*).

Reliques.

Dans les siècles d'ignorance, les fausses reliques se multiplièrent de la façon la plus singulière; on y attachait alors le plus grand prix, la crédulité d'une part, l'imposture de l'autre se donnèrent pleine carrière. Il y a de l'exagération, sans doute, mais il y a aussi quelque vérité dans le tableau que traçait Calvin, lorsqu'il écrivait ironiquement son *Traité des reliques et du grand avantage que retireroit la chrétienté si on en faisoit inventaire.*

Une des reliques les plus fameuses est la *Véronique* ou *Sainte Face*, que quelques églises sont fières de posséder.

Le nom de *Vera icon* était consacré aux images de Jésus-Christ; on l'appliqua plus tard par confusion à la sainte femme qui, suivant une tradition fort accréditée, reçut sur le voile dont elle essuyait la figure du Sauveur l'empreinte révéérée appelée *Sainte Face*. Des savants avaient pensé que le nom de *Véronique* était une altération de *Bérénice*, nom que l'Évangile apocryphe de Nicodème donne à la femme que Jésus-Christ guérit d'un flux de sang. Il paraît toutefois que le nom de *Bérénice* est une modification de celui de *Pronice*, qu'une des sectes les plus importantes des Gnostiques, les Valentiniens, donnaient à cette même mémoire.

Des légendes ne tardèrent pas à se répandre à cet égard; on raconta l'histoire d'une dame juive appelée *Véronique*, que l'empereur Tibère, atteint de la lèpre, fit venir à Rome, afin qu'elle le guérît par l'attouchement du saint suaire qu'elle possédait.

D'autres écrivains crédules firent de *Véronique* une des compagnes de Lazare, de Marthe, de Marie-Mag-

deleine et de Joseph d'Arimatee, avec lesquels ils les firent aborder dans les Gaules.

On raconte que le suaire ayant été plié en trois par la sainte, l'image du Sauveur s'y était imprimée en trois endroits, et que ces trois exemplaires étaient conservés à Rome, à Turin et à Irun en Espagne.

L'histoire de la Sainte Ampoule, conservée à Reims et apportée, dit-on, par un ange lors du couronnement de Clovis, a longtemps été célèbre. C'est Hincmar qui, dans son *Historia Francorum*, a le premier raconté ce miracle; au neuvième siècle, le moine Aimoin l'a répété; mais il est remarquable que les écrivains antérieurs à Hincmar ne parlent point de ce prodige; ni Grégoire de Tours, qui recueille avec tant d'avidité tous les récits où il y a du surnaturel, ni Avitus, évêque de Vienne, qui avait écrit à Clovis pour le féliciter de son baptême, ni Nicétius, évêque de Trèves, qui a aussi fait mention du baptême de ce monarque.

Le Mémoire de Vertot, dans le tome II des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, est écrit sous l'impression d'un embarras remarquable.

Au rang des reliques célèbres, il faut placer la sainte larme de Vendôme; la tradition prétendait que cette larme, versée par Jésus-Christ sur le corps de Lazare, avait été recueillie par un ange qui l'avait donnée à la Madeleine qui la remit, lors de son voyage en Provence, à saint Maximin, évêque d'Aix. Portée à Constantinople, elle fut accordée par l'empereur Michel le Paphlagonien à Geoffroi Martel, en récompense des secours que ce guerrier lui avait amenés contre les Sarrasins, et plus tard elle fut donnée au convent des Bénédictins de Vendôme. Le docteur J.-B. Thiers établit sans peine que tous ces récits n'avaient aucune

réalité historique ; dans cette controverse, il eut pour adversaire un érudit célèbre qui fait d'ordinaire preuve d'une critique plus judicieuse, le père Mabillon ; mais c'était un bénédictin, et il fallait qu'il soutint les prétentions de son ordre.

Un jésuite d'Annecy, nommé Jean Ferrand, composa un gros livre au sujet des reliques, dans lequel il n'hésite pas à dire que lorsqu'il se trouve dans diverses églises des têtes ou des corps du même saint, c'est la Providence qui a produit cette multiplication miraculeuse afin d'entretenir la dévotion des fidèles (*Unum mihi sat erit dicere supremum numen suam procul dubio explicuisse potentiam in iis nominatim reliquiis multiplicandis*).

Fêtes et processions.

Quelques empereurs d'Allemagne se trouvant à Rome à l'époque des fêtes de Noël, affectaient de lire eux-mêmes à l'office la leçon où se trouvent les mots : *exiit edictum a Cesare Augusto*. Frédéric III le fit devant le pape Paul II en 1468 ; l'empereur Sigismond en agit de même au concile de Constance, étant habillé en diacre ; et il a été admis dans le cérémonial romain que si l'empereur se trouvait à Rome ce jour-là, ce serait à lui à lire cette leçon revêtu d'un surplis et d'une chape, et l'épée au côté.

L'usage des trois messes en ce jour vient de Rome. On les disait à cause des trois stations indiquées par les papes pour le service divin ; la première à Sainte-Marie-Majeure pour la nuit, la seconde dans l'église de Sainte-Anastasie pour le point du jour ; la troisième à Saint-Pierre pour l'heure ordinaire des grandes fêtes. L'usage de ces trois messes, borné maintenant à la fête

de Noël, s'appliquait jadis en quelques pays à plusieurs autres grandes solennités. Saint Ildefonse, évêque de Tolède en 853, constate qu'il se disait aussi trois messes aux fêtes de Pâques, de Pentecôte et de la Transfiguration.

La dispense du maigre pour la fête de Noël, lorsqu'elle tombe un vendredi, est fort ancienne. Saint Epiphane déclare que, de son temps, on ne jeûnait point la jour de Noël lorsqu'il venait un mercredi ou un vendredi. Nicolas I^{er}, exhortant les Bulgares à l'abstinence tous les vendredis de l'année, en excepte celui qui se rencontrerait la fête de Noël. Matthieu de Paris, dans son histoire d'Angleterre (année 1253), mentionne comme un usage en vigueur, la faculté de manger de la viande un vendredi, si la fête de Noël tombe ce jour-là.

N'oublions pas la procession de Sainte-Gertrude à Nivelles qui a lieu tous les ans le lendemain de la Pentecôte. Un homme à cheval a derrière lui en croupe une jeune fille qui représente la sainte et qu'on choisit parmi les plus jolies et les plus distinguées de la ville. Devant elle un jeune homme alerte, représentant le diable, fait mille sauts, mille gambades et s'efforce, par ses bouffonneries, de faire rire la prétendue sainte, qui doit garder un sérieux imperturbable. Tout cela réjouit infiniment les bons Flamands.

Les Vénitiens se donnaient un plaisir semblable lors de la procession du Rosaire. Des jeunes filles représentaient diverses saintes, telles que sainte Agnès, sainte Luce, sainte Catherine de Sienne ; des jeunes garçons, choisis parmi ce que la ville renfermait de mieux, jouaient des rôles d'anges et de saints. Quelques diables ayant queue, griffes et cornes, étaient dispersés dans cette pieuse société ; leur fonction était de

gesticuler auprès des saintes, de les distraire par des tours grotesques. Cette facétie dégénérait souvent en licence : les démons se permettaient des postures fort inconvenantes et étaient disposés à prendre avec les saintes des libertés répréhensibles.

Dans quelques villes de Navarre, on pratiquait autrefois une cérémonie burlesque et singulière dont Martin d'Arles, archidiacre de Pampelune, fait mention dans son *Traité des Superstitions*, imprimé en 1550. Voici comment il s'exprime : « Les Navarrois, dans les temps de sécheresse, loin de s'humilier devant le Seigneur et de fléchir son courroux par la pénitence, avaient recours à une manière pleine d'impété que toute leur grossièreté peut à peine excuser. Ils portaient en procession sur le bord d'une rivière l'image de saint Pierre, leur patron, puis ils se mettaient à crier d'un ton plus menaçant que soumis : « Saint Pierre, secourez-nous ; saint Pierre, une fois, deux fois, trois fois, secourez-nous ! » Voyant que l'image de saint Pierre témoignait par son silence qu'elle n'avait aucun égard à leurs cris, ils entraient en colère et ils criaient plus fort qu'auparavant : « Qu'on plonge saint Pierre dans la rivière ! » Alors les principaux du clergé représentaient au peuple qu'il ne fallait pas en venir à cette extrémité, que saint Pierre était un bon patron, et qu'il ne tarderait point à les secourir. Le peuple, ne se fiant pas à ce qu'on lui disait, exigeait qu'on lui donnât des cautions. On lui en donnait, et il manquait rarement de pleuvoir dans les vingt-quatre heures. » C'est du moins ce qu'affirme notre auteur.

Chez les Gross, lorsqu'on pose les fondements d'un édifice, les ouvriers, après avoir reçu la bénédiction du prêtre, selon l'usage du pays, tuent un coq et un mouton dont ils enternent le sang sous la première pierre

qu'ils posent. On ne doute pas qu'on attire ainsi la prospérité sur cette maison.

D'autres Grecs, voulant se venger de quelque ennemi, prennent la mesure de la longueur et de la largeur de son corps; ils vont trouver ensuite des ouvriers qui posent les fondements d'un édifice, et ils les engagent, par quelques présents, à enterrer cette mesure sous une des premières pierres des fondements; ils s'imaginent que lorsque cette mesure pourrit, leur ennemi languit et se dessèche, et dès qu'elle est réduite en poussière, sa mort est infaillible.

La *fête de l'Ane* est une des cérémonies les plus singulières qu'offre l'étude du moyen âge; elle se célébrait dans plusieurs églises, notamment à Sens et à Rouen, le jour de Noël. Dans cette dernière ville, après le chant de tierce, une procession commençait autour du cloître et venait dans la nef; elle était composée de deux partis, représentant l'un les juifs, l'autre les gentils. Il y avait aussi une troupe d'ecclésiastiques diversement costumés et représentant les prophètes de l'Ancien Testament. Les chantres apostrophaient les juifs et les gentils, qui répondaient par un verset analogue à la cérémonie et aux personnages dont ils remplissaient les rôles. Les chantres appelaient ensuite Moïse, qui, tenant en mains les tables de la loi, revêtu d'une aube et d'une chape, ayant des cornes à la tête, une longue barbe au menton et une baguette à la main, entonnait un verset qui avait rapport à la fête de Noël. On interpellait ensuite Aaron, qui s'avancait revêtu des ornements pontificaux, la mitre sur la tête et une fleur à la main; Daniel était représenté par un jeune homme vêtu d'une tunique verte et tenant un épi; David était couvert des ornements royaux; Samuel, Ezéchiel, Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, et bien d'autres person-

nages illustres défilait à leur tour. Une représentation du miracle des trois jeunes Hébreux préservés de la fournaise où les avait fait jeter Nabuchodonosor avait lieu ensuite, et un personnage déguisé en femme, ayant un diadème sur le front, venait remplir le rôle d'une sibylle et débiter quelques versets prophétiques, ce qui terminait la cérémonie.

A Beauvais, le 14 janvier, on représentait la Fuite en Égypte. Une jeune fille, tenant un enfant entre ses bras, était placée sur un âne pompeusement enharnaché, et conduite en triomphe de la cathédrale à l'église Saint-Étienne. On la faisait entrer dans le chœur, et elle était placée, avec l'âne, du côté de l'Évangile. On commençait ensuite la grand'messe. *L'Introït*, le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* étaient terminés par le cri de : *Hin han*, destiné à imiter la voix de l'âne. On lit même dans les rubriques manuscrites de cette fête, qu'à la fin de la messe, le prêtre, se tournant vers le peuple, au lieu de dire *Ite, missa est*, doit crier trois fois *hin han*; et le peuple, au lieu de répondre *Deo gratias*, doit répéter trois fois *hin han, hin han, hin han*.

Il ne sera pas hors de propos d'insérer ici la prose qu'on chantait durant cette singulière cérémonie :

Orientis partibus
 Adventavit asinus,
 Pulcher et fortissimus
 Sarcinis aptissimus.
 Hé! sire asne, car chantez,
 Belle bouche rechignez,
 Vous aurez du foin assez
 Et de l'avoine à planté (*en abondance*).
 Lentus erat pedibus
 Nisi foret baculus
 Et eum in clunibus

Pungeret aculeus.
 Hic in collibus Sichem
 Jam nutritus sub Ruben
 Transit per Jordanem
 Salit in Bethleem.
 Ecce magnis auribus,
 Subjugalis filius,
 Asinus egregius,
 Asinorum Dominus.
 Saltu vincit hinnulos
 Damas et cupreolos,
 Super dromedarios
 Velox Madianeos.
 Aurum de Arabia
 Thus et myrrham de Saba,
 Tulit in Ecclesia
 Virtus asinaria.
 Dum trahit vehicula,
 Multa cum sarcinula
 Illius mandibula
 Dura terit pabula.
 Cum aristas hordeum
 Comedit et carduum
 Triticum a palea
 Segregat in area.
 Amen, dicas, asine,
 Jam satur de gramine,
 Amen, amen, itera,
 Aspernare vetera.

La célèbre procession de la Fête-Dieu, à Aix, instituée en 1462, par le roi René, occupait non-seulement la veille, le jour et l'octave du Saint-Sacrement, mais aussi le lundi de la Pentecôte et le dimanche de la Trinité; le parlement, le clergé, le corps de ville, les con-

fréries des arts et métiers figuraient dans ces fêtes (1).

L'abbé de Vayrac, dans son livre intitulé : *Etat de l'Espagne*, donne quelques détails assez curieux sur l'un des plus fameux de tous les pèlerinages : celui de Saint-Jacques à Compostelle.

« La figure de l'apôtre est sur le grand autel ; c'est un petit buste de bois, toujours éclairé par quarante ou cinquante cierges. Les pèlerins baisent la figure trois fois et lui mettent leur chapeau sur la tête. On voit dans l'église une trentaine de lampes d'argent ; six grands chandeliers d'argent sont un don de Philippe III. Au dehors, une croix est élevée sur une plate forme ; les pèlerins y attachent quelque lambeau de leurs vêtements. Ils observent ensuite une cérémonie singulière : celle de passer sous cette croix par une ouverture fort petite, de sorte qu'il faut se glisser l'estomac contre le pavé ; les personnes chargées d'embonpoint ont toutes les peines du monde à accomplir cette entreprise, à laquelle on ajoute qu'une indulgence spéciale est attachée. »

Le concile tenu à Nantes en 1431 défend avec raison une cérémonie en usage le lendemain de la fête de Pâques.

Les prêtres des églises et quelques autres personnes se répandent dans les maisons de la ville, entrent dans

(1) Elles sont décrites très en détail dans un volume curieux : *Explication des cérémonies de la Fête-Dieu d'Aix en Provence*, avec 13 gravures et les airs notés, par J. Grégoire. Aix, 1777, in-12. Un autre livre, devenu rare, est consacré à l'apologie des mascarades qui faisaient l'ornement de ces cérémonies ; il a pour titre : *Esprit du cérémonial d'Aix en la célébration de la Fête-Dieu*, par P. J. Aix (sans date) ; in-12.

les chambres. saisissent ceux qui sont couchés dans leur lit, les emmènent nus dans les rues et les places publiques, les conduisent ensuite, en poussant de grands cris, dans les églises, les placent sur l'autel et ailleurs, et jettent de l'eau sur eux, ce qui trouble l'office divin et occasionne des accidents, tels que des lésions et parfois des mutilations de membre. En outre, quelques autres personnes, prêtres ou laïques, vont de grand matin, le premier jour du mois de mai, dans les maisons de leurs voisins; ils en emportent quelques effets, et ils forcent ceux à qui ils appartiennent de payer pour les ravoir.

Semblable coutume subsistait à Angers; le concile de 1448 la défendit. Les personnes trouvées le matin dans leur lit étaient portées dans l'église et sur l'autel dépoignées de leurs vêtements.

Ailleurs, un usage analogue avait lieu le jour de la fête des Saints-Innocents. L'expression *innocenter* ou *donner les innocents* signifie l'action d'aller, le jour de cette fête, réveiller quelqu'un et en même temps lui donner le fouet. La flagellation était une portion indispensable de cette cérémonie.

Le jour de Pâques et les six jours suivants, quelques chanoines, après matines, accompagnés d'enfants de chœur et précédés de la croix et du bénitier, se rendaient en procession chez leurs confrères paresseux, entraient sans bruit dans leur chambre, les surprenaient au lit, leur donnaient de l'eau bénite et chantaient l'antienne : *Hæc dies quum fecit Dominus*, etc. Le chanoine paresseux s'habillait aussitôt, était conduit avec cérémonie à l'église et condamné à payer un déjeuner à ceux qui l'avaient réveillé. (*Mercur de France*, mai 1735, p. 898.)

A Nevers il existait un usage semblable. Les chanoines et autres membres du clergé allaient, dans l'intervalle

de Pâques à la Pentecôte, réveiller en cérémonie leurs confrères paresseux ; cette pratique était sans doute accompagnée de circonstances indécentes, car un statut de 1246 la défendit sous peine d'excommunication, et la qualifia de détestable. (*Statuta ecclesiæ Nivernensis*, dans le *Thesaurus anecdotorum* de Martene, t. IV, p. 4070.)

Dans quelques villes, les habitants entraient de fort bonne heure dans les maisons et emportaient les habits de ceux qu'on trouvait endormis, et qui, pour ravoir leurs effets, étaient contraints de solder les frais d'un repas.

Les processions offraient parfois des circonstances étranges, même à la fin du seizième siècle. Quelques détails à ce sujet, empruntés à un naïf et véridique chroniqueur, l'Estoile (*Journal des choses advenues à Paris en 1588 et 1589*), nous ont paru remarquables.

« Le 30 janvier (1589) se fit plusieurs processions auxquels il y a quantité d'enfants, tant fils que filles, hommes que femmes, qui sont tous nus en chemise, tellement qu'on ne vit jamais si belle chose. Il y a telle paroisse où se voit de cinq à six cents personnes tous nus, et en quelques autres de huit à neuf cents.

« Le 3 février se firent de belles processions où il y en avoit grande quantité de tous nus et portant de très-belles croix.

« Le 14 février furent faites dans les églises de cette ville grande quantité de processions qui alloient en grande dévotion dans la paroisse Saint Nicolas-des-Champs ; il y avoit plus de mille personnes, tant fils que filles, hommes que femmes, tous nus, et même tous les religieux de Saint-Martin-des-Champs, qui étoient tous nu-pieds, et les prêtres de ladite église de Saint-Nicolas aussi nu-pieds, et quelques-uns tout

nus, comme étoit le curé François Pigenat, duquel on fait plus d'estat que d'aucun autre, qui étoit tout nu et n'avoit qu'une guilbe de toile blanche sur lui.

« Le 24 février, tout le long du jour, on ne cessa de voir les processions ès quelles il y avoit beaucoup de personnes, tant enfans que femmes et hommes, qui estoient tous nus, et lesquels portoient et représentoient tous les engins et instrumens desquels Notre-Seigneur avoit été affligé en sa Passion. »

Toit nus doit s'entendre en chemise, et c'étoit déjà fort suffisant; ces cérémonies eurent lieu en hiver, de sorte qu'elles durent avoir, pour ceux qui y figuraient aussi légèrement vêtus, des conséquences peu agréables.

Singularités relatives aux sacrements.

Des questions singulières, des pratiques bizarres ont été signalées au sujet des divers sacrements; nous nous contenterons d'en citer quelques exemples; ce sujet pourrait recevoir des développemens bien plus étendus que ceux que nous devons lui donner.

En 740, on soumit au pape Zacharie la question de savoir si un prêtre qui avoit, dans un baptême, employé la formule : *Baptiso te in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*, avoit fait un acte légal, un baptême véritable. Le Saint-Père décida qu'oui, parce que le prêtre avoit agi par ignorance de la langue latine.

En 1387, le pape Clément VII fut consulté sur un événement étrange arrivé à Montpellier. Une ânesse mit bas, dans cette ville, deux êtres ayant la forme d'enfants mâles; on recourut à la décision pontificale pour savoir si on leur administrerait le baptême. Après de longs débats, le cardinal de Saint-Ange fit connaître qu'on pouvoit les baptiser.

En Livonie, l'usage a longtemps subsisté de rebaptiser en secret les enfants qui tombaient malades un ou deux mois après leur naissance et de changer leur nom, car la maladie était attribuée au nom donné lors du baptême. Une idée analogue existait chez les payans irlandais qui se gardaient bien de donner à un enfant le nom de son père ou de quelque membre de sa famille et qui ne doutaient pas qu'en pareille circonstance l'enfant ne vint à mourir.

Les Coptes et les Abyssins confèrent la tonsure et tous les ordres, excepté la prêtrise, à des enfants dès qu'ils sont baptisés.

Jadis, en Périgord, on bénissait du vin après le baptême, et on en faisait boire à l'enfant. Le *Rituel* de Périgueux, de 1536, explique cette cérémonie.

L'usage de sonner les cloches après le baptême a été extrêmement répandu. On s'imaginait que, si cette sonnerie n'avait pas lieu, les enfants deviendraient sourds et ne pourraient chanter,

Il y a peu de chose à dire au sujet de la confirmation.

On croyait autrefois qu'on ne pouvait tirer la vérité de la bouche de criminels qui se seraient frottés de chrême ou qui en auraient bu. Le concile de Tours, tenu en l'an 813, ordonne que les prêtres qui en auront donné pour cet objet seront déposés et on leur coupera la main.

On s'était imaginé que le cierg^e porté par le confirmé avait d'autant plus de vertu et procurait plus de grâces qu'il était plus lourd et plus grand.

Dans quelques diocèses on avait pris l'habitude de rester sept jours sans se laver la tête après avoir reçu la confirmation.

L'abbé Thiers, dans son grand ouvrage sur les su-

perstitutions (1725, 4 vol.), signale celle des personnes qui ne veulent communier que d'une grande hostie ou qui veulent qu'on leur donne plusieurs hosties en communiant.

On eut l'idée de faire servir l'Eucharistie à un cataplasme appliqué sur les yeux d'un aveugle-né, et saint Augustin rapporte que cet aveugle, nommé Acacius, obtint ainsi l'usage de la vue.

Il y a quelques exemples, dans la primitive Église, que l'Eucharistie ait été ensevelie avec les morts.

Les hosties non consacrées ont aussi été employées d'une manière abusive; on donnait à des fiévreux, afin de les guérir, trois de ces hosties après avoir écrit dessus : *Quis est Pater, talis est Filius et Spiritus Sanctus.*

On pensait que boire le reste du vin qui a servi à la messe guérissait de la fièvre.

On trouve au septième et au neuvième siècle que, dans des conciles, afin de rendre les actes plus authentiques, on les signa avec de l'encre où l'on avait répandu quelques gouttes de vin consacré.

Saint Satyre, frère de saint Ambroise, lia l'Eucharistie dans un linge, l'attacha à son bras et se jeta ensuite à la mer afin de se sauver à la nage lors d'un naufrage.

Saint Dominique, voulant convaincre des hérétiques, jeta l'Eucharistie dans une fournaise ardente, où elle demeura trois jours sans se consumer.

Saint Antoine de Padoue voulant aussi convaincre un incrédule, présenta l'Eucharistie à un mulet qui se mit à genoux et baissa la tête en signe d'adoration.

Donner l'Eucharistie aux morts s'est pratiqué quelquefois; mais la chose fut défendue par des conciles au quatrième, au sixième, au septième siècle. Balsamon, canoniste grec qui vivait au douzième siècle, se porte

pendant comme l'avocat de cette pratique en disant qu'elle peut servir à éloigner les démons qui tourmenteraient les défunts dans leurs tombeaux.

L'Eglise a proscrit comme des abus répréhensibles de communier plusieurs fois en un jour; de ne pas vouloir travailler le jour qu'on a communiqué ou ne pas vouloir jeûner ce jour-là si c'est un jour de jeûne.

Des gens croyaient avoir fait un crime s'ils avaient marché à terre les pieds nus le jour qu'ils avaient communiqué et les deux jours suivants.

En Abyssinie, personne, pas même le roi, pas même le patriarche, ne peut communier hors de l'église.

Saint Thomas de Cantorbéry portait sur lui une hostie consacrée afin de la prendre partout où il se serait trouvé en danger de mort.

Marie Stuart se donna à elle-même la communion en prison, avec la permission du pape Pie V et avec des hosties qu'on lui avait fait passer en secret.

L'empereur Andronic II. à ses derniers moments, mit dans sa bouche, en guise de viatique, une statuette de la Vierge.

Des conciles ont défendu de dire la messe pour les gens tués en duel et pour ceux qui se sont suicidés.

Une histoire que raconte l'abbé de Cluni, Odo., dans ses *Conférences*, se rattache à cette offrande du saint sacrifice pour des personnes mortes dans l'impénitence. Un prêtre célébrait la messe pour un voleur qui avait été tué par deux voyageurs logés chez lui et qu'il avait voulu égorger la nuit, afin de les dépouiller tout à son aise. Lorsqu'il arriva aux paroles de la consécration, il se fit un horrible fracas sur le toit de l'église, et au même instant l'autel s'éroula. Le prêtre, rempli de frayeur, s'enfuit sans achever la messe, et les assistants prirent de même la fuite, chacun de son côté.

Peut-on dire des messes des morts pour les vivants? Quelques anciens auteurs ont répondu par l'affirmative et ont cité un exemple tiré de la vie de saint Théodose, abbé au sixième siècle, lequel fit célébrer l'office des trépassés pour un religieux nommé Basile, qui étoit plein de vie et qui expira lorsque les prières furent terminées; mais ce trait est tiré de la *Vie des Saints* écrite en grec par Simeon Métaphraste, et l'on sait combien ce recueil abonde en récits apocryphes.

L'archevêque de Ratisbonne, Henri de Rotneck, mort en 1296, se faisait dire tous les ans un service solennel d'anniversaire, auquel il assistait, et cela durant les quatorze dernières années de sa vie.

Saint Pierre Damien fait mention d'un moine qui ne disait jamais d'autre office et d'autre messe que celle des morts; lorsqu'il fut trépassé, le diable lui reprocha cet usage comme un grand crime au tribunal de Dieu; mais la sainte Vierge et les saints se déclarèrent ses protecteurs et le conduisirent dans le séjour de la gloire.

Un concile de Tolède condamne à la dégradation et à l'excommunication des prêtres qui disaient des messes des morts afin de faire mourir des vivants.

Il y auroit beaucoup de faits à citer à l'égard des singularités qui ont rapport à la messe.

Souvent elle étoit accompagnée de décharges d'armes à feu dans les églises et dans les cimetières. Le jour de la fête de sainte Barbe, la compagnie des chevaliers de l'Arquebuse exécutoit une vive fusillade dans l'église après le dernier évangile. Les statuts synodaux de Besançon, en 1633, condamnent cet usage.

Des prêtres disaient la messe l'épée au côté et des éperons aux pieds, le pape Léon IV le défendit.

Nous apprenons aussi, par les décisions d'un concile

tenu en Angleterre en 787, que des prêtres avaient eu l'idée de dire la messe les jambes et les pieds nus.

Il y a dans l'histoire ecclésiastique des exemples de messes dites hors des églises et sans autels.

Des historiens rapportent que le martyr saint Lucien, étant en prison, chargé de chaînes, couvert de blessures et ne pouvant se remuer, célébra la consécration sur son estomac, se donna à lui-même la communion et la donna à ceux qui étaient enfermés avec lui.

Théodoret rapporte qu'il fit apporter des vases sacrés dans la cellule d'un pieux solitaire reclus depuis trente-sept ans, et que, faute d'autel, il offrit le sacrifice sur les mains des diacres.

Divers théologiens pensent qu'il n'est pas permis de dire la messe sur mer, l'agitation du navire pouvant faire renverser le calice. Il y a cependant des exemples du contraire : saint Wulfran dit la messe à bord du navire sur lequel il se rendait en Frise, à ce que rapporte son biographe, le moine Jonas.

Des écrivains un peu crédules ont raconté que saint Maclou ou Malo dit un jour la messe en pleine mer sur le dos d'une baleine qu'il prit pour une île (1)

Pour deviner l'avenir, on avait imaginé de se faire lire tous les jours l'évangile de saint Jean et des messes de la Trinité et de saint Michel.

En certaines églises de Bretagne, des paysans se fai-

(1) Une gravure représentant un missionnaire disant la messe sur le dos d'un poisson gigantesque se trouve dans un volume curieux et rare, intitulé *Nova typis transacta navigatio. Authore Honorio Philopono, 1621*. C'est la relation d'un voyage en Amérique fait par l'abbé du Mont Serrat et d'autres Bénédictins chargés d'une mission par le pape Alexandre VI.

saient dire des messes pour être guéris ou préservés de certaines maladies, et, à ces messes, ils offraient des épingles crochées qu'ils mettaient sur l'autel, puis ils faisaient réciter des évangiles et allaient hochei la tête trois fois dans une armoire ou dans un trou près de l'autel.

On s'avisait d'employer des messes pour rendre ennemis jurés des personnages liés par une amitié sincère. Voici la recette telle que l'ont donnée des auteurs qui ne jouissent pas aujourd'hui d'une grande autorité :

« Après le soleil couché, prenez une belette, coupez-lui les quatre pattes, faites-en deux croix, mettez-les l'une sur l'autre dans un sachet de toile neuve, cachez-le sous la nappe d'un autel sur lequel vous ferez dire la messe; puis vous mettrez le sachet entre les deux personnes que vous voulez brouiller. »

On faisait dire des messes du Saint-Esprit afin de savoir si une personne était morte ou en vie; pour connaître à quelle époque on doit mourir ou quel mari on aura.

Lorsqu'on a été volé, dit Thiers, c'est une pratique assez ordinaire de faire dire au plus tôt une messe du Saint-Esprit pour empêcher que le voleur ne s'échappe du lieu où il a commis le larcin. Une autre coutume tout aussi fréquente est de faire dire une messe de saint Antoine de Padoue pour retrouver un objet perdu ou égaré; un synode tenu en Pologne, en 1568, défendit positivement de faire dire des messes pour recouvrer des objets volés; il interdit aussi les messes dites pour des animaux malades.

Les démonologues parlent de messes que disaient les sorciers tantôt sur un morceau de cuir de bouc arrosé d'eau bénite, tantôt sur un morceau de la coiffe qui couvre la tête de quelques nouveau-nés; il y avait aussi des messes dites dans le but de donner de l'amour; on

mettait sous la nappe de l'autel des cantharides, ou de la pâte faite en forme de gâteau, ou la pierre appelée en latin *caconita*.

Parmi les messes superstitieuses, Thiers signale celles du Pere éternel, du Trentain de saint Grégoire, des Cinq plaies de Jésus-Christ, de sa Passion, de la robe sans couture, des onze mille vierges, etc.

Un chanoine d'Evreux fonda un obit pour le repos de son âme : il ordonna d'étendre sur le pavé, au milieu du chœur, un drap mortuaire, et de mettre à chacun des quatre coins une bouteille de bon vin, avec une cinquième au milieu ; le tout devant revenir aux chautres de l'église.

La confession ne pouvait manquer de provoquer des pratiques singulières.

Quelques abbesses ont prétendu pouvoir recevoir la confession de leurs religieuses, mais ce fut défendu par plusieurs papes, entre autres par Innocent III.

Bonfinius rapporte, dans son *Histoire de Hongrie*, que, trois ans après la bataille de Nicopolis, on entendit sur la plaine de cette sanglante journée une voix qui répétait de temps en temps le nom de Jésus et celui de Marie, et on trouva une tête qui cria qu'elle était celle d'un chrétien mort sans confession, que la sainte Vierge, qu'il honorait d'une dévotion particulière, l'avait préservé des peines de l'enfer et lui avait laissé l'usage de la langue et de la parole ; cette tête demanda qu'on lui fit venir un confesseur : on amena un prêtre du vi lage voisin ; elle lui fit l'aveu de ses péchés, reçut l'absolution et resta ensuite sans mouvement et sans voix.

Thomas de Cantimpré, dans son livre sur les *Abeilles*, raconte qu'un Normand, très-peu homme de bien, fut attaqué par des ennemis qui lui coupèrent la tête et la jetèrent dans un vallon où elle cria pendant plusieurs

heures : « Sainte Vierge Marie, donnez-moi une véritable confession ! » On alla chercher un prêtre, la tête fut réunie au corps, et le défunt reçut l'absolution après avoir dit que tout ce qu'il avait jamais fait de bien en sa vie était d'avoir jeûné tous les mercredis et tous les samedis en l'honneur de la Vierge.

Césaire, moine allemand, qui a réuni, dans des dialogues composés au treizième siècle, un grand nombre de ces récits merveilleux qui faisaient les délices de cette époque, n'a point oublié le trait suivant :

Un moine de Cîteaux n'ayant pu faire sa confession, suivant la coutume de l'ordre, à son abbé qui était absent, la fit au prieur du monastère, reçut l'absolution et mourut. La nuit qui suivit son décès, il apparut à son abbé et le pria de le confesser.

Encore une anecdote, toujours d'après l'autorité de Césaire :

Un démon se présenta à un prêtre et lui déclara ses péchés, qui étaient effroyables et innombrables ; le prêtre lui donna pour pénitence de se prosterner en terre trois fois par jour en disant : « Seigneur Dieu, mon créateur, j'ai péché contre vous, pardonnez moi. » Le démon se refusa à faire cette pénitence et disparut.

Une dévote du Pérou n'ayant pas de confesseur et étant atteinte d'une maladie épidémique, se mit à genoux devant une image de saint Ignace qui était attachée à la muraille de sa chambre, et expira après lui avoir fait l'aveu de toutes ses fautes.

Chez divers peuples ignorants, la confession donne lieu à des abus indignes de la religion. Un judicieux voyageur, Tournefort, donne une triste idée de la façon dont elle s'opère chez les Grecs : « Les prêtres ou *papas* qui font l'office de confesseurs, ne savent seulement pas la formule de l'absolution. Si un pénitent s'ac-

cuse d'avoir volé, ils demandent d'abord si c'est à un homme du pays ou à un Franc. Si le pénitent répond que c'est à un Franc : « Il n'y a point de péché, dit le *papa*, pourvu que nous partagions. »

Les prêtres de la Mingrèlie et de la Géorgie, réduits à une extrême pauvreté, vendent la confession le plus cher qu'ils peuvent. Ils se vantent de pouvoir donner l'absolution, non seulement de tous les péchés qu'on a commis, mais encore de tous ceux dont on pourra se rendre coupable pendant le reste de la vie. Ils vendent le plus cher possible à quelques gens riches des actes d'absolution générale, et, muni de ce diplôme, le pénitent crédule péche tout à son aise et sans remords. Lorsqu'il vient à mourir, il fait enterrer avec lui son certificat et ne doute point que ce passe-port ne lui ouvre l'entrée du paradis.

En Abyssinie, le prêtre ou l'évêque qui donne l'absolution aux pénitents leur applique en même temps plusieurs coups violents, ce qui, dans leurs idées, donne au pardon bien plus d'efficacité.

La confession était en usage parmi les anciens Péruviens; elle était de rigueur quand l'Inca tombait malade. Ce souverain n'était pas assujéti à la règle commune; il n'avait d'autre confesseur que le soleil. Après avoir fait en présence de cet astre l'aveu des fautes qu'il avait commises, il se baignait dans une rivière, persuadé que l'eau emportait ses iniquités à la mer.

Le nombre des bandits et des assassins s'étant fort multiplié en Italie, les supplices ne pouvaient en venir à bout; le duc de Vendôme eut l'idée de faire pendre ces meurtriers sans confession, sans les laisser recevoir les consolations d'un prêtre. Ce moyen réussit jusqu'à un certain point.

Les Abyssiniens se confessaient debout ainsi que

les anciens Moscovites, le confesseur se tenant également debout.

En Angleterre, d'après un ancien pénitenciel, le pénitent se tenait debout.

Quant à la fréquence des confessions, un évêque de Metz, Codegrand, qui vivait au huitième siècle, est le premier qui ait imposé aux ecclésiastiques de sa cathédrale l'obligation de se confesser tous les samedis.

Pierre le Chantre, auteur du douzième siècle, mentionne un abbé de Longpont qui se confessait chaque jour.

Le P. André d'Avellino, qui fut supérieur général des Théatins, se confessait, sur la fin de sa vie, quatre et cinq fois par jour.

La plupart des règles de monastères institués au moyen âge ont fixé les confessions, les unes une fois par mois, d'autres tous les quinze jours; il y en a qui ont stipulé une fois par semaine, et d'autres deux fois.

Les Carmélites doivent se confesser et communier tous les dimanches et aux grandes fêtes; les Théatins se confessaient trois fois la semaine.

Des statuts rendus à Barcelone et à Ségovie enjoignaient aux Franciscains de se confesser deux fois la semaine; les religieuses du Calvaire doivent, d'après leurs constitutions, s'approcher du tribunal de la pénitence tous les mercredis et tous les samedis.

Il y eut, au moyen âge, des exemples de confessions faites à la fois à plusieurs prêtres. Le célèbre Richard Cœur de lion, ayant été blessé à mort, se confessa à trois abbés de Cîteaux qu'il fit venir pour cet effet; et, en 1219, Philippe, comte de Namur, se confessa à quatre abbés du même ordre.

A l'égard de la confession par écrit, les écrivains ec-

clésiastiques renferment plus d'une histoire qu'on n'est pas forcé de regarder comme authentique.

Une femme de l'île de Chypre reçut l'absolution d'un péché très-grave dont elle avait fait l'aveu par écrit à saint Jean l'Aumônier, n'osant pas le lui confesser de vive voix, mais elle ne reçut ce pardon qu'après la mort de ce patriarche d'Alexandrie, qui se leva exprès de son tombeau pour lui rendre son papier sur lequel elle trouva écrit : « A cause de Jean, mon serviteur, ton péché est effacé. »

Un étudiant, à Paris, remit sa confession écrite à un religieux de l'abbaye de Saint-Victor qui, l'ayant lue, lui dit qu'il ne pouvait pas lui donner les avis nécessaires, mais qu'il montrerait cet écrit à son abbé ; quand l'abbé voulut lire l'écrit qui lui était remis, tout avait disparu ; les deux religieux en conclurent que les fautes du pénitent étaient pardonnées.

Le confesseur peut-il envoyer par écrit l'absolution ? Quelques casuistes avaient soutenu que oui, mais le pape Clément VIII décida le contraire en 1602. Toutefois, en équivoquant sur les termes du décret pontifical, on trouva le moyen d'entretenir une controverse qui dura assez longtemps entre des Jésuites et des Cordeliers ; un Jésuite fort savant, un peu bizarre et connu jadis par des ouvrages sur des questions singulières, Théophile Raynaud, traita ce point dans un traité spécial : *De Confessione epistolari Apopompeus*.

Quelques personnages voulaient recevoir l'absolution à chaque péché dont ils se confessaient. Un pardon général ne leur paraissait pas suffisant ; ils en désiraient un spécial pour chaque faute.

On eut aussi l'idée de faire confesser ses péchés par un autre ; la *Vie des Saints* cite, à cet égard, l'exemple de saint Lidwige, qui fit l'aveu des fautes d'un grand

scélérat comme si c'eût été les siennes, et qui en reçut l'absolution pour lui.

La mère de saint Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, étant sur le tombeau de son mari, confessa ses péchés et ceux du défunt à un moine qui lui donna l'absolution et lui imposa une pénitence sévère.

La pensée de se confesser à un prêtre et de demander l'absolution à un autre peut sembler étrange ; il y a eu cependant quelques monastères où il était permis aux religieux de confesser leurs frères et de leur imposer des pénitences, à condition de les renvoyer ensuite à leurs abbés pour recevoir l'absolution.

Il a été décidé qu'un muet pouvait se confesser par signes ou par interprète, mais qu'un confesseur ne devait jamais donner l'absolution d'une manière semblable.

Les anciens canons pénitentiels en vigueur dans les premiers siècles de l'Eglise imposaient des peines qui indiquent qu'une sévérité bien supérieure aux usages actuels était alors en vigueur. Trois ans de pénitence étaient le châtimement d'une femme qui, pour plaire, aurait fardé son visage ou qui se serait masquée. Pour avoir parlé dans l'église pendant le service divin dix jours au pain et à l'eau. Pour avoir consulté des sorciers, cinq ans de pénitence.

Passons à ce qui a rapport à l'extrême-onction

Thiers mentionne, entre autres abus qui s'étaient introduits à cet égard, celui de la donner aux personnes bien portantes.

Les Grecs la donnent aux pénitents et à tous ceux qui assistent à l'office le jeudi saint.

Sainte Hedwige, morte en 1243, se la fit administrer par son confesseur, le frère Matthieu, étant en parfaite santé, mais, fort peu après, elle tomba malade et mou-

rut sans vouloir recevoir une seconde fois ce sacrement.

La donner à des soldats qui iraient à une bataille ou à des personnes au moment de faire naufrage, ou à des femmes en travail d'enfant, ou à des individus qu'on mènerait au supplice, ou à des insensés : toutes ces pratiques sont défendues par plusieurs conciles.

On cite des gens qui ne voulaient point recevoir l'extrême-onction parce qu'ils croyaient qu'ils mourraient bientôt après ou qu'ils ne pourraient guérir. D'autres s'y refusaient dans la pensée qu'ensuite il était interdit de manger de la viande ou qu'il fallait vivre dans la continence la plus sévère. Cette dernière opinion devait être fort répandue, car un grand nombre de conciles et d'évêques, au moyen âge, se sont évertués à en démontrer le peu de fondement. Un évêque anglais disait en 1237 : *Doceant sacerdotes frequenter populum cum quis post susceptum hoc sacramentum convaluerit ab infirmitate ad opus licite posse reverti conjugale*. Le bon prélat recommandait, on le voit, d'insister souvent en chaire sur ce point : *doceant frequenter*.

On s'était aussi imaginé qu'après avoir reçu l'extrême-onction on ne pouvait plus faire son testament.

Quelques personnes superstitieuses maintenaient qu'il ne fallait pas se tenir aux pieds et vis-à-vis d'un malade auquel on administre l'extrême-onction, parce qu'on avance ainsi le moment de sa mort.

On croyait qu'il fallait s'abstenir avec soin de filer dans la chambre du malade, car si on cessait ce travail, ou si le fil venait à casser, il mourrait infailliblement.

Voici encore quelques idées étranges à cet égard.

Placez le malade de façon que les solivaux de la chambre soient de travers et non en long au-dessus du

lit; il guérit dans le premier cas, il languit et meurt dans le second.

Après qu'un malade a reçu l'extrême-onction, ses cheveux tombent.

Si une femme grosse reçoit ce sacrement, elle n'accouchera qu'avec beaucoup de peine et l'enfant aura la jaunisse.

Les abeilles qui sont autour de la maison d'un malade qui est administré meurent peu après.

Ceux qui ont reçu l'extrême-onction meurent s'ils dansent dans le cours de l'année.

Les Arméniens ne donnent l'extrême-onction qu'aux morts et encore à ceux qui sont prêtres. Il est rare qu'ils accordent cet honneur à des laïques. Les Abyssiniens pensent au contraire que ce sacrement est des plus utiles pour les maladies du corps et de l'esprit. Ils le donnent aux aliénés, dans l'idée qu'il pourra les rappeler à la raison. Les malades, fussent-ils à l'agonie, ne peuvent être administrés qu'à l'église, où ils sont tenus de se faire transporter.

Il y a peu de choses à dire sur l'Ordre.

Des hérétiques conféraient à des femmes le sacerdoce et l'épiscopat, mais cet usage n'a jamais pu acquérir une grande extension.

Le mariage devait naturellement provoquer une multitude de pratiques étranges et d'idées bizarres.

On possédait jadis bien des sortilèges pour se faire aimer; un des plus simples consistait à faire boire à la personne dont on voulait capter l'affection de l'eau dans laquelle on avait laissé tremper un jour et une nuit un os sorti d'une fosse nouvellement faite; on pouvait aussi jeûner six vendredis ou trois mercredis de suite. Nous laissons de côté une foule de méthodes toutes plus ridicules et plus absurdes les unes que les autres.

On supposait aussi qu'il y avait des jours heureux ou malheureux pour les noces. L'idée s'était accréditée que l'individu qui se marierait un mercredi serait trompé par sa femme; qu'en se mariant au mois de mai on tomberait dans la pauvreté; que de deux mariages célébrés le même jour, dans la même église, le premier serait heureux, le second malheureux.

Le nouement de l'aiguillette, dont nous aurons l'occasion de reparler, pouvait être détourné au moyen de quelques précautions bien simples : par exemple, les époux passaient sous le crucifix de l'église où ils devaient recevoir la bénédiction sans le saluer; d'autres, à une procession, passaient entre la croix et la bannière.

Le quatrième concile de Carthage, en 398, ordonna aux nouveaux mariés de demeurer dans la continence la première nuit de leurs noces; un canon de l'Église grecque prescrivait cette abstinence pendant les deux ou trois premiers jours. Théophile, patriarche d'Alexandrie, interrogé quels jours il était permis aux gens mariés d'user du mariage, décide qu'on ne doit pas en user le samedi et le dimanche, parce qu'on offre ce jour-là le sacrifice spirituel au Seigneur.

Des gens scrupuleux s'imposaient la loi de la continence le vendredi, pensant que s'ils y manquaient, il en résulterait quelque malheur, à cause que Jésus-Christ est mort ce jour-là.

Un grand nombre de théologiens ont écrit sur le mariage; ce sujet scabreux est devenu, sous la plume de certains casuistes, matière à scandale. On ne lit guère mais on connaît assez généralement d'un titre le traité de *Matrimonio*, en trois volumes in-folio, composé par le jésuite Sanchez, et rempli de discussions effrayantes. Plus récemment un *Catechisme des gens mariés*, rédigé

par un missionnaire (le père Féline), fut imprimé à Caen vers 1782. Des détails très-libres, mêlés à des préceptes moraux et religieux, furent cause de la suppression de ce petit volume, qui est devenu très-rare.

Nous avons sous les yeux un ouvrage d'un jurisconsulte célèbre en son temps, Johannes de Andrea ; c'est un in 4° imprimé en 1507 : *Summa super quarto decretalium* ; il offre quelques exemples de la liberté avec laquelle certains docteurs abordaient ces questions. Donnons une idée de quelques-uns des points qu'examine Jean d'André ; on peut le citer en latin du moins. Il nous apprend que les enfants ne peuvent être fiancés avant l'âge de sept ans ; il y a cependant une exception : *Nisi esset proxima etati et malicia suppleret etatem : Maxime cum tentassent commisceri*. Un chapitre de *frigiditate, arta et malicio* est curieux. Le docteur termine son œuvre par cet avis charitable : *Et contrahere cum meretrice que vult desistere meretricari opus est pietatis*.

D'après un préjugé assez singulier on se trouvait à convert de toute sorte de maléfices, si, avant de recevoir la bénédiction nuptiale, on a commerce avec sa fiancée. La chose était très-fréquente dans la province de Milan ; et le concile provincial de 1569 en fit un cas réservé à l'évêque : *Qui sponsalia contraxerint, si ante coierint... citius peccati, quoniam in eo sæpe delinquitur, absolute nem Episcopo reservatum esse volumus*.

Autrefois, dans l'Anjou, un garçon qui aimait une fille et qui en était aimé, allait boire avec elle sous promesse de mariage et ils agissaient ensuite comme s'ils étaient véritablement mariés. Le synode d'Angers, en 1277, reprimanda très-vivement ceux qui se pe mettaient d'aussi coupables libertés : *nomine matrimonii potunt et carnaliter se commiscunt*.

Des fiancés, pour éviter les maléfices, se mariaient la nuit ou en cachette, de sorte qu'il n'y avait à la bénédiction nuptiale que des assistants exempts de tout soupçon, mais c'est une chose que maints statuts synodaux et maints rituels ont défendue.

Les Grecs ont deux anneaux de fiançailles; l'époux en a un d'or, l'épouse un d'argent ou de fer. Le prêtre met à chacun l'anneau au doigt annulaire de la main droite après avoir fait le signe de la croix sur chacun d'eux avec leurs anneaux, ensuite ils changent d'anneau, celui d'or demeure à l'épouse, celui d'argent ou de fer à l'époux.

Le rituel du diocèse de Bordeaux, daté de 1596, montre qu'on donnait alors en ce pays un anneau à chacun des époux, mais l'usage d'un seul anneau a prévalu.

Certains gens, voulant se garantir de maléfices, faisaient bénir plusieurs anneaux et les mettaient tous au doigt annulaire de la main droite ou de la main gauche de l'épouse.

On a vu aussi des épouses, animées du même désir, laisser tomber à terre l'anneau des noces au moment où le mari le leur présentait. Le rituel d'Evreux de 1621 défend cette pratique superstitieuse et déclare excommuniés, *ipso facto*, ceux qui s'y livrent.

Il fallut également défendre de donner des coups de poing ou de bâton aux nouveaux époux, dans l'église, après la célébration du mariage et avec la pensée que ces outrages leur produisaient quelque bien. On retenait quelque chose de ce qui leur appartenait, après qu'ils avaient reçu la bénédiction nuptiale, et on s'imaginait que, sans cette exaction, le mariage ne prospérerait pas.

Pour que les nouvelles mariées fussent heureuses

on les faisait passer sur deux épées nues mises en forme de croix de saint André. Un autre moyen d'assurer la félicité de la jeune épouse consistait à lui faire casser d'un coup de pied un œuf, lorsqu'elle entrait dans la maison de son mari, ou à lui jeter du blé sur le corps.

Les présages que fournissaient certaines circonstances des noces étaient innombrables.

Si, en allant à l'église, on rencontre un convoi funèbre, le marié mourra le premier lorsque c'est un homme qu'on eusevelit, et réciproquement.

Si deux personnes d'une même maison épousent deux autres personnes aussi d'une même maison, une des quatre mourra dans l'année.

Un évêque d'Angers, en 1262, défendit de purifier les femmes après leurs couches le jour qu'on aurait célébré un mariage, « parce que c'est un contre temps de cérémonies tout opposées »; mais ce précepte est resté isolé.

Les charivaris donnés à l'occasion des secondes noces ne doivent trouver place ici que pour nous fournir l'occasion de dire qu'une foule de synodes et de prélats les ont défendus sous peine d'excommunication. Les *Statuts* de l'archevêque de Lyon, en 1577, décrivent cet usage d'une façon digne d'être reproduite : « Il se trouve des gens si malicieux et méchants de pervertir ce qui semble bon à Dieu et à son Eglise, se moquant des secondes noces, marchant en larves et masques, jettant poisons, breuv. g. s. vilains et dangereux, devant les portes des secondement mariés, excitant fumées puantes, sonnant tan bourins, faisant toute chose vilaine et sale qui se peut penser, lesquelles ne cessent commettre telles insolences et scandales jusques à temps qu'ils aient des mariés tiré certaine

somme d'argent comme par force, et appellent telle insolence, charivari. »

Porter aux nouveaux mariés ce qu'on appelle l'huillon ou la soupe de la mariée, ou la fricassée, ou le pâté de l'épousée, est chose que les synodes ont défendue comme irrévérence commise contre la sainteté du sacrement.

De très-mauvaises plaisanteries qu'on se permettait à l'égard de la nouvelle mariée lorsque, pour la première fois après ses noces, elle allait à la messe, ont été l'objet de semblables anathèmes.

Le nouement de l'aiguillette ou l'état d'impuissance dans lequel on réduisait de nouveaux mariés, au moyen de malélices, a été jadis l'objet de savantes discussions. L'abbé Thiers, ennemi de toute superstition, ne va pas jusqu'à révoquer en doute l'existence d'un semblable sortiége : « Ce n'est pas, dit-il, un malélice imaginaire et fantastique, il est réel et efficace. »

Une foule d'exemples pris de nos vieux auteurs pourraient ici être mentionnés, mais nous doutons qu'on les regardât comme concluants. Le jurisconsulte Fevret invoque l'*expérience journalière* et ajoute : « Il est aussi aisé, par cet art magique, de rendre un homme impuissant à l'acte du mariage, comme il est facile, par sorulége, de nouer la langue et ôter l'usage de la parole, arrêter en un instant la course des chevaux, fixer et encheviller les rouages d'un moulin, charmer le canon de l'arquebuse d'un chasseur et choses semblables que les sorciers font à l'aide du démon. »

Bodin s'exprime dans les termes suivants, dans son *Traité sur la démonologie* : « De toutes les ordures de la magie, il n'y en a point de plus fréquentes partout, jusqu'aux enfants qui en font métier avec telle impunité et licence qu'on ne s'en cache point, et plusieurs

s'en vantent. » Cet écrivain ajoute qu'il y a plus de cinquante sortes de noeurs d'aiguillette, et qu'on peut lier pour un jour, pour un an ou à perpétuité. Une demoiselle de Poitiers, fort savante en telle science, lui dit que, « tandis que l'aiguillette demeurait nouée, on pouvoit voir en icelle qu'il y venoit des enfûtes comme verrues qui étoient les marques des enfans qui fussent procréés si les personnes n'eussent été nouées. Elle disoit encore qu'il y a des personnes qu'il est impossible de nouer et qu'il y en a qu'on peut nouer devant le mariage et aussi après qu'il est consommé, mais plus difficilement. Cette demoiselle nous récitoit aussi les diverses paroles propres à chaque liaison, qui ne sont ni grecques ni hébraïques, ni latines, ni françoises, ni espagnoles, ni italiennes (je crois qu'elles ne tiennent rien des autres langues), et de quel cuir, de quelle couleur il falloit que fût l'aiguillette »

Sprenger, dans le *Malleus maleficorum*, Institor, Crespit (*de la haine de Satan contre l'homme*), Delrio (*Disquisitiones magicæ*), Maiolus (*Dies canicularii, colloq. III*), et autres auteurs très experts en magie noire ont pris la peine de faire connaître les méthodes dont usent les noeurs d'aiguillette, mais, comme dit Thiers, « l'honnêteté ne permet pas de les marquer ici. » Nous nous taisons donc, par respect pour les mœurs.

Un grand nombre de synodes, de canons, de prélats, ont fulminé contre ces damnables pratiques (*Sortilegos seu magicos qui ligaturis et aliis malis artibus ad impediendum matrimonii consummationem*).

Le rituel de Reims, en 1677, déclare excommuniés « tous sorciers et sorcières, devins et devineresses, et ceux qui, par ligatures et sortilèges, empêchent l'usage et consommation du mariage. »

Bodin trouve qu'un crime aussi atroce ne saurait être trop rigoureusement châtié; il fait observer que les noueurs mettent une haine capitale entre les deux conjoints, « ils sont cause des adultères et paillardises qui s'en ensuivent, car ceux qui sont liés, brûlant de cupidité l'un après l'autre, vont adultérer. »—On s'est préoccupé à bon droit des moyens à employer pour triompher de la malice des noueurs et rendre vaines leurs tentatives; une méthode recommandée par des personnes habiles consistait à réciter à rebours un des versets du psaume *Miserere*, et prononcer trois fois le nom et le surnom des deux nouveaux mariés, en formant un nœud la première fois, en le serrant un peu la seconde, et en le nouant tout à fait la troisième. On pouvait aussi faire trois nœuds à une corde en disant : *Ribal*, *Nobal*, *Vanarbi*, lorsque le prêtre donne la bénédiction nuptiale.

S'il y avait une foule de moyens pour nouer, on en connaissait aussi, par bonheur, un très grand nombre pour dénouer. Plusieurs d'entre eux étaient tellement simples, qu'il était difficile de consentir à s'en passer. Pour se mettre à l'abri de tout danger de ce genre, il suffisait, par exemple, de percer une barrique de vin blanc dont on n'a encore rien tiré, et faire passer le premier vin qui en sort dans la bague qui a été donnée à l'épouse le jour du mariage. Il était également recommandé d'uriner par le trou de la serrure de l'église où l'on a été marié. En agissant ainsi trois ou quatre matins de suite on est sûr de son affaire.

Frotter de graisse de loup la porte de la maison où les époux ont passé la nuit ne pouvait aussi produire que de bons effets.

Excommunication.

Des cérémonies effrayantes accompagnaient jadis l'excommunication, on la prononçait à la lueur d'un cierge qu'on éteignait ensuite, qu'on jetait à terre, et qu'on foulait aux pieds. Dans quelques pays on portait une bière devant la porte de celui qui venait d'être frappé d'anathème ; chacun lançait des pierres contre sa maison en vomissant contre lui des imprécations.

La formule de l'excommunication dont l'église grecque fait usage condamne celui qui est frappé d'anathème à rester, après sa mort, dur comme une pierre ou comme du fer, s'il ne se repent. Les Grecs croient que ce dernier article s'exécute à la lettre sur les cadavres des excommuniés morts sans avoir été absous. Le diable s'empare d'eux et leur fait faire les mêmes mouvements qu'ils étaient en vie. Ces corps deviennent tout noirs à l'exception des ongles qui restent blancs et ils sont extrêmement durs. D'autres résonnent comme des tambours lorsqu'on frappe dessus. Ils demeurent en cet état jusqu'à ce que le prêtre qui les a excommuniés leur ait donné l'absolution ; alors ils se dissolvent tout à coup et tombent en poussière.

L'excommunication des animaux durant le moyen âge est un fait étrange, mais il est attesté de la façon la plus irrécusable dans le recueil des consultations de Barthélemy de Chassanée, jurisconsulte célèbre dans la première moitié du seizième siècle ; cette collection, imprimée à Lyon en 1531, in-folio, a obtenu plusieurs éditions. La première de ces consultations est intitulée : *De excommunicatione animalium insectorum*. On y pose en fait que le territoire de la ville de Beaune est infesté par une quantité

prodigieuse d'insectes plus gros que les mouches et que le peuple nomme *hurebers* : ces animaux causent les plus grands dégâts dans les vignes ; pour arrêter ce fléau, les habitants de Beaune ont, suivant un ancien usage, demandé à l'officialité d'Autun, qui ne le refuse jamais, un ordre pour que ces insectes aient à cesser leurs ravages ou pour qu'ils s'éloignent des lieux où ils les exercent, et dans le cas où ils ne défèrent pas à cette première injonction, on procède contre eux par voie de malédiction et d'anathème. Chassanée traite la question de savoir si cette procédure est convenable, conforme aux principes du droit et quelle est la marche à suivre. Il divise son sujet en cinq parties, et dans chacune d'elles il étale une érudition des plus vastes, mais fort intempestive.

Nous laissons de côté la première partie, relative au nom que les auteurs latins ont dû imposer aux insectes en question. Chassanée ne sait trop s'il faut les désigner sous l'expression de *locustæ*, de *erucæ*, etc. ; mais il fait remarquer, en s'appuyant sur de graves autorités, que, si ces animaux étaient compris sous la dénomination de *locustæ*, les Beaunois auraient eu un moyen bien facile de s'en débarrasser : ce serait de payer exactement la dime.

La seconde partie examine si les animaux dont il s'agit peuvent être traduits devant les tribunaux. Après avoir donné d'assez bonnes raisons contre, le savant jurisconsulte conclut que oui, en se fondant sur les usages du pays.

Dans la troisième partie, Chassanée recherche si les insectes doivent être cités *personaliter* ou s'il suffit qu'ils comparaissent par procureur. Tout délinquant doit être cité personnellement, et c'est bien un délit que le fait imputé aux insectes du pays de

Beaune, puisque le peuple en reçoit du scandale, étant privé de boire le vin, qui, d'après David, le Prophète-Roi, réjouit le cœur de l'homme, et dont l'excellence est démontrée par les dispositions du droit canonique portant défense de promouvoir aux ordres sacrés celui qui n'aime pas le vin.

Une objection grave se présente ici; les animaux incriminés peuvent-ils déférer à une invitation qu'il n'est pas donné à leurs sens de leur faire connaître? N'y a-t-il pas de sérieux inconvénients à ce que le juge leur donne un procureur à leur insu? Chassanée ne méconnaît pas ce qu'il peut y avoir de fondé en ces raisons, mais il est entraîné de nouveau par la déférence qu'il doit aux usages du siège d'Autun, et sa conclusion est qu'un tiers peut se présenter et proposer, au nom des animaux assignés, toute sorte de moyens, en la forme et au fond.

La quatrième partie agite la question de compétence. Plusieurs pages sont consacrées à l'exposition des moyens par lesquels on pourrait soutenir que l'affaire est du ressort des juges laïques, mais Chassanée réfute longuement ces moyens, et il termine en décidant que la connaissance du délit appartient au juge ecclésiastique.

Dans la cinquième partie, Chassanée définit l'anathème et la malédiction. Après quoi il établit que les animaux ne peuvent être excommuniés. Dix à douze pages sont employées à établir ce point, qui ne semblait guère devoir être l'objet d'un doute, mais le principal motif de cette première opinion, motif sur lequel il insiste fortement et longuement, c'est que les péchés des hommes ont excité la colère de Dieu, et qu'on ne saurait punir des animaux qui sont les instruments de ses vengeances. A ce propos, il fait une énuméra

tion des crimes que commettent les juges, les avocats, les notaires, les gens d'église, les femmes, les jeunes gens et les vieillards. Il la termine par une exclamation qu'il emprunte au Psalmiste : *Non est qui faciat bonum, usque ad unum*. Mais il est un péché qu'il reproche plus particulièrement aux Bourguignons, et les exemples ne lui manquent pas pour signaler toute l'horreur que Dieu conçoit pour le blasphème; nous n'en citerons ici qu'un seul :

Un clerc bourguignon, amplement pourvu de bénéfices, assistait à une messe dont l'évangile renfermait ces paroles divines : *qui se humiliaverit exaltabitur*. Il osa les tourner en dérision, prétendant que s'il eût suivi ce précepte il ne serait point parvenu aux grosses et nombreuses prébendes qu'il possédait. Ce blasphème lui était à peine échappé qu'une flèche, partie du ciel, pénétra dans sa bouche et l'étendit mort sur la place.

Chassanée fait ressortir les graves inconvénients qu'il y aurait à vouloir, par des excommunications, empêcher les animaux de nuire aux hommes, et de remplir ainsi leur destination céleste. Il y aurait évidemment conflit entre Dieu et son Eglise.

Mais voici le revers de la médaille. L'auteur, combattant lui-même les assertions qu'il a posées, développe de longs et nombreux arguments pour établir que les animaux peuvent être excommuniés. Il avance que les anathèmes lancés jusqu'à ce jour contre les animaux dévastateurs des vignobles ont eu pour résultat de les faire périr ou de les éloigner du territoire qu'ils désolaient; on entrevoit tous les troubles, tout le scandale qu'occasionnerait la perte des récoltes, si elle était la suite du refus de fulminer de nouvelles excommunications. Trois vers des *Georgiques* de Virgile constatent que la religion permet de tendre des pièges aux

animaux ; or, le meilleur de tous les pièges est, sans contredit, la foudre de l'anathème. Ne serait il pas d'ailleurs contraire au bien de la religion de diminuer la confiance que les pauvres villageois ont dans l'efficacité de cette pratique ? Après tous ces raisonnements, et bien d'autres semblables, le jurisconsulte bourguignon cite divers exemples :

Un prêtre avait un verger où naissaient des fruits superbes, mais ils étaient la proie des petits garçons du voisinage qui venaient les piller, tandis que le propriétaire était à dire la messe. Celui-ci lança une excommunication contre le verger qui cessa dès lors de porter du fruit. La mère du duc de Bourgogne acheta quelque temps après ce même verger ; sur sa demande, l'anathème fut levé, et les arbres reprirent leur fécondité première.

Autre exemple. Les anguilles abondaient jadis dans le lac de Genève, à tel point que les Genevois non-seulement les prirent en dégoût, mais en furent même tourmentés. Pour s'en défaire ils eurent recours à l'excommunication, à la suite de laquelle toutes les anguilles disparurent ; depuis lors le lac n'en produit plus.

Après des faits pareils rapportés sur la foi d'autrui, Chassanée cite ce qu'il a vu lui-même : il invoque la jurisprudence de son temps ; il dit avoir vu plusieurs sentences d'excommunication prononcées par l'officialité d'Autun et par celles de Lyon et de Mâcon, tant contre les insectes dont il s'agit ici que contre d'autres animaux nuisibles, tels que les rats et les limaçons. Il entre dans le détail de cette sorte de procédure ; il transcrit d'abord une requête adressée par les habitants d'une paroisse ravagée par les rats. Il fait observer que sur cette plainte on nomme d'office un avocat qui

fait valoir, au nom des animaux ses clients, les moyens qu'il croit convenables à leur défense. Nonobstant ce plaidoyer, qui est de pure forme, l'official fait une première adjuration aux animaux malfaisants. Si cette adjuration, dont l'auteur donne aussi la formule, reste sans effet, l'official rend une sentence de malédiction et d'anathème.

Chassanée termine sa consultation en transcrivant, dans leur entier, jusqu'à sept de ces sentences, dont l'authenticité ne peut être révoquée en doute, car elles sont de l'époque même où vivait ce légiste; il indique leur date, le lieu où elles ont été rendues, le nom de ceux dont elles émanent, et le motif pour lequel elles ont été fulminées. Il y en a contre les rats, les chenilles, les limaçons, les vers, etc.

Elles varient peu entre elles quant à la forme. La principale différence qui s'y fait remarquer est à l'occasion du terme dans lequel les animaux malfaisants sont tenus, à peine d'anathème, de cesser leurs dégâts ou de déguerpir. Dans l'une de ces sentences on ne leur accorde aucun délai; dans une autre, le délai est de trois heures; dans une troisième, il est de trois jours; une quatrième ordonne qu'ils seront processionnellement sommés par trois fois : *primo*, *secundo*, *tertio*, et, sur leur refus d'obéir, foudroyés incontinent, etc.

Il n'est pas douteux que, sur le vu de la consultation de Chassanée, l'official de l'évêché d'Autun excommunia encore une fois les animaux qui désolaient le territoire de Beaune. On en acquiert la certitude en lisant la préface placée en tête de ces consultations et qui affirme qu'on n'en a inséré aucune qui n'eût été suivie d'un avis conforme.

Le n'est pas d'ailleurs dans la Bourgogne seulement

que nous rencontrons des exemples de procéder par voie d'excommunication contre des animaux dévastateurs. Les habitants de Constance et de Côme dirigèrent des poursuites contre de gros vers qui ravageaient leurs campagnes. Voir ce que dit à ce sujet le jésuite Delrio (*Disquisitiones magicæ*, liv. III, part. II, quest. 4, sect. 8). Cet auteur raconte aussi qu'un évêque de Lausanne excommuniait les sangsues qui infectaient de leur venin les poissons du lac, et notamment les saumons, mais il ne prononçait cette terrible sentence qu'après avoir rempli toutes les formalités préalables, telles que la citation, la constitution d'un procureur, etc.

Un moine portugais, Alvarez, raconte, dans son *Histoire d'Ethiopie*, qu'il débarrassa ce pays des sauterelles qui le ravageaient en usant du même procédé qu'avait employé l'évêque de Lausanne.

Chorier, dans son *Histoire générale du Dauphiné*, t. II, p. 712, dit en parlant de l'année 1584 : « Elle fut remarquable par les pluies continuelles ; il y eut un nombre infini de chenilles ; les mêmes marques de corruption se renouvelèrent en 1585. On procéda même extraordinairement contre ces insectes qui s'étoient prodigieusement multipliés. Les murailles, les fenêtres et les cheminées des maisons en étoient couvertes, même dans les villes ; c'étoit une vive et hideuse représentation de la plaie d'Egypte par les sauterelles. Le grand-vicaire de Valence fit citer les chenilles devant lui ; il leur donna un procureur pour les défendre ; la cause fut plaidée solennement, et il les condamna à vider le diocèse. Comme elles n'obéirent point, il fut délibéré de procéder contre ces animaux par anathème et par imprécation, ou, comme on disoit par malédiction et excommunication. Deux jurisconsultes et

deux théologiens ayant été consultés, firent changer de sentiment ce grand-vicaire, de sorte que l'on n'usa que d'adjurations, de prières et d'aspersions d'eau bénite. La vie de ces animaux est courte, et ces dévotions ayant duré quelques mois, on leur attribua la merveille de les avoir exterminés.»

La réalité de ces procédures, que quelques auteurs ont révoquées en doute, est constatée par des autorités irrécusables; nous nous bornerons à citer, d'après un savant légiste, M. Berriat St-Prix (*Thémis*, 1819, t. II, p. 496), une délibération du conseil municipal de Grenoble, prise en 1543, et faisant droit à la demande d'un membre de cette assemblée qui, après avoir exposé que les limaces et les chenilles faisaient un mal épouvantable, conclut pour qu'on priât M. l'official de vouloir excommunier lesdites bêtes et procéder contre elles par voie de censures pour obvier aux dommages qu'elles faisaient journellement ou qu'elles feraient à l'avenir.

Un auteur, écrivant au milieu du dix-septième siècle, a traité *ex professo*, et avec les plus grands détails, des procédures à faire contre les animaux. Cet écrivain, Gaspard Bailly, avocat au sénat de Savoie, poussa le scrupule jusqu'à donner un modèle des plaidoyers réciproques que peuvent faire, soit les habitants plaignants, soit les curateurs commis aux animaux accusés, des conclusions du promoteur, de la sentence de l'official, etc. Voir son *Traité des Monitoires*, Lyon, 1668, in-4°, à l'article de l'*Excellence des Monitoires*, p. 27 et suivantes.

Le père Jarric, dans son *Histoire des Indes*, raconte une espèce d'exorcisme jeté sur des animaux dévastateurs et qui eut, selon lui, d'excellents résultats :

« En 1603, sur l'entrée de l'esté, les blés estant fort

beaux, survint une si grande quantité de langoustes ou sautereaux, que partout où cette playe passoit, elle ne laissoit pas une feuille verte, détruisant tous les fruicts de la terre. Qui fut une grande affliction à ce pauvre peuple ; néanmoins Dieu en garantit les catholiques. Un matin aux du bourg où les catholiques demeurent vinrent dire au Père que déjà cette vermine étoit proche de leurs champs, lesquels, ce même jour, s'en alloient perdus et ruinés si Diane les aidoit. Le Père, ému de compassion, leur commande de s'associer vivement tous à l'Eglise où il leur dit la messe, et, après l'avoir dite, récita les litanies et leur bénit force ans, leur commandant de l'aller jeter sur les champs ensemencés. Cela fait, Dieu voulut que ces bêtes-là n'attachent qu'un champ de catholiques, au lieu qu'elles mangèrent tous ceux des hérétiques qui estoient à l'entour ; n'y ayant en plusieurs endroits qu'un petit fossé entre deux pour les séparer.

« Une femme portugaise ayant deux champs ensemencés entre ceux des hérétiques, mit de l'eau bénite sur l'un et non sur l'autre. Ces bêtes-là consommèrent les fruicts de tous les champs des hérétiques et en mangèrent cette femme où l'eau bénite n'avoit été jettée, laissant entier l'autre sans y rien toucher ; même comme elles avoient achevé de ravager les champs d'alentour, elles s'envoloient par-dessus et passaient à d'autres. »

« Parmi bien d'autres miracles que raconte de son père, nous observons que des pécheurs indiens ayant jeté sur leurs filets de l'eau bénite, prirent du poisson en quantité ; jusqu'alors ils n'avoient rien pris. Des lampes remplies d'eau bénite brûlèrent comme si elles étoient pleines d'huile.

Superstitions.

Les pratiques et les idées superstitieuses répandues chez les chrétiens, surtout à l'époque du moyen âge, et qui ne sont pas encore effacées dans les campagnes de quelques portions de l'Europe, donneraient facilement matière à un travail des plus étendus; nous nous contenterons de signaler quelques-unes de ces pratiques :

Poser un enfant malade sur le toit d'une maison ou dans un four pour lui faire recouvrer la santé.

Ne pas sortir de sa maison avant que le coq n'ait chanté, ce qui met en fuite les esprits malins.

Brûler une tête humaine, en mettre les cendres dans de l'eau, et la boire pour recouvrer la santé.

Percer d'un pieu le corps d'un enfant mort sans baptême; autrement il ressusciterait et tracasserait fort les vivants.

Enfouir son argent avec du pain et du sel après l'avoir lavé dans de l'eau pure; les voleurs ne peuvent le dérober.

Donner à un garçon le nom d'Adam, à une fille celui d'Eve; ils jouissent alors d'une longue vie.

Rencontrer le matin une vieille femme, mauvais présage.

Une femme enceinte passe sur un tombeau, son enfant meurt.

Lorsqu'un grain de poussière ou quelque autre petit objet se glisse dans votre œil, il sort de lui-même si vous crachez trois fois sur votre bras droit.

Ne pas casser les coquilles des œufs qu'on a mangés, c'est s'exposer à avoir la fièvre.

Il ne faut pas lever le doigt vers le ciel pour mon-

trer la lune et les étoiles; on le met dans les yeux des anges.

Lorsque deux époux se donnent la main devant l'autel, celui dont la main est la plus froide meurt le premier.

Porter au doigt un anneau d'argent fait de pièces de monnaie recueillies comme aumônes, c'est un préservatif certain contre toute maladie.

Celui qui récite chaque matin et chaque soir, pendant une année entière, le 109^e psaume, peut ainsi faire périr son ennemi, mais s'il y manque une seule fois, c'est lui qui mourra.

Si vous voyez de la rougeur sur la face d'un cadavre, c'est signe qu'un de vos amis mourra bientôt.

Le diable ne peut faire aucun mal à un homme qui se trouve dans un endroit dangereux mais qui a un âne auprès de lui.

Si vous êtes sans argent et si vous entendez chanter un coucou, vous resterez sans argent l'année entière.

Si un enfant nouveau-né reste longtemps sans être baptisé, il a des yeux grands et beaux.

Tuer une hirondelle, c'est occasionner des pluies qui durent quatre semaines.

Il ne faut pas faire griller la chair du premier veau que met bas une vache; autrement cette vache mourra.

Quand les charpentiers enfoncent le premier clou dans une maison neuve, s'il jaillit du feu de ce clou, c'est signe que la maison brûlera.

Il ne faut pas éteindre des lumières dans la nuit de Noël; si on le faisait, quelqu'un mourrait dans la maison.

Si vous achetez un couteau, donnez à un chien le premier morceau que vous couperez, et vous ne pourrez perdre ce couteau.

Si vous avez des pigeons, n'en parlez jamais à table; ils ne manqueraient pas de s'envoler, et ils seraient perdus pour vous.

Il ne faut pas remercier pour du lait qu'on vous aurait donné; la vache en tomberait malade.

Si, après avoir reçu le viatique, un malade demande à manger, c'est signe qu'il mourra; s'il demande à boire, il guérira.

Si une femme-enceinte portait un enfant pour être baptisé, cet enfant ou le sien mourrait infailliblement.

Il faut brûler les cheveux qu'on s'est fait couper ou les jeter dans de l'eau courante; si un oiseau les emporte, l'homme auquel ils appartenait devient chauve.

Si on bouleverse les nids que les hirondelles ont placés dans une maison, les vaches rendent du sang.

S'il pleut le jour des noces, c'est un signe que la mariée pleurera souvent.

Celui des deux nouveaux époux qui s'endort le premier meurt le premier.

Si l'on enfouit de l'argent et qu'on le couvre de urale, les voleurs ne pourront le déterrer.

Marcher sur des balayures est une cause de malheur.

Si un homme égaré rencontre un lièvre sur son chemin, c'est un mauvais présage.

Quand on veut couper pour la première fois les ongles aux petits enfants, il faut que ce soit la mère qui les coupe avec ses dents; autrement ils deviendront voleurs.

Mettre de la joubarbe sur le toit d'une maison, c'est en éloigner le tonnerre.

Si les chats se battent et se mordent dans une maison où il y a un malade, c'est signe de mort.

Il ne faut pas que, le douzième jour du mois, les ber-

gers prononcent le nom de loup; s'ils le font, cet animal ravage les troupeaux.

Si quelqu'un vient pour la première fois dans une maison neuve et qu'il y dorme, les rêves qu'il fera cette nuit s'accompliront.

Celui qui mange du pain dans lequel un autre a mordu, aura en lui un ennemi.

Si le cierge placé sur l'autel s'éteint de lui-même, c'est signe de la mort du prêtre.

Il ne faut pas épouser sa commère, car il tonnerait chaque fois qu'on aurait commerce avec elle.

Si on laisse de petits enfants marcher pieds nus sur la table, ils auront mal aux pieds.

Il convient de préparer, le jour de saint Pierre, des nids pour les poules; alors elles pondent des œufs en quantité.

Il ne faut pas redonner à têter à un enfant qui a été savré; il deviendrait un blasphémateur.

Si un chien passe entre les jambes d'une femme, c'est signe qu'elle battra son mari.

Si un chien passe entre deux amis, leur attachement cessera.

Quand on met pour la première fois un habit neuf, il faut placer quelque chose dans la poche, autrement on s'expose à de grands malheurs.

Il est à propos, lorsqu'on porte un enfant au baptême, de le faire entrer dans l'église par la fenêtre; il s'en portera mieux et vivra plus longtemps.

Si, le soir de Noël, on porte une pierre sur les arbres, ils donneront plus de fruits.

Si, la veille de la fête de saint Marc, on reste toute la nuit sous le portail de l'église, on verra passer les fantômes de tous les habitants de la paroisse qui doivent mourir dans le cours de l'année.

Il ne faut pas laisser s'embrasser deux enfants qui ne parlent pas encore.

Une maison où il se trouve des coqs, des chats et des chiens, tous de couleur noire, est à l'abri de l'incendie.

L'araignée est un signe de bonheur; plus une étable est garnie de toiles d'araignée, plus elle jouira des faveurs de la Providence.

Il ne faut pas, le jour de Noël, mener au pâturage les bêtes à cornes avant midi; elles se battraient aussitôt et se blesseraient.

Lorsqu'à la messe de minuit, à la Noël, on lit la généalogie, tous les trésors cachés s'ouvrent.

Au moment de l'élévation, à une messe de mariage, il convient de frapper trois petits coups, avec le manche d'un couteau, sous les talons des mariés, afin d'empêcher qu'ils ne deviennent jaloux.

Un enfant mâle qui n'a pas connu son père a le pouvoir de fondre les loupes en les touchant pendant trois matinées de suite, étant à jeun et récitant quelques prières.

Le cinquième des enfants mâles venus au monde, sans qu'une fille soit venue interrompre cette série masculine, guérit les maux de rate par le simple attouchement répété pendant trois matinées consécutives.

En voyage, rencontrer des pies en très-grand nombre, signe de malheur.

Lorsqu'il meurt quelqu'un dans la maison d'un propriétaire d'abeilles, il doit aller annoncer à chaque ruche l'événement funeste qui est arrivé et y attacher un petit morceau d'étoffe noire; sans cela elles périraient bientôt.

Il convient de se marier à jeun; ceux qui y manqueraient sans des motifs bien puissants n'auraient que des enfants muets.

On peut encore :

Se servir de l'os d'un mort pour faire mourir quelqu'un au moyen de diverses cérémonies.

Empêcher les gens de dormir en mettant dans leur lit un œil d'hirondelle.

Se préserver d'être noyé en écrivant certaines lettres au bas de l'évangile de la fête de saint Paul et en s'attachant cet écrit au cou.

Pour retrouver une chose perdue, prendre un morceau de pain, mettre dedans une poignée de sel avec un sou marqué, le poser sur le manteau d'une cheminée, et, après qu'il y aura été quelque temps, le donner au premier pauvre qui viendra demander l'aumône.

Quand on étend un mort sur la table de la chambre où il est décédé, il meurt quelque autre personne de la maison dans la même année. C'est pourquoi il faut placer le mort sur un banc ou sur le parquet.

Une femme en travail d'enfant est plus tôt délivrée si elle chausse les bas ou les souliers de son mari.

L'aiguille qui a servi à ensevelir un mort, mise sur une table, empêche les gens qui sont assis de manger.

Un malade est préservé de la mort s'il est couché sur un lit garni de plumes de perdrix.

Des œufs de poule pondus le jeudi ou le vendredi saint, pendant le service divin, éteignent les incendies dans lesquels ils sont jetés.

Trois pains cuits le vendredi saint et mis dans un monceau de blé, empêchent qu'il ne soit mangé des rats ou des insectes.

Tremper un balai dans l'eau amène la pluie.

Si une femme file le mercredi des Cendres, les souris mangeront son fil tout le reste de l'année.

Quand un malade est à l'extrémité, le vouer à sainte Christine la première heure après minuit, afin d'obte

nir de Dieu sa guérison par l'intercession de cette sainte.

Ne pas chanter *Alléluia* ni *Noël* en carême, de peur de faire pleurer la bonne Vierge.

Mettre du sel aux quatre coins des herbages le premier jour d'avril, afin de préserver les bestiaux de maladies.

Laver les brebis la veille de la Saint-Jean et les petits enfants le jour du vendredi saint, afin de les préserver de la gale.

Ne point vouloir manger de choux le jour de Saint-Etienne, parce que ce saint s'était caché dans un champ de choux afin d'éviter le martyre.

Refuser du feu à ses voisins depuis Noël jusqu'à la Circoncision de peur de s'exposer à de grands malheurs.

Laisser, pendant la même période, du pain sur la table le jour et la nuit, parce que la sainte Vierge y vient prendre ses repas.

Ne pas flier le jour de Saint-Saturain, de crainte que les moutons, les brebis et les agneaux n'aient le cou tors.

Ne pas garder chez soi son fil écorné pendant la semaine sainte, parce que Notre-Seigneur a été lié avec un fil de ce genre.

Se rouler sur de la rosée d'avoine le jour de Saint-Jean, avant le soleil levé, pour guérir de la fièvre.

Croire que l'eau qui a été bénite le premier dimanche après les Quatre-Temps a plus de vertu que celle qui aurait été bénite un autre jour.

Se persuader qu'on n'aura aucun ulcère toute l'année si l'on s'abstient de manger des prunes le jour de Noël.

Diverses superstitions sont indiquées dans les anciens *Pénitentiels* qui exposent les fautes que l'on peut com-

mettre et indiquent les peines que chacune doit entraîner; le *Pénitencier* de Burchard, évêque de Worms, pose à une pénitente la question que voici :

« N'avez-vous pas fait ce que certaines femmes ont coutume de faire? Elles se dépouillent de leurs habits, frottent leur corps nu avec du miel, étendent à terre un drap sur lequel elles répandent du blé et se roulent dessus à plusieurs reprises; puis elles recueillent avec soin tous les grains qui se sont attachés à leur corps, et elles les mettent sur une meule qu'elles font tourner au rebours. Quand ils sont réduits en farine, elles en font un pain qu'elles donnent à manger à leurs maris afin qu'ils s'affaiblissent et qu'ils meurent. Si vous l'avez fait, vous ferez pénitence pendant quarante jours au pain et à l'eau. »

Bien d'autres pratiques plus étranges et fort indécentes sont signalées dans ces naïfs interrogatoires; nous nous abstenons de les rapporter (1).

On attribuait à des paroles mystérieuses des vertus surnaturelles. Citons-en quelques exemples :

On empêche un scorpion de faire du mal en prononçant, lorsqu'on l'aperçoit, le monosyllabe *biod*.

On guérit les morsures des chiens en disant ou en faisant dire : *Éax, pax; max*, etc.

(1) Dulaune a eu moins de scrupule que nous (*Les Divinités génératrices*, 1805, p. 232). Nous nous bornerons à transcrire un des passages dont il donne le texte latin : *Fecisti quod quædam mulieres facere solent? Tollunt piacem vivum et mittunt eum in puerperium suum et tamdiu ibi tenent, donec mortuus fuerit, et decocto pisce, vel assato, maritis suis ad comedendum tradunt. Ideo faciunt hoc, ut plus in amorem earum exardescant. Si fecisti, duos annos per legitimas ferias pœniteas.*

On chasse la peste ou les fièvres pestilentiennes en portant sur soi le mot *ananizapta*.

On est guéri du mal caduc en proférant ces paroles : *Dabit, habet, hebet*, ou en portant au doigt un anneau d'argent au dedans duquel il y aurait écrit : *Dabi, habi, haber, hebar* (chacun de ces mots précédé d'une croix), ou en portant sur soi les noms des trois rois mages, Gaspar, Melchior, Balthasar. Plusieurs rituels, entre autres celui de Chartres, de l'an 1500, témoignent du crédit qu'avait obtenu cette tradition :

Gaspar fert myrrham, thus Melchior, Balthasar aurum.
Hæc tria qui secum portabit nomina regum
Solvitur a morbo, Christi pietate, *caduco*.

On est à l'abri de toute blessure causée par des armes à feu lorsqu'on porte sur soi, écrits sur du parchemin vierge, les mots *ibel, habol, chabol, habel, rabel*.

Les mots *aba, aluy, abafroy, agera, procha*, font gagner à toutes sortes de jeux.

On guérit une personne mordue d'un chien enragé en lui faisant avaler un morceau de pain sur lequel on aura écrit : *Izioni Kirioni esseza Kader feze*. Un morceau de pomme où l'on a écrit : *Hax, pax, max, Deus adimax*, produit le même effet.

En disant pendant neuf jours cinq *Pater* et autant d'*Ave Maria* à jeun en mémoire des cinq plaies de Notre-Seigneur, on est guéri de la fièvre si on porte en même temps, pendu au cou, un écrit où sont les paroles suivantes : « Quand Dieu vit la croix où son corps fut mis, sa chair trembla, son sang s'émut ; les Juifs lui ont dit : « Je vois que tu as peur et que les fièvres te tiennent. — Je n'ai point peur et les fièvres ne me tiennent point. »

De prétendus parents de saint Paul, de saint Roch, de sainte Catherine, de saint Martin, s'attribuaient le pouvoir de guérir diverses maladies ; les enfants nés le vendredi saint passaient pour être en mesure de guérir la fièvre, ainsi que les septièmes garçons nés de légitimes mariages, sans que la suite des sept eût été interrompue par la naissance d'aucune fille.

L'abbé Thiers, que nous avons déjà cité, signale un grand nombre de superstitions relatives aux sacrements. En voici quelques-unes.

L'eucharistie reçue par une femme enceinte, sanctifie l'enfant, et il n'a pas besoin de baptême.

Il ne faut pas baptiser après avoir mangé.

Dans les premiers siècles, il y eut des sectes, notamment les Cataphrygiens, qui baptisaient les morts et qui prétendaient qu'un défunt, s'il était baptisé, faisait partie de la réunion des fidèles.

Saint Bernardin de Sienne mentionne comme un usage de son temps que, pour guérir du mal caduc, on allumait douze cierges à chacun desquels on donnait le nom d'un apôtre ; puis on rebaptisait le malade au nom du diable, on lui changeait son nom en lui donnant celui de l'apôtre que désignait le cierge qui restait allumé le dernier.

Deux démonologues, Jacques Sprenger et Henri Institor, remarquent qu'on rebaptisait les somnambules afin de les guérir.

D'anciens hérétiques prétendaient qu'il y avait convenance à ce que des vivants se fissent baptiser pour des morts qui ne l'avaient point été. Les Maronites, selon le témoignage de Théophylacte, avaient coutume, lorsqu'il mourait quelqu'un parmi eux sans baptême, de faire cacher sous le lit du défunt un homme vivant qui lui demandait s'il voulait qu'on le baptisât. Celui

qui était caché ne manquait pas de répondre qu'il le voulait bien, et on le baptisait pour le mort.

On s'était aussi avisé de baptiser une femme encointe dans la pensée que ce serait avantageux à la santé de l'enfant.

On baptisait des images de cire ou de métal pour en faire des maléfices. On eut la pensée de baptiser la mer, pour deviner l'avenir d'après l'agitation des flots.

Des chrétiens orientaux impriment le signe de la croix, les uns sur le visage, les autres sur les bras de leurs enfants, avec un fer chaud, avant de les baptiser. Quelques-uns appliquent ce signe après et non avant le baptême.

Cet usage pouvait bien venir de l'opinion de quelques hérétiques mentionnés par saint Augustin et par d'autres Pères, et qui prétendaient que le baptême devait être administré avec du feu ; ils se fondaient sur une parole de saint Jean-Baptiste, qu'ils interprétaient certainement fort mal. « C'est lui qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu. »

Il s'introduisit aussi des idées bizarres au sujet des parrains et marraines.

Jean Moschus, dans son *Pré-spirituel*, parle de deux anges qui servirent de parrain à une jeune fille qui voulait être baptisée.

Cambden et Delrio affirment que les Irlandais, au seizième siècle, avaient un tel respect pour les loups, qu'ils les prenaient pour parrains de leurs enfants.

Saint Jean-Chrysostome rapporte que des chrétiens de son temps, lorsqu'il fallait donner un nom à leurs enfants nouveau-nés, allumaient un certain nombre de cierges ou de chandelles à chacun desquels ils donnaient un nom ; puis ils imposaient aux enfants le nom de la chandelle qui était demeurée la dernière et le

plus longtemps allumée, afin qu'ils parvinssent plus facilement à une longue vie.

Des sorciers se faisaient, dit-on, rebaptiser par le diable, et quittaient leur nom pour en prendre un nouveau que leur donnait maître Satan.

En Pologne, on ne donnait le nom de Marie à aucune fille, par respect pour la Vierge.

Des docteurs judicieux ont condamné certains noms fréquents dans les couvents de religieuses, tels que la Mère ou la Sœur de la Passion, de l'Incarnation, de l'Assomption, de la Conception, de l'Annunciation, du Saint-Sacrement, etc. On a blâmé aussi les noms de fêtes, tels que : Noël, Toussaint, donnés à des enfants, et la multiplicité des noms, prénoms et surnoms.

Le fils de l'électeur de Bavière, né en 1692, fut appelé : Joseph-Ferdinand-Léopold-Antoine-Cajétan-Jean-Adam-Simon-Thadée-Ignace-Joachim-Gabriel.

Le pape Alexandre VII donna treize noms à un de ses neveux, lorsqu'il le baptisa.

Dans la classe des idées superstitieuses, il faut ranger les croyances relatives aux jours heureux et malheureux ; elles remontent à une antiquité très-reculée et ne sont pas encore détruites. Voici, à cet égard, quelques détails empruntés à une lettre de M. A. Sieber, insérée dans le *Journal général de l'Instruction publique* (4^e juillet 1857).

« Il existe dans les communes rurales et même dans les villes de l'Alsace, des tables renfermant les jours pénibles de l'année, et d'après lesquelles les gens du peuple règlent scrupuleusement toute entreprise, toute affaire importante. D'après une de ces tables, il y a dans l'année quarante-deux jours malheureux : six en janvier (1, 2, 6, 11, 17, 18), trois en février (8, 16, 17), quatre en mars (1, 12, 13, 15), etc. Juin et octobre

n'ont chacun que deux de ces jours néfastes. Si l'on se marie un de ces jours-là, on vivra très-malheureux et en dispute continuelle avec sa femme. L'enfant qui naît un de ces quarante-deux jours, mourra bientôt, et si par exception il reste en vie, il sera en butte à la misère. Ceux qui entreprendront un voyage seront exposés à toutes sortes de périls. Il faut bien se garder d'entreprendre quelque affaire ou de commencer une bâtisse. »

Les trois jours les plus malheureux de l'année sont :

Le 1^{er} avril, jour de la naissance du traître Judas ;

Le 1^{er} août, jour auquel le diable a été précipité dans l'enfer ;

Le 1^{er} décembre, jour de la destruction des villes maudites englouties dans la mer Morte.

L'homme qui naîtra un de ces trois jours périra de la façon la plus déplorable et sera couvert d'ignominie.

Après ces trois jours maudits entre tous, viennent, comme spécialement malheureux, le 3 mars, le 17 mai, les 1^{er}, 2 et 3 septembre.

Tous ces jours se basent sur des motifs religieux, ainsi que la désignation des jours heureux ou malheureux qui figurent dans quelques éditions des *Admirables secrets* attribués à Albert le Grand.

Parmi les superstitions locales, dont le nombre est immense, on peut signaler celle qui se rattache à la maison d'Hercule, à Tolède, soigneusement fermée avec un cadenas, parce que le jour où elle viendrait à s'ouvrir, la ruine de l'Espagne serait prochaine. Cette tradition est recueillie dans la *Cronica del rey don Rodrigo* et dans plusieurs romances.

Quelques personnes croyaient qu'avec de la dévotion à sainte Barbe, qu'on appelait dans plusieurs en-

droits la mère de la confession, ils ne mourraient point sans confession, de quelque manière qu'ils eussent vécu.

En récitant tous les jours, pendant un an entier, les *petites couronnes* de sainte Anne, on se flattait d'obtenir infailliblement une des trois choses qu'on demanderait à Dieu à la fin de l'année.

Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote* (t. II, chap. 38), Pierre Viret et autres auteurs protestants du seizième siècle, prétendent que, dans le diocèse de Bourges, les femmes stériles venaient faire une neuvaine à un prétendu saint appelé saint Guerlichon; elles s'étendaient pendant chacun des neufs jours sur sa statue qui était placée horizontalement, et elles buvaient de l'eau mêlée avec certaine partie de l'image du saint. Saint Gilles, en Portugal, était de même invoqué avec des cérémonies particulières par les femmes qui aspiraient à devenir mères; d'autres cérémonies avaient lieu en l'honneur de saint René, et elles étaient sans doute bien inconvenantes, car, Henri Estienne, qui est loin d'être timoré dans ses expressions, dit qu'il avait honte de les écrire. Il est possible qu'il y ait quelque exagération dans ces témoignages; toutefois on est fondé à croire que le fond des choses est vrai; le culte étrange rendu à saint Guignolé, près de Brest, jusque vers le milieu du dix-huitième siècle, et qu'attestent des témoignages sérieux (1), rend en ce genre bien des choses probables.

D'autres moyens moins ridicules furent employés par les femmes affligées de stérilité : les unes allaient boire les eaux d'une fontaine consacrée à un saint;

(1) Notamment celui de Cambry, *Voyage dans le Finistère, fait en 1794 et 1795*, tom. II, p. 150.

d'autres, comme à Roc-Amadour, dans le Rouergue, allaient baiser le verrou de l'église ou une barre de fer à laquelle on rattachait le souvenir de Roland; d'autres se tenaient couchées sur le tombeau de quelque saint. C'est ainsi qu'à Saragosse les femmes venaient au couvent de Saint-Antoine-de-Paule, entraient dans la cellule où était le tombeau du saint, s'agenouillaient, récitait des prières, faisaient trois fois le tour du tombeau, se couchaient dessus et se retiraient.

Quand les anciens chrétiens de l'Égypte avaient des doutes sur la vertu de leurs femmes, ils leur faisaient avaler de l'eau soufrée dans laquelle ils mettaient de la poussière et de l'huile de la lampe de l'église, et ils affermaient que, si elles étaient coupables, ce breuvage leur causerait des douleurs atroces.

Il y avait, en Italie, une superstition étrange : des gens crédules se lavaient, la veille de la Saint-Jean, les pieds dans du vin; après cette ablution, ils jetaient le vin dans la rue, et, penchés aux fenêtres, ils recueillaient, avec une attention inquiète, la première parole qui échappait à un passant, et ils étaient persuadés que cette parole était un présage de ce que l'avenir tenait en réserve.

Les idées superstitieuses qu'on rencontre chez les peuples étrangers au christianisme pourraient être l'occasion d'un travail d'une extrême étendue; nous dirons seulement qu'à Siam, la chute d'un meuble que le hasard renverse passe pour un très-mauvais présage; si l'on rencontre un serpent sur le chemin que l'on suit, il faut, au plus vite, rentrer chez soi. Chez quelques peuples de la côte d'Afrique, on regarde comme un augure très-favorable qu'une femme accouche de deux jumeaux.

Hérétiques.

Parmi les sectes innombrables qui, depuis la naissance du christianisme, n'ont cessé de défigurer quelques-uns de ses dogmes, il en est qui offrent des singularités assez étranges ; nous ne pouvons en offrir qu'une esquisse très-rapide.

Les *Abéliens*, établis en Afrique au quatrième siècle, se piquaient d'une continence bien méritoire. Regardant le mariage comme une union purement spirituelle, ils voulaient qu'un mari vécût avec sa femme comme avec une sœur ; ils réprouvaient le célibat, parce qu'il ne faut pas que l'homme soit seul. Un Abélien devait se choisir une compagne, et passer ses jours avec elle en imitant scrupuleusement l'exemple d'Abel, qui, bien que marié, ne s'était jamais approché de sa femme. Cette secte s'éteignit bien vite ; elle exigeait trop de la nature humaine, et ne pouvait se perpétuer puisqu'elle détruisait radicalement le principe de la population.

Les *Adamites* ne partageaient nullement les principes des Abéliens ; ils se proposaient également l'exemple d'un patriarche, mais ce qu'ils voulaient imiter dans Adam, c'était l'absence de costume dans lequel se trouvait le premier homme avant son péché. Ils prétendaient qu'étant rentrés dans l'état d'innocence, ils étaient aussi simples et aussi purs que nos premiers parents dans le paradis terrestre. Il paraît qu'ils commencèrent à dogmatiser dès le troisième siècle. Saint Epiphane, évêque de Salamine, qui vivait au quatrième siècle, nous apprend qu'avant d'entrer dans leurs temples, ils quittaient tous leurs vêtements, et allaient, comme l'enfant qui vient de naître, hommes et femmes, pile-mêle, prendre leur place pour entendre la lecture

ou le sermon. Au rapport de saint Augustin, ils abhorraient le mariage, parce qu'Adam n'avait connu Ève qu'après son péché, mais ils se permettaient l'usage des femmes en commun. Ils avaient, pour cet effet, un lieu particulier où tous se rendaient à certains jours. Là, nus et en silence, ils attendaient que le chef de l'assemblée eût prononcé ces paroles de la Genèse : « Croissez et multipliez, » et ils mettaient en pratique leur audacieuse doctrine, sans respect même pour les liens du sang les plus sacrés. Ils chassaient d'ailleurs leur secte, tout comme Adam et Ève furent expulsés de l'Eden, ceux qui auraient, en dehors de leurs assemblées, commis quelque action immorale, et ils prétendaient donner à leurs réunions un caractère sacré et religieux.

Ces doctrines étranges flattaient les passions ; aussi, malgré leur singularité, se sont-elles reproduites à diverses reprises. Quelques sectes du moyen âge pratiquèrent, dit-on, l'adamisme ; on le reprocha aux Pauvres Frères du quatorzième siècle, aux Picards du quinzième ; on donna ce nom à des hérétiques établis en Bohême du temps des Hussites, et on prétend qu'il en subsiste encore dans quelques localités reculées de cette province. On a dit aussi que les Adamites s'étaient établis en Angleterre à l'époque de Cromwell, qu'ils ont compté des congrégations en Hollande, et, d'après les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. XX, on en aurait, vers l'année 1822, découvert dans le canton de Berne.

Une belle gravure de Bernard Picard représente une assemblée d'Adamites, et fait partie d'un recueil intitulé : *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples*, 44 vol. in-folio. (Amsterdam, 1723.)

Les *Antitactes* prétendaient que le bien et le mal étaient

l'ouvrage d'un mauvais principe qui, voulant tromper les hommes, avait établi bien ce qui était mal et mal ce qui était bien. Pour rentrer dans l'ordre, il fallait donc faire tout le contraire de ce que prescrivent les lois.

On vit, vers la fin du second siècle, surgir les *Apo-tactiques*, lesquels, précurseurs de quelques écrivains beaucoup plus modernes, réclamaient l'abolition de la propriété ; l'Évangile, disaient-ils, enjoint de renoncer aux biens qu'on possède, et on ne peut, sans pécher, conserver l'héritage de ses pères. Cette doctrine obtint peu de partisans, et les *Antitactes* s'éteignirent dans un prompt oubli ; au douzième siècle, ils reparurent sous le nom d'*Apostoliques* ; ceux-ci nièrent le mariage et voulurent établir une communauté générale ; il fallut avoir recours à des moyens rigoureux pour arrêter, dès son début, le développement de principes qui se trouvaient du goût de bien des gens.

Les *Artorytites*, dont les oblations se composaient de pain et de fromage, afin de se modeler sur celles des premiers patriarches, conféraient aux femmes les ordres sacrés ; ils avaient des prêtresses et des évêchesses.

Les *Caïnites* affirmaient que les actions regardées comme les plus répréhensibles parmi les chrétiens étaient précisément celles qui méritaient le plus d'éloges. Caïn, Coré, les habitants des villes englouties dans la mer Morte, et surtout Judas Iscariote étaient, selon eux, les saints qu'il fallait prendre pour modèles.

Les *Passolorynchites*, qui subsistaient encore dans la Galatie à l'époque de saint Jérôme, se distinguaient par leur silence rigoureux. Ils prenaient au pied de la lettre les expressions du Psalmiste : « Mettez, Seigneur, une garde à ma bouche, et une porte de circonspection

à mes lèvres. » Cette idée les amenait à avoir constamment un doigt sur la bouche ; il y en avait qui portaient leurs scrupules jusqu'à se boucher le nez. Ils auraient cru se rendre coupables d'un grand crime s'ils avaient proféré une parole, mais ils ne se faisaient faute de commettre des délits très réels, demeurant persuadés que le silence les dispensait de toute autre vertu.

Les *Hésycastes* surgirent au quatorzième siècle dans les couvents du mont Athos. Ces moines prétendaient qu'en contemplant attentivement leur nombril, ils en voyaient sortir la lumière ineffable qui entoure le trône du Tout-Puissant et qui se montra sur le mont Thabor. Cette absurdité étrange fut accueillie avec transport ; bientôt il y eut dans Constantinople une multitude de dévots, passant la journée entière, immobiles sur un siège, les yeux fixés sur leur nombril et attendant la vision céleste. Deux empereurs, Jean Cantacuzène et Jean Paléologue, protégèrent ces étranges illusions.

L'empire grec fut rempli de quiétistes qui priaient sans cesse, et qui, les yeux fixés sur leur nombril, se flattaient de jouir de l'apparition de la lumière du Thabor. Les maris quittaient leurs femmes pour se livrer à cet exercice ; on leur donnait la tonsure monacale, et la discorde se mettait dans tous les ménages.

Divers conciles eurent lieu ; les *Hésycastes* furent tantôt condamnés, tantôt triomphants ; la question ne roulait pas sur l'existence de la lumière sortant du nombril des extatiques personnages ; ce point était admis sans contestation, mais il s'agissait de savoir si cette lumière était incréée, incorruptible, si elle était la splendeur sortant de l'essence divine, ou si, comme le soutenaient d'autres moines, elle était créée. Il restait aussi à savoir si c'était la même que celle qui avait

paru sur le Thabor; on comprend qu'il était difficile de s'entendre sur ces diverses questions.

Les *Millénaristes* soutenaient qu'après le jugement dernier le monde devait durer mille ans, pendant lesquels, sous la domination de Jésus-Christ, les élus se livreraient à toutes sortes de plaisirs. Quelques-uns faisaient de cette période d'allégresse des peintures fort profanes. Un passage mal interprété de l'*Apocalypse* (ch. XX, v. 4) fut la source de cette erreur, qui se montra dès les premiers siècles, et qui s'est plusieurs fois reproduite. Elle a trouvé depuis deux ou trois siècles des partisans en Angleterre et en Allemagne.

Les *Collyridiens* étaient des hérétiques qui offraient à la Vierge des gâteaux appelés *colyrides*. Persuadés qu'il était plus décent d'employer au culte de Marie des femmes plutôt que des hommes, ils avaient établi des prêtresses chargées de toutes les cérémonies en l'honneur de la Vierge, et spécialement du soin d'offrir les gâteaux en question. Mais ces offrandes furent condamnées comme un reste de l'idolâtrie, et l'Eglise n'admit pas que des fonctions sacerdotales pussent être exercées par des femmes.

Les *Musorites* ont formé une secte d'hérétiques peu connue; elle rendait un culte aux souris.

Les *Fratrécelles* ou *Frérôts* se montrèrent au quatorzième siècle; ils eurent pour chefs des Franciscains qui voulaient outrer la pauvreté, caractère distinctif de la règle de leur fondateur; ils ne travaillaient jamais, de peur que leur travail ne leur donnât droit à la possession de quelque chose, et ils s'excusaient de leur oisiveté en disant que leur conscience ne leur permettait pas de travailler pour une nourriture périssable, et qu'ils ne devaient se livrer, pour obtenir une nourriture céleste, qu'à un travail spirituel, c'est-à-dire à la méditation.

tation, à la prière et au chant des louanges du Seigneur.

Condamnés par le pape Jean XXII, les Fraticelles résistèrent avec vigueur à la cour de Rome, et il fallut de longs efforts pour les disperser.

Parmi les *Anabaptistes* qui surgirent au seizième siècle et qui occasionnèrent les troubles les plus sérieux en Allemagne et en Hollande, on distingua plusieurs sectes qui se firent remarquer par la singularité de leurs opinions.

Les Apostoliques, pratiquant à la lettre l'ordre de Jésus-Christ de prêcher sur les toits, montaient sur la couverture des maisons, et de là faisaient entendre leur voix aux passants.

Les Parfaits prétendaient que donner le moindre signe de satisfaction, se permettre le plus léger sourire, c'était s'exposer infailliblement à la menace de l'Évangile : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez.*

Les Impeccables pensaient qu'après la régénération nouvelle, ils ne pouvaient plus commettre de péchés ; aussi retranchaient-ils de l'Oraison dominicale ces mots : *Pardonnez-nous nos offenses.*

Les Sabbataires voulaient observer le jour du sabbat et non le dimanche.

Les Pleureurs, persuadés que les larmes étaient agréables à Dieu, s'exerçaient à verser continuellement des pleurs et ne cessaient de donner les marques de la plus vive douleur.

Les Dosithéens avaient entre autres pratiques singulières, celle de demeurer vingt-quatre heures dans la posture où ils se trouvaient lorsque le sabbat commençait.

Les Eustathiens condamnaient le mariage et soutenaient que les gens mariés ne pouvaient être sauvés ;

ils renonçaient à tous biens terrestres comme incompatibles avec l'espérance du paradis; ils ne pouvaient prier dans les maisons, ils jeûnaient le dimanche.

Les *Lollards*, ou Vaudois du moyen âge, s'étaient subdivisés en sectes nombreuses, parmi lesquelles se maintenaient les anciennes théories du manichéisme, au sujet de deux principes. l'un bon, l'autre méchant. Ils soutenaient que Lucifer et les démons avaient été chassés du ciel injustement, et qu'ils y seraient rétablis un jour; que saint Michel et les autres anges coupables de cette injustice seraient frappés de la réprobation éternelle; ils niaient la messe et le sacerdoce, regardaient le mariage comme une prostitution jurée.

Un des chefs de cette secte choisit douze de ses disciples et les qualifia d'apôtres; il y avait parmi eux deux vieillards qui étaient les chefs des autres et qui prétendaient entrer tous les ans dans le paradis, où ils recevaient d'Énoch et d'Élie le pouvoir de remettre tous les péchés à ceux de leur secte, pouvoir qu'ils communiquaient à d'autres sectaires, dans chaque ville ou village.

Les *Runcaires*, qui parurent au treizième siècle, soutenaient que l'on ne commettait point de péché par la partie inférieure du corps; ce principe les menait à commettre toutes sortes d'actions fort réprouvées par la morale.

Ils avaient entre autres devanciers, Origène, dit l'impur, qui était né en Egypte et qui enseigna, à la fin du troisième siècle, que le mariage était une invention du démon, et qu'on pouvait se livrer aux actions les plus infâmes afin de mettre obstacle à la génération. Cette secte s'éteignit bientôt.

Eunuques volontaires. — Flagellants.

Entre autres exemples de fanatiques étranges, on peut signaler les eunuques volontaires et les flagellants.

Les premiers remontent à une période fort éloignée de nous. Valerius, né en Arabie, imita l'exemple donné par Origène, et voulut avoir des imitateurs (1). Ses disciples ne pouvaient manger rien qui eût vie, jusqu'à ce qu'ils fussent dans l'état où il s'était réduit. Quiconque ne se faisait pas eunuque était, selon lui, dans la voie de la perdition et livré au crime. Tout fidèle doit travailler au salut de son prochain ; les Valériens crurent qu'il n'y avait pas de moyen plus sûr de remplir cette obligation que de mettre, autant qu'ils le pourraient, leur prochain dans l'état où ils étaient eux-mêmes ; lorsqu'ils ne parvenaient pas à les convaincre, ils les regardaient comme des enfants ou comme des malades en délire, dont il y aurait de la barbarie à ménager la répugnance pour un remède infailible, quoique désagréable.

Ils regardaient donc comme devoir prescrit par la charité de mutiler tous les hommes dont ils pouvaient

(1) Il existe une dissertation de P. Zornius : *De eunuchismo Origenis*, Gissæ, 1708, in-4°. On connaît le *Traité des eunuques*, par Ancillon ; mais on ne lit guère aujourd'hui le curieux ouvrage du Jésuite Théophile Raynaud : *Eunuchi nati, facti, mystici*, Dijon, 1655, in-4°, publié sous le pseudonyme de J. Héribert ; il a été réimprimé dans le tome XV des *OEuvres* de ce polygraphe (Lyon, 1665) ; on remarque dans ce traité un chapitre *De castrandis mulieribus*, sujet assez délicat qui a provoqué, de la part d'un médecin allemand, un travail spécial : G. Francus, *De castratione mulierum*, Heidelbergæ, 1673, in-4°.

s'emparer ; le territoire qu'ils habitaient dans un coin de l'Arabie devint la terreur des voyageurs.

En 1808, un cordonnier italien, nommé Lovat, établi à Venise, se crucifia lui-même après avoir opéré sur sa personne l'opération de la castration ; il fut soigné à temps, et il échappa à ses terribles blessures. Une relation a été publiée, en une brochure in-4°, de ce cas très-extraordinaire.

Les flagellants poussaient moins loin la haine du corps humain,

Ce fut seulement vers la fin du deuxième siècle qu'on vit surgir la flagellation volontaire.

Quelques habitants de Pérouse, émus des maux qui déchiraient l'Italie, se flattèrent d'en obtenir du ciel l'adoucissement au moyen d'une pénitence publique. On les vit, avec étonnement, marcher à demi nus dans les rues, armés d'un fouet avec lequel ils se fustigeaient vigoureusement et ensanglantaient leurs épaules. Ce spectacle piqua d'émulation les pécheurs toujours nombreux en tous pays ; la flagellation volontaire se répandit dans toute l'Italie. La cour de Rome désapprouva ce zèle qui était loin d'être exempt d'abus ; les flagellants disparurent, mais, un siècle plus tard, ils se montrèrent de plus belle en Allemagne, à l'occasion d'une épidémie qui fit de grands ravages. Des troupes de pénitents parcouraient les villes et les bourgs, se fouettant de toutes leurs forces, pour apaiser, disaient-ils, la colère céleste. Ils invoquaient l'autorité d'une lettre apportée du ciel par un ange, laquelle déclarait expressément que Jésus-Christ, sollicité par la sainte Vierge de pardonner aux pécheurs, avait répondu qu'il ne leur ferait grâce qu'à condition qu'ils parcourraient le pays en se flagellant pendant une période de trente-quatre jours. Au commencement du

quinzième siècle, d'autres Allemands avancèrent que la flagellation était le seul moyen d'être sauvé, qu'il n'y avait plus d'autre devoir à observer, et que cette pratique devait remplacer tous les sacrements et toutes les œuvres de piété précédemment en usage. On sévit avec vigueur contre ces novateurs, et ils disparurent promptement.

Au quatorzième siècle, elle se montra derechef. On fit circuler une lettre apportée par un ange à l'église de Saint-Pierre à Jérusalem; elle annonçait que Dieu, irrité de la corruption des hommes, voulait les faire périr; mais que, sur l'intercession de la sainte Vierge, il avait déclaré que, si les pécheurs voulaient obtenir miséricorde, il fallait que chacun sortît de sa patrie et qu'il se flagellât pendant trente-quatre jours, en mémoire du temps que le Sauveur avait passé sur la terre. Cette secte condamnée à Rome, dispersée, se représenta plusieurs fois. L'inquisition fit arrêter et brûler des flagellants; si ceux-ci avaient été les plus forts, ils auraient brûlé l'inquisiteur et tous ceux qui n'auraient pas voulu se flageller (1).

(1) On peut consulter l'*Historia sive de recto et perverso usu flagellorum apud Christianos*, par Jacques Boileau, docteur de Sorbonne et frère du célèbre poète. Ce fut le censeur qui exigea l'insertion du mot *recto* dans le titre. L'ouvrage fit du bruit et provoqua des controverses. Il en existe deux traductions françaises; l'une anonyme, 1700, rend sans ménagement des passages écrits dans l'original avec la liberté que tolère la langue latine; l'autre, par l'abbé Granet, 1732, adoucit et supprime.

Un Anglais, Delolme, a profité des recherches de J. Boileau pour une *History of flagellation*, London, 1777, in-8°, livre curieux, mais qu'il ne faut consulter qu'avec précaution.

Mabillon, le savant bénédictin, raconte avoir vu à Turin, le vendredi saint, une confrérie de pénitents à gages ; ils commencèrent à se fouetter dans la cathédrale, en attendant le prince ; ils frappaient d'abord assez lentement, ce qui ne dura pas une demi-heure ; mais dès que le prince parut, ils firent tomber une grêle de coups sur leurs épaules, et la procession sortit de l'église.

Observons, en passant, que la flagellation était en usage parmi les juifs : le patient s'étendait par terre, le visage tourné vers le nord ; il faisait l'aveu de ses fautes, en récitant le 38^e verset du psaume 78, composé de treize mots, et chaque mot était accompagné d'un coup de fouet ; en récitant trois fois ce verset, on infligeait trente-neuf coups. Nous lisons ce qui suit dans une lettre insérée dans la *Bibliothèque universelle de J. Leclerc*, t. VIII, p. 455, et écrite de Dusseldorf :

« Vers la fin du carême, presque tous les soirs, on voit des personnes se fouetter dans les rues ; elles sont enveloppées d'un linge qui les couvre depuis la tête jusqu'aux pieds pour qu'elles ne soient pas reconnues, mais les épaules restent découvertes. Ces pénitents ont à la main un fouet fait de cordes et garni de petites pointes de fer ; le linge dont ils sont enveloppés, et qui est blanc, se rougit bientôt de sang à mesure qu'ils se frappent les bras, les cuisses et les jambes. Ils se promènent ainsi suivis de la populace qui tient des torches et qui chante des litanies ou des cantiques. Un homme que je vis en cet équipage s'étant, comme font la plupart, étourdi la tête de quelques verres de vin, et ne se trouvant pas capable de supporter les vapeurs de ce qu'il avait pris, se laissait aller comme un homme tout à fait ivre de côté et d'autre, donnant de la tête contre les maisons. A la fin, il s'égara, ne sachant plus où il

était ni où il devait aller. Le peuple, qui l'avait suivi d'abord avec une apparence de dévotion, se mit à le huer, et tout le monde lui courut après avec grand bruit. Cela fit un grand scandale, et le lendemain il fut défendu au peuple de chanter, et ordre fut donné à ceux qui voulaient se fouetter de le faire sans bruit et sans éclat. Parmi les gens qui se fustigent ainsi, il y en a du premier rang qui se font éclairer par leurs laquais durant la cérémonie.»

Saint Dominique l'Encuirassé fut ainsi nommé, selon quelques auteurs, parce qu'il portait une cuirasse de fer sur sa chair nue, et, selon quelques autres, à cause de la noirceur de sa peau, toute meurtrie à force de coups. A peine se passait-il un jour qu'il ne récitât en entier deux fois le Psautier, en se fustigeant des deux mains à chaque psaume.

Pierre Damien, qui rapporte ces circonstances, dont il fut témoin oculaire, assure que le visage de Dominique était plein de tumeurs et de bosses, livide et déchiré comme des herbes qu'on aurait pilées dans un mortier pour en faire de la tisane.

Les constitutions des Carmes stipulent que le maître des novices les flagellera doucement après leur avoir découvert modestement une partie du dos (*Magister novitiorum leniter flagellabit fratres, tergi parte modestè detecta*). Dans quelques communautés, les chemises devaient être fendues par le dos, afin qu'écartées facilement, elles laissassent un champ libre aux verges. Le temps ordinaire de la discipline était la durée d'un *Miserere*.

Dans plusieurs couvents, les novices étaient dressés régulièrement à l'exercice de la discipline. Chez les Ursulines, une maîtresse était chargée de leur apprendre à tenir cet instrument, à allonger ou à raccourcir

les bras afin que les coups portassent, et à se maintenir dans une posture décente. Le père Julien de la Croix, un des plus grands maîtres dans l'art de la discipline, voulait que les cordes en fussent inégales, afin que chacune portât différemment et que la douleur fût plus universelle. La fondatrice des Annonciades, Jeanne de France, fille de Louis XI, avait inventé une discipline des cinq plaies, qui était une croix d'argent avec cinq clous d'argent bien pointus.

Fanatiques et Visionnaires.

Un noble Breton du douzième siècle, nommé Eon, avait entendu souvent chanter ces paroles du symbole: *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*; il s'imagina que c'était lui que désignait le mot *eum*, et il en conclut qu'il était fils de Dieu et qu'il viendrait un jour juger les vivants et les morts. Son orgueil se repnt de cette illusion; il voulut trouver des gens qui y crussent, et il en rencontra. Il se vit à la tête d'un parti assez nombreux; et, donnant à ses disciples des noms analogues au rôle qu'il jouait, il appela les uns des *anges*, les autres des *apôtres*. Ces fanatiques ne se bornèrent pas à débiter des absurdités, ils se livrèrent à toutes sortes de brigandages.

Un Espagnol, nommé Gonzalve, se donna comme étant l'archange saint Michel qui devait combattre l'Antechrist; l'inquisition le réfuta péremptoirement; à cette époque on ne doutait pas que brûler ne fût répondre. Un disciple de Gonzalve, nommé Nicolas, voulut se faire passer pour le Fils de Dieu, et il avança qu'au jour du jugement dernier il délivrerait par ses prières tous les réprouvés. Il mourut également sur un bûcher.

Les chevaliers de l'Apocalypse durent leur origine, vers la fin du dix-septième siècle, à un nommé Augustin Gabrino, natif de Brescia, que la lecture continuelle des révélations de saint Jean avait rendu fou. Il s'imagina que l'Antechrist allait bientôt se montrer, et il voulut s'armer afin de défendre l'Eglise contre un aussi redoutable ennemi. Il s'associa quelques ouvriers ignares, et il forma ainsi un ordre à la tête duquel il se plaça en prenant les titres pompeux de *Prince du nombre septenaire* et de *Monarque de la sainte Trinité*. Ces illuminés, dont le nombre ne dépassa guère quatre-vingts, affectaient de ne vaquer à leurs occupations que l'épée au côté. Les armes de leur ordre étaient une étoile rayonnante, avec les noms des anges Michel, Gabriel et Raphaël. Ils y joignaient un sabre et un bâton arrangés en sautoir. Ne se bornant pas à ces pratiques insignifiantes, ils voulurent dogmatiser et ils avancèrent des propositions bien malsonnantes. Après avoir préconisé le divorce, ils soutinrent qu'une femme pouvait, sans pécher, avoir des relations avec tout autant d'hommes qu'elle le voulait, pourvu qu'elle ne refusât pas à son mari l'exercice de ses droits. On ne faisait pas attention à ces obscurs et peu moraux sectaires; mais en 1694, le jour des Rameaux, Gabrino étant dans une église et entendant chanter l'antienne : *Quis est iste Rex gloriæ ?* s'élança en criant que c'était lui qui était le roi de gloire. On le prit, on le lia, on le mit dans une maison de fous; il paraît qu'il y mourut. Quelques *Chevaliers de l'Apocalypse*, sur qui cet incident fit jeter les yeux, furent envoyés en prison; les autres se dispersèrent.

Adalbert, imposteur, Gaulois d'origine, qui vivait au huitième siècle, faisait circuler une lettre miraculeuse écrite, disait-il, par Jésus Chris lui-même et ap-

portée du Paradis par saint Michel. Le titre de cette pièce fait juger du mérite de son contenu. « Ici commence la lettre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est tombée à Jérusalem, et qui a été trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Éphrem, lue et copiée par la main d'un prêtre nommé Jean, qui l'a envoyée à la ville de Jérémie à un autre prêtre nommé Falasius, et Falasius l'a envoyée en Arabie à un autre prêtre nommé Léoban, et Léoban l'a envoyée à la ville de Bétsamie, où elle a été reçue par le prêtre Macarius qui l'a envoyée à la montagne de l'archange saint Michel, et la lettre est arrivée par le moyen d'un ange à la ville de Rome, au sépulcre de saint Pierre, où sont les clefs du royaume des cieux et les douze prêtres qui sont à Rome, ont fait des veilles de trois jours avec des jeûnes et des prières jour et nuit.»

Guillaume Postel, qui vivait à l'époque de François I^{er}, fut un homme d'une érudition immense. Mais ce savoir mal digéré ne le mit pas à l'abri des extravagances les plus étranges ; il s'enticha de l'idée d'une femme-Messie destinée à régénérer l'espèce humaine et à racheter les péchés du monde. Il crut l'avoir trouvée à Venise, dans une vieille femme nommée Jeanne, et il écrivit à cet égard un livret intitulé : *Les très-merveilleuses Histoires des femmes du Nouveau-Monde*, qui fut imprimé à Paris, en 1553, et qui est devenu extrêmement rare (1). Nous en citerons un passage :

(1) Les bibliophiles du siècle dernier payaient très-cher l'édition originale de ce livret. Elle fut vendue 220 fr. à la vente Gaignat, 144 fr. à celle du duc de la Vallière. Depuis cette époque, les écrits extravagants s'étant fort multipliés, les écrits de Postel ont beaucoup perdu de la valeur qu'y attachaient les curieux ; il existe d'ailleurs deux réimpres-

« Sur toutes les créatures qui ont été, qui sont ou qui seront, a été en cette vie admirable la très-sainte mère Johanne qui est Eve nouvelle ; laquelle par trente ans ou environ a été en continuelle méditation spirituelle et mentale, et quasi autant de temps à ministrer aux pauvres malades à l'hospital, ayant cure de femmes et d'hommes malades, de laquelle j'ai vu choses si miraculeuses et si grandes qu'elles excèdent tous les miracles passés, sauf ceux d'Adam nouveau Jésus, mon père et son espons. Outre qu'elle me révéla innumérables secrets des escriptures, elle me prédist aussi choses principalement touchant la destruction du règne de Satan et de la restitution de celui du Christ, qui doivent advenir, et entre les autres que je devois être son fils aîné, ce que à la vérité je n'ai jamais entendu ne creu jusques à ce que sensiblement sa substance et corps spirituel deux ans depuis son ascension au ciel est descendu en moy et par tout mon

sions modernes des *Merveilleuses Histoires*, mais elles sont peu recherchées. Ces sortes de livres n'ont de prix aux yeux des amateurs que lorsqu'ils sont presque introuvables.

Sallengre, dans ses *Mémoires de littérature*, a donné un extrait étendu du livre dont nous parlons. Malgré ses folies, Postel fut un homme d'une érudition extraordinaire, et d'un esprit éminemment chercheur et hardi. Dans un autre siècle, il eût été un grand homme. « Leibnitz n'a pas été plus savant, ni Bacon plus universel. (Nortier.) De nos jours on a vu se reproduire, avec quelques variantes dans la forme dues au cours des siècles, quelques-unes de ses idées. L'apothéose de la Mère Jeanne présageait l'apostolat de la femme prêché par les Saint-Simoniens. Postel avait deviné le mesmérisme, et quelques-unes de ses vues sur la métaphysique et la politique universelle sont remarquables. Voir le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, t. V, p. 182.

corps sensiblement étendu, tellement que c'est elle et non pas moy qui vis en moy. »

Des extravagances sur Elie, sur Enoch, sur la fin du monde annoncées comme prochaine complètent ce tissu de rêveries. L'auteur cherche à établir que dans l'homme *animus* est la partie masculine, *anima* la partie féminine; elles ont été l'une et l'autre corrompues par le péché, mais la Mère Jeanne réparera la partie féminine, comme Jésus-Christ a réparé la masculine.

Postel, ne reculant devant aucune étrangeté, n'hésita pas à dire que l'âme de saint Jean l'Évangéliste était infuse en lui, et un autre insensé qui lui tenait compagnie et qui avait été orfèvre, se présenta comme ayant reçu l'âme de saint Jean-Baptiste. Ce dernier, en pantoufles et nu-tête, et portant une longue chevelure, allait prêchant qu'il fallait faire pénitence et que la fin du monde approchait. Le parlement de Toulouse lui imposa silence en le faisant brûler.

Parmi les plus célèbres illuminés se place le Suédois Swedenborg, né en 1689.

Après de longues et brillantes études scientifiques, il se livra à des méditations religieuses, d'où il fit découler son système nouveau. Cinq époques partageaient, selon lui, l'histoire de l'humanité : la religion d'Adam, celle de Noé, le mosaïsme, le christianisme, l'ère nouvelle qu'il inaugurait. Il s'imaginait être en rapport continuuel avec le monde invisible, avec les anges et les esprits; il conversait avec eux, et, dans ses hallucinations, il s'imaginait parcourir le monde intellectuel, et il en donnait une description minutieuse. Il fonda ainsi la secte de la *Nouvelle-Jérusalem*, qui prit une certaine extension; elle rencontra des adeptes en Suède en Hollande et en Angleterre.

Les ouvrages de Swedenborg, écrits en latin, sont

fort nombreux, il a paru des traductions françaises de quelques-uns d'entre eux; nous citerons seulement ceux que recommande la singularité des titres :

Les Délices de l'amour conjugal dans ce monde et dans l'autre, 1784.

Du Jugement dernier et de la destruction de Babylone, 1787.

Les Merveilles du ciel et de l'enfer, 1782, 2 vol.

Du Cheval blanc mentionné au chapitre XIX de l'Apocalypse, 1758.

Vers la fin de 1827, on fit circuler dans la Grande-Bretagne un écrit soi-disant émané des douze apôtres du Saint-Esprit, et adressé à tous les patriarches, archevêques, évêques, et autorités quelconques de l'ordre spirituel, ainsi qu'aux empereurs, rois, princes et tous autres dépositaires du pouvoir chez les nations baptisées. On y annonçait formellement que de nouveaux apôtres avaient reçu la mission de préparer le monde chrétien à la pénitence, et de frayer les voies du Seigneur, car le sanctuaire du Très-Haut allait être bâti. Ces idées étranges provoquèrent une sorte de persécution contre des ministres qui s'en étaient fait les promoteurs, et qui, pour la plupart, étaient Ecossais; ils constituaient une Eglise à part. Parmi eux se distinguait le presbytérien Edouard Irwing; il se fit remarquer par la fougue de ses prédications; il tonna avec talent contre la corruption du siècle, il annonça la fin prochaine du monde avec véhémence; il passa, parmi ses adhérents, pour un évangéliste et un prophète. Il mourut le 8 décembre 1834, possédant, à ce qu'affirmaient ses disciples, le don des langues et celui de guérir les maladies les plus rebelles à la science humaine.

Il paraît qu'aujourd'hui il ne subsiste plus d'Irvin-

giens, ou du moins qu'ils sont réduits à un bien petit nombre. Se vantant de représenter les *saints* qui composent pendant le millénium le royaume de Jésus-Christ, ils s'efforcent de reproduire les formes de la hiérarchie du christianisme primitif. L'Église, gouvernée par le Sauveur comme grand prêtre, est administrée par trois sortes de pasteurs auxquels la puissance divine est conférée, les *évêques* ou *anges*, les *prêtres* ou *anciens*, les *diacres*. Ils se rendent deux fois par jour au temple et soutiennent que la société chrétienne actuelle est la grande Babylone dont il est question dans l'Apocalypse.

Prédicateurs bizarres.

Des écrivains du seizième siècle rapportent des traits singuliers de l'ignorance et de la naïveté de certains prédicateurs de l'époque. Peut-être y a-t-il dans ces récits quelque exagération, toutefois on ne saurait contester qu'il ne se dit alors en chaire de bien étranges choses. Quoi qu'il en soit, on prétend qu'un curé de la Savoie, exhortant ses paroissiens à payer les dimes, leur citait l'exemple d'Abel, qui ne manquait jamais de les acquitter très-régulièrement et qui entendait la messe chaque jour, tandis que Caïn ne voulait ni aller à l'église, ni payer les redevances du clergé. Un autre prédicateur citait l'exemple d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, et autres patriarches qui n'allaient jamais se coucher sans faire le signe de la croix et dire leur *Pat*ter et leur *Ave*.

Un prédicateur flamand décrivait la robe que portait Jésus-Christ avec autant d'exactitude que s'il l'avait vue : « Elle estoit de couleur de cendres, ronde tant

par haut que par bas, ayant aussi les manches faictes en rond, et des bordures par bas, à la façon des Joifs; ceste robe estoit faicte à l'aiguille, de la main de la bienheureuse vierge Marie, et à mesure que Jésus Christ croissoit, sa robe croissoit aussi, et ne s'usoit point. Un an avant sa Passion, il avoit accoustumé de porter une autre petite robe sous ceste-ci. »

Cet orateur savoit aussi combien de coups Jésus-Christ reçut pendant la flagellation; les uns ont avancé le chiffre de cinq mille; lui s'est prononcé pour mille de plus; cinq mille coups sur le corps, mille sur la tête. Il n'ignorait pas que la couronne d'épines se composoit de mille pointes, et qu'elle étoit faite avec du jonc marin.

Il existe d'ailleurs un grand nombre d'anciens recueils de sermons remplis de choses qui nous paraissent aujourd'hui singulières; les plus célèbres de ces vieux prédicateurs sont l'Italien Barlette, et les Français Menot et Maillard. Nous citerons à peu près au hasard quelques-unes de leurs étrangetés. Barlette dit que lorsque l'ange Gabriel parut devant Marie, celle-ci avoit avec elle trois demoiselles, Prudence, Virginité et Humilité. Elle s'adressa d'abord à Prudence, pour avoir son avis, et elle dit: « O ma compagne, dites-moi ce qu'il vous semble que je dois faire. » Prudence répondit: « Marie, je considère ce qui est écrit au xxx^e chapitre de l'*Ecclesiastique*: Qui croit légèrement, est volage de cœur. » Marie répondit: « Oui, mais il est dit aussi en ce même livre, chap. xxxii: Écoute en te taisant, et tu en seras récompensé. » Le dialogue se poursuit longtemps de cette étrange façon.

C'est encore Barlette qui, en parlant de la résurrection, agite la question de savoir quel devait être l'ambassadeur chargé de porter cette grande nouvelle.

à la sainte Vierge. Adam dit à Jésus-Christ : « C'est moi, *mihi incumbit*. » Jésus lui répondit : « Tu t'arrêterais peut-être en chemin pour manger des figes. » Abel parut ensuite : « Non certainement; tu trouverais peut-être en route Caïn qui te ferait encore un mauvais parti. » A Noé, Jésus-Christ dit : « Tu aimes trop à boire. » A saint Jean-Baptiste : « Tu as un habit trop velu. » Au bon Larron : « Tu n'iras pas, car tu as les jambes rompues. » Enfin un ange fut envoyé qui se mit à chanter : *Regina cœli, hœtare; resurrexit sicut dixit*, etc.

Dans le sermon de la Pentecôte, Barlette rapporte ainsi le motif qui a déterminé le Saint-Esprit à prendre la forme sous laquelle il est venu vers les apôtres. Voici le colloque qui eut lieu entre les trois personnes de la Sainte-Trinité : Le Fils dit à son Père : « J'ai promis le Saint-Esprit à mes apôtres; il est temps de tenir ma parole. » Le Père répond : « Je suis content, faites-le savoir au Saint-Esprit. » Le Saint-Esprit s'informe comment le Fils avait été traité; le Fils expose ses plaies. Le Saint-Esprit, touché de cet état affreux, s'écrie : « Malheur à moi ! mais j'irai dans une autre forme qu'ils n'osent toucher, » et il descendit sur la terre en langues de feu.

Barlette avance dans un de ses sermons que plusieurs partent gens de bien pour aller en pèlerinage et qu'ils en reviennent méchants, et que des filles allaient vierges à saint Jacques et en revenaient pécheresses. Deux veuves de Valence ayant fait ce pèlerinage devinrent des femmes de mauvaise vie (*meretrices*).

En parlant de l'évangile de la tentation de Jésus-Christ, notre prédicateur introduit le diable disant poliment à Jésus : « Passons au désert, nous y serons seuls. » Et après que Jésus a remporté la victoire, la sainte Vierge lui envoie le diacre qu'elle avait préparé

pour elle-même : c'étaient des choux, de la soupe, des épinards, peut-être aussi des sardines (*caules, vel brodium, ut spinaria et forte sardinas*).

Le jour des cendres, Barlette dit que ceux qui voyagent à pied par nécessité sont dispensés du jeûne, mais que les cavaliers ne pourraient s'en exempter sans péché ; le cheval peut toutefois prendre sa nourriture (*cquus poterit cœnare*). Dans le sermon du mardi de la Pentecôte, il reproche aux prêtres leurs distractions dans la prière ; il cite pour exemple un ecclésiastique qui, récitant le *Pater*, le fait de la manière suivante : « *Pater noster qui es in cœlis*, garçon, selle mon cheval pour aller en ville ; *sanctificetur nomen tuum*, Catherine, mets la viande au feu ; *fiat voluntas tua*, empêche le chat de manger le fromage ; *panem nostrum quotidianum*, donne l'avoine au cheval blanc... » Est-ce là prier ? »

Menot, en mentionnant le jugement de Salomon, dit que les deux femmes se disputant en présence du roi, il leur dit : « Taisez-vous, taisez-vous, car, à ce que je crois, vous n'avez jamais étudié à Angers ou à Poitiers pour savoir bien plaider. »

Le cordelier Olivier Maillard est un des prédicateurs les plus remarquables du commencement du seizième siècle ; un sermon qu'il prêcha à Bruges, le cinquième dimanche de carême, en 1500, imprimé à Anvers, sans date, et qu'un savant chanoine de l'église de Paris, bibliophile zélé, M. Labouderie, a fait réimprimer, en 1824, est curieux par les *hem, hem, hem!* que l'auteur a jugé à propos d'insérer dans son texte afin de marquer les endroits où il lui paraissait convenable de tousser.

Il y a au surplus dans Maillard tout autre chose que des traits qui peignent la naïveté de l'époque ; il répri-

mande sans ménagement les vices et les abus, et il s'éleve parfois à une sorte de pathétique :

« Dites-moi, par votre âme, s'il vous plaît, avez-vous point peur d'être damnés? « Et frère, dites-vous, pour-quoi serons-nous damnés? Ne voyez-vous pas que nous sommes si soigneux de venir à un sermon tous les jours ; nous allons à la messe, nous jeûnons, nous faisons des aumônes ; Dieu aura pitié de nous et nous exaucera. » Seigneurs, vous dites bien, mais vous ne dites point tout ; je vous assure, si vous êtes en péché mortel, Dieu ne vous exaucera pas en vos prières et oraisons.»

Il interpelle les gens de tout état, et il s'adresse à eux de façon à faire impression sur ces cœurs difficiles à toucher :

« Où sont les trésoriers, les argentiers? êtes-vous là qui faites les besognes de votre maître et les vôtres? Bien ; écoutez, à bon entendre il ne faut que demi-mot. Les dames de la cour, il faut laisser vos alliances, il n'y a ni si ni là. Jeune gaudisseur, là, bonnet rouge, il faut baisser vos regards ; il n'y a de quoi rire, non.»

Le Révérend Père fait quatre divisions de ceux qui viennent entendre la parole divine.

« Les premiers, ceux qui viennent sinon pour reprendre le prêcheur ou pour voir ceux qui sont au sermon. Les seconds, ceux qui entendent prêcher et n'en retiennent rien et n'en font compte. Les troisièmes, ceux qui entendent et retiennent, mais ne s'amendent point pourtant. Et toutes ces trois manières de gens s'en vont avec les diables. Les quatrièmes sont ceux qui entendent et retiennent et mettent la doctrine à exécution et s'amendent; ceux-ci sont de la part de Dieu et profitent au sermon. Or, levez les esprits; qu'en dites-vous, seigneurs ; êtes-vous de la part de Dieu ? Le prince et

la princesse, en êtes-vous ? baissez le front. Vous autres, gros fourrés, en êtes-vous ? baissez le front. Et vous, fines femelles de cour, en êtes-vous ? laissez le front. Vous êtes écrites au grand livre des damnés. Votre chambre est toute marquée avec les diables. Dites-moi, s'il vous plaît, ne vous êtes-vous pas, aujourd'hui bien lavées et époussetées ? — Oui bien, frère. — A ma volonté que vous fussiez aussi soigneuses de nettoyer vos âmes. »

Saint Vincent Ferrer, dans son sermon sur saint Jean-Baptiste, a raconté une histoire qui fait peu d'honneur à son jugement et qui est un témoignage curieux de la naïveté de l'époque. L'anecdote a passé chez Boccace et chez La Fontaine. Nous la placerons ici en latin :

« Zacharias ergò veniens de oratione mutus, intravit :
 « domum suam, et non potuit loqui uxori, nec patere
 « debñum verbo, sed signis. Et admirans Elizabeth dicebat : Hay, hay, hay, Domine, benedictus Deus, quid
 « habetis ? Quid accidit vobis ? Nihil sciens de annun-
 « tiatione Angeli. Et cepit eam inter brachia. Cogitate
 « qualiter Elizabeth antiqua mirabatur ? Sed finaliter
 « videns voluntatem viri sui, consensit. Nota hic quod
 « ex quo sunt in matrimonio, unus debet alteri con-
 « sentire, sive sint juvenes, sive senes ; nec debet alter
 « se excusare aliquà fictâ devotione, alias damnat se,
 « et alium. Ideò Apostolus : Uxori vir debitam reddat,
 « similiter et uxor viro. (*Corinth.*, 17.)

« Nota hic de illa muliere devotâ, quæ quandò vir
 « exigebat debitum, semper inveniebat excusationes.
 « Si in Dominicâ : Hay, sancta Mater Dei, hodiè quæ est
 « dies resurrectionis Domini, vultis talla facere ! Si die
 « Lunæ ; dicebat : Hay, hodiè debet homo rogare pro
 « mortuis. Si die Martis : Hodiè Ecclesia facit pro An-
 « gelis. Si feria quarta : Hodiè Christus fuit venditus.

« Si feria quinta : *Hay Domine, quia Christus hodiè ascendit in Cœlum.* Si feria sexta : *Quia hodiè Christus fait passus pro nobis.* Si Sabbato : *Hodiè, quæ est dies Virginis Mariæ, quia tali die in ipsâ sola remansit fides.* *Widens vir quod ipsa semper inveniebat excusationes, vocabit ancillam, dicens : De sero venias ad me ut dormias mecum.* Respondit : *Libenter, mi Domine.* Quod videns, mulier voluit se ponere in lecto ; et vir respondit : *Non, domina, oratis pro nobis peccatoribus.* Et nunquam ex tunc voluit uxorem cognoscere, ita abhorruit eam, sed adamavit captivam. *Ipse peccabat mortaliter, et damnabat se ex culpa uxoris.* Ideò sancta Elizabeth, licet esset devota, sancta et antiqua, ex quo requirebatur à viro, consensit, et concepit ab eo. Transactis tribus mensibus, venter intumuit ; et dicebat ipsa : *Hay, misera, quid est hoc ? Nunquid essem hydropica ?* Finaliter cognovit quod erat gravida. De hoc sancta Elizabeth multum vercundabatur, in tantum quòd dicit Lucas, quod occultavit se mensibus quinque. Cogito ego quod fecit sibi amplas hopulandas, sive vestes, ut absconderet parum, timens ne gentes dicerent : *Eccè, licet sit devota, tamen adhuc vacat libidini.* »

Le célèbre réformateur Luther mêlait dans ses sermons une foule d'images grotesques qui ne choquaient alors personne ; en voici un exemple tiré d'un discours destiné à prouver qu'il ne faut pas différer de faire pénitence :

« Quand Sodome et Gomorrhe furent englouties en un clin d'œil, tous les habitants de ces villes, hommes, femmes et enfants, tombèrent morts et roulèrent dans les abîmes de l'enfer. Alors on n'eut pas le temps de compter son argent, ni d'aller courir la pretantine avec la p..., mais en un instant tout ce qui vivait tomba.

mort. Ce fut la timbale et la trompette du bon Dieu, c'est ainsi qu'il fit son : *poumerlè poump! poumerlè poump! pliz! pluz! schmi, schmir!* Ce fut le coup de timbale du Seigneur, ou, comme dit saint Paul, la voix de l'archange et la trompette de Dieu; car lorsque Dieu tonne, cela fait presque comme un coup de timbale : *Poumerlè poump!* Ce sera le cri de guerre et le *taratantara* du bon Dieu. Alors tout le ciel retentira de ce bruit : *Kir! Kir! poumerlè poump!* »

A des époques plus récentes, la chaire chrétienne présentait des choses singulières.

L'évêque de Grenoble, Camus, s'exprimait ainsi dans un de ses sermons en parlant de la fidélité conjugale; il trouvait une preuve de ce devoir dans la conduite « des lyons et des lyonnes. »

« On tient que ces bestes, les plus farouches de toutes, l'observent inviolablement, si que la lyonne n'oseroit seulement s'approcher du léopard, à peine d'estre déchirée par le lyon. L'éléphant est la plus grosse, la plus honneste et la plus fidèle beste du monde pour ce regard; je n'oserois dire sa pureté, de peur de porter le vermeil au front de nostre desraisonnable raison. »

S'agissait-il d'opinions contraires à la foi, le prédicateur s'écriait :

« L'hérésie est représentée par cette paillarda effrontée de l'Apocalypse abreuvant toute la terre du vin de ses fornications qu'elle présente dans la coupe dorée de ses prétextes raisonnés de ses raisonnettes prétextées. »

Il recommandait de sonner les cloches pour écarter les orages et il en donnait une raison qui paraissait alors sans réplique :

« Les cloches dissipent les tempestes et écartent les démons qui se meslent dans ces météores et impres-

sions aériennes pour nuire aux humains. L'expérience faist voir que le diable est ennemi des bonnes odeurs, tout vilain qu'il est, ne se plaisant que dans les puanteurs et voiries; il hait aussi l'harmonie, la musique et tout son qui est bon et agréable. Le son des cloches parfumées est donc naturellement utile contre les démons et les orages. »

Il signalait avec indignation, à propos du baiser de Judas, l'usage d'échanger des baisers sous prétexte de politesse :

« Icy, mes frères, permettez-moy d'invectiver contre ces traistres voleurs de l'honneur des filles, et qui commencent leurs trahisons par des impudiques baisers. O baisers libertins des salutations françoises, que vous rendez nostre nation infame et descriée parmy les estrangers! »

L'abbé Cottin, devenu fameux par le ridicule auquel Boileau l'a livré, prêchait un jour devant le cardinal de Richelieu, à l'époque où ce grand ministre cherchait des distractions dans l'art dramatique, et il dit : « Quand Jésus-Christ acheva sur le théâtre de la croix la pièce de notre salut, etc. »

On a attribué au père Maimbourg, jésuite connu par de nombreux ouvrages historiques, un sermon sur les chiens. Cette anecdote repose sur le témoignage du célèbre janséniste Antoine Arnauld; il n'est pas vraisemblable, pour quiconque connaît l'humeur grave et sévère de ce théologien rigide, qu'il l'ait complètement inventée. Quoi qu'il en soit, elle est consignée dans une préface mise en tête de la *Défense de la traduction du Nouveau-Testament imprimée à Mons* (par Arnauld et Nicole), Cologne (Paris), 1668. Cette préface n'a pas été réimprimée dans l'édition faite à Genève de toutes les pièces qui concernent cette traduction, et c'est sans

doute un des principaux motifs de l'oubli dans lequel ce récit est tombé.

Arnauld prétend qu'étant allé dans la chapelle du collège de Clermont, il vit monter en chaire un prédicateur dont le sermon roula sur l'évangile du jour, sur la parabole du Bon Pasteur. « Il prit sujet sur cela de relever l'état des bergers, en remarquant que ce n'était pas autrefois la profession de gens de néant comme à présent, mais que les rois et les princes ne la jugeaient pas indigne d'eux. Il fit un grand dénombrement des princes bergers, il n'y oublia pas les patriarches, et il en conduisit le catalogue jusqu'à David, sur lequel il s'arrêta fort longtemps, car il fit une description badine de sa beauté, de la couleur de ses cheveux, de ses habits, et enfin de son chien. « C'étoit un brave chien, et « qui avoit tant de courage qu'il est à croire que pendant que son maître se battoit contre Goliath, ce chien, « pour n'avoir pas le déshonneur de rester sans rien « faire, alla chercher de l'occupation contre les loups. » Quand ce bon père fut entré dans la matière des chiens, comme s'il y eût été attaché par une secrète sympathie, il n'en put sortir, et il en tira la division de son sermon qui fut divisé en quatre points, selon quatre espèces de chiens. La première espèce étoit des dogues d'Angleterre, la seconde des mâtins, la troisième des bichons, la quatrième des bons chiens; il en fit l'application aux diverses sortes de prédicateurs. Les dogues d'Angleterre étoient les Jansénistes, qu'il représenta comme des gens indiscrets déchirant indifféremment tout le monde. Il décrivit les mâtins comme des chiens poltrons qui ne sont vaillants que sur leur foinier, et qui, hors de là, sont toujours dans la crainte, ce qu'il appliqua aux prédicateurs de cette humeur. Les bichons étoient, selon lui, les abbés de cour « taillés en

lions, et faisant beaucoup de bruit, mais quand on les voit de près, on se moque de leur bruit. » Il décrivit sur cela leurs manchettes, leurs rabats, leurs surplis, leurs gestes, etc. Enfin, les bons chiens étaient les jésuites et les prédicateurs tels que lui. Il est impossible de s'imaginer de quelle sorte il traita ce ridicule sujet, et jusqu'à quel excès il porta la bouffonnerie de ses descriptions. Tous les révérends pères se tenaient les côtes de rire depuis le commencement du sermon jusqu'à la fin, et dans le reste de l'auditoire ce n'était qu'éclats que l'on ne pouvait empêcher. Tout cela divertissait le prédicateur et lui donnait une ardeur nouvelle à augmenter les rires de ses auditeurs par de nouvelles grimaces. »

Un prédicateur protestant prit pour texte d'un de ses sermons un passage extrait de l'évangile de saint Matthieu : « Si tu es le Fils de Dieu, dis à ces pierres de devenir du pain, » et il commença son homélie en ces termes : « Mes frères, on a la coutume de vous expliquer dans cette chaire la parole de Dieu, mais je vais prêcher aujourd'hui la parole du diable. »

Quelques idées bizarres avancées par des théologiens.

Il existe un ouvrage latin d'autant plus étrange qu'il est l'œuvre d'un cardinal, Pierre de Ailly, sur la concordance de l'astronomie avec la théologie et la narration historique (Augsbourg, 1490, in-4°). Les mystères les plus profonds de la religion chrétienne sont, dans cette composition singulière, subordonnés à l'astrologie judiciaire.

Plus tard le mathématicien écossais John Craig, mort en 1709, conçut l'idée d'appliquer les calculs de l'algèbre

à la théologie : il rechercha quel devait être l'affaiblissement des preuves historiques suivant l'intervalle des temps et la distance des lieux, et il trouva que la force des témoignages sur lesquels est appuyée la vérité de la religion chrétienne ne pouvait subsister que quatorze cent cinquante-quatre ans, à partir de 1699, année où il mit au jour ses *Theologiæ christianæ principia mathematica*. Il en conclut qu'il y aurait un second avènement de Jésus-Christ, une seconde révélation pour rétablir la foi chrétienne dans toute sa force. Ces paradoxes furent combattus dans des ouvrages spéciaux ; aujourd'hui le livre de Craig a tout aussi peu de lecteurs que ceux qui l'ont réfuté, mais le contraste du sujet et de la méthode a empêché qu'il ne fût complètement oublié.

On sait combien est compliqué *le système* de l'écriture japonaise. Il est qualifié par le père Oyanguren d'artifice du démon qui voulait ainsi augmenter les difficultés contre lesquelles les missionnaires ont à lutter.

Le jésuite Léonard Lessius (*De justitia et jure*, lib. iv, c. 3) voulant faire connaître toute l'énormité de l'adultère, affirme qu'il est en horreur même chez les animaux, et il en apporte pour preuve le supplice que des cigognes firent subir à l'une d'elles, convaincue d'infraction à la foi conjugale. Le bon père cite Guillaume de Paris, qui assure avoir été témoin de cette exécution :
 « Tempore meo, ciconia tanquam de adulterio convicta
 « per olfactum masculi sui, congregata multitudine ci-
 « coniarum, nescio qualiter accusante masculo, vel
 « detegente ejus crimen, à tota illa multitudine de-
 « plumata atque dilacerata est, tanquam concilio aut
 « judicio omnium esset adulterii judicata. »

Étrange application de la dîme.

On sait avec quelle rigueur la dîme fut perçue durant le moyen âge, mais bien des personnes ignorent jusqu'à quels excès la chose paraît avoir été poussée, dans des circonstances sans doute exceptionnelles. Des auteurs qui écrivaient il y a quelques siècles ont raconté que certains ecclésiastiques, très-dignes de punitions sévères, s'avisèrent de réclamer une dîme sur les plaisirs conjugaux. Le jurisconsulte Guillaume de Benoit (*Guillelmus Benedecti*), conseiller au parlement de Bordeaux et plus tard à celui de Toulouse, parle dans son Commentaire sur les décrétales (plusieurs fois réimprimé) d'un prêtre qui perçut sur une de ses pénitentes cette étrange redevance, et Philippe de Bergeame, dans le supplément de ses *Chroniques* (livre XIV) mentionne semblables fourberies de certains *fraticelli* du temps du pape Jean XXII.

Trajan en paradis.

Parmi les récits les plus étranges qu'on rencontre dans les vieux livres de théologie, il faut distinguer celui qui concerne l'âme de Trajan délivrée de l'enfer par les prières de saint Grégoire, à ce que racontent Vincent de Beauvais (*Miroir historial*, l. x, c. 68), Gerson, Tostat, les révélations de sainte Brigitte (lib. IV, c. 13), et d'autres auteurs.

La grâce accordée à un damné est chose tellement extraordinaire, surtout lorsque ce réprouvé, qui cesse de l'être, est un empereur païen dont la vie était loin d'être édifiante, que ces récits ont été l'objet de vives discussions. Un docteur établi à Rome, Ciacconius, en a fait l'objet d'une dissertation spéciale.

Des écrivains du dix-septième siècle, Baronius, Belarmin, Théophile Raynaud, le père Alexandre, dans son *Histoire ecclésiastique*, et bien d'autres auteurs ont réfuté ces allégations.

Des traits du même genre se trouvent dans les anciens auteurs ecclésiastiques. On peut citer Falconilla, qui, morte dans l'infidélité, fut sauvée par les prières de sainte Thècle; un crâne desséché qui répondit à saint Macaire; Dinocrate, frère de sainte Perpétue; un enfant tiré de l'enfer par l'intercession de saint Etienne; le père de sainte Otilie; un juif mort dans le parjure et sauvé par saint Nicolas; mais tous ces récits épass ont passé presque inaperçus et n'ont pas eu la célébrité momentanée qu'avait obtenu ce qui concernait l'âme de Trajan.

Usages en Abyssinie.

En Abyssinie, nul ne peut être dispensé du jeûne, lequel ne peut être rompu qu'à trois heures de relevée. Il y a deux jours de jeûne par semaine, le mercredi et le vendredi, et deux carêmes, l'un de cinquante-cinq jours avant la fête de Pâques, l'autre de quinze jours pour la fête des apôtres en juin. L'enfant mâle ou femelle est circoncis deux semaines après sa naissance; le soin de cette opération est laissé aux femmes. L'enfant mâle est baptisé le quarantième jour, l'enfant femelle ne l'est qu'au bout de quatre-vingts. Jusqu'après le baptême, la mère est considérée comme impure et ne peut entrer dans l'église. Les enfants communient le jour même de leur baptême. A sept ans l'enfant commence à se confesser, et dès lors il est assujéti aux jeûnes.

On ne croit pas qu'un mort puisse entrer dans le ciel

sans une messe de délivrance pour laquelle les parents du défunt sont astreints de donner à l'église un nombre de vaches et de pots de bière ou d'hydromel suffisant pour défrayer un banquet. Cette coutume est si enracinée qu'on voit de pauvres gens économiser toute leur vie pour avoir de quoi payer ce *teskar* ou festin mortuaire.

Les *Gallas*, peuple peu civilisé qui est établi au midi de l'Abyssinie, croient à un dieu qu'ils regardent comme assez indifférent aux choses d'ici-bas, et ils se préoccupent beaucoup plus des bons ou mauvais génies qu'ils supposent résider dans l'intérieur d'une pierre ou dans celui d'un arbre. Leurs cérémonies religieuses sont mélangées de pratiques du paganisme; ils répandent, en forme de sacrifice, du beurre sur une pierre; dans le cas de maladie, ils égorgent une poule sur un chemin, afin d'expié la malédiction ou de conjurer le mauvais sort. Pour connaître le résultat d'une entreprise, ils sacrifient une brebis et ils examinent si le péritoine est blanc ou s'il a quelques taches de sang; dans le premier cas, l'augure est favorable; dans le second, il est funeste. Cette pratique se rattache à la tradition suivante: on rapporte qu'un jour le livre sacré descendit du ciel et que dans ce livre on lisait l'avenir; quelque temps après une brebis mangea ce livre qui devint de la grasse, et voilà pourquoi cette grasse est consultée.

Dans toute l'Abyssinie, on croit au mauvais œil, et lorsqu'un homme de distinction se met à boire, un domestique étend un linge devant lui afin de le préserver de cette influence perniciense. On ne doute pas qu'on ne puisse être garanti des maladies et des blessures en portant sur soi des sachets qui contiennent des versets tirés de l'Écriture sainte. Enfin on attribue à certaines plantes des vertus singulières, telles que de

faire retrouver un objet perdu, de préserver de la morsure des serpents, de rendre les femmes enceintes.

Fin du monde.

L'esprit humain a toujours voulu pénétrer dans les mystères qui lui sont inaccessibles ; déterminer la date précise de la destruction de notre planète est un problème qu'on a tenté de résoudre, mais le succès n'a pas couronné les tentatives faites dans ce but. Les rabbins prétendent que le monde doit durer six mille ans, et ils basent cette opinion sur des arguments qui leur semblent d'un grand poids, mais que bien des gens trouveront assez futiles : 1° le nom de Dieu est formé en hébreu de six lettres, dont chacune forme un millénaire ; 2° la lettre *m* est répétée six fois dans le premier chapitre de la Genèse ; 3° ce fut après six générations que le patriarche Enoch fut enlevé au ciel ; 4° le Seigneur employa six jours à créer le monde ; 5° le nombre six est formé de trois binaires, le premier d'entre eux, c'est-à-dire 2,000 ans, représente la durée de la loi de nature ; le second est le domaine de la loi écrite ; le troisième est affecté à la loi de grâce, au règne du Messie.

D'anciens philosophes avaient posé en principe que le monde doit être détruit lorsque les cieux et les astres auront achevé leurs cours, c'est-à-dire lorsqu'ils seront revenus au point où ils étaient au moment de la création ; mais quelle est la durée de cette grande révolution ? C'est ce qu'il est bien difficile de déterminer : quelques-uns ont pensé qu'il fallait 7,777 ans, d'autres se sont prononcés pour 9,977 ; on a aussi parlé de 49,804 années. Nous faisons grâce au lecteur des calculs sur lesquels on a prétendu établir ces chimères. Il s'est

trouvé des docteurs qui ont heureusement montré que le monde devait durer bien davantage : on a parlé de 25,000, de 40,000 et même de 300,000 ans.

A la fin du dixième siècle, on se persuada que la fin du monde était très-prochaine, car l'on calculait que les six mille ans d'existence accordés à notre globe allaient expirer. De riches pécheurs se flattèrent de racheter leurs fautes en faisant aux couvents et à l'église donation de leurs biens, et on conserve encore des actes qui portent la formule *appropinquante mundi termino*.

Des signes effrayants doivent d'ailleurs annoncer l'approche de la catastrophe finale ; ils sont au nombre de quinze, s'il faut en croire un opuscule, intitulé : *Quindecim signa horribilia de fine mundi*, publié vers 1490. Un autre écrit : *Epistola ad omne humanum genus*, imprimé vers la même époque, annonce l'arrivée du prophète Énoch et se termine judicieusement en disant : *Qui potest capere capiat*.

Nous avons eu sous les yeux un volume intitulé : *Romæ ruina finalis, anno Domini 1666*, imprimé à Londres en 1665, in-4°. L'auteur est un presbytérien anglais caché sous les initiales J. W., lequel annonce qu'il est de son devoir de s'adresser aux Anglais qui résident à Rome, attendu que cette ville doit être détruite de fond en comble en 1666, et qu'ils pourront, à l'aide de cet avertissement, échapper aux dangers qui les menacent. Voici les graves motifs qui déterminent cet auteur à fixer l'année 1666 comme celle de la destruction de Rome, et à prétendre que la fin du monde doit arriver quarante-cinq ans après cette date, c'est-à-dire en 1711. Le nombre de la bête de l'Apocalypse est 1666; les lettres numérales que renferment les mots *Alexander episcopus Romæ* (Alexandre VII, élu en 1655)

forment par leur addition le même nombre 4006. Daniel a prédit que le monde finirait quarante ans après la chute de l'Antechrist; donc, rien n'est plus certain que les dates que fixe notre auteur pour ces grands cataclysmes.

Parmi les prophètes de ce genre, n'oublions pas Téléphore de Cusance, qui date ses écrits de l'Hermitage du champ herculéen, près Thèbes, l'an 4386. Il raconte que, par suite d'une vision, il se rendit à Thèbes pour rechercher des livres de prophéties; dans le nombre de ceux qu'il trouva et dont il fit usage, nous citerons les livres du grand prophète Joachim, la Révélation de Roboam, etc.

Les pronostications que Téléphore cherche à expliquer sont des phrases d'un latin barbare et inintelligible. En voici un exemple : *Deinceps virginis aractato poneris ob possum num n ilionum regnabunt funosi cbavis actionarii.*

Après avoir raconté fort longuement les faits et gestes de l'Antechrist, l'auteur suppose combien de temps l'univers doit exister. D'après ses calculs, la fin du monde doit tomber en l'an 4800. Le prophète s'est trompé, mais il avait pris ses précautions, car il a eu soin de dire : « Toutefois, nul ne sait de certain combien le monde doit durer. »

Toutes ces belles choses sont consignées dans un petit volume devenu rare, le *Livre merveilleux contenant en bref la fleur et substance de plusieurs traitez de prophéties et révelations*; Paris, 1588.

Un grand nombre de savants ont voulu fixer au juste l'année qui verrait la destruction du monde.

En 1740, Beugel tenta de donner une explication de l'Apocalypse; il fixe la fin des quarante-deux mois et

du nombre de la bête au 21 mai 1810; la destruction de la bête doit avoir lieu le 18 juin 1836.

Dans un *Essai sur les nombres de Daniel et de saint Jean*, écrit en 1766, Burton établit, à l'aide de calculs très-complicés, que c'est l'an 2436 que les Gentils se convertiront et que le millenium commencera; le combat de Gog et de Magog aura lieu en 3430. Clayton, évêque de Clogher, chercha, en l'an 1751, à démontrer que l'an 2000 ou à peu près, la papauté cessera d'exister et que la nation juive formera un corps de nation. Gulberston, dans ses *Lectures upon the prophecies of John* (Edinburgh, 1818, 2 vol. in-8°), explique que la bataille d'Armageddon a commencé en 1815, et qu'elle doit finir, en 1821, par la destruction totale de l'Église romaine.

Antoine Vieira, prédicateur portugais qui jouissait au dix-septième siècle d'une réputation étendue, s'est exprimé de la sorte, à l'égard du jugement dernier, dans un de ses sermons :

« Les âmes étant unies aux corps et les hommes étant retournés à leur première forme, ils se rendront tous au lieu du jugement; ceux qui seront ressuscités pour être heureux seront gais et alertes, et ceux qui seront ressuscités pour leur malheur seront mélancoliques. Ce sera alors pour la première fois que le genre humain se verra lui-même, parce que tous ceux qui n'ont jamais été, qui sont et qui doivent encore être, se trouveront tous rassemblés dans la vallée de Josaphat. Ah ! si ce jour n'était pas si fâcheux, que ce serait un beau spectacle de voir là ensemble les fameux personnages de tous les âges ! »

Le prédicateur se propose ensuite une difficulté : « Je prévois qu'on va me demander : « Comment est-il possible qu'une multitude si immense ait pu entrer tout

« entière dans une vallée ? » Avant de répondre à cette objection, il s'écrie naïvement : « La difficulté est bonne, plaise à Dieu que la réponse le soit aussi. »

Femmes visionnaires.

Comme modèle de visions absurdes et souvent fort inconvenantes, on peut citer la Vie et les Révélations d'Agnès Blannbeckin, religieuse, en Autriche, au treizième siècle, écrites par son confesseur et publiées d'après un ancien manuscrit à Vienne, en 1731, par le savant bénédictin B. Pez, qui y a joint un ouvrage d'un autre bénédictin, résidant dans un couvent près de Ratisbonne. Ce dernier livre est intitulé : *Liber de miraculis sancti Dei genitriciis Mariæ*; il est rempli d'absurdités et de contes ridicules ; on y lit, entre autres choses, qu'une certaine abbesse se trouvant enceinte, la sainte Vierge lui envoya deux anges pour l'accoucher ; ils firent les fonctions de sage-femme, et ils remirent ensuite le bâtard à un ermite, afin qu'il l'élevât jusqu'à l'âge de sept ans. La Vie d'Agnès de Blannbeckin n'a guère sa pareille en fait d'inconvenances.

A propos de visionnaires n'oublions pas Catherine Théot, à laquelle on fit prendre le nom de *Théos* (mot qui, en grec, signifie divinité) et qui joua un rôle public en 1794, au moment le plus périlleux de la période révolutionnaire. Née dans un village près d'Avranches, et venue jeune à Paris, son cerveau s'était dérangé ; elle crut avoir des visions ; elle se donna tantôt comme une Ève nouvelle, tantôt comme la mère de Dieu ; elle était appelée à régénérer le genre humain. Elle fut enfermée comme folle avant la révolution, et cette mesure ayant calmé son exalta-

tion, elle fut rendue à la liberté. Sous le règne de la Convention, elle recommença à débiter ses rêveries devant des niais et surtout devant des femmes du peuple qui ne doutaient pas de sa mission surnaturelle. La police l'arrêta dans un grenier au fond du faubourg Saint-Jacques, et on voulut rattacher les folies de cette vieille illuminée à quelque grand complot politique. Un membre du Comité de salut public, Vadier, fit un rapport dans lequel il prétendit découvrir là une conspiration dirigée par Pitt, Cobourg et le pape, afin de renverser la République. Le fougueux conventionnel soutint que cette affaire était dirigée par les Jésuites, nom qu'on fut très-étonné d'entendre prononcer à Paris en 1794. La pauvre Catherine, déjà septuagénaire, allait passer devant le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire devant des juges qui n'acquittaient pas et qui n'appliquaient jamais d'autre peine que la mort; mais quelques semaines après son arrestation, elle trépassa tout naturellement à la Conciergerie.

Gerson, dans son *Traité des vérités nécessaires au salut*, parle d'une visionnaire de Savoie dont le procès fut instruit à Bourg-en-Bresse. Cette femme se donnait modestement pour une des cinq personnes que Dieu avait choisies afin de racheter les âmes de l'enfer.

A l'époque du règne de Louis XVI, une demoiselle Brohan eut l'idée de créer une association, et elle trouva des sympathies parmi des personnes de la haute société, et des membres du clergé.

Il s'agissait de former un ordre, dit des *Victimes*, destiné à reproduire avec des grâces nouvelles l'ineffable bienfait de la médiation du Sauveur. Les *victimes* devaient avoir, à ce qu'affirmait leur institutrice, un excès de grâce divine qu'elles pouvaient utilement appliquer à détourner les fléaux dont était menacé le genre hu-

mais; elles prenaient sur elles l'anathème général, et devenaient de la sorte le centre commun, le réservoir de toutes les faveurs divines, Dieu se servant de leur canal pour les répandre sur la terre. En 1774, la prophétesse écrivit à l'archevêque Christophe de Beaumont, pour lui prédire que Dieu allait juger les nations, décimer la terre et faire choix d'un peuple nouveau; il était donc indispensable, pour détourner les coups de la colère céleste, d'établir des victimes qui s'immolassent continuellement à Dieu. Le prélat ne tint point compte des aberrations de cette visionnaire. Elle se retourna alors vers Louis XV., auquel il ne restait que bien peu de temps à vivre, et, lui exposant fort en détail dans un placat ses idées sur le rôle des victimes, elle demanda au monarque une de ses filles, Madame Victoire, pour être du nombre. Ces victimes devaient être douze, dont six hommes placés au second rang; tout d'honneur de la mission nouvelle revenait aux femmes.

Liens de piété bizarres et curieux.

Très longue serait la liste des ouvrages de piété qui, composés par des auteurs guidés par des intentions louables, mais dénués de jugement et de goût, sont tombés dans le domaine du ridicule. Nous nous bornerons à signaler quelques-unes de ces productions.

Commençons par les *Allumettes du feu divin*, de Pierre Doré, docteur en théologie, de l'ordre des Frères Prêcheurs; l'ouvrage est divisé en vingt-neuf chapitres, dont les titres sont assez singuliers. On y voit le nouveau fusil à allumer le feu, les sept soufflets pour faire le feu, la cloche du couvre-feu, etc. L'auteur annonce qu'il veut, au moyen de son paquet *souffré*, remédier aux *pauvres méchantetés* et aux *méchantes pauvretés*,

aux *lamentables misères* et aux *misérables lamentations*, aux *périls dangereux* et aux *dangers périlleux* du monde. Rien n'arrête sa verve en ce genre, pas même les touchantes paroles de Jésus-Christ sur la croix : « Mon Père, je remets mon esprit en tes mains ! » Paroles, dit-il, qui sont un sifflet et un soufflet pour faire brûler nos cœurs du feu d'amour divin. »

Un volume imprimé à Paris vers 1520 est intitulé : *Quadragesimal spirituel* ou la *Salade du carême*. C'est une allégorie assez singulière, ainsi qu'on peut en juger par l'extrait suivant :

« La *salade* qu'on mange en carême à l'entrée de table, c'est la parole de Dieu qui doit nous donner appétit et courage. L'huile de douceur et le vinaigre d'aigreur qu'on met par parties égales dans la *salade*, sont l'image de la miséricorde et de la justice divine. Les *fèves frites* représentent la confession. Il faut pour bien cuire que les fèves trempent dans l'eau ; il faut que le pénitent se trempe dans l'eau de méditation. Les pois qui ne cuisent bien que dans l'eau de rivière, emblème de la pénitence qui doit être accompagnée de la contrition véritable. La *purée* qui pare bien les dîners de carême et qui se passe par l'étamine, c'est l'image de la résolution de s'abstenir de péché. La *lamproye*, poisson excellent et d'un prix élevé, c'est la rémission des péchés ; il faut la payer en rendant tout ce qu'on retient injustement, en ôtant toute rancune du coffre du cœur, « sinon vous ne mangerez cette lamproye dignement avec son sang, duquel est faite la bonne sauce, c'est à recevoir le mérite de la passion. »

« Par le *safran* qui doit estre mis en tous les potages, sauces et viandes quadragesimales, s'entend la joie de paradis, laquelle nous devons penser en toutes nos opérations, odorer et assortir. Sans le safran, nous n'avons

jamais bonne purée, bons pois passés, ni bonne sauce ; pareillement, sans penser aux joies de paradis, ne pouvons avoir bons potages spirituels. »

Le *Fagot de myrrhe*, imprimé à Paris vers la fin du quinzième siècle, ou *Dévoit traité*, prêché par un beau père de l'observance de Saint-François, est une espèce d'homélie qui a pour texte ces paroles du Cantique des Cantiques : *Fasciculus myrrhe, dilectus meus, mihi intra ubera commorabitur*. Cet interminable sermon de cent quatre-vingt-douze pages fut prêché pendant le carême de 1525 ; il est divisé en trente-trois branches qui sont subdivisées en chapitres ; c'est un récit de la vie de Jésus-Christ mêlé de contemplations et d'oraisons.

Voici quelques passages assez curieux : « Dieu envoya à la Vierge l'archange Gabriel avec lettres de créance où quatre points étaient contenus. — O mon Dieu ! avez différé de venir cinq mille ans pour la punition d'un seul péché qui n'était point mal, sinon prohibé, pour bien nous montrer combien juge austère vous serez par delà. — En la maison d'autrui Jésus fut né, en maison d'autrui il conversait ; au monument d'autrui a été enseveli, et, pour montrer qu'il n'avait point un pied de terre, comme Moïse a écrit de lui, il a voulu mourir en l'air. »

Le *Moutardier spirituel qui fait éternuer les âmes dévotes constipées dans la dévotion*, est un titre fait à plaisir, vers le milieu du dix-huitième siècle, pour un opuscule qui n'a rien de commun avec la piété (1) ; mais on assure qu'il a existé deux livres de dévotion intitulés : la *Tabatière spirituelle pour faire éternuer les âmes dévotes vers le Sauveur*, et la *Seringue spirituelle pour*

(1) Voir le *Manuel du libraire* de M. J. Ch. Brunet, t. III, p. 470.

les âmes constipées en dévotion. Ces écrits sont d'ailleurs très-peu connus, et les bibliophiles les plus actifs ne les ont jamais rencontrés.

Le P. Paul Barry, jésuite, fit rire à ses dépens au dix-septième siècle en publiant le *Paradis couvert à Philagée par cent dévotions à la Mère de Dieu*. Entre autres preuves singulières d'attachement pour Marie que mentionne ce bon Père, on distingue celle-ci : choisir plutôt l'enfer que si la Vierge n'était pas la mère de Dieu ; donner aux pauvres pour l'amour de la Vierge le gain du jeu ; fléchir cent fois les genoux pour honorer la Vierge, en récitant un *Ave Maria* chaque fois ; quitter sa place du paradis, si besoin était, pour la céder à la sainte Vierge ; prier les anges de la saluer de notre part ; prendre tous les jours au sort une dévotion à la Vierge pour la pratiquer ce jour-là ; regarder avec amour toutes les images de la Vierge qu'on rencontrera.

Quelques amateurs de livres singuliers recherchent, à cause de leurs titres étranges et de leur contenu parfois bizarre, d'autres ouvrages du même genre, que d'ailleurs on se garde bien de lire, tels que :

Le Cerf spirituel exprimant le saint désir de l'âme d'être avec son Dieu, selon le psaume 41 : *Quemadmodum desiderat cervus*. Paris, sans date.

Le Collège de sapience fondé en l'université de vertu auquel s'est rendue écolière Madeleine. Paris, 1555.

La Tourterelle de viduité, enseignant les veuves comment doivent vivre en bon état. Reims, 1557.

Le Cabinet de l'âme fidèle, où sont contenus le Miroir spirituel, la Bague, la Couronne et le Coffret spirituel. Louvain, 1563.

Lunettes spirituelles pour conduire les femmes religieuses au chemin de perfection, traduit du latin de Denys le Chartreux. Lyon, 1598.

L'Oreiller spirituel pour extirper les vices et planter les vertus. Douai, 1599.

Le Pressoir mystique, par J. Dintras, 1609.

Tablature spirituelle des offices et officiers de la couronne de Jésus, couchés sur l'état royal de sa crèche et payés sur l'épargne de l'étable de Bethléem. Paris, 1620. Dans ce livre bizarre, l'auteur n'a rien oublié pour la composition de la maison du Roi des rois. Outre les grands dignitaires, *l'officier du maillet du petit Jésus*, la *file de chambre de la Mère du petit Jésus*, et la *servante au lessivage des couches*, y tiennent un rang distingué. Viennent ensuite les officiers chargés de *buver les écuelles*, *chasser les chiens* et *panser les animaux de la crèche du petit Jésus*. Il n'y a pas jusqu'à l'âne qui n'ait son gentilhomme-servant.

Dans les vieux Noël et dans les anciens cantiques, il se trouve souvent des choses que nos bons aïeux lisaient comme œuvre pie et qui passeraient aujourd'hui à bon droit pour des plaisanteries très-hasardées. En voici un exemple que nous prenons dans un livret fort rare, imprimé à Paris en 1525 : *Chansons et Noël nouveaux* que composa feu Lucas le Moigne, en son vivant curé de Saint-George du Puy, au diocèse de Poitou :

Ainsi la Vierge pucelle
Le doux Sauveur enfanta ;
Joseph lui tint la chandelle
Qui tout tremblant regarda.

Signalons un livre fort singulier, fait par un Dominicain en l'honneur du Rosaire.

Le Paradis terrestre ou saint Rosaire de l'auguste Vierge, mère de Dieu, divisé en douze Jardins à huit

Parlerres, autrement en douze Octaves à huit Discours, excepté le onzième qui en a douze.

« Idée qui, sans aucun trait de poésie, va produire une rose à cent feuilles, ou cent discours très-propres sur la même matière du Rosaire ; par le P. Fatou. A Saint-Omer, 1692, in-8°. »

Ce livre bizarre par son titre l'est aussi par les preuves qu'il contient.

L'auteur trouve toutes les utilités du Rosaire dans le mot *Psalterium*, composé de dix lettres ; ce qui se peut, dit-il, rapporter aux dix cordes du Psautier, à la différence de la harpe.

Le *P* signifie que le Rosaire obtient Pénitence aux Pécheurs.

L'*S*, qu'il donne à boire et qu'il rassasie les Sitibonds, c'est-à-dire ceux qui ont Soif.

L'*A*, qu'il ménage l'Absolution ou la liberté à ceux qui sont liés.

L'*L*, qu'il procure de la Liesse, c'est-à-dire de la joie à ceux qui vivent dans des Lamentations.

Le *T*, qu'il rapporte de la Tranquillité à ceux qui sont dans la Tentation ou peine d'esprit.

L'*E*, qu'il Envoie bien loin la pauvreté.

L'*R*, qu'il Rend la Réforme aux Religieux tombés dans le Relâchement.

L'*I*, qu'il verse de l'Intelligence dans l'esprit des Ignorants.

L'*U*, qu'il surmonte les ruines des Vivants.

L'*M*, qu'il obtient la Miséricorde aux Morts par voie de suffrages.

Dix merveilles pleines de consolation, que le pieux auteur représente encore bien mieux par ces paroles latines, dont dix fois trois forment par les mêmes lettres le mot de *Psalterium*.

P eccatoribus	T ræstat	P enitentiam,
S cientibus	S tillat	S atietatem,
P lligatis	P dducit	P bsolutionem,
T uentibus	T argitur	T ætitiam,
L entatis	L radit	L ranquillitatem,
E genorum	E xpellit	E gestatem,
R eligiosi	R edit	R eformationem,
I gnorantibus	I nducit	I ntelligentiam,
A vis	A incit	A astitatem,
M ortuis	M ittit	M isericordiam.

« Tous ces dix effets sont si avantageux, qu'un seul doit être capable, étant bien pris, de nous faire mourir de consolation; combien donc en donnent aux bons cœurs de nos rosaristes, ces dix canaux de satisfactions célestes que Jésus et Marie leur envoient en récompense de leur fidélité à réciter le Psautier. »

Une médecine spirituelle pour guérir la mélancolie et autres maladies intérieures est indiquée tout au long dans les *Cantiques spirituels de l'amour divin*, Paris, 1677, souvent réimprimés. Nous allons transcrire ces vers peu connus aujourd'hui :

Un petit grain de pure foi
 Qui soit simple et de bon aloi,
 Un quarteron de tempérance,
 Douze onces de dévotion
 Avec autant de patience
 Et de mortification,
 Une livre de piété,
 Le même poids de pureté,
 Et guère moins d'indifférence,
 Un manipule de raison,
 Trente dragmes de sapience
 Et du moins autant d'oraison.

Ne craignez pas d'en mal user,
 Quand vous ferez tout infuser
 Dans une pénitence sainte,
 Ni de boire soir et matin,
 Sans aucun dégoût et sans plainte,
 De ce breuvage tout divin.

Le Cantique d'une mère qui ne veut plus étudier que l'amour de Jésus-Christ, dont elle compose une conjugaison spirituelle, est aussi chose fort singulière :

Nominatif, Jésus mon roi,
 Génitif, je suis son ouvrage,
 Au datif, il se donne à moi,
 Accusatif, c'est mon partage,
 Vocatif, je l'invoquerai,
 Ablatif, par lui tout ferai.

L'histoire des pèlerins d'Emmaüs est racontée d'une façon qui tient du burlesque dans un très-long cantique inséré dans un recueil publié au Puy en 1683; nous nous contenterons d'en citer quelques strophes :

Jésus, cédant à leurs efforts,
 — Vous le voulez, dit-il; d'accord,
 Je ferai ce qu'il vous plaira. Alléluia.
 Ils prennent logis bien joyeux,
 Ils le font asseoir auprès d'eux;
 Peu de temps après on soupa. Alléluia.
 Pour lors Jésus prenant le pain
 Et le bénissant de sa main,
 Il dit : « C'est moi, » puis s'éclipsa. Alléluia.
 Mes pèlerins bien étonnés
 Se regardant l'un l'autre au nez
 Après avoir fait un grand Hal Alléluia.
 — Vite, allons voir, ne tardons pas,

Pierre, André, Jean, Jacques, Thomas,
 Ah ! qu'est-ce que Simon dira ? Alléluia.
 Ils volent plutôt qu'ils ne vont,
 A chaque pas ils font un bond,
 Ils entrent sans dire : Holà ! Alléluia.
 Tout transportés, à haute voix
 Ils parlent tous deux à la fois :
 — Pierre, écoutez ; Simon, paix là. Alléluia.
 Vive Jésus, pour tout bonsoir,
 Il vit, nous venons de le voir ;
 Il nous a dit ceci, cela. Alléluia.

Le cantique qui explique le bonheur des servantes et ce qu'elles doivent faire pour se sanctifier dans leur état ne manque pas d'originalité :

Le grand Dieu a pris plaisir
 De venir
 Ici-bas pour nous servir ;
 Mon état est donc sublime
 Et je dois en faire estime.
 Et il a dit fréquemment
 Seulement
 Dans le Nouveau Testament :
 Que le plus grand des apôtres
 Soit le serviteur des autres....

• En nettoyant les habits
 Noirs ou gris,
 De drap, de serge ou tabis
 Je mets toutes mes études
 A régler mes habitudes.

Si dans notre pot je mets
 Des navets,
 De l'oseille ou des panais,
 Lorsque j'en ôte l'ordure,
 Je songe à me rendre pure.

Le balai et le sablon,
 Le savon,
 La vergette et le torchon
 Me donnent la sainte envie
 De purifier ma vie.

Des refrains du temps qui accompagnaient maintes fois des airs très-profanes s'adaptaient alors tant bien que mal à des chants de piété. En voici deux exemples :

Je me moque de Satan,
 Cette sale créature ;
 Je lui dis d'abord : Va-t'en !
 Turelure !
 Va-t'en avec ton ordure,
 Vilain ! turelure, lure.
 Je lui crache en même temps
 Et je l'accable d'injures
 Je lui dis : Pourceau puant,
 Turelure, etc.
 Ecrasez, Mère de Dieu,
 Cette infâme créature,
 Ce gros vilain serpent vieux.
 Turelure, etc.

Vous qui chantez incessamment
 La chanson du bon branle,
 Un jour à votre enterrement
 Les sonneurs viendront tristement
 Mettre les cloches en branle ;
 Si vous pensez à ce moment,
 C'est fait de tous les branles.....
 Quand quatre ais font notre maison
 Et qu'on nous porte en branle
 Dans la terre sur deux bâtons
 Et qu'on nous met d'un triste ton
 Toutes les cloches en branle,
 Adieu, plaisir ; adieu chansons ;
 C'est fait de tous les branles.

On distingue comme un singulier mélange de dévotion et de chicane, un volume unique sans doute en son genre, et devenu peu commun, le *Psautier des plaideurs équitables* (Psalterium juste litigantium) composé par un curé d'Avranches, Jacques de Camp-Rond, imprimé en 1597 et dédié au parlement de Rouen.

Cette composition bizarre indique les psaumes et cantiques qu'il faut réciter quand on veut l'emporter sur son adversaire.

Dans ce but, l'auteur a divisé son psautier en autant de parts qu'il y a de jours dans la semaine.

Il y a pour chaque jour quatre psaumes et un cantique.

Le premier psaume contient une oraison en forme de supplique adressée à Dieu par le juste plaideur, qui est effrayé de voir ses ennemis animés et coalisés contre lui.

Dans le second psaume, le même *juste litigans* se plaint d'être en butte aux traits de ses ennemis.

Dans le troisième, il élève sa voix vers Dieu dont il implore la miséricorde.

Dans le quatrième, Dieu vient à son secours.

Le cinquième est un cantique d'action de grâces dans lequel le plaideur remercie Dieu d'avoir écouté sa plainte et confondu ses ennemis.

Supposons un mineur que d'avidés parents voudraient dépouiller de son héritage.

Il dira d'abord : « *Adolescentulus ego sum...* Je suis un enfant et on me méprise ; mes parents se sont assemblés et ils complotent contre moi. *Usquequo exaltabitur inimicus...* Jusques à quand mes ennemis l'emporteront-ils sur moi ? »

« *Tibi derelictus est pauper...* Seigneur, le pauvre n'a que vous pour protecteur ; vous assisterez un orphe-

lin; je suis pauvre, Seigneur, aidez-moi. Seigneur, tu as entendu ma prière; tu as donné l'héritage, *hereditatem dedisti* à ceux qui craignent ton nom. »

Ces citations sont plus que suffisantes pour faire juger de ce livre étrange. L'auteur nous apprend d'ailleurs qu'il était en procès avec un voisin qui l'accusait d'avoir contribué au pillage de sa maison pendant les troubles de la Ligue, et qui réclamait pour ce méfait de gros dommages et intérêts. Camp-Rond explique assez longuement son affaire, et se recommande à ses juges au nom du roi David.

Une autre composition, qui remonte à une époque assez reculée, est une fiction moitié dévote, moitié légale et passablement extraordinaire; elle est l'ouvrage d'un des plus éminents jurisconsultes du quatorzième siècle, le fameux Barthole : *Processus Satanæ contra D. Virginem coram judice Jesu*; ce légiste crut faire quelque chose de très-ingénieux en imaginant de présenter sous une fiction religieuse les règles du droit romain et le style du temps. Afin de donner une idée d'une procédure instruite dans les formes, il imagine un procès entre la sainte Vierge et le diable; il représente Satan comme voulant remettre l'espèce humaine sous le joug où elle était tombée par la faute d'Adam; dans ce but, l'archange rebelle traduit les hommes devant le tribunal de Jésus-Christ.

Satan voulait donner assignation du jour au lendemain, mais le Sauveur s'y oppose et fait observer que le délai serait trop court pour comparaître, parce qu'il y a bien loin de la terre au ciel : *Longa via est a terra usque ad caelum*; il permet en conséquence d'assigner à trois jours. Satan calcule alors que l'échéance tombera le vendredi-saint, et il cite à Jésus les lois qui ne permettent pas d'assigner à un jour de fête. Mais

Christ dispense de cette formalité en vertu d'autres lois qui, en certains cas, donnent ce droit aux juges.

L'assignation est donc donnée à trois jours par l'ange Gabriel.

Au jour indiqué, le diable comparait et demande si quelqu'un ose parler pour le genre humain. La Vierge se présente, mais le diable la récuse par deux raisons, la première, parce qu'étant mère du juge, elle pourrait trop aisément le faire prononcer en faveur de sa partie. La seconde, c'est que les femmes sont exclues de la fonction d'avocat. Il appuie ces deux motifs sur des paragraphes tirés du Digeste et du Code.

De son côté, la Vierge invoque les lois et les paragraphes qui autorisent les femmes à *ester en jugement* pour les veuves, les pupilles et les misérables. Elle gagne ce point : Jésus-Christ lui permet de plaider pour les hommes. Alors le diable demande la provision comme ayant été possesseur du genre humain depuis la chute d'Adam, selon la règle de droit : *Spoliatus ante omnia restituendus* (il faut avant tout remettre en possession celui qui a été dépouillé). Il fait en outre valoir pour lui la prescription. La Vierge lui oppose le texte du droit : *Quod vi aut clam, aut precario* ; elle soutient qu'un possesseur de mauvaise foi ne peut acquérir par la voie de prescription, et elle le prouve par la troisième loi, paragraphe dernier, du titre du Digeste : *De acquirenda possessione*. Jésus-Christ déboute le diable de la provision ; le fond du procès se discute ensuite à grands renforts de citations des Pandectes.

Barthole trouva un imitateur dans la personne de Jacques Galladino, plus connu sous le nom de Jacques de Theramo (nom de la ville où il était né en 1349). Il fut archevêque, légat du pape, et mourut en 1417. Son livre est intitulé : *Processus Luciferi contra Jesum co-*

ram judice Salomone. Un moine augustin, Pierre Farget, en donna une traduction française.

Des gravures sur bois passablement étranges montrent les démons habillés en huissiers, sergents, procureurs, greffiers et avocats consultants de l'enfer. Salomon est le juge de cette cause importante ; Moïse est l'avocat de Jésus-Christ. On fait une enquête ; on entend les témoins : David, Isaïe, Ézéchiël, saint Jean-Baptiste sont du nombre ; ils sont tous favorables à Jésus-Christ ; Bélial ne s'en défend pas moins avec le plus vif acharnement. On plaide sur le possessoire et sur le pétitoire. Salomon prononce enfin un arrêt qui condamne Bélial ; le diable ne se tient point pour battu ; il en appelle au souverain juge, à Dieu le Père. Malgré la parenté du juge avec la partie adverse, Bélial ne le récuse pas, mais il propose un compromis ; Aristote est arbitre du côté de Jésus-Christ, Jérémie l'est du côté du diable ; Isaïe est le tiers arbitre qui décidera la question. Le diable perd enfin son procès. Les juifs et les païens qui sont intervenus sont également condamnés. Les chrétiens pécheurs de tous états seraient peut-être traités plus sévèrement, si la sainte Vierge n'intercédaient pour eux.

Parmi les ouvrages qu'enfanta le défaut de goût et la crédulité, on doit une mention spéciale aux *Pia hilaria* du P. Gazée ; ce livre, traduit sous le titre des *Pieuses joyeusetés*, fut maintes fois réimprimé dans la première moitié du dix-septième siècle. Il est rempli de miracles plus qu'apocryphes et de récits bizarres ; donnons-en quelques échantillons.

Une cigale chantait les louanges de Dieu sur les doigts de saint François ; elle salua le saint par une inclination de tête ; le saint lui rendit son salut et lui-dit : « Chantez, et que les louanges de Dieu soient l'agrément de votre

doux concert. » Elle obéit, et chanta d'une voix plus mélodieuse que jamais ; tous les oiseaux des environs, nièces, sœurs, filles, tout le parentage, et ce qu'il y avait de cigales dans le jardin accoururent pour entendre un si doux concert.

Un petit diablotin du dernier rang et de la dernière cuvée voulut gager pour mille verres de feu et de soufre et pour cent coups de fouet que saint Dominique tomberait dans ses filets et que tout au moins il lui ferait faire quelque petite escapade ; il entre par la cheminée dans la chambre où le saint était en prière et prend la figure d'un singe des plus difformes ; il commence au milieu de la chambre à faire mille tours, se roulant sur le plancher, faisant mille sauts ; il n'osait pas tirer la robe du saint, mais enfin il saute sur la table où Dominique écrivait ; le saint lui lance un regard terrible et lui ordonne de tenir la chandelle ; le diable est contraint d'obéir ; il essaye en vain de souffler le flambeau qui bientôt rôtit les ongles et brûle les pattes du malin hurlant et grinçant des dents. Le saint se moque de lui, et le chasse d'un coup de verge ; le malheureux retourne en enfer où il a encore à subir les peines qui résultent de la perte de sa gageure.

Une aventure analogue arriva à saint Dunstan. Allié à la famille royale d'Angleterre, mais « ne faisant non plus d'estime des bombances de la vanité que d'une noix pourrie, » il s'était retiré dans un ermitage où il se plaisait à fabriquer des lames de fer et d'airain et à en faire des statues. Le diable se mit en tête de le distraire ; il se présenta successivement sous diverses figures, tantôt comme un vieillard édenté et plein de rides, tantôt comme un jeune homme attrayant et gaillard ; il prit enfin une figure bien plus dangereuse, celle d'une fille « belle, agréable, gentille, ayant la gorge ouverte,

les cheveux frisés, » espérant par le vermillon de ses joues, la proportion de son nez aquilin et par ses lèvres de rose, embraser l'esprit du saint ; mais Dunstan était sur ses gardes ; retirant tout à coup du feu ses tenailles toutes brûlantes, il attrape le nez du malin et le serre si fort que le pauvre diable ne peut s'enfuir ; il hurle, fait mille imprécations, siffle, crie, puis use de prières, mais en vain, car le saint lui serre le nez plus fort que jamais et se moque de lui ; enfin il est relâché et s'en retourne en enfer tout rôti et cachant son nez de sa main de peur d'être moqué.

Un corbeau, que nourrissait un abbé, déroba un anneau qui avait été placé sur une table ; l'abbé, après de longues et infructueuses recherches, fit fulminer une excommunication contre le voleur quel qu'il fût ; aussitôt l'oiseau tomba de son arbre, muet et comme frappé par le feu du ciel ; il ne fit que languir et se traîner dans le plus piteux état ; on retrouva enfin l'anneau qu'il avait caché dans son nid sous de la paille ; l'abbé fit lever les censures de l'Église, et sur-le-champ la vie, la voix, la force et l'embonpoint revinrent à l'oiseau.

L'abbé Brochat emportant un chêne tout entier qu'on lui avait donné en riant et par gaucherie ; saint Maclou célébrant la messe sur le dos d'une baleine ; deux petits enfants déjeunant avec l'enfant Jésus ; tels sont, entre mille, les récits dans lesquels se complait naïvement l'auteur des *Picuses joyusetés*, et ses lecteurs n'avaient pas le moindre doute sur la réalité des narrations étranges qu'il leur débitait.

Quelques coutumes ou pratiques singulières.

Autrefois un Russe, avant d'avoir commerce avec une

femme, avait soin de voiler toutes les images des saints qui se trouvaient dans la chambre ; il ôtait aussi les croix que tous les Russes portaient alors au cou, de peur qu'elle ne fût souillée par une action aussi profane.

En Islande on a longtemps rendu un culte à la lune, culte qu'on mêlait aux pratiques du christianisme ; à chaque nouvelle lune, les Islandais se prosternaient devant l'astre de la nuit et récitaient en son honneur l'oraison dominicale et diverses autres prières. Lorsque la lune était sur la fin de son déclin, ils renouvelaient leurs oraisons et ils priaient cet astre de les laisser aussi saints qu'il les avait trouvés. Ce peuple avait aussi une affection particulière pour les loups ; il faisait des prières pour ces animaux, et il s'imaginait qu'ils étaient, de la part de Jésus-Christ, l'objet d'une affection particulière.

Diverses coutumes superstitieuses étaient répandues dans cette île glacée. Quand un cheval venait à mourir, on ne manquait pas de pendre son pied au plancher de la maison. Un Islandais auquel on aurait demandé du feu, le premier jour de mai, se serait bien gardé d'en donner, persuadé qu'en agissant ainsi, il s'exposerait à de très-grands malheurs.

On peut citer comme un singulier exemple d'orgueil la prétention des chanoines de l'église de Saint-Jean, à Lyon ; on ne pouvait entrer dans ce chapitre qu'en faisant preuve de quatre générations de noblesse paternelle et maternelle. Ces ecclésiastiques, fiers de leur origine patricienne, prétendirent que d'aussi bons gentilshommes qu'eux n'étaient pas obligés de se mettre à genoux lors de l'élévation de l'hostie. La Sorbonne condamna cette prétention comme arrogante et scandaleuse ; pourvoi de la part des chanoines, qui soutinrent que la Sorbonne

n'avait point de juridiction sur eux ; arrêt du conseil du roi, en date du 23 août 1555, qui, sans approuver la prétention des chanoines, cassa la censure de la Sorbonne.

Une des dispenses les plus bizarres que l'on connaisse est celle que le pape Alexandre VI accorda à la famille espagnole de Borgia, à laquelle il appartenait, comme tout le monde sait. Il lui octroya le privilège de faire à perpétuité gras le jour du vendredi saint.

Un capitulaire de Pepin le Bref commande de donner la bastonnade à tout ecclésiastique ou à tout moine qui viendra à la cour porter des plaintes contre son évêque ou son abbé. Une autre ordonnance de l'empereur Louis, fils de Charlemagne, défend de se recoucher après matines.

Dans la Mingrèlie et la Géorgie, on a beaucoup de dévotion pour saint George ; à l'époque des vendanges, tout propriétaire met à part une futaille de vin qu'il conserve au saint martyr ; on la renferme dans la cave et personne n'y touche jusqu'au jour de la fête du saint. Alors le maître de la maison remplit de vin un flacon et le porte à l'église afin d'en faire hommage à son patron. De retour chez lui, il immole un chevreau dont il répand le sang autour de la futaille ; ensuite il se met à l'œuvre, aidé de sa famille et de ses amis, pour la vider complètement, et la fête se termine par une scène dégoûtante d'ivrognerie.

Quiétisme.

On sait que vers la fin du dix-septième siècle quelques dévots, à force de vouloir s'élever aux plus sublimes hauteurs de la contemplation, s'imaginèrent que

leur âme pouvait se réunir à l'essence divine, et qu'alors ce que faisait le corps était chose très-indifférente.

Un prêtre, nommé Molinos, ayant affirmé quelque chose de semblable, fut arrêté à Rome par l'inquisition et mourut en prison. En France, une femme, douée de beaucoup d'esprit et d'imagination, madame Guyon, avança sur le quiétisme des idées qui devinrent célèbres par suite de l'assentiment que leur donna Fénelon et de la très-vive opposition qu'elles rencontrèrent de la part de Bossuet.

Nous n'avons pas à retracer ici le tableau de cette controverse fameuse; nous mentionnerons seulement un ouvrage très-peu connu de La Bruyère : *Dialogues posthumes sur le quiétisme* (1699). Dans cette composition, qui rappelle à certains égards les *Lettres provinciales*, les interlocuteurs sont : une dévote jeune et belle, un directeur quiétiste et un docteur de Sorbonne. Nous citerons l'Oraison dominicale réformée, à l'usage des quiétistes :

« Dieu qui n'êtes pas plus au ciel que sur la terre et dans les enfers, je ne veux ni ne désire que votre nom soit sanctifié; vous savez ce qui vous convient; si vous voulez qu'il le soit, il le sera sans que je le veuille et le désire; que votre royaume arrive ou n'arrive pas, cela m'est indifférent. Je ne vous demande pas que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel; elle le sera malgré que j'en aie. C'est à moi à m'y résigner. Donnez-nous à tous notre pain de tous les jours qui est votre grâce, ou ne nous la donnez pas; je ne souhaite ni de l'avoir, ni d'en être privé; de même, si vous me pardonnez mes crimes comme je pardonne à ceux qui m'ont offensé, tant mieux. Si vous m'en punissez, au contraire, par la damnation éternelle, tant mieux encore, puisque c'est votre bon plaisir. Enfin, mon

Dieu, je suis trop abandonné à votre volonté pour vous prier de me délivrer des tentations du péché. »

Missels singuliers.

On insérait dans les anciens missels et surtout dans les calendriers qui les précédaient beaucoup de choses ridicules.

Le missel romain, imprimé à Venise en 1512, porte au mois de janvier : « *Pocula læta pius amat, et convivium Janus.* » Au mois de février : « *Fac sepes, statuas oliveta, rosaria sparge.* » Au mois de mars : « *Boves tunc compara, equas maribus subdas.* » Au mois d'avril : « *Ventrem solvas, minuasque cruorem.* » Au mois d'août : « *Ac Venus absit et gula.* »

Dans le missel de Chartres de 1552 et dans celui du Mans de 1559 on voit, au mois d'août : « *Raro dormitet, æstum coïtum quoque vitet;* » et, au mois de novembre : « *Balnea cum Venere tunc nulli rosi habere.* » Dans le missel de l'ordre de Fontevault de 1606, on lit, à l'égard du mois d'avril : « *Alvum solvas minuasque cruorem;* » et, au mois de novembre : « *Fœcundat stercore vitem.* »

Les jours heureux et malheureux sont aussi indiqués dans quelques-uns de ces ouvrages. Le missel de Chartres de 1511, celui de l'ordre de Cluni, 1523 et 1550, mentionnent le 1^{er} mars, le 10 avril et le 15 juin comme dangereux.

« *Tertius in maio lupus est et septimus anguis.* »

M. Leber cite un missel dans lequel on a introduit dans l'office du mariage un passage bien singulier et tout à fait déplacé : *Gaudebit sponsus super sponsam, et in medio ejus erit. Alleluia.*

Chrétiens de saint Jean.

Les Nazaréens, ou Chrétiens de saint Jean, qui vivent réduits à un bien petit nombre vers l'embouchure du Tigre dans le golfe Persique, professent des doctrines où le christianisme, le manichéisme et l'ancienne religion des Perses sont mêlés d'une façon étrange.

Selon eux, c'est par le moyen de l'eau d'une fontaine dont but la sainte Vierge qu'elle devint enceinte de Jésus-Christ; Dieu est corporel, et il eut un fils nommé Gabriel; les anges et les démons sont corporels, mâles et femelles; ils se marient et engendrent; Dieu employa, pour créer le monde, le ministère de Gabriel et de cinquante mille démons.

La terre flotte sur l'eau comme un grand ballon. Le soleil et la lune, montés chacun sur un grand vaisseau, voguent autour des sphères célestes, qui sont environnées d'eau. Dans les premiers jours du monde, la fécondité de la terre était si grande, qu'après avoir semé le matin, on avait le plaisir de récolter le soir.

Les Nazaréens ont une fête pendant laquelle ils immolent un bélier dans une cabane faite de branches de palmier. Un autre sacrifice beaucoup plus solennel est celui de la poule; en voici les principales cérémonies. Le prêtre plonge la poule dans une rivière; ensuite il lui coupe la tête et laisse égoutter tout le sang. Il a soin de se tourner du côté de l'orient, et, tandis que le sang de la poule tombe sur le rivage, il prononce ces paroles : « Au nom de Dieu, que cette chair soit en bénédiction à tous ceux qui en mangeront ! » La poule est parmi eux un animal privilégié; le droit de la tuer est réservé aux prêtres seuls.

Pèsement des âmes

L'idée du pèsement des âmes (ou *psychostasie*) après la mort, afin de déterminer leur sort, mérite notre attention.

L'examen du mérite et du démérite de la vie de l'homme se comparait assez naturellement à un pèsement dans lequel Dieu, tenant une balance, constate le poids des vertus et des vices.

Cette idée remonte à une haute antiquité. Il y est fait allusion dans les poèmes d'Homère, de Virgile, de Quintus de Smyrne. En Égypte elle jouait un grand rôle. Anubis et Horus pesaient les âmes, et divers monuments représentent cette scène. On a retrouvé chez les Hindous et chez les Tibétains des figures analogues. La Bible et les Pères de l'Église font de bien fréquentes allusions à cette idée métaphorique. Les artistes du moyen âge la prirent au pied de la lettre et représentèrent saint Michel comme chargé de cette fonction importante. Les bas-reliefs d'une foule d'églises offrent aux regards l'ange et la balance ; nous nous bornerons à citer Paris, Arles, Bourges, Rouen, Amiens, Autun, Chartres ; il en existe une multitude d'autres ; très-souvent un démon cherche à faire pencher de son côté le plateau chargé des actions coupables ; la Vierge et les anges s'opposent à ses tentatives.

Sur le tombeau du pape Paul III, au Vatican, on voit saint Michel tenant une balance.

Ajoutons que la question du pèsement des âmes a été (au point de vue historique et artistique bien entendu) l'objet d'un savant travail de M. Alfred Maury, dans la *Revue archéologique* (Paris, Leleux) ; nous ne croyons pas qu'un seul auteur chrétien se soit prononcé

pour la réalité de cette opération ; mais, chez les musulmans, elle est regardée comme chose très-réelle.

Crucifix miraculeux.

Diverses légendes sont relatives à des crucifix miraculeux.

Celui de l'église de Lorette fut, dit-on, l'œuvre de saint Luc, et les anges l'apportèrent de la Palestine en Italie avec la *santa casa*. A Naples, il en existe trois qui jouissent d'une grande célébrité : l'un passe pour avoir baissé la tête afin de témoigner à saint Thomas l'approbation que le ciel donnait à ses doctes écrits ; un autre parla au pape Pie V ; un troisième baissa aussi la tête afin d'éviter un boulet de canon. La ville de Lucques se vante de posséder un crucifix commencé par Nicodème et achevé par la main des anges. On prétend qu'il vint de lui-même se placer dans la cathédrale et qu'il se soutint en l'air jusqu'à ce qu'on eût élevé un autel sur lequel il fut posé. Il y a dans la ville de Trente un crucifix qui fit, dit-on, un signe de tête pour approuver les décrets du concile. On en voit un autre dans l'église des Béguines de Gand qui a la bouche ouverte, et l'on dit qu'une béguine déplorant devant lui les désordres du carnaval, il ouvrit la bouche pour la consoler et il ne la referma plus depuis.

Images symboliques.

Les figures symboliques adoptées dans l'origine du christianisme subirent plus tard des modifications.

Dans les premiers temps, on rencontre sur les monuments le phénix regardé comme l'emblème de Jésus

crucifié, le cheval au galop, le flambeau allumé, le paon ; mais ces emblèmes, de provenance païenne, cessent bientôt de se montrer ; l'ânon, le pélican, le cerf, la licorne sont aussi d'un usage peu fréquent ; un vaisseau auquel la croix sert de mât devient le symbole de l'Eglise ; parfois des diables, figurés par des vents, cherchent à faire chavirer ce navire.

La représentation de la Trinité a donné lieu à quelques images étranges : dans la cathédrale de Saint-Pol de Léon, on voit une peinture singulière, représentant trois faces humaines, réunies par le front, ayant trois nez et trois bouches, mais seulement trois yeux. A volonté, on réunit ces yeux deux à deux pour chaque face prise isolément. Ailleurs la Trinité est représentée tantôt par deux têtes humaines ayant trois yeux, tantôt par deux têtes avec des ailes.

La légende de Théophile.

Dans la multitude des traditions singulières qui remplissent l'histoire ecclésiastique on distingue la légende de Théophile, vidame (*vice-dominus*) de l'église d'Adana dans le sixième siècle ; voulant rentrer dans sa charge, dont il avait été dépouillé par son évêque, il s'était donné au démon, et il avait signé de son sang une cédule qu'il avait remise au malin esprit ; la Vierge intervint et força le diable à rendre l'engagement témérement contracté.

Peu d'histoires ont été aussi répandues que celle-ci. Écrite d'abord en grec par un disciple de Théophile, qui prétend avoir été témoin oculaire des faits qu'il rapporte, elle fut traduite en latin et passa dans divers recueils. Au moyen âge on en fit le sujet de composi-

tions dramatiques; Rutebeuf, l'un des plus célèbres trouvères du treizième siècle, la mit en vers, sous le nom de *Miracle*, et cette production a été imprimée plusieurs fois, notamment dans le *Théâtre Français au moyen âge* publié par MM. Monmerqué et Francisque Michel. (Paris, 1840, gr. in-8°.) Des auteurs ecclésiastiques fort en renom, saint Bernard et saint Bonaventure dans leurs *sermons*, Albert le Grand dans sa *Bible de la Sainte Vierge*, ont cité cette légende comme un fait incontestable; elle ne fut pas moins en faveur auprès des artistes; on la trouve sculptée deux fois à Notre-Dame de Paris; elle est peinte sur une verrière de la cathédrale de Laon; on la voit dans des églises de Troyes et du Mans. Nous nous bornons à ces détails, auxquels il nous serait facile de donner bien plus d'extension.

Dissertation sur une question étrange.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont été écrits dans le but de traiter des questions de théologie qui paraissent aujourd'hui ne pouvoir être discutées sans impertinence, on peut citer un volume composé par Wilhelm Horder, ministre à Stuttgart, superintendant général, etc.

Dirigé contre les jésuites d'Ingolstadt, ce livre a, selon l'habitude de l'époque, un titre bizarre : *Mus exenteratus, hoc est tractatus valdè magistralis...* Le Rat éventré, ou Traité superlativement magistral sur une certaine question théologique, épineuse et des plus subtiles. Tubingue, 1593. in-4°. L'ouvrage parut si digne d'intérêt qu'il fut réimprimé en 1677 et en 1688 (1).

(1) Nous empruntons les détails qui vont suivre à une notice sortie de la plume d'un jeune écrivain, M. Albert, mort

L'auteur s'est proposé de se moquer de certaines opinions qui poussaient l'interprétation des dogmes jusqu'au ridicule; il s'est particulièrement occupé du dogme de la transsubstantiation.

Il écrivait à la fin du seizième siècle, et on sait combien les querelles théologiques étaient alors animées, on ne reculait devant aucun excès de parole. Dans son prologue, Horder débute par une sortie contre les jésuites auxquels il prodigue les qualifications d'ânes, de chiens, de cochons, d'imbéciles. Ces épithètes s'échangeaient de part et d'autre; c'étaient formules banales et sans conséquence. Après de longues digressions sur des points douteux relatifs au sacrement de baptême, après avoir recueilli les dires et opinions ridicules que ses adversaires avaient publiés à ce sujet, l'auteur se décide enfin à entrer en matière et à justifier le titre de son livre.

Il se pose d'abord cette question : « Si un rat ou tout autre animal ronge ou mange une hostie consacrée, ronge-t-il ou mange-t-il le corps même de Jésus-Christ, et, dans le cas négatif, que devient ce corps ? » Sur cette question première, il se livre à une foule de recherches appuyées sur les dires et opinions pour et contre des théologiens les plus renommés, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Pierre Lombard, Alexandre de Hales et bien d'autres. Comme il s'agit avant tout de connaître le sort d'une hostie mangée par un animal, de déterminer sa marche dans le corps de cet animal, il entre dans des considérations anatomiques et décrit succinctement l'estomac et le canal digestif.

en 1847; insérée dans des journaux consacrés à la science des livres, mais peu répandus, elle n'a passé sous les yeux que d'un bien petit nombre de lecteurs.

La question principale portait sur ce point : « L'hostie consacrée continue-t-elle d'être le corps même de Jésus-Christ lorsqu'un rat y porte la dent, ou cesse-t-elle, dès ce moment, d'être le corps de Jésus-Christ, et redevient-t-elle une substance vulgaire comme avant la consécration ? » Parmi les théologiens, les uns soutenaient la première opinion, les autres la dernière.

Holder examine d'abord les arguments de ceux qui soutenaient que le rat dévorant ne mangeait pas le corps de Jésus-Christ. Il expose ensuite la raison de ceux qui soutenaient la thèse opposée.

Cette dernière opinion prévalant, on devait sévir contre le rat sacrilège avec toute la rigueur des droits canoniques et des décrets pontificaux.

Cependant, disaient quelques théologiens, il faut procéder avec prudence, dans la crainte de tomber sur un rat innocent. Toutefois, on reconnaissait encore que, dans le doute, le prêtre pouvait exorciser le rat ainsi que les décrets le permettent. Mais, observaient certains docteurs plus subtils, cette première opération, faite ainsi dans le doute, n'est-elle pas tenter Dieu ?

Au contraire, si l'on était sûr du fait, si le rat capturé pouvait être convaincu d'avoir dévoré l'hostie consacrée, alors on devait procéder à des recherches minutieuses ; et d'abord s'élevait une question nouvelle et préliminaire : devait-on ou non adorer l'hostie consacrée que le rat venait de manger et qu'il s'apprêtait à digérer ?

A ce propos, Holder se lance dans une digression sur les adorations diverses que l'on doit à Dieu dans diverses circonstances.

Le rat étant pris et convaincu du crime, l'adoration de l'hostie étant, nous supposons, convenue en principe, que devait-on faire ?

Saint Antonin, archevêque de Florence, dit, dans sa *Somme théologique*, que le rat doit être solennellement brûlé. Mais, répondait-on, si vous brûlez le rat, vous brûlez aussi l'hostie consacrée. Là-dessus disputes nouvelles.

Quelques-uns voulaient que le rat fût égorgé, puis éventré ; que l'hostie fût retirée de son corps et rétablie à l'usage des fidèles, après avoir été lavée et nettoyée. D'autres ajoutaient que si les fidèles répugnaient à avaler une hostie déjà mangée par un rat, cette hostie devait être déposée dans le tabernacle et y rester jusqu'à ce qu'elle tombât en poussière. D'autres, enfin, pensant qu'il fallait, autant que possible, éviter de laisser l'hostie périr sans emploi dans le tabernacle, soutenaient que, s'il ne se trouvait pas de fidèle porté d'une foi religieuse assez vive pour consommer l'hostie, le prêtre, ministre du ciel, devait accomplir cette œuvre de dévouement.

Tout cela ne donnait pas une solution entière du problème. De nouveaux cas plus ou moins embarrassants se présentaient.

Si, lors de la capture du rat, il était trop tard pour qu'on pût retrouver l'hostie en substance dans son corps, que devait-on penser ? C'était ici un des points les plus ardens de la question. Certains docteurs prétendaient que la substance de l'hostie avait disparu avec la sueur de l'animal. On répugnait généralement à admettre qu'elle avait passé par le canal digestif. Toutefois, quelques-uns plus hardis admettaient cette dernière hypothèse. Cependant, dans l'une et l'autre opinion, le rat était toujours considéré comme imprégné de la substance, sinon naturelle, du moins spirituelle de l'hostie et dans cette pensée que fallait-il faire ?

A ce sujet, on citait un passage de la *Petite Somme*

de Raymond : « Si sacerdos levet calicem, et avis una stercorisaret in calicem, consecratione jam factâ, tum dubitatur utrum sacerdos debet totum sumere, hoc est et stercus et sanguinem Christi. » Raymond concluait que si le prêtre n'éprouvait pas trop de répugnance, il devait tout avaler. Ainsi devait-on faire à l'égard du rat, car c'est par là que concluait les plus exigeants.

Un tour dans l'autre monde.

Albéric, moine du Mont-Cassin au douzième siècle, a fait le récit d'un voyage qu'il fit dans l'autre monde. Dans le cours de sa dixième année, il est saisi d'un évanouissement et il reste neuf jours et autant de nuits comme mort. A peine est-il tombé en cet état qu'un oiseau blanc comme une colombe s'approche de lui, met son bec dans sa bouche et enlève son âme, qui est apportée auprès de saint Pierre. Le prince des apôtres, accompagné de deux anges, prévient Albéric qu'il va lui faire parcourir les régions où sont punis les méchants, en commençant par les peines les moins sévères. On trouve d'abord un endroit rempli de charbons ardents et d'une vapeur enflammée. C'est là que sont purifiés les enfants ; ceux d'un an y passent sept jours ; ceux de deux ans quatorze jours, et ainsi de suite. Les individus qui se sont livrés à une conduite déréglée sont plongés dans un lac de glace qui les brûle comme du feu. Les femmes adultères sont suspendues par les cheveux au-dessus de brasiers ardents ; d'autres sont percées par des pointes de fer, et d'autres serpents leur déchirent le sein. Les calomnieurs et les faux témoins sont plongés dans les flots noirs d'un lac de soufre plein de reptiles et de scorpions ; les homicides sont plongés dans un fleuve de bronze ardent ; les démentiaques jetés

dans un puits sans fond. Tous les crimes ont ainsi leur châtement particulier. L'abîme recèle dans ses dernières profondeurs un ver d'une longueur infinie, dont l'haleine dévorante aspirait et rejetait comme autant d'étincelles des milliers de damnés. Sur le fleuve qui servait de limite à ce ténébreux empire, un pont se rétrécissant ou s'élargissant au besoin retenait les âmes encore souillées et laissait échapper celles dont les épreuves étaient finies. Les récits d'Albéric présentent, à certains égards, de l'analogie avec les idées de Dante, qui avait sans doute en connaissance de cette composition ; elle a été publiée pour la première fois à Rome en 1814 par le savant Cancellieri dans ses *Osservazioni sopra l'Originalità della divina Comedia*.

Parmi les ouvrages qui ont conservé les légendes qui circulaient au moyen âge, un des plus curieux est la relation des voyages de saint Brandan. Nous n'examinerons pas quelle a pu être la véritable biographie de ce saint qui avait vu le jour en Irlande au sixième siècle ; nous nous contenterons de signaler les singularités que présente sa vie.

Il en existe une rédaction latine faite au onzième siècle ; elle fut traduite dans la plupart des langues de l'Europe, et elle est parvenue jusqu'à nous en vers et en prose dans divers manuscrits.

Le saint moine quitta l'île d'Érin pour aller chercher, à travers les mers occidentales, la terre de promesse des saints. Après de longues navigations, il arrive au paradis des oiseaux, demeure des anges demi-tombés qui, sans partager la révolte de Lucifer, ne s'associèrent point à la résistance des milices célestes. Plus loin se montre la montagne d'enfer, dont le sommet volcanique domine l'Océan ; de noirs forgerons l'habitaient, et leurs marteaux infatigables retombaient

et jour sur les enclumes où se tordaient des réprouvés. Le saint aborda enfin au rivage désiré. Là, fut jadis le paradis terrestre, désert maintenant, mais destiné à devenir un jour l'asile des chrétiens quand recommencera l'ère des persécutions. C'est ce qu'un ange prédit aux voyageurs.

Une contre-épreuve des voyages de saint Brandan, avec la différence des lieux, des mœurs et de la couleur littéraire, se trouve dans une relation grecque écrite vers le treizième siècle (mais basée sur des traditions bien plus anciennes), relatant le voyage de trois moines de la Mésopotamie à la recherche du paradis (1). Ils traversent le Tigre, parcourent la Perse et l'Inde et arrivent enfin dans des régions inconnues peuplées de monstres et de nains.

Ils rencontrent un lac de soufre à la surface duquel s'agitent des serpents de feu ; sous ces flots empestés se fait entendre un murmure pareil à celui d'une multitude innombrable. Une voix venant du ciel s'écrie : « C'est ici le lieu des châtimens réservés à ceux qui ont renié leur Sauveur. » Les voyageurs découvrent deux montagnes très-élevées entre lesquelles est placé un homme dont la taille est de cent coudées et qui est tourmenté par des flammes ardentes. Plus loin, ils voient une femme dont le corps est entouré dans les replis d'un énorme serpent, et quand la malheureuse veut ouvrir la bouche, le reptile lui mord la langue. Ensuite vient une forêt d'arbres ressemblant à des figuiers sur lesquels se tiennent des oiseaux dont la voix est comme celle des hommes, et qui implorent la miséricorde divine. Continuant leur route, les religieux ar-

(1) Une traduction latine de cet écrit se rencontre dans les *Vitæ sanctorum* publiées par Surius (23 octobre).

rivent à un pays enchanteur au milieu duquel s'élève une église ; des ruisseaux de lait coulent d'un magnifique autel. Ils finissent par atteindre une mesure où réside un vieillard dont la chevelure, plus blanche que la neige, recouvre le corps entier. C'est saint Macaire ; il leur dit que l'endroit où se joignent le ciel et la terre et où se trouve l'entrée du paradis n'est qu'à bien peu de distance, mais il leur conseille de ne pas aller plus loin : lui-même voulut une fois s'aventurer dans cette direction, un ange le lui défendit. Les trois moines retournent alors à leur couvent.

Une âme enfermée dans la glace.

Une des légendes les plus singulières que nous ait offertes le moyen âge se rencontre dans la *Somme* de l'archevêque de Florence, Antonin (1480, titre XIV, ch. 10). Des pêcheurs amenant à terre leurs filets en automne y trouvèrent un gros morceau de glace, qu'ils offrirent en don à leur évêque, lequel souffrait aux pieds d'une douleur brûlante (la goutte). L'évêque mit cette glace sous ses pieds ; il en obtint beaucoup de soulagement, mais un jour il fut bien surpris d'entendre une voix qui sortait de ce bloc d'eau congelée. Il demanda à la voix qui elle était ; elle répondit : « Je suis un pécheur tourmenté dans cette glace par suite de mes péchés, et je ne serai délivré que lorsque tu auras dit pour moi trente messes par jour durant trente jours consécutifs. » Le charitable évêque commença sa pieuse tâche ; mais il fut soudain interrompu par la nouvelle que des ennemis s'approchaient de la ville avec l'intention de l'attaquer et de la détruire. Quand ce danger fut passé, il se remit à l'œuvre ; on vint l'interrompre derechef en le prévenant qu'une

émeute avait éclaté dans la cité. Le prélat reconnut sans peine les ruses de l'esprit malin qui voulait l'empêcher d'accomplir son dessein; il recommença ses messes et il ne s'interrompit point, bien que la ville entière parût tout à coup en flammes et que les habitants se jetassent autour de lui avec de grands cris. A peine achevait-il la dernière messe que la glace fondit, l'âme emprisonnée s'enfuit et le feu disparut sans avoir fait aucun mal.

Les Saints Patrons.

Des opinions singulières avaient déterminé le choix des saints qui servaient de patrons aux corporations d'artisans.

Les bouchers avaient saint Barthélemy, saint Hubert et saint Nicolas; les cordonniers, tanneurs et corroyeurs, saint Crépin, saint Crépinien, sainte Catherine, saint Simon et saint Jude; les orfèvres, saint Éloi et sainte Anne; les tisserands, sainte Lucie, saint Blaise, saint Sévère; les drapiers, saint Nicolas, saint Pierre, saint Paul, sainte Catherine, sainte Barbe; les tailleurs et couturiers, saint Louis, saint Urbain, saint Michel; les marchands, saint Michel, saint Nicolas, etc.

Un arbre merveilleux.

Au nombre des merveilles qui figurent dans les récits des vieux théologiens, il faut distinguer l'Arbre-Sec.

D'après le témoignage d'un crédule voyageur du treizième siècle, Guillaume de Mandeville, cet arbre s'élève près d'Hébron, non loin du sépulcre de Loth. On dit qu'il a été en cet endroit depuis le commencement du monde et qu'il avait toujours été couvert d'un

feuillage abondant jusqu'à l'époque où Jésus mourut sur la croix ; alors il devint tout sec et aride. Le vieux touriste ajoute en son naïf langage : « Dient aucunes prophécies que un seigneur, prince d'Occident, gagnera la terre de promission avec l'aide des crestiens, et fera chanter messe dessous cet Arbre-Sech, et puis l'Arbre reverdira et portera feuille, et pour le miracle mains Sarrasins et mains Juifs se convertiront à la loy crestienne, et pour ce a-t-on l'Arbre a grant reverence, et on le garde bien et chierement. »

Personne au moyen âge ne révoquait en doute qu'on ne fût préservé d'un grand nombre de maladies en portant sur soi un morceau de l'Arbre-Sec.

Purgatoire de saint Patrice.

Dès le treizième siècle, on trouve quelques traces dans les écrits du temps de la légende relative au purgatoire de saint Patrice ; on signale l'île placée dans un petit lac (le *Lough-Dery*) comme divisée en deux parties, l'une riante, fertile et contenant une église très-révérée, l'autre aride, désolée et regardée comme n'ayant pour habitants que des esprits malins ; elle renfermait neuf cavernes ; et si quelqu'un avait l'audace d'y passer la nuit, il était tellement tourmenté par les démons, qu'il était rare qu'on ne le trouvât pas mort le lendemain matin ; toutefois, s'il survivait à ces épreuves, il était délivré des tourments de l'autre monde. Saint Patrice, l'apôtre de l'Irlande, avait obtenu de Dieu qu'il en fût ainsi, afin de convaincre ses incrédules auditeurs de la vérité de ce qu'il leur prêchait à l'égard de la vie future (1).

(1) Ce qui concerne cette tradition singulière a été expliqué

Les nombreuses biographies de saint Patrice réunies dans le recueil de Colgan (*Trias Thaumaturga*, Louvain, 1647, in-folio) racontent toutes ces circonstances de diverses manières ; l'une d'elles affirme que le saint n'expulsa les diables du territoire irlandais que pour sept ans, sept mois et sept jours. Les démons, déguisés en oiseaux noirs, tourmentaient le saint tandis qu'il s'appliquait à la méditation et à l'oraison ; il les chassa du pays en frappant sur un tambour, et il frappa si rudement et si longtemps que le tambour creva, mais un ange le raccommoda aussitôt. La marque de l'accident se voyait encore du temps de l'un des biographes du saint (Joscelin ; son travail est inséré dans la vaste collection des *Acta Sanctorum*, publiée par le jésuite Bolland et ses successeurs, t. II, de mars).

Un grand nombre de fidèles vinrent jeûner et prier à l'endroit où s'était retiré Patrice, et l'opinion se répandit que ceux qui se livraient à ces actes de piété devaient, grâce aux prières et aux mérites du saint, échapper à toute punition après leur mort.

Les relations de voyages faits à cet endroit merveilleux ne tardèrent pas à se répandre ; celle qu'en fit un bénédictin de l'abbaye de Saltrey, nommé Henri, obtint un grand succès ; elle relate la descente dans la caverne et de là dans les régions de l'autre monde d'un chevalier nommé Owen ; ce qu'il y écrit est d'ail-

avec une ingénieuse érudition dans le livre de M. Thomas Wright : *Saint Patrick's Purgatory, an essay on the legends of purgatory, hell and paradise current during the middle ages*, Londres, 1844. On peut, si l'on tient à remonter aux sources premières, consulter l'*Histoire de la vie et du purgatoire de saint Patrice par le révérend Père Francois Bouillon, de l'ordre de Saint-Francois* ; elle est remarquable par tout le merveilleux qui y est prodigué.

leurs conforme aux nombreux récits de ce genre ; cette relation, dont il existe des copies dans un certain nombre d'anciens manuscrits latins, fut au moyen âge mise plusieurs fois en vers anglais et français. Une de ces dernières rédactions fait partie des poésies de Marie de France.

Le purgatoire de saint Patrice joue aussi un rôle important dans un roman de chevalerie fort goûté au quinzième et au commencement du seizième siècle, *Guerino el Meschino* ; ce paladin descend dans la caverne, il visite l'enfer, qu'il trouve partagé en sept cercles (Judas, Néron et Mahomet sont dans le dernier) ; il parcourt enfin le paradis, après avoir traversé un pont ; Énoch et Élie lui servent de guides.

Froissart et autres auteurs du moyen âge parlent longuement du purgatoire de saint Patrice, lequel, vers la fin du quinzième siècle, courut un grand danger ; le pape Alexandre VI (*si connu par ses vertus*, selon la remarque malicieuse d'un écrivain moderne) supposa, non sans raison peut-être, d'après des rapports qui lui furent faits, que la caverne mystérieuse n'était pas exempte de fraude ; il ordonna qu'elle fût fermée ; la chose eut lieu en 1497. Peu de temps après, elle fut rouverte et alors sa célébrité reprit de plus belle. L'office de saint Patrice inséré, en 1522, dans les missels romains, parle en détail du purgatoire ; l'un des plus célèbres auteurs dramatiques de l'Espagne, Caldéron, en fit le sujet de l'une de ses pièces.

Lorsque la domination protestante fut établie en Irlande, les pèlerinages aux lieux consacrés par le souvenir de saint Patrice continuèrent, mais ils furent, à plusieurs reprises, l'objet des mesures répressives de la part de l'autorité. En 1632, il fut ordonné de fermer la caverne ; en 1705, un acte du parlement défendit de

s'y réunir en foule. En dépit de ces ordonnances, les paysans irlandais continuent d'aller en pèlerinage à l'île du Lough-Dery; mais il n'est plus question de visions miraculeuses.

Le Sacré-Cœur.

La dévotion du Sacré-Cœur, aujourd'hui fort répandue, doit son origine à une visionnaire qui fut fameuse, il y a plus d'un siècle, Marie Alacoque, religieuse de la Visitation.

On trouve dans des livres de mysticité la formule de la donation que Jésus-Christ et la sœur s'étaient faite de leurs deux cœurs. La mère Greffier, supérieure du couvent, voulut bien, pour obéir à Jésus-Christ, écrire la donation de la religieuse. Le Sauveur en fut très-satisfait, et il dicta à son tour la sienne à la sœur, qui l'écrivit de son sang en ces termes : « Je te constitue héritière de mon cœur et de tous ses trésors pour le temps et pour l'éternité ; je te promets que tu ne manqueras de secours que lorsque je manquerai de puissance. Tu seras pour toujours la disciple bien-aimée, le jouet de mon amour et l'holocauste de mon amour. »

L'abbé Thiers, dont l'érudition inépuisable nous est d'un grand secours, cite un carme déchaussé, appelé Frère Arnoux de Saint-Jean-Baptiste, qui faisait contracter à ses dévotes un mariage avec Jésus-Christ. Voici le contrat qu'il faisait passer et qu'il recevait lui-même en qualité d'indigne secrétaire de Jésus-Christ ; il a été copié sur l'original qui était entre les mains d'un curé d'Orléans.

« Je, Jésus, fils de Dieu vivant, l'époux des âmes
« fidèles, prends ma fille Madeleine Gasselin pour mon

« épouse et lui promets fidélité, et de ne l'abandonner
 • jamais, et lui donner pour avantage et pour dot ma grâce
 « en cette vie, lui promettant ma gloire en l'autre et le
 « partage à l'héritage de mon Père. En foi de quoi j'ai
 « signé le contrat irrévocable de la main de mon secré-
 « taire. Fait en présence de mon Père éternel, de ma
 « très-digne mère Marie, de mon père saint Joseph et
 « de toute ma cour céleste, l'an de grâce 1650, jour de
 « mon père saint Joseph.

« JÉSUS, l'époux des âmes fidèles. »

« Ce contrat a été ratifié de la très-sainte Trinité, le même jour du glorieux Saint-Joseph en la même année.

« Fr. ARNOUX de Saint-Jean-Baptiste, carme déchaussé, indigne secrétaire de Jésus. »

« Je, Madeleine Gasselin, indigne servante de Jésus, prends mon aimable Jésus pour mon époux et lui promets fidélité et que je n'en aurai jamais d'autre que lui, et je lui donne pour gage de ma fidélité mon cœur et tout ce que je ferai jamais, m'obligeant à la vie et à la mort de faire tout ce qu'il désirera de moi, et de le servir de tout mon cœur pendant toute l'éternité. En foi de quoi j'ai signé de ma propre main le contrat irrévocable en la présence de la suradorable Trinité, de la sainte vierge Marie mère de Dieu, mon glorieux père saint Joseph, mon ange gardien et toute la cour céleste. »

On peut rapprocher de ceci un trait que signalent divers légendaires.

Sainte Catherine, récitant un jour le *Miserere*, arriva au verset : *Cor mundum crea in me, Deus* ; le Seigneur lui apparut et lui ôta son cœur ; elle resta ainsi trois jours, après lesquels Jésus-Christ lui donna un cœur

nouveau, en lui disant : « Ma fille Catherine, je t'ai donné un cœur nouveau, afin que tu sois totalement nette à mes yeux. » La sainte garda toujours une cicatrice au côté, et elle disait en ses prières : « Seigneur, je te recommande ton cœur et non pas le mien. »

Les Mormons.

Nous ne pouvons oublier le culte étrange connu sous le nom de Mormonisme ; il occupe un rang distingué parmi les aberrations religieuses ; il s'est montré à une époque où l'on aurait pu croire impossible le succès de semblables prédications. La singularité de quelques-uns de ses principes l'a rendu célèbre. Il n'est pas hors de propos d'en placer ici une esquisse rapide (1).

Les Mormons s'intitulent les saints du dernier jour (*latter day saints*) ; c'est l'attente de cette grande catastrophe qu'ils regardent comme prochaine, qui les a conduits à se séparer du reste de la chrétienté, et à choisir un genre de vie qui doit, à ce qu'ils prétendent, leur assurer un sort favorable lorsque Dieu jugera toutes ses créatures. Pour atteindre le degré de mérite qui doit faire d'eux son peuple élu, les Mormons veulent revenir à l'état social que nous montre l'Ancien Testament. Le fondateur de cette secte, Joseph Smith, était un Américain, sans instruction, qui prétendait avoir des visions. Il annonça que le Seigneur lui était apparu, lui avait annoncé que tous ses péchés étaient remis et que la véritable doctrine lui serait bientôt révélée. Il affirma

(1) Nous avons fait usage d'une curieuse notice de M. Alfred Maurv, *Revue des Deux-Mondes*, septembre 1853. Voir aussi le petit livre de M. Amédée Pichot, *les Mormons*, un vol. in-18 (Paris, Hachette).

plus tard qu'un ange lui avait annoncé où se trouvait le livre saint, écrit par des descendants d'Israël réfugiés dans le Nouveau-Monde. Ce fut enfin le 22 septembre 1827 que l'envoyé du ciel remit dans la main de Smith le volume surnaturel. Il était formé de plaques d'un métal qui ressemblait à de l'or et qui étaient attachées ensemble par trois anneaux dont elles étaient traversées. Sur plusieurs de ces feuilles on voyait un sceau mystérieux. Les caractères étaient rangés en colonnes et de forme étrange. Smith a dit que c'était de l'égyptien réformé; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à en juger par un spécimen qui en a été publié, il n'y avait entre eux et les hiéroglyphes de l'époque des Pharaons aucune similitude.

Il ne paraissait pas facile de traduire ce mystérieux écrit, mais, fort heureusement, à côté des pages métalliques, la main d'un ange avait déposé deux pierres transparentes comme du cristal et qui étaient tout simplement l'*urim* et le *thurin* placés jadis sur le pectoral du grand prêtre hébreu. En regardant le texte sacré à travers ces pierres, le sens en était révélé. Ce fut grâce à ce secours merveilleux que Smith traduisit tout le contenu des plaques, c'est-à-dire qu'il composa audacieusement le *Livre de Mormon*, ou *Histoire sacrée des peuples aborigènes de l'Amérique*; un des apôtres de la secte, M. John Taylor, en a donné une version en français; mais comme elle est très-peu répandue, elle ne nous dispense pas de placer ici une esquisse de cette production étrange.

Le *Livre de Mormon* est une contrefaçon de la Bible, une sorte de pastiche de la Genèse, des Livres des rois, des Épîtres des Apôtres et de l'Apocalypse. L'imitation est palpable; les emprunts les moins déguisés ne sont pas rares. Les invraisemblances, les anachro-

nismes, l'étrange discordance des noms, font sourire de pitié les lecteurs éclairés. Des prophéties placées dans la bouche de personnages de l'Ancien Testament, dans celles de Jésus-Christ lui-même, qu'on suppose s'être rendu en Amérique après sa résurrection, en avoir prêché l'Évangile aux descendants d'Israël, annoncent, comme de juste, les destinées futures de John Smith.

Plusieurs parties distinctes forment cet écrit; elles portent chacune le nom du patriarche américain qui en est l'auteur: Nephti, Jacob, Enos, Alma, Héliaman, Mormon enfin, dont le nom a été étendu à l'ouvrage entier, et qui est censé en avoir composé la dernière partie. Vient ensuite une sorte d'appendice dont l'auteur est un ange, du nom de Moroni, qui avait été un ancien prophète parmi les descendants de la tribu de Joseph sur le continent américain. C'est Moroni qui a scellé les annales en les accompagnant d'une exhortation à ses frères.

Le peuple de Jared, dont les ancêtres sont venus en Amérique après la confusion des langues, a péri; mais les plaques mystérieuses qu'il a laissées constituent le *Livre d'Ether*; le peuple de Déhi, qui a abandonné la ville sainte sous le règne du roi Sédécias, constitue le véritable sujet de la Bible nouvelle. Il se divise en *Néphites* qui sont bons, en *Lamanites* qui sont méchants; mais les premiers se sont laissés corrompre; ils ont disparu; les Lamanites seuls sont restés en Amérique: ce sont les Indiens, les Peaux-Rouges.

Il n'est pas facile de se rendre compte comment un personnage aussi peu lettré que Smith aurait pu composer un pareil livre dans lequel il règne, malgré beaucoup d'absurdités, une imagination puissante appuyée sur des connaissances étendues.

On a donc tout lieu de croire que, de fait, il n'en est

CURIOSITÉS THÉOLOGIQUES

pas l'auteur ; on attribue ce travail à un ministre qui, en 1812, le composa comme fiction, après avoir eu l'esprit échauffé par la découverte d'antiquités américaines dont il se plaît à expliquer l'origine. Employant un artifice auquel les romanciers ont eu mille fois recours, il donnait cette production comme un manuscrit qu'un hasard heureux avait fait découvrir, et qu'avait tracé la main d'un des derniers descendants d'une race éteinte. Ce roman fut remis à un imprimeur qui ne jugea pas à propos de le mettre sous presse, du moins sans lui faire éprouver des changements que l'auteur repoussa. Le manuscrit resta oublié, et finit par tomber, bien des années après la mort de celui auquel il devait l'existence, entre les mains de Smith, qui y vit le germe d'une publication qu'il jugea immensément utile à ses desseins. Il y introduisit les remaniements qui cadreraient avec ses projets ; il en résulta une foule d'anachronismes et de fautes grammaticales ; mais on ne s'arrête pas à ces détails, et au fond, il y a, pour bien des Américains, un intérêt véritable dans ces écrits qu'il ne faut pas apprécier au point de vue d'un lecteur français.

Nous n'avons pas ici à exposer le système religieux des Mormons ; ayant la prétention de posséder les vrais principes du christianisme, ils affirment que la doctrine divine a été perdue de vue, corrompue depuis des siècles, et qu'elle ne subsiste plus parmi les hommes.

Smith habitait dans l'état de l'Ohio la petite ville de Fayette ; après avoir réuni quelques adhérents, il se mit à donner le baptême par immersion. Traité d'imposteur, menacé par ses compatriotes, il s'éloigna, il établit la *Nouvelle Sion* dans le Missouri, et il parcourut ensuite les États-Unis, prêchant partout, recrutant des prosélytes. Des journaux furent fondés, et le nom-

bre des sectaires allait à près de trois mille, lorsqu'une catastrophe vint les frapper cruellement. Une de leurs feuilles ayant recommandé l'affranchissement des noirs, les défenseurs de l'esclavage, très-nombreux dans le pays, se levèrent, et les Mormons furent expulsés du Missouri. Ils errèrent de divers côtés, soutenant parfois des luttes à main armée, et s'établirent enfin dans l'Illinois, où ils jouirent quelque temps d'une tranquillité dont ils avaient grand besoin. Elle leur servit à faire des recrues; leur nombre s'éleva à plus de cent mille; John Smith, dont l'activité était extraordinaire, se crut un personnage et se posa en 1844 comme candidat à la présidence. Il va sans dire qu'il eut peu de suffrages. Trompé dans son espoir d'être le successeur de Washington, il vit son Église déchirée par des dissensions intestines, il fut attaqué par des ennemis exaspérés, et, le 17 juin 1844, un coup de feu lui donna la mort au milieu d'une émeute.

Il fut remplacé par Brigham Young, et après deux ans de séjour à Nauwoo, dans l'Illinois, la colonie mormoniste, en butte à des attaques incessantes, se décida à chercher un asile dans des pays éloignés. En septembre 1846, elle franchit la chaîne des Montagnes-Rocheuses et s'établit définitivement dans le territoire d'Utah, près du grand lac Sale. Elle est là entourée de déserts, sans voisins, et elle a pu se soumettre à une organisation qui en a fait une petite nation.

Les Mormons ont pris pour modèle l'ancien peuple d'Israël; ils ont emprunté à l'Ancien Testament leurs doctrines politiques et leurs idées religieuses; ils se regardent comme le peuple de Dieu, et comme étant gouvernés directement par le Très-Haut; amenés à regarder Dieu comme un roi tout humain ayant les passions, les idées et même la figure d'un homme. Jo-

seph Smith annonce dans un de ses écrits que Dieu appartient en effet à notre espèce, quoiqu'il soit infiniment supérieur à nous sous le rapport de la perfection.

La constitution des Mormons repose sur un code intitulé : *The Book of doctrine and covenants*, le livre de la doctrine et des alliances de l'Église de Jésus-Christ, des saints du dernier jour; c'est la seconde composition de John Smith, et il prétend qu'elle lui fut révélée par un ange.

La société a pour gouverneur un pontife, un chef suprême, représentant de Dieu sur la terre. Au-dessous de lui sont douze apôtres, puis un conseil des soixante-dix et un certain nombre d'anciens, de prêtres, d'enseignants, de diacres. Il existe deux ordres de sacerdoce, celui de Melchisedech, et celui d'Aaron qui n'occupe qu'un rang inférieur.

Le baptême se donne par immersion; il n'est administré qu'aux adultes qui croient et se repentent; l'imposition des mains est un droit réservé aux apôtres et aux anciens leurs délégués, et c'est cette cérémonie qui doit perpétuer parmi les saints le don du Saint-Esprit.

Nous n'avons pas le projet de retracer ici un tableau complet de la société mormoniste, mais nous ne pouvons passer sous silence le trait le plus caractéristique de cette secte, celui qui l'a surtout désignée à l'attention de l'Europe, la tolérance en matière de polygamie. Les Mormons sont très-réservés dans leurs aveux à cet égard, mais les témoignages de divers voyageurs américains sont décisifs. Chez ces sectaires, lorsqu'un homme déjà marié désire prendre une seconde femme, il faut qu'il obtienne d'abord le consentement de l'épouse qu'il a encore et celui de ses parents ou tuteurs; il doit ensuite faire approuver son union par le *voyant*,

et la femme lui est alors *scellée* sous la sanction solennelle de l'Église. La seconde épouse entre dans la maison de son mari sur le même pied que la première; elle jouit d'autant de respect et de considération. Ce second mariage peut prendre le caractère d'un vrai sacerdoce, considéré comme plus sacré et plus obligatoire que le mariage ne l'est chez les Gentils. Enfin, il est de foi chez les Mormons qu'aucune femme ne peut arriver à la béatitude céleste sans le mari, et que le mari ne peut arriver à la plénitude de la perfection dans le monde à venir, sans au moins une femme. Ainsi plus le nombre de femmes qu'un homme peut prendre est considérable, plus il fera d'étues, plus son siège dans le paradis sera élevé. Aussi la polygamie est-elle désignée chez les Mormons sous le nom de *système de la femme spirituelle*. Cette étrange liberté, qui sape par la base toute la doctrine de la famille admise chez les peuples civilisés, a révolté l'Amérique et l'Europe; elle a même suscité une espèce de schisme; car un grand nombre de Mormons qui ont pris le nom de *Gladdonistes* (ayant pour chef Gladdon, un des leurs), repoussent la pluralité des femmes; d'un autre côté, cette pratique a pu attirer à la secte un certain nombre de partisans.

DEUXIÈME PARTIE

OPINIONS RELIGIEUSES ÉTRANGÈRES AU CHRISTIANISME.

Egypte

Les anciens Égyptiens regardaient le bœuf Apis comme l'emblème vivant de la divinité; ce bœuf devait être noir par tout le corps, avec une tache blanche et carrée sur le front, et une autre, au côté droit, ressemblant au croissant de la lune; la génisse qui le portait devait l'avoir conçu d'un coup de tonnerre. Nous ignorons comment on justifiait cette dernière particularité; quant aux marques, il est permis de supposer que les prêtres les imprimaient à quelque jeune veau qu'on nourrissait secrètement. Lorsqu'on l'avait trouvé, il était conduit à Memphis, et durant les quarante premiers jours, il n'était servi que par des femmes qui se présentaient devant lui dans un costume extrêmement simplifié. Il était logé dans le temple d'Osiris; et lorsqu'il en sortait pour se promener dans la ville, ce qui était rare, il était accompagné d'une nombreuse et respectueuse escorte. On prétendait que les enfants qui avaient senti son haleine devenaient capables de prédire l'avenir, et, une fois par an, on lui présentait une génisse à laquelle des taches extérieures donnaient le droit de

prétendre à cet honneur : signe, mais peu enviable, car elle devait être mise à mort le même jour.

La fête d'Apis se célébrait une fois par an et durait sept jours. Pendant cet espace de temps, les Égyptiens croyaient que les crocodiles, renonçant à leur férocité naturelle, cessaient d'attaquer les hommes ; mais le huitième jour, ils redevaient aussi dangereux qu'auparavant.

Les collections d'antiquités égyptiennes renferment un grand nombre de figurines en terre émaillée ou en bois qu'on trouve toujours dans les tombeaux. Elles représentent un homme enveloppé dans la gaine de la momie portant les instruments à cultiver la terre, sur les épaules deux espèces de pioches ou plutôt de houes, derrière le dos un grand sac en nattes destiné à recueillir le grain. Un chapitre du plus important des livres sacrés de l'antique Égypte, le *Rituel funéraire*, signale la destination de ces figurines ; c'était un moyen de se dispenser de la prière, du même genre et aussi bien inventé que les petits moulins qu'emploient les bouddhistes. On en déposait un grand nombre dans le sépulcre avec le mort, et cela servait de compensation pour toutes les prières, cérémonies, offrandes qu'on avait négligé de faire ; aussi ces figurines étaient-elles appelées *figurines d'omission* ou de *substitution*.

La religion égyptienne reconnaissait un nombre considérable de divinités, émanant toutes d'un premier être ; leurs images sont reproduites dans les bas-reliefs, et les peintures et les signes caractéristiques de chaque divinité se voient sur sa tête, en formant sa coiffure. Le visage et le nez sont parfois tout d'une couleur consacrée pour chaque dieu, car rien n'était abandonné à l'arbitraire de l'artiste. Ces représentations étant ainsi réglées dans tous leurs détails par la loi ou par l'usage,

il en résulte une uniformité qui est d'un grand secours pour l'étude des formes figurées de la religion de l'Égypte.

Voici sous quelles images on retrouve plusieurs de ces dieux :

Deux longues plumes droites, les parties nues du corps peintes en bleu : Ammon, le créateur du monde.

Un bonnet serrant fortement la tête, visage vert, le corps en gaine, appuyé contre une colonne à plusieurs chapiteaux, et le nilomètre dans les mains : Phtha ou Vulcain.

Deux cornes de bouc, visage vert, deux serpents dressés sur les cornes; un disque au milieu et deux plumes droites surmontant le tout : Souk ou Chronos, Saturne.

Une seule plume recourbée par le haut; coiffure rayée, visage vert : Djom ou Hercule.

Bonnet serré, noir ou bleu, le croissant de la lune avec un disque au milieu, une mèche tressée pendante sur l'oreille, le visage vert, le corps en gaine : Pooh ou le dieu Lunus.

Une plume recourbée par le haut, coiffure bleue, le nez peint de couleur jaune : Thmé, la justice, la vérité.

Deux grandes cornes, un disque au milieu : Isis, sœur et femme d'Osiris.

On donnait aussi aux dieux des têtes d'animaux : Ammon avait une tête de bélier; Anubis, celle d'un chacal; Souk, celle d'un crocodile; Phtha, celle d'un épervier; Typhon (le génie du mal), celle d'un hippopotame; Hermès, celle d'un ibis; Athor (Aphrodite ou Vénus), celle d'une vache.

Dans quelques provinces de l'ancienne Égypte, on faisait une guerre acharnée aux crocodiles; on savait que Typhon, l'ennemi des dieux, en avait pris la forme.

Ailleurs on avait pour eux une vénération sans bornes; on s'efforçait d'apprivoiser un de ces hideux reptiles; on lui mettait aux oreilles des ornements d'or et des pierres précieuses; on le nourrissait de viandes consacrées. Lorsqu'il était mort, on l'embaumait, et sa momie était placée dans le labyrinthe qui recevait les tombeaux des rois. Les habitants d'Ombos portaient le délire jusqu'à se réjouir lorsque leurs enfants étaient dévorés par des crocodiles, en regardant cette mort comme très-honorable et très-heureuse.

Les Égyptiens, persuadés que Diane, voulant échapper aux géants, s'était cachée sous la forme d'un chat, avaient pour cet animal une vénération superstitieuse. Ils punissaient de mort celui qui avait le malheur de tuer, fût-ce par accident, un de ces quadrupèdes. Diodore de Sicile raconte qu'un Romain, ayant donné la mort à un chat, fut massacré par une populace furieuse, quels que fussent les efforts du roi pour le sauver. On serait mort de faim à une époque de disette plutôt que de toucher à la chair d'un dieu chat; et lorsqu'un d'eux venait à périr de mort naturelle, tous les habitants de la maison où cette catastrophe était arrivée se rasaient les sourcils en signe de deuil.

**Prostitutions religieuses chez les auteurs de l'antiquité
et chez quelques sectes modernes**

Les prostitutions religieuses forment sans contredit une des parties les plus étranges de l'histoire du culte chez les peuples anciens.

Les érudits de l'Allemagne qui ont fait de l'antiquité l'objet d'une étude approfondie et judicieuse, Boeck, Jacobs, Creuzer, les oracles de la science, ont montré

que c'était à tort que des écrivains superficiels (Voltaire entre autres) avaient révoqué en doute l'existence de cet usage qui choque au plus haut degré les idées modernes. Elle s'explique lorsqu'on se rappelle qu'on regardait en Assyrie comme article de foi que toutes les femmes mariées de Babylone étaient consacrées au culte de la grande déesse Milytta ; mais elles pouvaient s'en racheter une fois pour toutes en abandonnant leur corps à un étranger. Cette coutume, qui semble si étrange, fut une amélioration réelle introduite dans un état de choses qui sanctionnait en principe la communauté des femmes, et qui la mettait sous le couvert de la foi religieuse.

Hérodote (liv. I, chap. 199) atteste formellement l'existence de cet usage. Toute femme née dans le pays est obligée, une fois en sa vie, de se rendre au temple de Vénus pour s'y livrer à un étranger. Plusieurs d'entre elles, dédaignant de se voir confondues avec les autres, se font porter devant le temple dans des chars couverts ; là elles se tiennent assises, mais la plupart des autres s'assoient dans la pièce de terre dépendant du temple. Les étrangers se promènent et choisissent les femmes qui leur plaisent le plus. Quand une femme a pris place en ce lieu, elle ne peut retourner chez elle que quelque étranger ne lui ait jeté de l'argent sur les genoux et n'ait eu commerce avec elle hors du lieu sacré. Il faut que l'étranger, en lui jetant de l'argent, lui dise : *J'invoque la déesse Milytta*. Quelque modique que soit la somme, il n'éprouvera point de refus, la loi le défend, et cet argent devient sacré. La femme suit le premier qui lui jette de l'argent, et il ne lui est permis de repousser personne.

Ce culte se retrouve dans la plupart des pays où les Assyriens et les Phéniciens portèrent leur système religieux

Des prostitutions de ce genre avaient lieu en Égypte dans le culte rendu à Jupiter Thébéen, et dans l'Inde au culte de Parvati. On les retrouve chez les Moabites. (Voir le livre des *Nombres*, xxxv, 1.)

On consacrait à Jupiter, à Thèbes, de jeunes filles. On les choisissait parmi les plus belles et dans les meilleures familles. Dans le nombre était une jeune vierge qui était libre d'accorder à qui elle voulait ses faveurs jusqu'à ce qu'elle fût nubile; alors on la mariait, mais jusqu'à son mariage on la plénrait comme morte. (Strabon, liv. 17.)

Hérodote ajoute qu'une coutume analogue existait dans l'île de Chypre. Les jeunes habitantes de Paphos s'offraient aux étrangers, et le prix qu'elles en recevaient servait à former leur dot. Les Tyriens portèrent cet usage à Carthage, et, sous les auspices de Vénus Astarté, il fut suivi religieusement, ainsi que le constate Valère Maxime (liv. vi, chap. 6) et d'autres auteurs. A Byblos, ville de Phénicie, les jeunes filles avaient le choix de sacrifier leurs cheveux à la déesse ou de se livrer un jour entier aux étrangers (Lucien, *de la Déesse de Syrie*); il paraît, d'après divers témoignages relatifs à la corruption qui régnait en cette ville, qu'elles préféraient conserver leur chevelure. Les Bybliennes faisaient cadeau d'images fort peu décentes aux étrangers qui les avaient possédées pendant les fêtes d'Adonis. Le temple d'Aphakée, dans les montagnes du Liban, était le théâtre d'un culte non moins dissolu. L'auteur du *Traité de la Déesse de Syrie* en fait un tableau que nous ne reproduisons point et pour cause; il en dit autant du temple d'Héliopolis, ville dont les habitants prostituaient leurs filles aux étrangers qui passaient dans le pays.

On rencontre d'ailleurs chez des peuples contempo-

rains qui habitent également la Syrie des traces du culte impur qui fleurissait dans l'ancienne Babylone.

Le savant Sylvestre de Sacy, dans son ouvrage sur les Druses, nous apprend que les Nozaïris disent que la cohabitation charnelle ajoute à la perfection de la religion ; ils s'écrient : « Malheur ! malheur infini ! à la femme fidèle qui refuse ses faveurs à son frère ! » c'est-à-dire à l'homme qui partage la croyance de cette secte. Volney, dans son *Voyage en Syrie*, parle des Nozaïris ou Anduriè ; ils sont divisés en plusieurs sectes : les Schaussiè ou adorateurs du soleil ; les Kelliè, adorateurs du chien ; les Zadmousiè, qui rendent un culte à l'organe des femmes. On assure qu'ils ont des assemblées nocturnes, où, après quelques lectures, ils éteignent les lumières et se mêlent comme les anciens Gnostiques.

Les Yezidis, secte de la Mésopotamie, persécutée, objet de haine pour les musulmans ainsi que pour les chrétiens, sont de même soupçonnés de donner à la communauté des femmes une sanction religieuse ; ils passent pour adorer le diable ; ils paraît qu'ils le regardent comme étant encore doué d'une puissance immense, et comme devant plus tard être remis en possession de toutes ses dignités auprès du Très-Haut. Il se montrera alors reconnaissant des hommages qu'on lui aura rendus. Jamais ils ne prononcent son nom, et ils évitent d'employer les mots arabes qui ressemblent au mot *mahloua*, le maudit. Ils ont un grand respect pour les patriarches de l'Ancien Testament, et pour Jésus-Christ qu'ils regardent comme un archange qui avait pris la forme d'un homme et qui fut enlevé au ciel sans mourir sur la croix.

Singularités du paganisme antique

Les Siciliens vénéraient la déesse de la gourmandise. Ils lui élevèrent un temple et placèrent sa statue auprès de celle de Cérés.

La ville d'Adrami, en Sicile, devait son nom au dieu *Adramus*, qui n'était guère connu ailleurs, mais qui avait là un temple gardé par un grand nombre de chiens consacrés à cette divinité. Ces animaux caressaient ceux qui approchaient du temple dans de pieuses intentions ; la nuit ils servaient de guide aux gens ivres, mais ils déchiraient avec fureur les méchants. On a prétendu qu'ils s'acharnaient surtout contre ceux qui s'étaient rendus coupables de quelque faute contre la chasteté. Un des prêtres d'Adramus revenant un matin de la ville où il avait passé la nuit, les chiens s'élançèrent sur lui avec fureur et voulurent le déchirer ; on eut grand'peine à le sauver, et on prit le parti de détruire des animaux aussi dangereux.

Elie raconte que dans une île du Pont, consacrée à Hercule, les rats respectaient les offrandes dédiées aux dieux, et se retiraient de l'île quand les raisins commençaient à mûrir, de peur de commettre un sacrilège.

Quelques usages singuliers étaient répandus chez les anciens, dans les Éphestries, fêtes établies à Thèbes, et durant lesquelles on promenait dans la ville la statue du devin Térésias, revêtue d'habits de femme. La procession finie, on la couvrait de nouveau des vêtements d'un homme.

Les habitants de Tanagra, ville d'Achaïe, vénéraient le dieu Eunostos, dont le temple était rigoureusement fermé à toutes les femmes. Lorsqu'il arrivait quelque malheur public, on ne manquait pas de l'attribuer à la

violation de cette loi. On se livrait à des perquisitions sévères pour découvrir si quelque femme n'était pas entrée, ne fût-ce que par mégarde, dans le temple ; si on venait à découvrir une coupable, elle était impitoyablement mise à mort. Cicéron nous apprend, dans ses discours contre Verrès, qu'il y avait à Catane une statue de Cérès qu'il était défendu, sous peine de mort, à tout homme de toucher et même de regarder.

N'oublions pas le dieu Eurynome, auquel les anciens attribuaient l'horrible fonction de ronger la chair des cadavres. On voyait dans le temple de Delphes une image de cette hideuse divinité. Sa couleur était d'un bleu noirâtre, et le siège sur lequel elle était assise était couvert d'une peau de vautour.

Les Abderitains avaient la coutume de dévouer, pour le salut de tous, quelques malheureux citoyens qu'on assommait à coups de pierres.

On célébrait dans l'île de Naxos des fêtes auxquelles on donnait le nom d'*Arianées*, en mémoire d'Ariane, que Thésée avait abandonnée près du terme de sa grossesse. Une des cérémonies qui se pratiquaient était qu'un jeune homme se mit au lit et contrefit tous les efforts douloureux d'une femme en travail.

Parmi les bizarreries de l'esprit humain, il serait difficile d'en rencontrer une plus extravagante que le culte rendu à Baal-Peor, idole des Moabites, s'il fallait s'en rapporter à des rabbins qui affirment que l'hommage rendu à ce dieu consistait à *distendere coram eo foramen podicis et stercus offerre* ; mais cette obligation est loin d'être prouvée. On est même dans l'incertitude sur ce qui regarde le dieu Beelzébuth, dont le nom signifie prince des mouches. Quelques savants ont pensé que son idole, souvent arrosée de sang, était habituellement couverte de mouches ; d'autres ont signalé une

superstition d'après laquelle on se figurait qu'aucune mouche ne pouvait entrer dans le temple de cette divinité. Nous ne nous chargeons pas de décider entre ces deux assertions contradictoires.

Un taureau consacré au soleil était vénéré à Hermonthis, en Égypte ; son poil changeait de couleur à chaque heure du jour, et croissait dans un sens contraire à celui des autres animaux. C'est du moins ce qu'affirment quelques anciens auteurs un peu crédules.

L'eau, comme élément, devait recevoir des sacrifices chez divers peuples anciens. C'est dans le lac sacré d'Aphaca en Syrie qu'on jetait les offrandes pour la Venus Aphacitis. Les eaux de la mer Morte et de quelques rivières de la Palestine étaient également des eaux sacrées. Le sang des animaux immolés en l'honneur de Neptune était mêlé aux flots de la mer ; du temps de saint Augustin, il existait encore dans l'Afrique carthaginoise l'usage de jeter la chair des victimes dans les sources et les fleuves. Lucien parle d'une fontaine à Béryte contenant des poissons sacrés.

La religion phénicienne, transportée à Carthage, multiplia les sacrifices d'êtres vivants. Les taureaux occupaient le premier rang ; on les offrait particulièrement en l'honneur de Baal ou d'Hercule : les vaches ne servaient pas aux sacrifices ; et Porphyre remarque que les Égyptiens et les Phéniciens auraient mieux aimé manger de la chair humaine que de la chair de vache. On n'immolait pas non plus les veaux ; toutefois on amputait leurs parties génitales pour les offrir à Vénus. Les sacrifices de boucs étaient fort estimés ; on donnait un bouc aux femmes sacrées, *Khetochet*, comme prix de leur prostitution. Parmi les oiseaux, on accordait la préférence à ceux qui semblent avoir l'instinct de la

génération le plus marqué, tels que les pigeons, les poules, les perdrix, les cailles.

Des sacrifices humains étaient offerts aux dieux vengeurs ; les victimes devaient être pures et sans tache ; on choisissait des enfants, de jeunes vierges. On désignait en même temps l'objet le plus cher, le premier-né ou le fils unique des plus nobles familles de l'État. Le fils aîné du roi était la plus belle victime. On offrait ces sacrifices annuellement pour la grande fête de la Purification ; puis à l'occasion d'une grande entreprise, comme la fondation d'une ville ou une expédition. Imilcar, voyant en Sicile ses troupes décimées par une épidémie, fit sacrifier un enfant à Saturne et jeter dans la mer une foule de victimes en l'honneur de Neptune.

Chez divers peuples un culte religieux a été rendu aux arbres ; les Indiens, au dire de Quinte-Curce, vénéraient des arbres qu'on n'aurait pu endommager sans commettre un grand crime. Chez les Perses on regardait comme sacré l'arbre *Barsom*, sur lequel veille le soleil. Les Persans modernes rendent une sorte de culte à certains arbres qu'ils ornent de morceaux d'étoffe et auxquels ils donnent le nom de *Dirakel-i fuzel*, arbre excellent, et *dir dar*, arbre-génie. On a également en Orient de la vénération pour les cyprès ; Xercès obéissait à une semblable superstition lorsqu'il offrit ses ornements d'or à un platane qui se trouvait sur sa route ; des auteurs anciens se sont trompés en ne voyant dans cet hommage qu'une passion insensée pour cet arbre. Les traditions religieuses des Ouïgours font également mention d'arbres merveilleux ; il s'en trouvait deux au confluent de deux rivières ; l'un était semblable au cyprès, l'autre au bouleau. Ils s'élevèrent en rendant des sons harmonieux ; puis ils s'ouvrirent et il en sortit cinq enfants, dont l'un devint roi des Ouïgours.

Les enfants, devenus grands, s'approchèrent avec respect des deux arbres qui leur parèrent en leur recommandant la sagesse, et en leur souhaitant une bonne renommée et une longue vie.

Les anciens Gaulois

Les doctrines et les rites des druides ou prêtres des anciens Gaulois sont peu connus; on ne trouve chez les auteurs de l'antiquité que des témoignages vagues et insuffisants.

On sait toutefois que leurs cérémonies n'étaient pas exemptes de singularité. Pline rapporte qu'avant de cueillir une plante, ils examinaient la situation des planètes. Celui qui la cueillait devait être habillé de blanc, avoir les pieds lavés et nus. Le gui du chêne était à leurs yeux une plante sacrée que le chef des prêtres coupait, au mois de décembre, en grande cérémonie et avec une faucille d'or. L'eau du gui était regardée comme un contre-poison des plus efficaces et comme très-propre à féconder les animaux stériles. Des idées semblables étaient répandues en Allemagne; on pensait qu'un homme qui portait sur lui du gui de chêne ne pouvait être blessé, et qu'il était même certain d'atteindre ceux contre lesquels il décochait ses flèches. Les druides conservèrent longtemps l'usage des sacrifices humains; on prétend que lorsqu'ils se réunissaient, ils faisaient mourir celui d'entre eux qui arrivait le dernier à leurs assemblées; c'était un moyen rigoureux, mais efficace pour recommander l'exactitude.

Les anciens Gaulois se servaient pour empoisonner leur flèche d'une herbe qu'ils appelaient *belinuncia* et qui était consacrée à Apollon; ils croyaient aussi qu'elle avait la propriété de faire tomber la pluie. On la

cueillait avec des cérémonies singulières. Les femmes se réunissaient et plaçaient à leur tête une jeune vierge qui, dépouillée de ses vêtements, cherchait cette herbe et la déracinait avec le petit doigt de la main droite. Elle allait ensuite la plonger dans une eau courante ; les autres femmes secouaient sur le visage de la jeune fille des branches d'arbres mouillées, et lors que la cérémonie était finie, la prêtresse était obligée de marcher à reculons jusqu'à ce qu'elle fût rentrée en son logis.

On a toujours aimé à faire pénitence sur le dos du prochain. Les Gaulois avaient ce goût ; dans les calamités publiques, ils chargeaient un de leurs concitoyens de toutes leurs iniquités et de tous les malheurs qui les menaçaient. Ils l'accablaient d'imprécations et ils le dévouaient à la colère céleste. Lorsque l'antique cité de Marseille était en proie à une maladie contagieuse, les druides engageaient un indigent à se dévouer volontairement pour le salut commun ; en échange de ce sacrifice, on lui promettait une place parmi les dieux. La victime volontaire était fêtée, logée, nourrie délicatement pendant un an entier. On la couronnait de fleurs, et, après l'avoir chargée d'imprécations, on la précipitait du haut d'un rocher. Si quelque personnage d'un rang plus élevé s'offrait à périr pour la patrie, on le lapidait hors de la ville ; c'était une marque d'honneur. Parfois ces malheureux, responsables des fautes publiques, étaient cloués ou attachés à un arbre et tués à coups de flèche ; parfois aussi on les plaçait sur des tas de paille et de foin avec des animaux de diverses espèces et on les livrait aux flammes.

Les Germains et les peuples du Nord

Les anciens Germains conservaient dans leurs demeures avec la plus grande vénération des petites figures de bois appelées *Abrunes* et qu'ils regardaient comme des dieux pénates ou lares qui prenaient soin des maisons et de leurs habitants. Ces figures représentaient presque toujours des femmes ; on croyait que le destin et la fortune des familles étaient en leur pouvoir. On les faisait avec des racines, et surtout avec des mandragores ; on les habitait soigneusement ; on les couchait dans des coffrets ; on les lavait une fois par semaine avec de l'eau et du vin ; à chaque repas on leur offrait des aliments et des boissons, autrement elles auraient crié comme des enfants qui souffrent de la faim et de la soif ; on les tenait renfermées dans un lieu secret d'où on ne les tirait que pour les consulter ; on leur demandait toutes sortes de biens et surtout la guérison des maladies les plus rebelles aux remèdes. On croyait qu'elles révélaient l'avenir, soit par un mouvement de tête, soit en proférant quelques paroles.

Chez les Germains, lorsqu'un homme se noyait sur les côtes de l'île d'Abalus et qu'on ne pouvait retrouver son corps, on offrait, durant cent ans, à ses mânes des sacrifices expiatoires.

Les Vandales rendaient leurs hommages à une idole qu'ils nommaient Hennil, et à laquelle ils donnaient la forme d'un bâton ayant une main et un anneau de fer. Lorsqu'ils étaient menacés de quelque danger, ils le portaient processionnellement et en criant : « Réveille-toi, Hennil, réveille-toi. »

Les Danois s'assemblaient une fois tous les neuf ans, au mois de janvier, dans un endroit de l'île de Zélande

nommé Lethra ; ils immolaient quatre-vingt-dix-neuf victimes humaines, et tout autant de chevaux, de chiens et de coqs.

Les Scandinaves représentaient l'enfer comme un vaste édifice construit de cadavres de serpents dont toutes les têtes, tournées vers l'intérieur, vomissaient des flots de venin, et formaient ainsi un fleuve horrible dont le courant rapide entraînait les adultères, les meurtriers et les parjures.

Thor, dieu des Scandinaves, possède un palais formé de cinq cent quarante salles ; son char est traîné par deux lions ; il possède trois objets miraculeux : une massue avec laquelle il brise la tête de ses ennemis et qui revient d'elle-même dans sa main quand il l'a lancée ; un baudrier qui double ses forces lorsqu'il l'attache autour de son corps ; des gants de fer qui sont indispensables pour tenir le manche de la massue.

Les traditions scandinaves font mention d'un pont qui joint le ciel à la terre ; il est formé de feu, et il s'offre aux regards sous l'aspect de la portion de l'arc-en-ciel qui est de couleur rouge. Les géants qui habitent la montagne ne peuvent, à leur grand regret, s'en servir pour aller au ciel, à cause des flammes qui le composent. Il est d'une solidité extrême, et cependant il sera mis en pièces lorsque les démons le traverseront à cheval, après avoir franchi les grands fleuves de l'enfer.

Chez les Indiens, il existait, d'après d'anciens voyageurs, un usage assez bizarre, celui de se faire peser pour la rémission de ses péchés. Après s'être placé dans un des bassins de la balance, on mettait dans l'autre diverses denrées pour faire le contre-poids. « Ceux qui s'accusent d'être gourmands, dit le voyageur Mendez Pinto, se pèsent avec du miel, du sucre, des

œufs, du beurre; ceux qui se sont livrés aux plaisirs sensuels se pèsent avec du coton, de la soie, des parfums et du vin; ceux qui ont été avarés et dépourvus de charité pour les pauvres se pèsent avec des pièces de monnaie. Toutes ces denrées sont pour les brahmanes, et tout riche Indien voulant sortir de la balance complètement purifié de tous ses péchés, on comprend quelle source de richesses cette justification par la balance était pour les desservants des autels de Brahma.

Dans le royaume de Carnate, il y avait une pagode où brûlait toujours un feu des plus ardents destiné à faire rougir un fer sur lequel étaient représentés les trois personnages de la trinité indienne. C'était un très-grand honneur que de se faire appliquer cette marque sur l'épaule, et l'on y trouvait une promesse de félicité dans l'autre monde; mais les brahmanes, détenteurs de ce fer précieux, ne l'appliquaient que moyennant paiement d'une bonne somme.

Jadis le zamorin ou roi de Calicut, sur la côte de Malabar, ne pouvait régner plus de douze ans. Lorsque ce terme était venu, il était obligé de se donner la mort sur un échafaud, après s'être préparé à ce sacrifice par un long jeûne et par des prières ferventes. On lui faisait des funérailles magnifiques et l'on choisissait un autre monarque. Cette coutume fut abolie, mais on lui en substitua une autre tout aussi singulière. Quand le zamorin avait régné douze ans accomplis, on publiait dans ses États une sorte de jubilé qui durait une dizaine de jours consacrés aux fêtes et à la réjouissance. Le monarque habitait alors sous une tente dressée exprès pour lui dans une vaste plaine. Les douze jours expirés, il était permis à quatre hommes, quels qu'ils fussent, d'essayer de tuer le zamorin, et celui qui aurait réussi devait être placé sur le trône; mais l'entre-

prise était difficile, car le prince avait soin de se faire entourer de gardes nombreux et vigilants, et on mettait à mort, sans trop d'examen, quiconque était aperçu rôdant autour de l'habitation du roi avec des intentions soupçonnées d'être suspectes.

Les Hindous, superstitions et légendes.

Entre autres rites singuliers du culte brahmanique, il faut distinguer les offrandes faites aux pitris ou aux manes. Ces offrandes consistent en gâteaux de graines et de lait ; on en brûle une partie ; on donne le reste à un brahmane, à une vache ou à une chèvre. La femme qui mange le gâteau placé au milieu, en récitant certaines prières, obtient un enfant mâle. Selon la nature des offrandes, les mânes éprouvent une satisfaction plus ou moins longue ; ils sont satisfaits un mois entier d'une offrande de sésame, de riz, d'orge, de racines et de fruits ; la chair de poisson leur cause du plaisir pendant deux mois ; celle des bêtes fauves, trois mois ; celle du mouton, quatre mois ; celle des oiseaux dont l'usage est permis, cinq mois ; celle du chevreau, six mois ; du daim, sept mois ; de la gazelle, huit mois ; du cerf, neuf mois. La chair du sanglier et du buffle les satisfait pour dix mois ; celle des lièvres et des tortues pour onze. Une offrande de lait de vache et de riz préparé avec du lait leur est agréable pendant un an, et la chair d'un vieux bouc blanc, à longues oreilles, pendant douze années. Les écrevisses, la chair du rhinocéros et le miel leur causent un plaisir éternel.

Voici quelles sont les règles de conduite imposées à un brahmane.

Il ne doit jamais regarder le soleil pendant son lever,

ni pendant son coucher, ni lorsqu'il est réfléchi dans l'eau ; il ne doit pas enjamber par-dessus une corde à laquelle un veau est attaché, il ne doit jamais satisfaire les besoins naturels en regardant le soleil, l'eau, le feu ou une vache ; en ce cas, il doit avoir, le jour, le visage dirigé vers le nord, et la nuit vers le sud. Il ne doit ni souffler le feu avec sa bouche, ni montrer à quelqu'un l'arc-en-ciel. Couper de l'herbe avec ses ongles, monter sur le dos d'une vache ou d'un taureau, sont des actes fort répréhensibles. S'il marche sur des cheveux, sur de la cendre, sur des os, sur des grains de coton, sur de la paille, sa vie sera abrégée.

Si une vache, une grenouille, un chat, un chien, un serpent ou un rat, passe entre le maître et son élève, l'étude doit être suspendue pendant un an et un jour.

Il ne faut jamais se baigner dans une pièce d'eau appartenant à un autre, car en le faisant on est souillé d'une partie du mal que le maître de cette pièce d'eau a pu commettre.

Voici, suivant la mythologie indienne, l'origine des éclipses. Un *Asoura* ou Titan, nommé Râhou, se mêla aux dieux afin d'avoir sa part de la liqueur qui donnait l'immortalité.

Au moment où il venait de porter ses lèvres à cette ambrosie, le soleil et la lune le dénoncèrent à Vischnou, qui, d'un coup de disque, lui trancha la tête. Le breuvage divin avait rendu l'Asoura immortel. Sa tête, par vengeance, se jette de temps en temps sur le soleil et sur la lune pour les dévorer.

Les Hindous reconnaissent vingt et un enfers ; les noms de quelques-uns d'entre eux peuvent se traduire de la manière suivante : lieu des ténèbres, séjour des larmes, fleuve aux grandes vagues, séjour des douleurs,

lieu infect, place des dards de fer, lieu où les méchants sont exposés au feu dans une chaudière.

Dans le Pantala ou enfer des Hindous, les fautes des humains sont soumises à des punitions spéciales : les hommes qui auront méprisé les lois de la religion seront jetés sur des monceaux d'armes tranchantes, et subiront ce supplice autant d'années qu'il y a de poils sur leur corps. Les adultères seront contraints d'embrasser une statue de fer rougie par le feu. Ceux qui ont outragé les brahmanes seront coupés par morceaux. Ceux qui auront péché avec des courtisanes marcheront sur des épines. Les avares serviront de pâture aux vers. Les médisants et les calomniateurs seront forcés de manger les matières les plus dégoûtantes. Ceux qui auront frappé des vaches seront battus sur des enclumes.

Un jour de Brahma équivaut à 4,320,000,000 d'années humaines de 360 jours ; la nuit a une durée égale. Trente jours de Brahma forment un mois ; l'année de Brahma comprend douze mois et équivaut à 3,110,400,000 d'années humaines.

Tout récemment, l'Inde était en émoi parce qu'on s'était aperçu que, d'après une vieille prédiction presque aussi claire que celles de Nostradamus, la domination anglaise ne devait durer que cent ans. Fondée par suite d'une bataille gagnée sur les bords du Gange en 1757, elle allait donc prendre fin en 1857. Des brahmanes, payés, dit-on, par le gouverneur général, ont démontré d'une façon irrécusable que la prophétie était mal interprétée ; nul doute que les Anglais ne doivent gouverner l'Inde que pendant cent ans ; mais cela doit s'entendre, non des années humaines de 365 jours, mais des années de Brahma ; c'est donc dans l'an du monde 314,040,001,857 (selon la façon de compter des Euro-

péens), que cette révolution doit s'accomplir. Il faut que les Hindous qui rêvent leur indépendance prennent patience et attendent jusqu'alors.

Les Hindous donnent le nom de *Rakshasas* à des génies malfaisants, ennemis des dieux : avides de sang humain, ils hantent les forêts et les cimetières; ils déterrent les cadavres et dévorent les hommes dont ils peuvent se saisir. Leur nombre est immense et il s'accroît sans cesse, car les âmes des méchants sont souvent condamnées à entrer dans le corps d'un Rakshasa et à y demeurer plus ou moins de temps, selon l'étendue de ses fautes.

La légende indienne relative au dernier déluge donnera une idée de la singularité des récits que présentent les poèmes religieux de l'Indoustan. Le pieux monarque Vaivaswata se livrait aux austérités les plus rigoureuses. Un jour il était sur les bords d'une rivière occupé de ses pratiques de dévotion, un petit poisson lui adressa la parole et le pria de le retirer de l'eau afin de l'empêcher de devenir la proie d'autres poissons. Le roi plaça le poisson dans un vase plein d'eau; mais celui-ci grossissant sans cesse, il fallut le transporter successivement dans un lac, dans le Gange, et enfin dans la mer. Tout énorme qu'il était, le poisson restait facile à porter; il adressa enfin de nouveau la parole à Vaivaswata, et dit : « Le moment de la dissolution de l'univers est arrivé; bientôt tout ce qui existe sur la terre sera détruit; il faut que tu construises un navire dans lequel tu t'embarqueras après avoir pris avec toi des graines de tous les végétaux. Tu m'attendras sur ce navire, et je viendrai à toi, ayant sur la tête une corne qui me fera reconnaître. » Le saint obéit, il construisit un navire, s'y embarqua, et il attacha un câble très-fort à la corne du poisson; le navire fut traîné

pendant plusieurs années avec une extrême rapidité au milieu des ténèbres d'une tempête effroyable, et il aborda enfin au sommet du mont Himavat (Himalaya). Le poisson dit alors : « Je suis Brahma, le seigneur des êtres ; je n'ai personne au-dessus de moi. » Il recommanda ensuite à Vaivaswata de créer tous les êtres. Divers auteurs indiens attribuent au dieu Vischnou cette métamorphose en poisson ; elle avait pour but de recouvrer les *Védas* ou livres sacrés qu'un géant avait dérobés, et c'est la première des neuf *avaturs* (incarnations ou descentes de Vischnou sur la terre).

Un auteur de la fin du seizième siècle, le père Jarric, nous fait connaître un usage répandu dans l'Inde et que réprouve la philanthropie moderne.

« Les rois malabares ont coutume de célébrer tous les ans une feste solemnelle à la lune nouvelle du mois d'octobre pour faire mémoire des victoires que leurs idoles ont jadis gagnées selon qu'ils disent. Et lors ils sont obligés de commander qu'on mette le feu aux maisons de quelques-uns de leurs sujets dont le choix appartient aux brahmanes, lesquels ne choisissent pas celles de leurs amis, mais de ceux à qui ils portent une dent de laict ou qui leur sont ouvertement ennemis et bien souvent de gens meilleurs qu'ils ne sont. La chose se faict de nuit et le plus secrètement qu'il est possible, de façon qu'on surprend ces pauvres gens au dépourvu, et lorsqu'ils y pensent le moins, ils se trouvent soudain environnez de feu et de gens d'armes. Les personnes, les maisons et tout ce qu'il y dedans se brusle sans qu'aucun y ose toucher, car on tient cela pour anathème, et ils appellent ce cruel embrasement sacrifice de feu et de sang. »

Les Indiens.

La légende de Devandiren, que nous prenons parmi celles en si grand nombre qui remplissent les livres des Indiens, donnera une idée de ces singulières compositions. Devandiren régna sur trois cent trente millions de dieux ou de demi-dieux. Il eut à soutenir de rudes combats contre les géants qui voulaient l'expulser du paradis, mais il finit par rester vainqueur. Cherchant quelque distraction, il descendit un jour sur la terre et il devint amoureux de la femme d'un pénitent nommé Guadamen. Cet anachorète avait l'habitude de se lever tous les matins, dès que le coq chantait, pour se purifier dans les eaux du Gange. Devandiren se transforma en coq et fit entendre sa voix avant l'heure accoutumée. Le pénitent, induit en erreur, se leva pour aller se baigner ; mais il s'aperçut qu'il n'était que minuit, il revint chez lui et il surprit le dieu avec sa femme ; il le maudit en souhaitant que tout son corps fût couvert d'organes exprimant ses désirs adultères. L'imprécation eut un effet immédiat ; le dieu, fort embarrassé de l'état dans lequel il se trouvait, et n'osant se montrer, supplia Guadamen de lui pardonner, et il obtint que les marques accusatrices et trop significatives seraient remplacées par des yeux. De là vient l'habitude de représenter Devandiren avec le corps tout couvert d'yeux ; il a quatre bras et il est monté sur un éléphant blanc.

D'après les livres sacrés des Indiens, celui qui mange en regardant l'orient prolonge sa vie ; en regardant le midi, il acquiert de la gloire ; en se tournant vers l'occident, il parvient au bonheur ; en se dirigeant vers le nord, il obtient la récompense de la vérité.

Indra, roi du ciel, a pour âme l'arc-en-ciel, et son corps est couvert de mille yeux, qui sont les étoiles. Son règne finit au bout de l'une des quatorze périodes qui composent un jour de Brahma. Alors l'Indra régnant est remplacé par celui des hommes, des génies ou des dieux qui a le mieux mérité cet honneur. Il pourrait même, avant le terme fixé, être dépossédé par un saint ayant accompli des austérités qui le rendraient digne du trône de l'Indra. Cette crainte l'occupe souvent, et aussitôt qu'un personnage se livre à de pieuses mortifications capables de l'inquiéter, Indra lui envoie une nymphe pour le tenter, le faire succomber et lui enlever tout le fruit de ses austérités.

Doorga, femme de Siva, est une des principales divinités des Indiens. Ils prétendent qu'elle réside dans les eaux du Gange, où elle reçoit ceux qui s'y précipitent. Aussi regarde-t-on comme jouissant d'un bonheur immense ceux qui se noient dans ce fleuve, et on se garde bien de rien faire pour les sauver.

Bod est une divinité que les femmes de l'Inde invoquaient pour devenir fécondes. Lorsqu'une femme, devenue enceinte par l'effet de la bienveillance de Bod, mettait au monde une fille, cette fille était élevée dans le temple de la déesse jusqu'à ce qu'elle fût nubile. Alors elle était obligée de se prostituer à la porte du temple et de mettre ses attraits à l'enchère. L'argent qu'elle retirait de ce commerce ne lui appartenait pas; il lui était expressément enjoint de le remettre entre les mains du prêtre de Bod.

Un temple célèbre, consacré à Siva et à son épouse Guhyisvari, s'élève dans la vallée de Katmandou (Himalaya); les pèlerins qui vont y faire leurs dévotions sont assurés qu'après leur mort leur âme ne passe point dans le corps d'un animal inférieur à l'homme. La

Rivière qui coule au pied de la colline est sacrée ; c'est conquérir la béatitude que de mourir dans ses ondes ou de vivre confiné sur ses bords.

Vischnou a pour monture l'oiseau Garoudha, qu'on représente d'ordinaire avec le corps d'un aigle et la tête d'un jeune homme d'une grande beauté ayant au cou un collier blanc. On prétend qu'il naquit d'un œuf que sa mère Diti avait pondu cinq cents ans avant qu'il ne vint à éclore.

La pagode de Cusi, située sur les bords du Gange, jouit d'un singulier privilège. Lorsque ceux qui y meurent sont à l'agonie, Vischnou ne manque point de venir leur souffler dans l'oreille droite, et il les purifie ainsi de tous leurs péchés. Les âmes de ceux qui meurent en ce lieu ne doivent plus retourner sur la terre, et leurs corps se changent en pierres.

Luchmi, déesse de l'abondance, est une des épouses de Vischnou ; elle est douée d'une beauté parfaite. Les Hindous prétendent qu'elle n'a point de formes qui lui soit particulière ; elle est à la fois une montagne, un cheval, un vache, un arbre ou tout objet quelconque. Ils portent son nom attaché au cou ou au bras, et se regardent ainsi comme étant à l'abri d'accidents fâcheux.

Parmi les habitants du Panthéon indien, on distingue sans peine, à la tête d'éléphant placée sur ses épaules, Ganésa, le dieu de la sagesse. La légende raconte comment cet attribut est venu faire partie de sa personne. Fils de Siva et de Parvati, il venait de naître, et tous les dieux étaient accourus pour le bénir ; le redoutable Sani, monté sur un vautour, était arrivé tout comme les autres ; mais, sachant que ses yeux consumaient tout ce qu'ils regardent, il les détournait prudemment ; l'imprudente mère du jeune enfant ne comprit pas le motif de cette réserve ; elle insista pour que Sani

regardât le nouveau-né, dont la tête disparut aussitôt en un tourbillon de fumée. La déesse allait se jeter sur le meurtrier, mais Brahma intervint, et il enjoignit à Sani d'aller prendre la tête du premier être qu'il trouverait endormi vers le nord, qui fait toujours périr ceux qui se livrent au sommeil tournés en cette direction. Sani rencontra un éléphant, lui coupa la tête et vint l'ajuster sur le cou du jeune Ganésa. Afin de consoler la mère désolée de voir son fils aussi étrangement défiguré, Brahma lui promit qu'il serait le premier des dieux auxquels s'adresseraient les invocations des fidèles. Ganésa eut un autre malheur dans le cours de sa carrière; il refusa l'entrée du palais de Siva à Vischnou, qui avait pris la forme de Rama et qu'il ne reconnaissait pas; l'un et l'autre dieu en vinrent aux mains, et, d'un coup de son poing robuste, Vischnou fit voler en morceaux une des défenses de Ganésa.

Le sacrifice d'un cheval est un acte religieux de l'ordre le plus relevé; un prince qui l'accomplirait cent fois aurait le droit de régner sur les dieux. Ce sacrifice était dans le principe emblématique (le cheval était seulement attaché pendant la cérémonie), il est ensuite devenu réel. Le législateur Manou a reconnu que l'homme qui ferait chaque année un pareil sacrifice et que celui qui, de sa vie entière, ne mangerait pas de viande, obtiendraient une récompense égale pour leurs mérites.

D'après les brahmanes les plus instruits, la femme qui viole ses devoirs envers son époux renaît après sa mort sous la forme d'un chacal.

Celle qui monte sur le bûcher de son mari défunt s'égale elle-même à Aroundhenti, l'épouse de Vashishta, et jouit du bonheur dans le ciel avec son époux. Elle habite au ciel avec lui pendant trois coti et demi (trente-

cing millions d'années), autant qu'il y a de poils sur le corps de l'homme. Elle purifie trois générations, et quand même son mari serait coupable d'avoir tué un brahmane, elle le purifierait de ce péché.

Le figuier est regardé dans l'Inde comme un arbre sacré; on donne pour motif que Vischnou a vu le jour sous son ombrage. Dans quelques provinces du ci-devant empire du Mogol, on est bien persuadé que l'imprudent qui enlèverait une seule de ses feuilles perdrait la vie avant la fin de l'année.

Les brahmanes portent en bandoulière pour marque distinctive le *dsandhem*, ou ceinture composée de trois cordons formés chacun de neuf fils de coton. Ils ne la quittent jamais, et c'est ordinairement à l'âge de neuf ans qu'on leur donne, en cérémonie, cette marque distinctive de leur caste. Ils échangent chaque année le cordon vieilli pour un neuf; s'il vient à se briser, ils ne peuvent pas manger qu'ils ne s'en soient procuré un autre.

On vend dans l'Inde des perroquets auxquels on a appris à prononcer le nom de Rama, et qui répètent presque sans discontinuer cette syllabe, *ram, ram, ram*. Ils se payent cher, les dévots les achetant avec empressement.

C'est un grand avantage, selon les Hindous, de prononcer et d'entendre les noms des dieux; et pour avoir plus souvent cette occasion, ils les font porter à leurs enfants.

Les lois relatives aux fautes que peuvent commettre les brahmanes ne manquent pas d'originalité.

Le brahmane, meurtrier d'un brahmane qu'il a tué sans le vouloir, doit se bâtir une cabane dans une forêt et y demeurer douze ans, ne vivant que d'aumônes et portant sur lui, pour se purifier de son crime, le crâne

du mort ou tout autre crâne humain au défaut du premier.

Si le coupable appartient à la classe militaire et s'il a tué volontairement un brahmane, qu'il s'offre de son plein gré, comme but, à des archers instruits de son désir d'expier ce meurtre, ou qu'il se jette trois fois et jusqu'à ce qu'il meure, la tête la première dans un feu ardent.

Celui qui s'est enivré en buvant à profusion de la liqueur spiritueuse extraite du riz, doit boire, jusqu'à ce qu'il en meure, de l'urine de vache, ou de l'eau, ou du lait, ou du beurre clarifié, ou du jus exprimé de la bouse de vache, le tout bouillant. — L'homme qui a volé de l'or à un brahmane doit aller trouver le roi, lui déclarer sa faute et lui dire : « Seigneur, punissez-moi. » Le roi, prenant une massue de fer que le coupable porte sur son épaule, doit le frapper lui-même une fois ; par ce coup, le voleur, qu'il meure ou non, est déchargé de son crime.

Celui qui a séduit l'épouse de son père spirituel doit, en proclamant à haute voix son crime, s'étendre lui-même sur un lit de fer brûlant et embrasser une image de femme rougie au feu ; ce n'est que par la mort qu'il peut être purifié. — Celui qui a tué une vache par mégarde, doit, s'étant rasé entièrement la tête, avaler pendant un mois des grains d'orge macérés dans l'eau, et s'établir dans un pâturage de vaches, convert de la peau de celle qu'il a tuée. Pendant les deux mois qui suivent, qu'il mange, le soir, une fois tous les deux jours, une petite quantité de grains sauvages ; qu'il suive les vaches tout le jour, et que, se tenant derrière elles, il avale la poussière qui s'élève sous leurs sabots.

Celui qui a violé le vœu de chasteté doit sacrifier un âne borgne ou noir à la déesse Nirriti, dans

où quatre chemins se rencontrent, et pendant la nuit. Se couvrant ensuite de la peau de l'âne sacrifié, qu'il aille demander l'aumône dans sept maisons, en proclamant son péché, et qu'il prenne par jour un seul repas sur la nourriture ainsi obtenue en mendiant; au bout d'un an, il est purifié.

Le brahmane qui, sans le vouloir, fait périr un homme de la classe royale, doit donner à des brahmanes mille vaches et un taureau afin de se purifier.

L'homme qui a frappé un brahmane demeurera mille années dans l'enfer; s'il l'a blessé, il restera dans le séjour infernal autant de milliers d'années que le sang du brahmane, répandu à terre, aura absorbé de grains de poussière.

Le brahmane qui a tué un serpent doit expier sa faute en donnant à un autre brahmane une bêche ou un bâton ferré; pour avoir tué un porc, qu'il donne un pot de beurre clarifié; pour un perroquet, un veau de deux ans; pour un héron, un veau de trois ans.

S'il a tué un cygne, un paon, un singe, un faucon ou un milan, il doit donner une vache à un brahmane.

Qu'il donne un vêtement pour avoir tué un cheval; cinq taureaux noirs pour un éléphant tué; un taureau pour un bouc ou un bélier; pour un âne, un veau d'un an.

La faute d'avoir dérobé des choses susceptibles d'être mangées ou avalées, des fleurs, des racines ou des fruits, s'expie en avalant les cinq choses que produit une vache, du lait, du caillé, du beurre, de l'urine et de la bouse.

Tout homme qui, par cupidité, ravit le bien des brahmanes, vivra dans l'autre monde des restes d'un vautour.

Selon la doctrine des Hindous, les diverses infirmités qui affligent l'espèce humaine sont le résultat de

autres commises dans une existence précédente; le meurtrier d'un brahmane est affligé de consommation pulmonaire; le voleur de chevaux est boiteux; le voleur de vêtements a la lèpre; le voleur de la doctrine sacrée, c'est-à-dire celui qui étudie sans en avoir l'autorisation, est muet; la cécité, l'idiotisme, etc., sont le châtement de diverses fautes graves dont on ne s'est pas purifié.

Les Hindous croient qu'il y a des génies ou esprits qui, en punition des fautes qu'ils ont commises, sont condamnés à errer dans le monde; ils ne peuvent améliorer leur sort qu'en ramassant les prières que l'on adresse aux dieux; ces esprits s'approchent des fidèles qui sont en train de vaquer à leurs exercices de piété, et ils s'efforcent de leur donner quelques distractions afin de leur faire omettre quelques-unes des cérémonies prescrites; ce n'est que par ce moyen qu'ils peuvent ramasser une quantité suffisante de prières pour obtenir d'être autorisés à changer de nature. Ils deviennent alors des âmes, ils entrent dans le corps d'un homme, et ils peuvent arriver à la béatitude promise à ceux-ci. Afin d'éviter la surprise qui les menace, les Hindous ne se livrent aux exercices de leur culte qu'après avoir jeté trois fois de l'eau par-dessus l'épaule du côté gauche; c'est le seul endroit par lequel les esprits dont il est question peuvent les aborder.

On sait avec quelle rigueur les pénitents indiens s'infligent les austérités les plus pénibles, dans l'espoir d'obtenir des récompenses futures; les uns se font attacher au pied d'un arbre par une chaîne qui ne les quitte pas de leur vie, d'autres font vœu de rester jusqu'à la mort dans une posture des plus pénibles, telle que d'avoir les poings toujours fermés, de tenir les bras constamment croisés sur la poitrine, ou les mains

élevées sans cesse au-dessus de la tête. Ils sont ains hors d'état de prendre de la nourriture, et leurs disciples les nourrissent. Il en est qui s'enterrent jusqu'au cou ; d'autres s'enferment dans une sorte de tombeau et ne respirent que par une petite ouverture. Il s'en trouve qui s'engagent à ne jamais se coucher ; d'autres se tiennent un pied en l'air, les deux bras élevés, et les regards tournés vers le soleil. Le voyageur Sonnerat en vit un qui s'était percé les joues et la langue avec un morceau de métal qui formait un cercle au-dessous du menton.

Jarric s'exprime en ces termes à l'égard du sacrifice volontaire que de pieux Indiens font de leur personne :

« Tandis qu'on porte la pagode par les rues sur un grand char triomphal, traîné à force de bras par plus de cinq cents personnes, ceux qui s'estiment les plus dévots à l'idole se mettent à travers du chemin par où ce char doit passer, afin d'être foulés et écrasés par la pesanteur des roues. Aussi n'en sortent-ils pas, les misérables, sinon tous déchirés en pièces, mais ils sont tenus et réputés de la populace pour si grands saints, que chacun en désire avoir des reliques pour garder et tenir avec honneur, à cause de quoy ils les découpent en cent mille morceaux. »

Un pieux anachorète hindou, désireux de se distinguer par quelque acte d'une austérité extraordinaire, s'enfonça dans le pied une alêne, et il s'obstina à la laisser plusieurs années dans la plaie, faisant serment qu'il ne la retirerait point jusqu'à ce que Brahma consentit à danser en sa présence. Brahma, ému de compassion, daigna se rendre aux vœux du solitaire ; mais il ne vint pas seul : le soleil, la lune et les étoiles l'accompagnèrent, et il en résulta une danse des plus extraordinaires, pendant laquelle une chaîne d'or tomba

de l'un des pieds du dieu; le nom de *Cidamburan* (chaîne d'or), est resté à l'endroit où s'accomplit cet événement singulier.

Des Hindous observent, en l'honneur de Vischnou, un jeûne de quarante jours, pendant lequel on doit observer une continence sévère et ne prendre d'autres aliments que du lait et des figues. Tous les matins, il faut faire cent et une fois le tour de la pagode en prononçant les noms du dieu. Des dévots, voulant faire preuve d'une ferveur exceptionnelle, font mille et un tours. Après avoir pratiqué ce jeûne durant douze années, on en est quitte pour le reste de sa vie.

Les bœufs sacrés, qu'on trouve à chaque pas dans les rues de Bénarès, sont aussi fiers que pouvait l'être Apis aux plus beaux jours de sa puissance. La multitude de ces animaux est une calamité contre laquelle l'autorité anglaise ne peut prendre que des mesures secrètes; car les habitants regardent avec une vénération profonde ces quadrupèdes qu'ils nourrissent pieusement. Il est de croyance constante parmi les Hindous que si on lâche un taureau sacré à la mort d'un parent ou d'un ami, l'animal emporte à la pointe de ses cornes tous les péchés du défunt, auquel cette manière d'expiation évite de revenir à la vie pour des millions d'années, sous la forme désagréable d'un ver de terre ou d'un crapaud; aussi n'est-ce qu'à la dernière extrémité, alors seulement que la population bovine a par trop augmenté, que les magistrats se décident à délivrer la cité de ces hôtes importuns. A la nuit, des agents de police conduisent les quadrupèdes dans des forêts voisines, où des léopards incrédules et des tigres esprits forts ont bientôt fait justice des prétentions des bœufs-dieux.

La cité de Bénarès, ce foyer de la religion brahma-

nique, est bâtie, comme chacun sait, sur la pointe du trident de Siva, tandis que les autres points de notre globe reposent sur les dix mille têtes du serpent Anunta, et, par ce seul fait, elle se trouve protégée contre les tremblements de terre; mais ce privilège, tout admirable qu'il est, n'est point le seul dont jouissent les habitants de la ville chérie de Brahma; un pèlerinage en ses murs vous assure toutes sortes de félicités, et quiconque a le bonheur d'y mourir échappe aux transmigrations redoutables dont la loi hindoue est si prodigue, et se trouve absorbé immédiatement dans le sein de la divinité. Ces croyances, pour la population de tout le continent indien, sont des dogmes incontestés et incontestables; elles expliquent le nombre immense de pèlerins qui visitent chaque année Bénarès, et la population de plus d'un million d'âmes agglomérées dans les rues sombres, étroites, infectes de cette ville.

C'est à des idées religieuses fort étranges que l'Inde a été redevable de l'association de *Thugs*, la plus puissante, la plus fortement organisée réunion de malfaiteurs que l'on ait jamais connue. Elle remonte à la plus haute antiquité, et ils l'expliquent eux-mêmes par des légendes mythologiques que nous résumons en quelques mots. A l'origine du monde, le principe du mal, la déesse Kali ou Bouhanie, pour soutenir la lutte avec le principe créateur, institua l'ordre des *Thugs*, et lui révéla la science de la strangulation. Ses faveurs ne s'arrêtèrent pas là; elle donna à ses adorateurs des traces évidentes de sa protection, en faisant disparaître les corps de leurs victimes. Un jour, des *Thugs*, cédant à une curiosité funeste, épièrent les mouvements de la déesse au moment où elle enlevait le cadavre d'un homme mis à mort. Depuis ce temps, les *Thugs* ont dû enfouir eux-mêmes dans la terre les traces

matérielles de leur terrible culte ; mais la déesse, conservant à l'ordre entier son patronage, n'a cessé de veiller sur lui. Les divers actes des Thugs sont entourés de pratiques superstitieuses. S'agit-il d'admettre un nouvel initié, on attend en silence que Bouhanie fasse connaître par quelque signe certain que cet adepte lui est agréable ; lorsque la volonté de la déesse s'est manifestée par l'aboiement d'un chacal, le braiement d'un âne, le vol d'un canard ou tout autre indice aussi irréfutable, on met une barre de fer, symbole de l'association, entre les mains du récipiendaire ; il répète un serment solennel et terrible, il reçoit des mains du prêtre un morceau de sucre consacré par des prières, et les cérémonies de l'initiation sont achevées. Le nouvel adepte appartient à l'association des Thugs, et son existence est mise au service de la sanguinaire Bouhanie.

Au moment d'entrer en campagne, le premier acte des Thugs réunis est de rendre hommage à la déesse, qui prend soin elle-même d'indiquer par des présages la route qui doit être suivie. Chaque meurtre est accompagné de cérémonies minutieuses ; la part du butin de la déesse est religieusement donné aux prêtres ou aux *chams*, initiés aux mystères du culte, mystères interdits aux autres Thugs, qui se divisent en *bouthotes*, chargés de faire usage du mouchoir qui devient une arme de mort, en *lughus* ou fossoyeurs experts, grâce à une longue pratique, dans l'art de creuser des tombes invisibles, et en *sorthus* qui cherchent à capter des victimes, à les attirer dans leurs filets. Jamais les Thugs n'emploient la violence ; tout meurtre commis par eux est préparé de longue main ; c'est à l'improviste et par trahison qu'ils se défont de ceux qu'ils poursuivent, et les victimes sont aussitôt placées face contre pieds dans

une fosse qu'on recouvre de sable et dont on s'éloigne rapidement.

Quelques chefs de Thugs occupaient de hauts emplois, étaient des marchands riches et considérés. Gens fort honorables sous bien des rapports, ils n'avaient d'autres défauts que celui d'assassiner le plus possible, par suite d'une dévotion fervente à l'égard de Bouhanie. Grâce à l'indifférence que les divers gouvernements qui ont longtemps dominé dans l'Inde ont toujours montrée pour la vie humaine, et grâce au mystère qui la couvrait, l'association des Thugs a subsisté impunément pendant des siècles ; les Anglais ont fini par mettre un frein aux exploits de cette formidable congrégation ; des mesures énergiques sont venues, à partir de 1830, arrêter le zèle des *Thugs* ; en quelques années on en arrêta 3,266 ; 412 furent pendus, 1,059 furent déportés. Le *Thuggisme* est signalé dans les rapports officiels comme entièrement éteint ; il paraît toutefois qu'il a continué de célébrer clandestinement ses homicides sacrificiels, et les troubles dont l'Inde est devenue le théâtre doivent avoir fourni l'occasion de rendre de nouveaux hommages à Bouhanie. Au milieu des horreurs d'une guerre acharnée, la disparition de quelques centaines de voyageurs n'aura excité nullement l'attention des autorités britanniques, préoccupées de soucis bien plus graves.

La déesse Bouhanie ou Bharmis, dont nous avons parlé, est l'épouse du dieu Siva ; on la représente sous un aspect peu flatteur : un visage noir, de longues dents saillantes, des cheveux hérissés et entrelacés de serpents, huit ou seize bras tenant des épées, des tridents, des massues, des plats destinés à recevoir du sang. C'est la déesse qui punit les méchants et frappe les coupables ; elle a soif de sang ; on lui a jadis sa-

crifié des victimes humaines ; depuis on lui a immolé des bœufs ou des coqs. Les *Thugs* avaient voulu remettre en vigueur les coutumes du bon vieux temps.

Le Bouddhisme.

Le bouddhisme mérite de nous arrêter un instant. Cette religion, sous diverses formes, domine en Chine, au Japon, dans les États transgangétiques ; elle a son sanctuaire dans le Tibet ; expulsée de l'Inde, elle est restée souveraine à Ceylan, et elle donne des lois à une masse d'êtres humains qu'on a évaluée de 400 à 500 millions.

Les légendes bouddhiques abondent en récits merveilleux et en miracles absurdes ; en voici un échantillon :

Dharma, fils d'un prince indien, vivait au sixième siècle de notre ère ; il prêcha sa doctrine en Chine et au Japon ; son genre de vie extraordinaire et ses austérités excessives donnaient un grand poids à ses paroles. Des herbes et des racines formaient toute sa nourriture. Il était, jour et nuit, plongé dans une méditation profonde. Il s'engagea même, par un vœu formel, à ne jamais dormir ; mais la nature succomba un jour sous cette application continuelle, et le sommeil le surprit malgré lui. Dharma, confus et irrité de sa faiblesse, se coupa les paupières. Le lendemain, il fut bien surpris de les voir transformées en deux arbrisseaux ; il en goûta quelques feuilles, et il sentit aussitôt dans tout son corps une agitation qui lui inspirait de la gaieté, lui dégageait la tête et le rendait plus propre à la contemplation. Ces arbrisseaux étaient précisément ceux qui portent le thé, dont l'usage était jusqu'alors resté inconnu. Dharma, charmé de cette découverte, se

hâta de la communiquer à ses disciples, et ce fut ainsi que l'usage du thé se répandit partout. On représente ce personnage sans paupières et ayant sous les pieds un roseau miraculeux à l'aide duquel on assure qu'il passa souvent, à pied sec, des mers et des rivières.

Les fables bouddhiques se distinguent par un caractère singulier d'exagération ; les dieux, les saints, les génies ne se comptent que par millions et par milliards. Les périodes que les mondes parcourent dans leur formation, leur existence et leur destruction, la durée assignée à la vie des êtres qui peuplent l'univers, tout cela s'exprime par des nombres qui dépassent ceux dont on fait habituellement usage. Il a fallu en créer d'autres dont la progression ascendante pût satisfaire à ces progressions fantastiques. La série qu'on a imaginée au Tibet et à Ceylan s'élève jusqu'à l'unité suivie de soixante zéros ; ce chiffre, passablement élevé, n'a pas été jugé suffisant ; au moyen de multiplications répétées on est arrivé à un nombre qui est qualifié d'*indiciblement indicible* et qu'exprimerait l'unité suivie de 4,454,448 zéros, ce qui, en typographie ordinaire, ferait une ligne de chiffre d'une longueur très-raisonnable (15,000 mètres environ).

Un nombre encore plus élevé est employé dans la cosmographie mythologique ; il n'est point évalué, et son nom désigne le nombre des atomes contenus dans la montagne céleste.

Les bouddhistes représentent la terre comme partagée en quatre grandes îles ou continents placés aux quatre points cardinaux de la montagne ; dans le continent que nous habitons, les hommes ont trois à quatre coudées de haut et leur vie est limitée à cent ans. Dans les trois autres, la taille est de huit, seize et trente-

deux condées ; la durée de l'existence est de deux cent cinquante, de cinq cents et de mille ans.

Au-dessous de notre continent se trouvent d'immenses couches de terre, de feu et d'air ; elles recouvrent une roue de diamant dans laquelle sont renfermées les reliques corporelles des Bouddhas des âges antérieurs.

Huit grands enfers brûlants et huit grands enfers glacés sont au-dessous de la surface du globe ; seize petits enfers sont placés aux portes de chacun des grands.

Sept mers se trouvent sur la terre : la mer salée, qui est renfermée dans une roue de diamant en mouvement ; la mer de lait, celle de crème, celle de beurre, celle d'hydromel, celle de vin, et enfin celle qui renferme les plantes d'heureux augure.

Le mont Mérou est au centre du monde ; ses flancs sont de cristal, de saphir, d'or et d'argent ; il est partagé en divers étages habités par des êtres divins de plusieurs degrés.

La naissance de Bouddha fut accompagnée de miracles remarquables ; trente-deux signes précurseurs apparurent dans le palais du roi son père. Les fleurs, ouvrant leurs calices, ne s'épanouissaient pas, deux cent mille grands trésors apparurent ouverts et restèrent ainsi ; des eaux de senteur, tièdes et parfumées, coulèrent ; cinq cents jeunes éléphants blancs vinrent toucher de leurs trompes les pieds du roi ; le soleil, la lune et les étoiles s'arrêtèrent ; dix mille filles des dieux, tenant en leurs mains des éventails de queue de paon, se montrèrent dans le ciel ; cent mille filles des dieux, portant des conques et des tambours suspendus à leur cou, se montrèrent ; des magasins d'étoffes et de choses précieuses apparurent les portes

toutes les femmes enceintes accouchèrent très-heureusement.

La mère du Bouddha fut entourée de quatre-vingt-quatre mille chars attelés de chevaux et de quatre-vingt-quatre mille chars attelés d'éléphants. Un *plukcha* (figuier) magnifique s'inclina devant elle ; elle étendit le bras droit, le saisit par la branche, fit un bâillement et resta immobile. Dix mois après, Bouddha sortit sans souillure du sein de sa mère ; un grand lotus blanc perça aussitôt la terre ; il s'assit dessus et il aperçut d'un seul coup d'œil les trois mille grands milliers de régions des mondes.

On avait à Ceylan une vénération extrême pour une dent de singe qu'on regardait comme une relique de Bouddha ; un gouverneur portugais la fit brûler ; mais les Chingalais prétendent qu'elle s'échappa miraculeusement du feu et se réfugia dans le calice d'une rose.

Chez les Mongols, une œuvre très-méritoire est de faire lire le *Gandjour* et le *Dandjour*, énormes recueils des livres saints de la religion lamaïque. Voici comment la chose se passe : Celui qui désire se livrer à cette œuvre pie s'adresse à un monastère qui possède cette collection. Il faut que les lamas réunis au couvent montent à quelques centaines. Le néophyte verse dans la caisse de la communauté le prix fixé (il équivaut en quelques endroits à 400 fr.) ; mais il peut être dépassé, selon la bonne volonté du pétitionnaire, qui, de plus, fournit le thé que les lamas boivent dans le temple où ils font la lecture. A un signal donné, tous les religieux se rendent au lieu de réunion, où chacun occupe sa place par rang d'ancienneté, et devant lui sont placés quelques feuillets du recueil sacré, qui est ainsi distribué en totalité, et sa lecture peut s'achever en quelques heures. A la sortie du temple, chaque lec-

teur reçoit sa quote-part de la somme payée pour la lecture, et naturellement les supérieurs touchent la plus grosse portion.

Dans quelques villes de la Tartarie on adorait une idole nommée Manipa ; elle était pourvue de neuf têtes s'élevant en forme pyramidale. Une fois par an, lors de la fête de cette idole, de fougueux adorateurs parcouraient les rues, tuant tout ce qu'ils rencontraient, bêtes et gens, et croyant ainsi se créer des titres à la protection de Manipa.

Plusieurs nations tartares sacrifient, après la mort d'un personnage d'un rang élevé, des boucs et des béliers. Les peaux des victimes sont attachées à l'extrémité d'une perche, et on leur rend des hommages religieux. On place tout alentour des offrandes auxquelles le voleur le plus audacieux n'oserait toucher.

Les Japonais.

Le daïri ou souverain pontife du Japon est regardé comme le représentant direct de la Divinité en ce bas monde. Il ne marche jamais, car la terre est un objet trop vil pour qu'il daigne la toucher de ses pieds. Lorsqu'il veut se transporter d'un lieu à un autre, il faut qu'il soit porté sur les épaules de ses gardes. Personne n'ose toucher sa barbe, ses cheveux ni ses ongles, et il est au-dessus de sa dignité de se débarrasser lui-même de ces superfluités ; c'est durant son sommeil qu'on l'en délivre. Autrefois il était obligé de se montrer tous les matins, assis sur son trône, et de rester plusieurs heures exposé aux regards des fidèles sans se permettre aucun mouvement. Le peuple était convaincu que cette immobilité assurait le repos de l'État.

S'il était arrivé au daïri de remuer le pied ou la main, de tourner la tête de quelque côté, l'empire était menacé d'un bouleversement total. Aujourd'hui le pontife est délivré de toute cette gêne insupportable.

On ne sert jamais deux fois dans la même vaisselle ce représentant de la Divinité ; les plats qui ont paru sur sa table sont immédiatement brisés. Les Japonais sont persuadés que si un laïque mangeait dans un de ces plats, sa bouche et son gosier s'enflammeraient sur-le-champ.

Les habits qui ont servi au daïri sont immédiatement brûlés, afin d'être préservés de toute chance de profanation.

Tous les dieux viennent une fois par an lui rendre visite comme à un collègue. C'est ordinairement pendant le cours du dixième mois de l'année japonaise que le daïri reçoit ces visites célestes. C'est pour cette raison que ce mois est appelé le mois sans dieux. Tout culte religieux est alors interrompu, parce qu'on suppose que tous les dieux ont quitté leurs temples pour se rendre à la cour du daïri. Outre ces visites annuelles, le pontife japonais a toujours dans son palais trois cent soixante-six idoles, dont l'emploi est de monter la garde tour à tour, chaque nuit, auprès de son lit. Si, par hasard, le daïri se trouve incommodé pendant la nuit, on s'en prend à la sentinelle, on donne la bastonnade à l'idole qui était de garde, et on la condamne à un exil de cent jours.

Près d'un chemin qui conduit à Iedo, on voit un lac que les Japonais regardent comme le séjour réservé aux enfants qui sont morts avant l'âge de sept ans. Ils pensent qu'ils subissent des peines dont ils ne peuvent être délivrés que par les libéralités des vivants et par les prières des bonzes. Lorsqu'on apporte à ceux-ci

une offrande, ils donnent en échange un papier sur lequel sont inscrits les noms de certaines divinités. Le Japonais reçoit avec respect, et tête nue, ce papier ; il l'attache à une pierre et le jette dans le lac, bien convaincu que les défunts sont soulagés à mesure que les noms inscrits sur le papier s'effacent dans l'eau.

Les livres sacrés des Japonais racontent que la déesse Bensaiten pondit un jour cinq cents œufs ; elle craignit qu'il n'en sortit quelque objet monstrueux, et elle les jeta dans un fleuve après les avoir placés dans une boîte. Un pêcheur trouva cette boîte, l'ouvrit et porta les œufs à sa femme. Grande fut la surprise du ménage lorsqu'ils virent qu'à chaque œuf qui était cassé, il en sortait un enfant. Cette nombreuse progéniture grandit, et la mère la réunit plus tard autour d'elle.

Les bonzes japonais recommandent aux dévots de réciter tous les jours cent huit fois une certaine prière, parce que, disent-ils, il y a un pareil nombre de péchés auquel l'homme est sujet, et, contre chacun de ces péchés, il faut employer une prière.

Divers voyageurs racontent qu'au Japon les adorateurs du dieu Amida s'imaginent qu'en se suicidant en l'honneur de cette divinité, ils sont certains d'obtenir une béatitude immense dans l'autre monde. Il n'est donc pas rare qu'un dévot se noie pour donner un témoignage éclatant de sa piété. Il veut donner de l'éclat à l'accomplissement de sa résolution, et il s'efforce de réunir des prosélytes décidés à l'accompagner dans l'autre monde. Il prêche dans tous les carrefours qu'il fait retentir de ses invectives contre la corruption du siècle et les faux biens du monde ; il retrace éloquemment les misères qui affligent l'existence de l'homme ; il fait un tableau séduisant des récompenses magnifiques réservées à ceux qui meurent pour Amida. Il ar-

rive souvent que l'orateur trouve quelque fanatique dégoûté de la vie et disposé à saisir cette occasion de mourir avec gloire. Les victimes volontaires se dirigent vers un fleuve ou vers la mer ; leurs parents et leurs amis les escortent ; un grand nombre de bonzes grossissent le cortège. On monte sur une barque réservée pour cet usage : elle est dorée et ornée d'étoffes de soie. L'adorateur d'Amida témoigne sa joie en dansant au son des instruments de musique peu harmonieux en usage dans le pays ; il s'attache ensuite de grosses pierres au cou, à la ceinture et aux jambes, et il se précipite dans les flots tête baissée, en récitant certaines prières.—Il existe aussi une autre manière de s'immoler en l'honneur d'Amida : elle consiste à s'enterrer tout vivant. La victime choisit une grotte ayant à peu près la forme d'un tombeau, et si étroite qu'il est impossible de s'y asseoir. Elle s'y enferme ; on en mure l'ouverture, en n'y laissant qu'un petit soupirail. Ajoutons que le dieu qu'on pense honorer par de semblables pratiques est habituellement représenté avec la tête d'un chien et monté sur un cheval à sept têtes ; elles sont l'emblème de sept mille siècles.

Une secte japonaise, dont le fondateur fut un anachorète nommé Chacubout, a pour croyance que ceux qui n'auront pas exactement observé les prescriptions de la loi seront condamnés à renaître successivement dans divers corps, pendant une période de trois mille ans ; et, lorsqu'ils auront ainsi expié leurs fautes, ils seront admis au nombre des bienheureux.

Les Jammabos sont des ermites établis au Japon, et qui sont soumis à des règles singulières. Chez eux un novice est astreint à de rudes épreuves : du riz et des herbes doivent composer son unique nourriture ; il faut qu'il prenne sept fois par jour un bain d'eau froide et

qu'il se tienne à genoux de façon à être assis sur ses talons; il doit quitter et reprendre cette position *sept cent quatre-vingts* fois par jour en ne manquant point, chaque fois qu'il se relève, de frapper des mains au-dessus de sa tête.

Parmi les dieux vénérés au Japon, il ne faut pas oublier Combadoxus; c'était un bonze qui, fort jeune encore, annonça que, dégoûté de l'existence, il voulait se plonger dans la retraite et y dormir dix millions d'années. Il entra en effet dans une caverne dont l'entrée fut aussitôt murée. Les Japonais le croient encore vivant et lui rendent hommage comme à un dieu.

Un des principaux devoirs du saintoïsme, ou religion du pays dont nous parlons, est un pèlerinage à la cabane où est né Tensin-Day-Sin, le chef de la race des dieux japonais. Cette cabane, étroite et basse, est entourée de cent chapelles. Les femmes font ce pèlerinage ainsi que les hommes, et on prétend que lorsqu'elles accomplissent ce devoir, elles sont exemptes des incommodités auxquelles leur sexe est soumis. Parmi les pèlerins, il y en a qui sont presque sans vêtements en dépit du froid, d'autres s'imposent une abstinence sévère, d'autres sont tenus de n'aller qu'en courant. Pendant tout le voyage, une continence rigoureuse est indispensable. Au moment de se mettre en route, le pèlerin suspend à la porte de sa maison une corde garnie de papiers découpés et avertit ainsi les étrangers de s'éloigner, car si l'un d'eux entrait dans l'habitation en se trouvant dans un état d'impiété, le voyageur serait exposé aux plus grands périls. On distribue aux pèlerins des boîtes remplies de petits bâtons garnis de découpures de papier, et on attribue à ces objets le privilège d'effacer tous les péchés, mais cette vertu ne s'étend pas au delà du terme d'une année.

Les Siamois

Le législateur des Siamois, Sommana-Khodom, a été l'objet des légendes les plus singulières : on prétend qu'il naquit d'une fleur de lotus qui flottait sur l'eau ; il habita cinq cent cinquante corps différents et fut toujours, homme ou bête, un modèle de vertu.

Telle était sa charité que, voyant un jour des animaux tourmentés d'une faim cruelle, il leur donna sa chair à manger. Pour n'être pas distrait dans ses méditations par les objets extérieurs, il prit le parti de s'arracher les yeux. Sa patience était si grande, qu'un brahmane s'étant saisi de sa femme et de ses enfants, leur fit subir en sa présence divers supplices, sans que le saint cherchât à s'opposer à ces violences.

Sommana-Khodom faisait des miracles à foison. Il devenait invisible lorsque la chose lui convenait. Son corps acquérait, à son gré, des dimensions colossales, ou se trouvait réduit à un atome imperceptible ; il n'avait qu'à vouloir, et il était transporté dans les pays les plus éloignés. Il tua un jour un *man*, c'est-à-dire un personnage aux formes monstrueuses et ennemi de la foi ; l'âme du *man* passa dans le corps d'un cochon ; Sommana-Khodom en mangea et mourut comme empoisonné, à l'âge de quatre-vingts ans.

Le quatrième des Bouddhas qui ont existé depuis la reconstruction de l'univers, le Bouddha actuel, a été tour à tour serpent, moineau, cigogne, bœuf, tortue, cygne, lion ; il a passé dans les corps de toutes sortes d'animaux de couleur blanche.

Le jour de sa dernière naissance comme homme, cent mille mondes tressaillirent de joie. Il voulut un jour

monter au ciel, et les anges construisirent aussitôt une échelle d'or pour lui en faciliter les moyens.

Entre autres miracles racontés à l'égard de Phra-Khodom (tel est le nom de ce Bouddha), citons les suivants :

Une famille de brahmanes feignit de se convertir au bouddhisme, et elle invita Phra-Khodom à venir prêcher chez elle; dans la partie inférieure de la maison, on plaça un énorme réchaud plein de charbons ardents; la chaire préparée pour le prédicateur avait un fond à bascule arrangé de manière à le faire tomber dans le feu. Phra-Khodom monta dans cette chaire, et à peine avait-il commencé son sermon que le plancher lui manqua sous les pieds, mais à l'instant les charbons ardents furent convertis en un monceau de fleurs où le saint se trouva assis fort mollement. Ce miracle opéra la conversion de la famille.

Un jour, tandis que Phra-Khodom était en méditation, le roi du pays vint le visiter, en lui annonçant qu'il allait, avec son armée, donner la chasse à un terrible brigand nommé Ong-Kuliman. Ce bandit était un brahmane qui, s'étant adressé un jour à un docteur d'une certaine secte abominable, lui avait demandé : « Maître, que faut-il que je fasse pour aller au ciel ? » Le docteur lui répondit : « Va dans le bois et tue tous les voyageurs que tu rencontreras. Lorsque tu en auras immolé cinq cents, tu es sûr d'aller au ciel. » Ce misérable suivit ce précepte, et, à chaque victime nouvelle, il coupait un doigt qu'il portait à son cou en guise de collier, afin de ne pas se tromper sur le nombre des personnes qu'il avait égorgées. Il était devenu la terreur de tout le pays, et son collier se composait déjà de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf doigts à l'époque où le roi vint trouver Phra-Khodom. Le saint répondit au monarque :

« Retourne en ton palais ; n'envoie pas tes soldats pour poursuivre cet homme, car je crois qu'il va se convertir et devenir un saint ; je me charge de l'amener dans mon monastère et de l'ordonner bonze. » Il s'en alla seul dans la forêt où le brigand attendait les passants. Dès qu'Ong-Kuliman le vit, il courut sur lui, le sabre levé, comptant bien compléter le nombre de ses victimes. Phra-Khodom marchait d'un pas lent et majestueux, sans faire attention au bandit qui le poursuivait à toutes jambes. Au bout de quelque temps, Ong-Kuliman, voyant le saint toujours à la même place, lui cria : « Qui es-tu ? es-tu un homme, un ange ou un démon ? Quoique je coure de toutes mes forces, je vois que je ne puis pas t'attraper. » Phra-Khodom lui répondit : « Quand même tu volerais plus vite qu'un oiseau, tu ne pourras jamais m'atteindre. » Le brigand le poursuivit jusqu'à perdre haleine, et il tomba enfin exténué de fatigue en priant Phra-Khodom de s'arrêter, s'avouant vaincu, et, levant les mains pour saluer le saint avec le plus profond respect, il se rendit, doux comme un agneau, au monastère, prit l'habit de bonze, et donna depuis l'exemple de toutes les vertus.

Thevathut, beau-frère de Sommana-Khodom, obéissant à des sentiments d'une haine jalouse, conspira contre sa vie, mais toutes ses tentatives furent déjouées. Étant tombé malade, il voulut se faire porter près du saint, afin de s'humilier devant lui et d'implorer son pardon, mais Sommana-Khodom prédit qu'ils ne se verraient pas. En effet, Thevathut étant tout près de l'endroit où se trouvait le saint, ses pieds s'enfoncèrent dans la terre qui l'engloutit peu à peu, et il descendit jusqu'au grand enfer Avichi, où son corps, haut de huit mille toises, est empalé dans trois grandes broches de fer et torturé par des flammes ; il ne peut ni se retourner ni se cou-

cher, et il souffrira ces horribles tourments durant cent mille *Kabi*, ensuite il reparaitra sur la terre et deviendra bouddha.

Comme échantillon des singularités contenues dans les livres religieux des Siamois, nous dirons qu'on lit dans l'un d'eux, attribué au dieu Sommana-Khodom lui-même, qu'un éléphant avait trois têtes, chaque tête avait sept dents, chaque dent renfermait sept étangs ; dans chaque étang il y avait sept fleurs, chaque fleur était formée de sept feuilles, et sept tours s'élevaient sur chacune de ces feuilles.

Tout le monde sait qu'un éléphant blanc est honoré au Pegou et à Siam comme une divinité. On lui offre à manger dans de la vaisselle en vermeil. Lorsqu'on le conduit à la promenade, six personnages des plus distingués du pays soutiennent un dais sur sa tête.

Sa marche est un véritable triomphe ; tous les instruments de la très-discordante musique du pays l'accompagnent. On ne le mène boire qu'avec de pompeuses cérémonies ; on lave ses pieds dans un bassin d'argent.

Le motif donné à ce culte c'est que l'âme du dieu Rama passa successivement dans quatre-vingt mille corps différents, et le dernier dans lequel elle habita fut celui d'un éléphant blanc.

Les Siamois s'imaginent que le moment où un homme éternue est précisément celui auquel les anges chargés de surveiller sa vie marquent quelque mauvaise action sur leur registre.

Les Siamois croient qu'une foule d'esprits fort puissants et très-disposés à nuire sont répandus dans l'air. Pour se prévenir contre leur malice, on n'a qu'à faire usage de certains papiers sur lesquels sont tracées des paroles magiques. Quand un Siamois prépare un remède, il garnit de ces papiers les bords du vase, et les

esprits ne peuvent emporter la vertu du médicament. Un navire est-il surpris par une tempête, on munit tous ses agrès de semblables papiers, et on ne doute pas que la puissance des démons qui troublent les airs ne soit ainsi tenue en échec.

Les Parsees.

Les Parsees ou adorateurs du feu prétendent être restés fidèles aux doctrines de Zoroastre ; ils subsistent encore, mais en petit nombre, sur le littoral du golfe Persique, à Bombay et dans les provinces voisines. Il est question dans leurs livres d'un âne à trois pieds placé au milieu de l'Euphrate ; il a six yeux, neuf bouches, deux oreilles, et une corne d'or ; il est blanc et nourri d'un aliment céleste ; mille hommes et mille animaux peuvent passer entre ses jambes ; c'est lui qui purifie les eaux de l'Euphrate et qui arrose les sept contrées de la terre. S'il se met à boire, les poissons créés par Ormusd engendrent, et les créatures d'Ahriman ou du mauvais principe avortent.

Les Africains.

Les nègres de la côte occidentale d'Afrique ont un grand nombre de prêtres un peu sorciers qui se mêlent de conjurer les mauvais esprits, de faire tomber la pluie, d'arrêter les épidémies, etc. Leur chef est appelé le chalombe, et il est honoré comme un dieu. Il garde dans sa maison le feu sacré, et il le vend au peuple à un prix excessif ; aussi est-il défendu d'entrer dans sa demeure sous les peines les plus sévères. On croit que si cet important personnage venait à succomber à une mort naturelle, le monde finirait promptement ; aussi,

lorsqu'il est atteint d'une maladie grave ou lorsqu'il est parvenu à une grande vieillesse, on l'étrangle ou on l'assomme d'un coup de massue.

Dans le royaume de Loango, en Afrique, on pense qu'il y a dans la famille royale un certain nombre réglé d'âmes qui reste toujours le même ; celles des défunts passent dans les enfants qui naissent.

Les insulaires de Socotora font tous les ans une procession en l'honneur de la lune, et on coupe les doigts à celui qui veut porter la bannière. Après cette opération, il est regardé comme un martyr, et on lui accorde différents privilèges. (Tensel, *Vita S. Xavierii.*)

Dans certaines peuplades africaines, celui qui se mariait ou qui se faisait percer les oreilles se coupait deux doigts de la main et les présentait à l'idole.

Chez des tribus de la côte occidentale, l'offrande de victimes humaines est un acte très-fréquent ; le grand prêtre est le grand sacrificateur ; lui seul a le droit de plonger le couteau dans le sein des victimes. Il se prépare pendant un certain nombre de jours à cet acte solennel par la retraite où l'accompagne toujours celui ou celle qui doit être sacrifié. Chez quelques peuples, ces sacrifices n'ont lieu qu'à l'occasion de quelques grandes calamités attribuées au génie du mal, lorsqu'il y a, par exemple, une forte épidémie, ou lorsque le monarque est atteint d'une maladie dangereuse. Dans l'intérieur les immolations sont nombreuses ; le grand prêtre est toujours consulté, et lui seul décide si des victimes sont nécessaires.

Il existe chez les nègres du Sénégal une caste particulière, celle des *griottes* ; c'est elle seule qui est en possession de fournir des poètes et des musiciens. Elle descend directement du diable, s'il faut s'en rapporter à une vieille légende africaine qu'un voyageur ra-

conte en ces termes : « Le méchant esprit, s'étant fait homme, commettait tant d'abominations qu'on le jeta dans la mer, mais un pêcheur prit et mangea un poisson qui avait avalé du corps du Malin... et le mauvais génie ressuscita en lui. Le pêcheur fut lapidé et enterré profondément ; par malheur le vent le découvrit et en emporta quelques lambeaux dans les aliments d'un chasseur, qui devint un nouveau démon. On s'empressa de l'exterminer, son corps fut réduit en poudre aussi fine que la poussière du désert, et on le lança dans l'espace ; mais un homme qui était poète et musicien en respira quelques atomes, et le diable reparut en lui. Cette fois on laissa vivre le possédé, et les griottes sont ses descendants.

A Madagascar on vénère un fétiche appelé *oly* ; c'est une boîte remplie de substances assez dégoûtantes, telles que du sang de serpent, de la chair de crocodile ou d'ennemis égorgés. Les insulaires portent ce talisman attaché au cou ou à la ceinture ; et ils se croient alors en droit d'affronter impunément tous les dangers. S'il leur arrive quelque malheur, ils plantent une perche au haut de laquelle ils placent leur *oly* ; ils lui adressent des réprimandes, lui reprochent son ingratitude et le frappent avec des bâtons. Ils ne doutent pas ensuite, s'ils sont plus heureux, que ce changement de fortune ne soit le résultat de la correction infligée au fétiche.

Les nègres de la côte d'Or ont diverses manières de consulter leurs idoles ; une d'elles consiste à prendre au hasard une poignée de noix et à les jeter à terre. Le présage est heureux ou sinistre, selon que le nombre des noix est pair ou impair.

Chez quelques peuplades de la Guinée, s'il arrive qu'une femme accouche de deux enfants à la fois, on immole les enfants et la mère à un dieu qui passe pour

résider dans les bois. Le mari peut racheter sa femme, s'il le veut, en faisant égorger un esclave à sa place ; quelques-uns usent de cette faculté ; d'autres jugent à propos de laisser l'usage s'exécuter dans toute sa rigueur. Quant aux enfants, rien ne peut les soustraire à cet usage barbare.

La circoncision, généralement pratiquée en Afrique, est l'objet de diverses pratiques singulières chez quelques peuples. Dans l'île de Socotora, au dire de certains voyageurs, on coupe les doigts de la main à tout homme qui ne serait pas circoncis. En général, c'est sur les enfants qu'on pratique cette opération ; mais les Gallas, nation sauvage qui désole les frontières de l'Abyssinie, attendent qu'on ait grandi. Chez diverses nations de l'Afrique, on fait des incisions sur le corps des enfants que l'on circoncit ; sept jours après la cérémonie, les parents célèbrent un grand festin, et ils exposent sur les chemins des viandes et des boissons, dans l'idée que ces offrandes détourneront les esprits malins de nuire aux jeunes néophytes. A Madagascar, ce sont les chefs de chaque village qui, une fois par an, à une fête qui revient vers le mois de mai, exercent cette opération. Si un homme impur assistait à cette cérémonie, on ne doute point que le sang de l'enfant ne pourrait être arrêté et que la mort ne s'ensuivit. On verse sur les plaies le sang d'un coq fraîchement tué et le jus d'une herbe appelée lota.

Il y avait autrefois au Pegou une coutume qui pouvait passer comme offrant de l'analogie avec la circoncision. On attachait aux jeunes garçons, de chaque côté des parties naturelles, un grelot ou une clochette, quelquefois une boule de la grosseur d'une noisette ou d'un gland ; un voyageur dit qu'il y en a de la grosseur d'un œuf de poule. Ces boules étaient de divers métaux, d'or,

d'argent, de cuivre ou de plomb, selon le rang de la personne qui les portait. De vieilles femmes faisaient métier de vendre ces sonnettes et de les attacher. L'opération n'était pas dangereuse, et l'incision qu'il fallait faire se guérissait dans l'espace de sept à huit jours. Tous les mâles, et le roi lui-même, étaient obligés de se soumettre à cette épreuve.

C'était pis encore chez quelques peuplades des Philippines. L'usage y régnait de passer aux jeunes garçons, vers l'extrémité des parties naturelles, un clou dont la tête était rivée et la pointe formée en couronne. Un autre prescription religieuse qui rentre dans le même ordre d'idées enjoint de retrancher, chez les Hottentots, le testicule gauche à tous les mâles. Tout homme qui, sans avoir subi cette opération, aurait commerce avec une femme, serait impitoyablement mis à mort, selon un ancien usage; on est persuadé que tout individu, dans ce cas, ne produirait que des jumeaux. Pour prévenir tous ces inconvénients, on a soin de faire subir cette cruelle opération aux enfants dès qu'ils ont atteint leur huitième ou neuvième année.

La circoncision se célèbre avec beaucoup d'appareil chez la plupart des nations africaines. On attend que ceux qui doivent s'y soumettre aient quatorze ou quinze ans et qu'ils soient en grand nombre. Lorsque l'époque est fixée, on avertit tous les sujets du roi d'amener leurs enfants; ils arrivent deux à deux, accompagnés de musiciens, et escortés de parents et d'amis qui servent de témoins à leur profession de foi et les encouragent à souffrir patiemment l'opération. Chacun se présente à son tour, et, au moment critique, le candidat tient le pouce droit élevé et prononce la formule de foi mahométane. Il est à propos de montrer de la gaieté une fois l'opération terminée.

Chez les Mexicains, il existait un usage qui rappelait la circoncision. On faisait une légère incision aux parties viriles d'un nouveau-né, afin d'en tirer quelques gouttes de sang.

Lorsque les Guanches, ou anciens habitants des Canaries, manquaient de pluie, ou lorsqu'ils en avaient trop, ou bien lorsqu'ils étaient frappés de quelque calamité, ils conduisaient leurs brebis et leurs chèvres sur une montagne, et ils séparaient les petits d'avec leurs mères, dans l'idée que le courroux des dieux était apaisé par les bêlements de ces animaux, et qu'ils obtiendraient ainsi ce dont ils avaient besoin.

• *Iles de la mer du Sud et nations de l'Amérique.*

La Polynésie est encore le théâtre de sacrifices humains ; ils ont à peu près cessé dans les archipels de Tonga, de Haouaï et de Taïti, mais ils y ont fleuri longtemps ; les victimes étaient presque toujours prises dans la classe du peuple ; on prétend que les chefs choisissaient de préférence des individus qui, n'ayant ni parents ni amis, n'excitaient nul regret et ne provoquaient aucun trouble ; parfois, on s'attachait à des gens que leur turbulence faisait redouter ou qui avaient commis des actes criminels. Le patient, résigné à son sort, se couchait de lui-même et attendait sans résistance le coup de casse-tête qui devait lui briser le crâne. Plus tard, on ne se contenta pas d'arroser de sang les autels des idoles, on supposa que l'offrande la plus chère aux divinités étaient les angoisses de la douleur, les tortures de l'agonie ; les victimes, attachées à des arbres, furent frappées de coups portés avec des bâtons pointus,

de façon à subir une mort lente et cruelle ; on en vint jusqu'à sacrifier des femmes enceintes.

Dans l'île Tongatabou (archipel de Tonga ou des Amis), la femme se donnait la mort aux funérailles de son mari. Dans quelques îles des Célèbes, on a vu un grand nombre de femmes se brûler sur le bûcher de leur époux défunt. Les idées indiennes avaient pénétré dans ces lieux reculés.

Aux Carolines, le tatouage ne s'opère que sous les auspices des idées religieuses et qu'avec certains signes divins. Le chef qui doit exécuter l'opération invoque le dieu en faveur de la maison et de la personne qui doit être tatouée ; ce n'est qu'à une sorte de sifflement qu'on reconnaît le consentement de la divinité. Si ce signe ne se manifeste point, l'opération n'a pas lieu. Les indigènes sont persuadés que si on avait l'audace de violer cette loi, la mer submergerait leurs îles et que toute la terre serait détruite.

A Taïti, il ne faut pas oublier les *atoua-maos*, dieux-requins ou dieux qui commandaient aux requins. Ces redoutables habitants de la mer étaient regardés comme enrégimentés et disciplinés par ces prétendus dieux ; ils dévoraient ou épargnaient les individus selon l'ordre qu'ils recevaient. Un prêtre était-il dans une pirogue, ils le reconnaissaient, le respectaient, le sauvaient en cas de naufrage. Un de ces mortels privilégiés affirmait gravement à un missionnaire que le requin, aux ordres de son dieu, l'avait souvent transporté sur son dos.

Les habitants des Moluques s'imaginent que les démons entrent dans les maisons par quelque ouverture et qu'ils y apportent un air empesté qui donne des maladies mortelles. Pour prévenir ce malheur, ils placent, aux endroits où pourraient passer ces esprits malfaisants, de petites statues de bois dont les sorciers

du pays se servent pour leurs sortilèges et qu'on regarde comme très-susceptibles d'épouvanter les démons et de les mettre en fuite. Lorsque ces insulaires sortent le soir ou pendant la nuit, heures consacrées aux excursions des démons, ils ont toujours la précaution de porter sur eux quelques fruits, quelques racines et un couteau, et lorsque les mères mettent leurs enfants au lit, elles ne manquent pas de placer sur leur chevet de semblables préservatifs.

Sur la côte méridionale de Ceram (une des Moluques), il s'élève une montagne que les habitants du pays regardent comme étant le séjour d'un dieu maléfaisant; ils cherchent à se le rendre propice afin d'empêcher qu'il n'arrive des accidents à leurs embarcations. Ils lui font offrande de quelques coques vides de coco dans lesquelles ils mettent des fleurs et une petite pièce d'argent, ou bien, pendant la nuit, de l'huile avec de petites mèches. Ils laissent ensuite voguer à l'aventure ces frêles embarcations, et ils sont convaincus que le dieu sera satisfait et qu'il ne soulèvera pas de tempêtes.

Au Mexique, le dieu Quitzalivat était honoré d'une façon singulière; on choisissait un esclave auquel on rendait durant quarante jours les plus grands honneurs, on lui prodiguait tous les plaisirs, on lui faisait faire la chère la plus somptueuse. Neuf jours avant la fête du dieu, deux prêtres venaient se prosterner devant son représentant et ils lui donnaient avis que cette période de bonheur approchait de son terme. Il était de règle que le prisonnier ne marquât nul souci à cet égard. Lors de l'expiration des quarante jours, à minuit, on lui ouvrait la poitrine et on lui arrachait le cœur, qu'on offrait successivement à la lune et au dieu Quitzalivat.

La confession était en usage chez les anciens Péruviens ; les femmes se confessaient les unes aux autres ; on employait des sortilèges pour connaître si les aveux étaient sincères, et on punissait avec rigueur les pénitentes qu'on regardait comme ayant dissimulé quelque faute. L'Inca venait-il à être atteint d'une maladie dangereuse, tous ses sujets étaient tenus de se confesser. Le monarque n'était pas soumis à la déclaration de ses fautes, si ce n'est en présence du soleil ; il se plongeait ensuite dans une rivière et croyait y déposer ses iniquités qui étaient emportées dans l'Océan par le courant des eaux.

Le premier jour de la lune après l'équinoxe, les Péruviens célébraient une fête solennelle qu'ils appelaient *cita* ; on la regardait comme un jour de purification générale, et on s'y préparait par la continence la plus scrupuleuse, accompagnée d'un jeûne de vingt-quatre heures. Le peuple fabriquait une espèce de pâte avec de la farine de maïs et du sang tiré de l'entre-deux des sourcils et des narines de jeunes enfants ; on s'en frottait la tête, le visage, l'estomac, les épaules, les bras et les cuisses, après s'être lavé tout le corps. Cette purification était regardée comme chassant les maladies de tout genre. On enduisait également de cette pâte les portes des maisons. Le grand prêtre faisait la même cérémonie dans le temple du Soleil. Au moment où l'astre du jour apparaissait sur l'horizon, un prince du sang royal se montrait sur la grande place de la capitale du Pérou ; il tenait une lance ornée de plumes de diverses couleurs ; il s'en servait pour toucher les lances que portaient quatre autres princes ; ceux-ci parcouraient les divers quartiers de la cité ; le peuple les accueillait avec des cris de joie, et saisissait leurs vêtements afin de se frotter le visage, les bras, les

jambes ; on était persuadé que de cette façon toutes les maladies étaient expulsées.

D'après les Brésiliens, il existe un mauvais génie, nommé Agnian, qui enlève les corps de ceux qui viennent d'expirer, lorsqu'on n'a pas la précaution de laisser des vivres autour des fosses en forme de tonneau dans lesquelles on dépose les cadavres.

Les Perses, au dire de Plutarque, honoraient Ahri-mané, ou le mauvais principe, en mêlant la poudre d'une certaine plante avec le sang d'un loup, et on portait cette offrande dans des cavernes profondes où les rayons du soleil ne pénétraient jamais.

Les anciens Péruviens regardaient comme créateur de leur race un être gigantesque, nommé Choun, qui était venu des régions du Nord et qui avait un corps sans os et sans muscles ; il abaissait les montagnes, comblait les vallées, et franchissait les lieux les plus inaccessibles. Offensé par les habitants des plaines, il convertit en sables arides des terres qui étaient d'une grande fertilité.

Divers peuples américains adorent le soleil et, lorsqu'il survient quelque éclipse, ils pensent que c'est pour les punir de leurs fautes que leur dieu leur refuse sa lumière. Cette idée les porte à s'efforcer d'expié leurs erreurs par des pénitences rigoureuses. Ils exercent de cruels sévices sur leurs propres corps, ils s'arrachent les cheveux et se déchirent avec des arêtes de poisson. Les femmes ne restent point en arrière dans ces pieux exercices : on les voit se faire des incisions profondes sur le visage et sur les bras, et faire ruisseler leur sang.

Les Caraïbes croient à des esprits chargés de veiller sur les actions des hommes. Chaque sauvage a un de ces protecteurs que l'on nomme *Chemens* :

hommage des premiers fruits et des prémices des moissons ; ces offrandes se déposent dans un coin des huttes des Caraïbes sur une natte, et ces crédules insulaires, non contents d'affirmer que ces génies se rassemblent pour prendre part à ces repas, prétendent entendre le bruit qui résulte d'un pareil festin. Ils ajoutent que les chauve-souris ne sont pas ce que pensent des Européens ignorants, mais bien de véritables esprits qui veillent à la sûreté des hommes plongés dans le sommeil.

Contumes de divers peuples idolâtres.

Dans le royaume de Benin, les prêtres sont assujettis au même usage que celui qui était imposé à Rome au grand prêtre de Jupiter. Ils doivent rester dans les limites du pays, et s'ils en sortaient sans une permission spéciale du gouvernement, ils seraient condamnés à une mort infamante. La même loi défend, sous une peine tout aussi rigoureuse, aux prêtres fixés dans les provinces, de paraître dans la capitale.

Les habitants du pays d'Aracan, limitrophe du Pegou, ont dans leurs temples une multitude d'images pour lesquelles ils ont une vénération si grande qu'ils les couvrent pendant l'hiver de fourrures, de crainte qu'elles n'éprouvent le moindre froid ; ils sont persuadés que cette bonne œuvre leur fera avoir des récompenses dans l'autre vie.

Chez les Indiens du Nicaragua, quand un mariage est décidé entre deux familles, un prêtre prend le fiancé et la fiancée par le petit doigt et les conduit dans une chambre près d'un feu allumé pour cette cérémonie. Il leur fait des exhortations, il adresse au ciel quel-

ques prières pour leur prospérité , et le discours dure jusqu'à ce que le brasier soit éteint; les nouveaux époux sont alors laissés à eux-mêmes.

Des peuples de l'Afrique interrompent leurs travaux à chaque nouvelle lune, et, pendant ce temps, ils veillent à ce qu'aucun étranger n'entre sur leur territoire. Ils donnent de cet usage une explication bizarre : ils disent que, le premier jour de la lune étant un jour de sang, leur riz deviendrait rouge s'ils négligeaient cette cérémonie.

Dans l'île de Formose, on observait un temps d'abstinence semblable sous quelques rapports au carême des Chrétiens : il était défendu, pendant cette période, de se marier, d'avoir des relations même avec son épouse, de forger des armes, de semer, de vendre des peaux, de confectionner des objets nouveaux, de tuer des cochons, de nommer un enfant nouveau-né, d'entreprendre un voyage, à moins que ce ne fût pour la première fois.

Les Casangas , dans la Guinée, ont pour idole un faisceau de bâtons fichés en terre, et collés ensemble avec de la bouillie de farine de riz et de millet, arrosée du sang des vaches et des chèvres qu'on lui sacrifie. Il y en a qui font pendre de ce faisceau deux ou trois crânes de petits chiens attachés avec des cordons. « Les temples de ce dieu ne sont que de grands arbres fort touffus et ombrageux, sous lesquels les Casangas mettent leur idole et lui font adoration, lui offrant du vin de palme et du millet; et afin que l'idole leur garde les semailles, ils mettent quelques-uns de ces bâtons fichés en terre le long d'icelles. »

Les habitants des Moluques portent toujours sur eux, comme préservatif contre les esprits malins, des bracelets habituellement de verre. Ils s'en servent pour

connaître le succès d'une guerre qu'ils sont sur le point d'entreprendre. Pendant la nouvelle lune, ils immolent une poule dans le sang de laquelle ils trempent ces bracelets, et lorsqu'ils les en retirent, ils examinent attentivement quelle en est la couleur, et par là ils jugent de ce qu'ils ont à craindre ou à espérer.

Les populations idolâtres qui habitent les archipels de la Polynésie sont livrées à toutes sortes de superstitions souvent cruelles, qui ont disparu en grande partie dans les îles de la Société et dans les autres points fréquentés par les Européens, mais elles se maintiennent énergiquement dans les régions qui n'ont encore eu que peu de contact avec les nations civilisées. Les habitants de l'île Morotoï avaient élevé sur chaque promontoire de leur île des temples au dieu Moho-Aron (roi des lézards), adoré sous l'emblème d'un requin. A l'arrivée de certains poissons de passage, le même dieu avait droit aux prémices de la pêche. Deux divinités puissantes étaient Kaono-Hiokala et Kirsapairo, dont la fonction était de recevoir l'esprit des rois à la sortie de leurs corps, et de le conduire dans certaines parties des cieux, d'où ils le retiraient au besoin pour surveiller et conseiller leurs descendants.

L'un des dieux les plus hideux de l'archipel, Karai-Pahoa, était révérend sous la forme d'une idole faite d'un bois tellement vénénéux, que l'eau dans laquelle on le plongeait devenait bientôt mortelle.

Pélé était la déesse des volcans; elle eut une rude guerre à soutenir contre Tama-Pouaa, monstre gigantesque, moitié homme, moitié cochon, et elle fut au moment de succomber dans cette lutte; le volcan fut éteint, mais les frères et les sœurs de Pélé burent toute l'eau qui l'inondait, et, rassemblant leurs feux, ils sortirent en bouillonnant du cratère; l'ennemi, contraint

de prendre la fuite, fut écrasé sous les rochers; en vain chercha-t-il un refuge dans la mer, il y fut noyé.

Une institution religieuse et puissante s'est retrouvée dans toute la Polynésie. C'est le *Tabou*, l'interdiction complète de la vue et du contact. Le tabou est la chose sacrée, appartenant à la divinité; on ne peut y toucher sans encourir la peine de mort. Les coupables étaient immolés dans des sacrifices, assommés ou étranglés par les prêtres.

Le tabou était relatif ou général, temporaire ou permanent. Les dieux, les prêtres, les temples, la personne du roi, sa famille, et même son nom, les objets à l'usage de ces êtres privilégiés, les lieux où ils résidaient, étaient perpétuellement tabou. Les animaux consacrés aux divinités étaient tabou pour les femmes.

Des signes convenus indiquaient que tels ou tels objets étaient taboués. Une tresse passée dans l'oreille d'un cochon, une feuille de cocotier attachée au tronc d'un arbre, un pieu enfoncé au bord de la mer et surmonté d'un morceau d'étoffe blanche ou d'une touffe de feuilles, indiquaient qu'il ne fallait ni toucher à ces objets, ni pêcher sur cette portion du rivage.

La durée du tabou imposé à divers objets était habituellement de cinq à quarante jours; parfois elle persistait pendant des mois et même des années.

Les grandes fêtes étaient précédées d'un tabou qui régnait plusieurs jours et plusieurs nuits. On ne pouvait alors se livrer à aucun travail; il était défendu de pêcher, et les maris devaient rester séparés de leurs épouses. Lors de la fête de la nouvelle année, un prêtre faisait le tour de l'île en portant à sa main droite l'idole de Kekou-Aroua, tandis que sa main gauche s'emparait, au profit du dieu, de tout ce qui se trouvait à sa portée.

Il y avait des circonstances où le tabou était observé avec une rigueur telle, qu'on ne pouvait alors ni allumer du feu, ni sortir de sa demeure ; il fallait même museler les cochons afin de les empêcher de crier.

Singularités du mahométisme.

Les idées étranges que présente l'étude de la religion de Mahomet pourraient fournir matière à un volume entier ; nous nous bornerons à quelques pages.

Il s'éleva au sein de l'islamisme une secte de religieux nomades nommés *Houames*, qui prit naissance en Arabie ; ils se livraient à la prière, à l'adoration, et terminaient leurs exercices de piété par s'occuper de la propagation de l'espèce ; c'était, à leurs yeux, le premier des devoirs de l'homme. L'objet leur était indifférent ; ils se précipitaient sans distinction sur le premier qu'ils rencontraient, et sans autre idée que celle d'accomplir une loi sacrée. On fit périr dans les supplices les Houames qui, sortant de leurs déserts, s'aventurèrent dans les grandes villes et voulurent se montrer trop fidèles à leur doctrine, peu en harmonie avec l'humeur jalouse des Orientaux.

Nous devons une mention aux derviches tourneurs. Le supérieur de la communauté fait deux fois par semaine un sermon sur quelque passage du Coran, sur les mérites de Mahomet ; ils se mettent ensuite à tourner en rond avec une rapidité extraordinaire, au son d'une flûte. Ils arrivent, par un exercice de chaque jour, à effectuer ce tournoisement étrange, et ils s'y perfectionnent si bien, qu'au milieu de l'élan le plus brusque ils s'arrêtent tout court à un signal donné. Ils citent l'exemple de David dansant devant l'arche, comme justifiant leurs exercices.

Les Kadris, ordre de religieux turcs, recevaient, lors de leur admission, un petit fouet de bois de saule vert, du poids de quatre cents drachmes. Ils le portaient toujours pendu à leur ceinture, et le poids de leur nourriture était réglé sur celui de ce fouet, de manière qu'à mesure que le bois séchait et devenait plus léger, la ration diminuait.

Les musulmans se servent de chapelets qui sont quelquefois composés de soixante grains d'une grosseur uniforme, et plus souvent de cent grains divisés en trois parties. Le disciple de Mahomet récite une prière sur la tête du chapelet ; il parcourt ensuite les trois sections de trente-trois grains chacune, en disant sur la première : *Dieu est louable* ; sur la seconde : *Gloire à Dieu* ; sur le troisième : *Dieu est grand*. On a supposé que le législateur arabe avait eu l'idée de ces prières répétées, en se souvenant des mille bénédictions que, d'après les prescriptions des talmudistes, les juifs devaient répéter chaque jour.

Parmi les populations musulmanes de la côte d'Afrique, personne ne révoque en doute l'existence des bons et des mauvais génies ; les premiers sont musulmans, les autres sont infidèles. Ceux-ci cherchent à causer autant de mal que possible aux vrais croyants ; ils s'introduisent quelquefois dans un individu pour le tourmenter et le faire parler à leur guise. Si le malheureux essaye de lutter contre le malin esprit, il se sent bientôt, en punition de sa résistance, boucher les narines, clore la bouche, et il tombe suffoqué jusqu'à ce que, par des conjurations, on l'ait délivré de son tourmenteur infernal. Il arrive parfois que les conjurations restent infructueuses ; c'est un fâcheux contretemps ; alors le pauvre possédé, considéré comme mort, est enterré, à la grande satisfaction du djin mau-

dit. Les djins habitent les broussailles, la mer, les ruines; ils pénètrent quelquefois dans les mosquées. Il en est qui prennent la forme d'une femme pour tromper les coureurs d'aventures; sont-ce dans ce cas de bons ou de mauvais djins? D'autres se font l'ami d'un homme marié, et empêchent les tentatives d'infidélité de la part de son épouse. Il est à présumer qu'il en est, par-ci par-là, quelques-uns moins bien intentionnés.

Le verset de la Chèvre, dans le Coran, est celui qui a le plus d'efficacité pour conjurer les djins. Une étoile filante est un djin qui a tenté de s'introduire dans les demeures célestes et qui en est précipité par les anges; à la vue de ce phénomène, le musulman prononce ces mots : « Je cherche un refuge en Dieu contre le génie maléfaisant. » Les djins ont un corps d'homme recouvert de longs poils; leurs yeux sont placés verticalement; ils se manifestent ainsi quand ils se trouvent dépouillés de leur pouvoir par un talisman d'une nature supérieure; s'ils sont alors aperçus d'un œil humain, ils meurent immédiatement (1).

Une des manies les plus répandues parmi les ignorants est celle de vouloir connaître l'avenir; elle est le résultat fort naturel de deux penchants d'une grande puissance, l'amour du merveilleux et la curiosité; il est tout simple que ce genre de charlatanisme ait été très-souvent et très-grossièrement exploité; ne nous étonnons donc point si nous rencontrons chez les Arabes diverses méthodes fort accréditées pour dérober à l'avenir ses mystères.

Les unes sont fort compliquées, les autres fort simples. Nous en signalerons succinctement deux ou trois.

(1) *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale, recueillis et rédigés par M. Guillain, capitaine de vaisseau, 2^e partie, t. I, p. 26.*

On prend de petites poignées de cailloux ou de grains, telles que le riz, le mil, etc.; on en retire des lots de sept ou neuf, selon celui de ces deux chiffres qui a été fixé d'avance; puis, le nombre de cailloux ou de graines restés après cette opération révèle l'issue du projet qu'on a conçu; les nombres heureux sont 1, 4, 5, 6, et les malheureux 8, 7, 3, 2.

On se sert encore d'un rosaire dont on fait glisser les grains entre ses doigts, en prononçant alternativement les mots : *Ali*, *Gabraïl* (Gabriel), *Mohammed*; d'après celui de ces noms qui arrive avec le dernier grain du chapelet, on peut s'attendre à un événement heureux ou malheureux à divers degrés; car *Ali* annonce un dénouement fâcheux; *Gabraïl* un résultat médiocre; quant à *Mohammed*, on est sûr avec lui que tout se passera très-favorablement.

Signalons maintenant une façon d'oracle bien autrement savante; nous ne nous hasarderons pas à décider s'il est plus sûr que celui de Calchas. On fait usage d'un tableau appelé *kaïrgeh*, et semblable à la table de Pythagore. Un médecin instruit, qui a longtempé résidé sur les bords du Nil, en a donné une description que nous reproduirons ici (1):

« Le *kaïrgeh* comprend cent petits carrés, dans chacun desquels se trouve écrite une lettre arabe. Pour en faire usage, on lit d'abord le premier chapitre du Coran et le cinquante-huitième verset du sixième : « En lui sont les clefs de toute chose; personne ne les connaît que lui. Il sait tout ce qui est sur la terre et dans la mer. Il ne tombe pas une feuille sans qu'il le sache. Il n'y a dans les entrailles de la terre ni un grain de sable, ni une chose verte, ni une chose sèche, qui ne

(1) Clot-Bey, *Aperçu général de l'Égypte*, t. II, p. 60.

soient écrits. » On place ensuite le doigt sur le tableau sans regarder ; on écrit la lettre sur laquelle il est tombé, et, à la suite, en les alternant d'après des règles déterminées, toutes celles qui se trouvent dans la même colonne verticale, ainsi que les lettres que renferme la cinquième colonne à droite de celle que le sort à désignée. L'assemblage de ces caractères compose des mots qui expriment un conseil. Les zaïrgehs sont disposés, en général, de manière à donner quatre réponses négatives pour une affirmative.

Chardin donne des détails étendus sur les idées superstitieuses qui dominent en Perse parmi les disciples de Mahomet. Tous les jours de l'année sont, à leur dire, heureux ou malheureux, ou, pour employer leurs expressions, noirs ou blancs ; il en est de même des heures du jour. Pour se préserver de ces fâcheuses influences, ils ont recours aux talismans et aux amulettes. On les compose de passages du Coran et de sentences pieuses, mêlées de termes cabalistiques qu'on porte au cou, à la ceinture, mais plus communément au bras, entre le coude et l'épaule, en de petits sacs de soie ; parfois on les met dans de petits étuis de métal, afin de n'être jamais obligé de les ôter ni jour, ni nuit, pas même au bain. Il y a des personnes qui portent ainsi tout le Coran. On attache semblables amulettes au cou des bêtes et aux cages des oiseaux ; on les suspend aux boutiques, dans la pensée que cela fera venir des chalands. Un moyen fort en crédit pour composer un talisman est de prendre une longue et étroite bande de papier, qu'on présente successivement à quarante personnes du pays, en choisissant les plus intègres et les plus dévotes, et en les priant d'écrire dessus une oraison à leur gré, celle qu'ils regardent la plus agréable à Dieu et la plus efficace. Chaque orai-

son est un ou deux versets du Coran, ou une pieuse sentence. Quand le papier est achevé, le Persan le plie, l'enferme et le porte sur soi. Il donne pour motif de sa façon d'agir que de ces quarante personnes il y en aura au moins une qui sera agréable à Dieu, et dont l'oraison aura ainsi une efficacité favorable.

Sir William Ouseley, dans ses *Voyages*, parle d'un Persan qui fit demander à une personne de l'ambassade quatre soles de porc, afin de composer avec des crins d'un jeune lion et d'autres ingrédients une amulette excellente pour préserver les enfants de toutes sortes de maladies.

Parmi les superstitions des Persans, on peut signaler celle qui consiste à observer le chant du coq. Quand cet oiseau se fait entendre aux heures propices, ils pensent que c'est un bon augure; quand au contraire il chante dans un instant défavorable, on le tue. Les bons moments sont à neuf heures du soir et du matin, à minuit et à midi.

Les Persans prétendent que le lion sait très-bien distinguer les hérétiques des orthodoxes. Il s'éloigne avec respect sans faire aucun mal à l'homme qui, en l'apercevant, s'écrie : *ô Ali*; mais si vous aviez le malheur de dire : *ô Omar*, le lion s'élancerait sur vous.

Le jugement dernier a donné lieu chez les musulmans à des idées assez singulières: ils prétendent qu'il aura lieu après la résurrection générale des hommes et des animaux. Lorsque la trompette les aura rassemblés des extrémités du monde, ils attendront cinquante mille ans dans les vallées de la Syrie qu'il plaise à Dieu de décider de leur sort. Pendant ce temps, les corps des mahométans brilleront d'un vif éclat, mais les infidèles seront prosternés contre terre, muets, sourds et aveugles. Lorsque le fatal moment sera venu, l'exa-

meur de chacun des hommes ne durera pas au delà du temps qui est nécessaire pour traire une brebis ou deux chèvres. La balance dans laquelle Dieu pèsera les actions des humains sera tenue par l'ange Gabriel. Elle sera d'une grandeur telle, que les bassins, dont l'un sera suspendu sur le paradis et l'autre sur l'enfer, pourraient contenir le ciel et la terre. Lorsque les animaux auront été jugés à leur tour, et que Dieu leur aura permis de se venger les uns sur les autres, ils retomberont en poussière.

Légende de sainte Anne.

Une légende singulière, qui fait partie d'une histoire de la Bible en vers rédigée au treizième siècle, a été signalée dans un curieux ouvrage de M. Leroux de Liney (*Livre des légendes, Introduction, Paris, 1836*). Le trouvère commence par annoncer que mille ans après la désobéissance d'Adam, le Seigneur transporta l'arbre de vie dans le jardin de saint Abraham; un ange vint prévenir le patriarche que le Fils de Dieu serait crucifié sur cet arbre, dont la fleur donnerait le jour à un chevalier qui mettrait au monde, sans le secours d'une femme, la mère d'une vierge que Dieu choisirait pour mère. Ce prodige arriva tel qu'il était annoncé. Abraham avait une fille qui respira le parfum de l'arbre; elle se trouva enceinte. Pour prouver son innocence devant les Juifs qui l'accusaient, elle consentit à entrer dans un brasier ardent; les flammes la respectèrent et se changèrent en fleurs sous ses pas. Il n'y eut pas un tison, pas un charbon qui ne devint une rose, une fleur de lis ou d'églantier.

Après un semblable miracle, la vertu de la jeune fille ne pouvait plus faire l'objet d'un doute. Un enfant na-

quit; il se nomma Fanouel et devint chevalier, puis roi, puis empereur, et se trouva possesseur de l'*arbre de vie*, dont il ne connaissait pas toutes les propriétés. Il se doutait cependant de son efficacité, et, pour guérir des malades, il en coupa un fruit qu'il divisa en plusieurs portions, et il essaya ensuite sur sa cuisse le couteau dont il s'était servi. O prodige! le suc générateur s'introduisit dans la cuisse du monarque; elle enfla graduellement; ce fut en vain que les plus habiles médecins furent consultés, nul ne put découvrir un remède. Au bout de neuf mois, la cuisse s'ouvrit; il en sortit une charmante petite fille. Fanouel, honteux de cette singulière paternité, appela auprès de lui un chevalier de confiance et lui ordonna de porter l'enfant au milieu des bois et de la tuer sans miséricorde. Le chevalier s'appretait à obéir, déjà il allait frapper la victime, lorsqu'une colombe descendit du ciel et lui dit : « Frère, ne frappe point cette enfant; il naîtra d'elle une vierge que Dieu choisira pour mère. »

Obéissant à l'ordre divin, le chevalier déposa la jeune fille dans un nid de cygnes qu'il aperçut près de là. Le Seigneur prit soin de l'enfant : chaque jour un cerf lui apportait la nourriture dont elle avait besoin, et, quand elle criait, il l'apaisait en lui présentant des fleurs. Elle grandit rapidement; à dix ans, elle possédait toutes les perfections.

Un jour que Fanouel était à la chasse, il rencontra ce cerf; il l'attaqua, le blessa, le poursuivit jusqu'au près d'Anne, qu'il fut très-étonné de voir; mais il ignorait qui elle était. Il l'interrogea, elle répondit : « Sire, je suis la fille que tu portas dans ta cuisse; le chevalier auquel tu avais commandé de me tuer me laisse ici. » Le monarque, heureux de retrouver ainsi son enfant, la conduisit à son palais, et peu après il la donna en

mariage à un preux chevalier nommé Joaquim; Marie fut le fruit de cette union.

D'autres légendaires se sont plu à accumuler dans la vie de sainte Anne une multitude de miracles qu'ils ont puisés dans leur imagination. L'un d'eux raconte que la sainte, tourmentée par une soif ardente, s'étant rendue auprès d'une fontaine, le diable en ferma l'ouverture avec une grosse pierre. La sainte s'adressa au Seigneur, et soudain il jaillit de la pierre une source aussi claire que le cristal; mais le démon, dont la malice est infatigable, jeta aussitôt un gros caillou dans cette eau, et elle devint extrêmement amère et fétide; Anne allait toutefois en boire, mais un ange descendit du ciel et lui apporta une boisson d'une pureté parfaite.

D'après un autre écrit populaire, Anne naquit lorsque sa mère Emerancienne avait déjà plus de soixante ans. On trouva sur sa poitrine, gravé en quatre lettres d'or, le nom qu'elle devait porter. Un aveugle s'approcha, et, recouvrant aussitôt la vue, il put lire ce nom miraculeux.

Miracles de Notre-Dame.

Les écrivains du moyen âge ont laissé d'immenses recueils de faits merveilleux survenus par l'entremise de Notre-Dame. L'imagination, à cet égard, se donnaît pleine carrière; nous mentionnerons quelques-uns de ces récits souvent étranges.

Un voleur qui, au milieu de ses méfaits, avait conservé l'habitude de jeûner la veille des fêtes de Marie, ne put mourir que muni des sacrements.

Marie préserva plusieurs enfants du feu ou des loups.

Elle rendit l'organe de la parole à un évêque auquel des hérétiques avaient coupé la langue.

Elle ressuscita un enfant que des Juifs avaient mis à mort.

Le diable ne put étrangler un militaire qui, chaque jour, saluait Marie.

Des Sarrasins voulurent mutiler une image de Marie, il leur fut impossible d'y parvenir.

Un peintre tomba du haut d'un échafaudage ; il invoqua Marie, pour qui il avait toujours eu beaucoup de dévotion, et il fut soutenu en l'air, de manière qu'au lieu de se briser contre le sol, il descendit tout doucement.

Une femme, dans un accès de désespoir, voulut se donner la mort, et, dans ce but, elle avala une araignée ; la Vierge la secourut et la sauva.

Un impie brisa le bras d'une statue de la Vierge ; le diable l'étouffa aussitôt.

Un manuscrit de la Bibliothèque Impériale de Paris (n° 7018, 4), exécuté à la fin du quinzième siècle, renferme une ample collection de miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame : nous indiquerons ceux :

D'une bonne religieuse à qui Notre-Dame donna son enfant à tenir.

D'un chanoine que le diable noya et que Notre-Dame ressuscita.

De saint Léon pape, qui se coupa la main, parce qu'une femme l'avait baisée, ce qui lui avait fait ressentir un mouvement de concupiscence ; la Vierge rendit au pontife la main qu'il s'était tranchée.

D'un moine sur la langue duquel on trouva *Ave Maria*.

De saint Grégoire qui entendit les anges chanter *Ave Maria*.

D'une jeune fille qui coupa ses beaux cheveux par le commandement de Notre-Dame.

D'une autre jeune fille qui dansait volontiers, et à qui Notre-Dame le défendit.

D'une Juive qui réclama la Vierge Marie en enfantant.

D'un ménétrier à qui Notre-Dame donna un cierge.

D'un arbre sur chacune des feuilles duquel était écrit *Ave Maria*.

D'un évêque espagnol à qui Notre-Dame donna une aube.

Comment Dieu donna à Notre-Dame une goutte de son sang pour sauver un pécheur.

D'un moine à qui Notre-Dame essuya le visage et les yeux.

Des greniers que Notre-Dame remplit de beau froment.

De la tête d'un voleur qui demandait à se confesser.

Un recueil de récits légendaires en vers latins, composés par un Jésuite, le père Santel, Lyon, 1679, 2 vol. in-42, présente une foule de miracles attribués pour la plupart à Notre-Dame, mais dans lesquels divers saints jouent souvent aussi un rôle important. Il suffira de citer quelques-unes de ces narrations :

Sainte Brigitte, âgée de sept ans, est instruite par la Vierge elle-même dans l'art de manier l'aiguille.

Sainte Vuilgesorte,

Se trouvant exposée à toute la licence

Où du soldat vainqueur s'emporte l'insolence,

est sauvée par une longue barbe qui lui couvre inopinément le visage, et qui frappe d'étonnement et d'horreur les audacieux qui allaient attenter à sa vertu.

Saint Pacôme traverse le Nil sur un crocodile.

Saint Sabin confie la garde de son âne à un lion, qui s'acquitte scrupuleusement de ce mandat.

Saint Étienne, évêque de Die, est, dès sa plus tendre enfance, épris d'un tel amour pour les mortifications, que, le vendredi, il s'abstient de teter sa mère.

Saint Homobon donne à des pauvres le vin qu'on l'avait chargé de porter à des ouvriers travaillant à la vigne; et pour suppléer à ce qu'il n'a plus, il change de l'eau en vin. Le même saint se rend à une église, et les portes, qui étaient fermées, s'ouvrent d'elles-mêmes à son approche.

Saint Grégoire le Thaumaturge ordonne à une montagne, qui le gênait pour la construction d'une église, de se transporter ailleurs; la montagne obéit.

Saint Laurent commande à une statue en marbre de Jupiter de fondre comme de la cire; la chose a lieu immédiatement.

Saint Narcisse se trouve, une nuit, menacé de rester dans l'obscurité; sa lampe va s'éteindre faute d'huile. Il verse de l'eau, et la lampe se ranime de plus belle.

Saint Satyre fait tomber la statue d'une idole en soufflant dessus.

Saint Raymond navigue sur les flots, en se plaçant debout sur son manteau; **saint François de Paule** en fait autant. (La légende de **saint Patrice** et celle de **saint Cuana** racontent qu'ils passèrent la mer sur une grosse pierre qui leur servait de bateau, et on peut lire, dans le curieux recueil de **Colgan**, que plusieurs saints irlandais traversèrent à pied sec le canal qui sépare leur pays de l'Angleterre.)

Saint Romain continue de prêcher la parole de Dieu après qu'on lui a coupé la langue.

Saint Nicaise, conduit au martyre, se met à réciter un

psaume ; on lui tranche la tête, il continue jusqu'au dernier verset.

Saint Jacques de Nisibe est l'objet des railleries de quelques jeunes filles ; il les punit en rendant leurs cheveux d'une entière blancheur.

Saint Sabin boit, sans en ressentir aucun mal, un breuvage empoisonné que lui présente un diacre, et ce malheureux expire aussitôt.

Saint Martinien, jeté dans la mer, est recueilli par un dauphin qui le porte sur son dos.

Saint Marcel, voulant célébrer la messe, s'aperçoit que le vin manque ; il y supplée en changeant aussitôt en vin de l'eau prise dans la Seine.

Saint Jean-Damascène a la main coupée ; la sainte Vierge la lui rend, mais une ligne rouge subsiste et constate le miracle.

JUDAS ISCARIOTE.

Ce personnage exécré devint tout naturellement l'objet de bien des légendes.

Sa mère eut, durant sa grossesse, un songe où son enfant fut annoncé comme devant être plein de malice et comme le destructeur de sa famille. Elle fit part de ce rêve à son mari, et les parents, effrayés, prirent le parti, quand leur fils fut né, de le mettre dans une nacelle et de l'exposer sur la mer ; les flots le poussèrent à la ville d'Iscrioth : de là son nom. La reine du pays n'avait point d'enfants ; elle vit celui-ci et l'adopta. Plus tard, Judas vint à Jérusalem et capta la faveur de Pilate. Il eut une querelle avec son père au sujet d'un pommier dont il voulait cueillir les fruits que désirait le proconsul romain, et, sans le savoir, il est vrai, il

devint parricide. Il épousa ensuite sa propre mère. Tout cela se découvrit, et Judas, saisi d'effroi, alla trouver Jésus et se mit au nombre de ses disciples ; mais bientôt, aveuglé par la cupidité, il ne tarda pas à faire des détournements illicites sur les paiements qu'il était chargé d'effectuer ; telle fut l'origine de sa chute.

D'après quelques vieilles traditions relatées dans des écrits du moyen âge, Judas est, jusqu'au jugement dernier, ballotté par les flots toujours agités d'une mer furieuse. Quelques trouvères ajoutent que, chaque samedi, son supplice est suspendu, par un effet spécial de la miséricorde divine.

Guérisons de certaines maladies opérées par les saints.

La plupart des maladies avaient des saints auxquels on s'adressait pour obtenir la guérison : saint Loup était invoqué pour la rage, saint Faron pour les hémorroïdes, saint Ouen pour recouvrer l'ouïe. On avait recours à

Saint Acaire, pour radoucir les personnes acariâtres.

Saint Aignan, contre la teigne.

Saint Atourin, contre les étourdissements.

Saint Boniface, pour obtenir de l'embonpoint.

Saint Clair, sainte Claire, sainte Luce contre les maux d'yeux.

Saint Claude, pour la guérison des boiteux.

Saint Cloud, contre les furoncles.

Saint Fort, contre les faiblesses.

Saint Genou, contre la goutte.

Saint Ladre, contre les ladreries.

Sainte Marie, pour la gale aux mains.

Saint Marcoul, contre les écrouelles.

Saint Patern, contre la stérilité, etc.

On trouve une longue nomenclature, à

dans un livret populaire intitulé : *Le Médecin des pauvres, ou Recueil de prières et oraisons précieuses contre le mal de dents, les coupures, les rhumatismes, la teigne, la colique, les brûlures, les mauvais esprits, etc.*

Voici un échantillon des prières que renferme ce volume :

« Sainte Apolline assise sur une pierre de marbre, Notre-Seigneur passant par là lui dit : « Apolline, que fais-tu là ? — Je suis ici pour mon chef, pour mon sang et pour mon mal de dents. — Apolline, retourne-toi ; si c'est une goutte de sang, elle tombera, et si c'est un ver, il mourra. » Cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* en l'honneur et à l'intention des cinq plaies de N.-S. J.-C., le signe de la croix sur la joue avec le doigt, en face du mal que l'on ressent, et en très-peu de temps vous serez guéri.

Le même livret renferme une *Oraison à saint Antoine de Padoue pour retrouver les pertes et autres besoins que nous avons chaque jour* ; elle est en vers et elle débute ainsi :

Père et patron, saint Antoine de Pade
 Qui vous invoque, au besoin vous évade
 Périls de mort et de calamités,
 De lèpres, fièvres et autres infirmités,
 Remédie à mort subite et peste.
 En terre et mer cesse foudre et tempeste.
 Pour retrouver toutes choses perdues.

Une autre oraison, la dernière, possède de telles vertus, que celui qui la portera sur soi ne peut périr ni par le feu, ni par l'eau, ni en bataille, et il aura bonheur et victoire sur ses ennemis. Une femme en travail d'enfant, sur laquelle on mettra ladite oraison, sera d'abord délivrée

Les idées sur la guérison des maladies par les prières sont répandues en maint pays. Elles florissaient surtout en Espagne, où la science des *Ensalmos* ou oraisons était une branche des connaissances humaines fort cultivée chez les duègnes et chez les mendiants; les aveugles en faisaient une étude approfondie. Il existait de ces oraisons contre tous les maux, contre toutes les affections; leur succès était infaillible, si elles étaient récitées avec componction, d'une voix grave et posée. L'oraison à sainte Apolline était la plus célèbre; elle faisait cesser sur-le-champ le mal de dents; il en est fait mention dans l'histoire de l'immortel don Quichotte.

Divers livres populaires de l'Espagne renferment des oraisons contre la peste adressées à sainte Rosalie, et au seigneur saint Raphaël, archange.

Anciens usages en Russie.

Un écrivain du dix-septième siècle, qui a tracé le tableau des usages des Moscovites, alors fort peu en contact avec le reste de l'Europe, nous apprend qu'on observe en cette contrée quatre longs carêmes par an, pendant lesquels on ne vit que de pain, de poisson, de légumes, d'herbages, et surtout d'ail et d'oignon. Il n'y a que la première semaine de carême de Pâques durant laquelle on a la liberté de manger des œufs, du beurre et du lait, de faire, en un mot, toute sorte d'excès, hormis de manger de la viande. On se prépare alors au jeûne par la débauche, et l'insolence des ivrognes est extrême. Mais ensuite on vit avec tant d'austérité que les plus dévots ne mangent guère de poisson sinon le dimanche; et, à moins de courir le risque d'être excommunié pendant un an, il ne faut point que le mari approche de sa femme pendant le carême.

Quand on se confesse, on se tient debout dans l'église devant l'image d'un saint, et, le prêtre, en donnant l'absolution, ordonne diverses pénitences, comme de faire un certain nombre de révérences aux saints ou de se laver avec de l'eau bénite qu'il vend.

Le jour que l'on communie, il ne faut pas manger de la viande, et pour éviter ce jour-là les occasions de pécher, il y en a qui vont dormir après qu'ils ont reçu le sacrement.

Lors des funérailles, on a coutume de prendre des gens exprès pour pleurer à haute voix lorsqu'on porte le mort au cimetière, de lui laisser des habits et de l'argent, afin qu'il ne manque de rien dans le long voyage qu'il va faire en l'autre monde, et, en cas que le défunt ait vécu en bon chrétien, le prêtre lui laisse entre les mains un certificat qui s'adresse à saint Pierre ou à saint Nicolas (1).

(1) Le Musée britannique possède l'original d'un certificat semblable; en voici la traduction :

« Macaire, par la grâce divine, archevêque de Kief de Halicz et de toute la Russie, à notre seigneur et ami saint Pierre, portier de Dieu Tout-Puissant.

« Nous te certifions qu'il est décédé en ce jour un certain serviteur de Dieu, appelé le prince Théodore Vladimirsky; nous t'enjoignons de l'introduire directement, sans aucun obstacle ni délai, dans le royaume de Dieu. Nous l'avons absous de tous ses péchés et lui avons octroyé notre bénédiction. Par conséquent, rien ne s'oppose à ce que tu le laisses passer, et, afin qu'il en soit ainsi, nous lui avons délivré ces présentes lettres d'absolution, en notre monastère de Kief, ce trentième jour de juillet 1541. »

L'humble Macaire,
archevêque de Kief, de Halicz et de toute la Russie.

Croyances répandues dans les pays de l'Indo-Chine.

D'après les idées religieuses admises chez les Birmans, la vie humaine varie de durée selon des époques que détermine la méchanceté des hommes ou leur retour au bien. Cette durée finit par tomber à une moyenne de dix années ; puis, quand les vertus ont purifié l'humanité, elle peut s'étendre à une *assenschîé*, mesure dont la valeur est incalculable, ainsi que le sont les nombres que se plaît à créer l'imagination asiatique. S'il pleuvait continuellement pendant trois ans sur la surface entière du monde, la quantité de gouttes de pluie qui tomberait pendant cette période équivaldrait à une *assenschîé*.

S'il faut s'en rapporter aux Birmans, la terre est une plaine circulaire entourée d'une impénétrable barrière de montagnes d'une hauteur immense. Au centre de cette plaine est une montagne élevée de 84,000 *juzunas* au-dessus du niveau de la mer (le *juzuna* équivaut à 28,000 coudées). Le sommet de cette montagne a 48,000 *juzunas* de diamètre. C'est là le séjour des dieux. Trois énormes rubis soutiennent cette masse. Les quatre côtés de la montagne sont en or, en argent, en cristal et en rubis. Tout autour sont sept chaînes de montagnes fort élevées, d'où s'écoulent sept grands fleuves.

Aux quatre points cardinaux de cette masse de montagnes, et au milieu d'une mer immense, sont les quatre grandes îles où vit le genre humain : l'une a la forme d'une demi-lune, l'autre celle de la pleine lune, la troisième est carrée, la quatrième en losange. Dans la quatrième de ces îles sont les royaumes des Birmans, de Siam et de la Chine. Il y a en outre 2,000 autres petites îles d'où sont venus les Européens. La mer est peuplée

de monstres affreux qui empêchent de pénétrer dans les trois autres grandes îles.

Les Birmans ont adopté la doctrine de la métempsychose ou transfiguration des âmes, mais en modifiant sur ce point les idées des Hindous et de Pythagore. Ils maintiennent que l'âme et le corps périssent ensemble, et qu'une autre âme et un autre corps sont formés des fragments du défunt, selon les bonnes ou mauvaises actions précédentes.

Différentes espèces de punitions sont infligées aux méchants. La transformation de l'homme en bête est le moindre des châtimens ; il est réservé à ceux qui donnent du scandale, qui médisent de leur prochain et qui tiennent des discours irréligieux.

Dans le second degré de punition, les coupables ne peuvent manger que des objets fétides ; ils sont condamnés à errer nus dans les forêts, à habiter les citernes et les tombeaux ; ils souffrent de la faim et de la soif, et ils n'ont pour boisson que le sang qu'ils tirent de leur corps avec des pointes acérées et aiguës.

Des punitions semblables, mais plus rigoureuses, forment le troisième degré ; enfin, dans le quatrième, les assassins et les meurtriers, jetés dans le *Nivâ* ou enfer, qui est placé dans l'intérieur d'une pierre immense qui forme le centre du monde, souffrent toutes les tortures de la glace et du feu, et sont exposés à la rage des démons.

Indépendamment de la terre où vivent les hommes, il en existe 40,400,000 autres qui se touchent chacune par trois points.

Très-superstitieux, les Birmans croient à une foule de combinaisons physiques qui influent sur la destinée des hommes, et qui toutes sont consignées dans un gros livre qu'ils appellent *Deillon*. Les bois employés

dans la construction des maisons peuvent, selon eux, exercer une grande influence sur la destinée des habitants; les nœuds qui se trouvent sur telle ou telle partie de ces bois annoncent, soit une abondance de provisions de tout genre, soit la mort d'un fils, d'un neveu ou d'un esclave, soit la mort subite d'une femme, etc.

Usages funéraires chez les Tibétains et d'autres peuples.

Les Tibétains avaient jadis pour leurs sépultures des usages bizarres, dont les rapports avec les idées religieuses répandues dans le pays n'ont pas été très-nettement expliqués. « Dès qu'un homme meurt chez eux, dit un auteur chinois, on rapproche sa tête de ses genoux, on lui place les mains entre les jambes, on l'attache dans cette position avec des cordes, on le revêt de ses habits ordinaires, on le place dans un sac de cuir ou dans un panier, et on le suspend à une poutre. C'est alors que ses parents et ses amis viennent le pleurer. On invite des lamas à réciter des prières, et on porte au temple du beurre pour brûler le cadavre ou plutôt pour le cuire devant les images des dieux. La moitié des effets du défunt est donnée au temple, l'autre est vendue pour offrir du thé aux lamas, et pour défrayer les dépenses des funérailles. On porte ensuite le corps à des hommes qui, moyennant une rétribution, l'attachent à une colonne en pierre et le coupent par petits morceaux qu'ils donnent à manger aux chiens. Ses os sont pilés dans un mortier et mêlés avec de la farine grillée qu'on donne à ces animaux; c'est ce qu'on appelle la sépulture terrestre. Si le corps ainsi haché et pilé est livré à l'appétit des vautours dans de grands enclos réservés à cet usage, c'est la sépulture céleste.

Les Tibétains regardent ces deux manières d'être enseveli comme très-heureuses. Les cadavres de ceux qui ne laissent pas assez d'argent pour payer les découpeurs sont jetés à l'eau ; c'est la sépulture aquatique ; elle est regardée comme un malheur. Ce n'est que pour les laïques qu'existent les funérailles de ce genre ; quand un lama meurt, on brûle son corps. »

Lorsqu'on ensevelit un Tonkinois, la loi religieuse oblige le plus proche parent du défunt à se coucher par terre et à se laisser fouler aux pieds par ceux qui portent le cadavre. Cette cérémonie se reproduit plusieurs fois pendant la marche. On met dans la tombe, avec le cadavre du défunt, les marques des dignités dont il a été revêtu pendant sa vie ; on y dépose de l'or, des vivres, des objets précieux, afin que, dans le monde nouveau où il va paraître, il jouisse des mêmes avantages que ceux qu'il avait ici-bas.

Les funérailles des rois se célèbrent avec une grande magnificence ; soixante-cinq jours s'écoulent avant que le corps soit placé au lieu de la sépulture, et ce lieu n'est connu que des principaux officiers de la cour, qui jurent de ne jamais le révéler.

Lorsqu'un Hindou des castes inférieures est malade au point que sa mort peut être regardée comme prochaine, on va chercher une vache, sous le dos de laquelle on le place ; on lève la queue de l'animal, on l'excite à lâcher son urine sur le visage du mourant ; si ce liquide coule sur le visage du malheureux, des cris de joie et d'espérance se font entendre de tous côtés.

Chez les habitants de la Corée, les funérailles se font avec très-peu d'appareil. Ce peuple paraît avoir voulu apporter en tout beaucoup de simplification ; le mariage y est accompagné de bien moins de cérémonies

religieuses que chez d'autres nations. Le futur époux monte à cheval, fait le tour de la ville et s'arrête devant la porte de celle à qui il veut s'unir. On ne lui en demande pas davantage.

Opinions des Orientaux au sujet de l'autre monde.

Les Arabes admettent plusieurs paradis, qui sont d'or, d'argent, d'ivoire, etc. Le plus délicieux de tous est celui dont l'ange Gabriel tient les clefs. Des légions d'anges défendent ce jardin, dont la terre est de musc, ou de la plus pure farine mêlée de safran. Les murailles sont d'argent; le tronc des arbres est d'or massif. Celui qui est au milieu du jardin est appelé l'arbre de vie; de ses racines coulent des ruisseaux de lait et de miel. Les justes sont tous d'une taille élevée et d'une beauté parfaite. Ils sont vêtus d'étoffes d'or couvertes de pierreries. On leur servira sur une table immense, faite d'un seul diamant, les mets les plus exquis et des fruits dont l'excellence dépasse tout ce qu'il est donné à un mortel d'imaginer. Avant d'y entrer, ils boivent d'une eau qui les délivrera de tout ce qu'il pourrait y avoir d'impur en leurs corps. Un ange viendra présenter à chaque élu, dans un bassin d'argent, une poire ou une orange des plus appétissantes. L'heureux musulman prendra ce fruit pour l'ouvrir; il en sortira aussitôt une jeune fille dont les grâces et les charmes sont au-dessus de ce que peut inventer une imagination même orientale; les prédestinés goûteront avec ces houris des plaisirs toujours nouveaux et très-charnels. Ces beautés complaisantes se trouveront toujours avoir leur virginité, quoiqu'elles la perdent sans cesse. Il y a dans le paradis quatre espèces de houris : les premières sont blanches, les secondes vertes, les troisièmes jaunes, les quatrièmes rouges. Leurs corps sont compo-

sés de safran, de musc, d'ambre et d'encens; si par hasard l'une d'elles venait à cracher sur la terre, l'atmosphère serait aussitôt remplie des parfums les plus suaves.

Quelques docteurs musulmans ajoutent que divers animaux auront le privilège d'être admis dans le paradis; ce sont le bœuf d'Abraham, le mouton d'Ismaël, la vache de Moïse, le poisson de Jonas, la fourmi et la huppe (1) qui figurent dans l'histoire fabuleuse de Salomon, et le chien des Sept-Dormants (2).

(1) La huppe joue un grand rôle dans les récits dont les Orientaux ont surchargé l'histoire de Salomon; le monarque hébreu avait choisi cet oiseau pour son compagnon inséparable, parce que son regard traverse la terre comme si elle était un morceau de cristal. La huppe pouvait aussi, toutes les fois que le roi était en voyage, indiquer les sources qui fourniraient l'eau nécessaire à la boisson et aux ablutions prescrites par la loi. La reine des fourmis eut de son côté avec Salomon des conférences sur des questions de religion et de morale. Voir G. Weil, *Biblische legenden der Muselmanner*, 1845, et le *Dictionnaire des livres apocryphes*, t. II, col. 851, faisant partie de l'*Encyclopédie théologique* publiée par l'abbé Migne.

(2) On donne habituellement le nom des *Sept Dormants* à sept chrétiens du troisième siècle lesquels furent mis à mort pour la foi chrétienne. Cet événement arriva à Ephèse, et l'Église en célèbre encore la fête le 27 juillet. Plus de deux siècles après, vers l'an 479 de notre ère, leurs corps ayant été trouvés dans une caverne où ils avaient été enfermés, on les en retira, et on les exposa à la vénération des fidèles. La légende, en parlant de leur mort, avait dit, suivant la locution ordinaire, qu'ils s'étaient endormis dans le Seigneur. Le vulgaire prit occasion de là pour dire que ces martyrs n'étaient pas morts, qu'ils s'étaient cachés dans la caverne, et qu'ils se réveillèrent enfin après deux siècles, au grand

Les habitants de Madagascar affirment que le paradis est situé dans le soleil ou dans la lune, et qu'il est arrosé par quatre fleuves qui roulent, l'un du lait, l'autre du vin, un troisième du miel, et le dernier de l'huile.

D'après les auteurs musulmans, l'enfer a sept portes, à chacune desquelles se tiennent dix-neuf anges toujours prêts à tourmenter les réprouvés. Les infidèles resteront éternellement renfermés dans cet horrible séjour, et seront chargés de chaînes de soixante-dix coudées de long. Les mahométans y seront retenus au plus sept mille et au moins quatre cents ans, selon la gravité de leurs méfaits. Après une expiation suffisante, le Prophète obtiendra leur délivrance, et ils seront réu-

étonnement des spectateurs. On montre encore à Ephèse le lieu où ce prétendu miracle eut lieu. Un chien avait accompagné les martyrs dans leur retraite; il partagea la célébrité de ses maîtres, et on supposa qu'il était resté pendant tout ce temps sans boire ni manger, pour garder leurs personnes. Ce récit est regardé comme parfaitement authentique parmi les musulmans tout comme parmi les chrétiens orientaux. En Perse, on célèbre tous les ans la fête des Sept-Dormants, et pour récompenser le chien de son zèle on lui a confié le soin de veiller sur les lettres et les correspondances, et on écrit son nom : *Mémér*, sur les dépêches. Mahomet a parlé des Sept-Dormants, qu'il appelle *les gens de la caverne*, ce qui a fait donner à la sourate XVIII du Coran le titre de *sourate de la Caverne*. Leurs noms, considérés comme des talismans, sont gravés sur des pierres grecques et arabes; trois d'entre elles sont reproduites dans l'ouvrage de M. Char-ton : *Voyageurs anciens et modernes*, t. II, p. 76. Voir la *Légende dorée*, les *Acta sanctorum*, t. VI de juillet, p. 375; la *Dissertatio de sanctis Septem Dormientibus*, Romæ, 1741, etc.

nis aux vrais croyants. Tout le temps de leur détention, ils subiront la faim et la soif, n'ayant d'autre nourriture que des fruits amers ressemblant à des têtes de diables, et d'autre boisson qu'une eau soufrée et brûlante qui leur causera des douleurs très-vives.

Les Parsis ou Guèbres trouvent dans leurs livres sacrés une peinture effrayante des supplices auxquels les méchants sont condamnés dans l'autre vie. Les uns habitent d'affreux cachots où ils sont étouffés par une épaisse fumée et déchirés par les morsures de reptiles. D'autres sont plongés jusqu'au cou dans les flots noirs d'un fleuve glacé; d'autres sont suspendus par les pieds, et des démons leur percent, à coups de poignard, toutes les parties du corps. Un des tourments de ces lieux affreux consiste dans l'odeur infecte qu'exhalent les âmes des réprouvés. Au milieu de ces sombres tableaux, l'écrivain persan retrace la punition d'une femme qui, pour expier sa désobéissance et les querelles continuelles dont elle importunait son mari, est suspendue la tête en bas, tandis que la langue lui sort par la nuque du col.

Les Talapoins du royaume de Laos enseignent que les méchants seront punis dans l'autre monde en étant condamnés à vivre, très malgré eux, dans le célibat le plus austère, et que le châtement des femmes criminelles sera d'être livrées à des vieillards affreux, dégoûtants et d'une méchanceté diabolique.

Costumes barbares en vigueur chez les Khonds.

Les Khonds forment une de ces peuplades qui habitent, sur les limites de l'Hindoustan, des régions couvertes de bois et de marais, où elles se maintiennent dans une sauvage indépendance. Leur origine se perd

dans la nuit des temps, et toute civilisation leur reste parfaitement étrangère. Des voyageurs anglais sont parvenus, malgré de grands obstacles, à réunir quelques informations sur les croyances et les usages religieux de ces barbares. D'après les Khonds, Dinga-Penan, le roi des morts, a pour résidence une haute montagne au delà des mers; les âmes des trépassés y sont amenées, et il faut qu'elles se jettent dans un abîme profond qui l'entoure; elles grimpent ensuite sur un rocher aussi glissant que le serait un parquet couvert de graine de moutarde, et en effectuant ce passage périlleux, elles contractent des infirmités qu'elles communiquent aux corps dans lesquels elles passent. Dinga, assis sur le rocher dont nous venons de parler, est occupé nuit et jour à écrire le relevé de toutes les actions que chaque homme a accomplies durant sa carrière, et la sentence qu'il prononce est de la plus inflexible équité.

Les bons passent dans une région de délices, et l'acte le plus méritoire qui puisse assurer ce bonheur, c'est de tuer un ennemi ou de mourir dans un combat. La lâcheté, le mensonge, la violation des lois de l'hospitalité, et autres méfaits, sont punis par le retour sur la terre afin d'y mener une existence misérable.

Cette peuplade adore la déesse Tari, à laquelle on offre périodiquement des sacrifices humains. Voici la légende qui sert de base à l'institution de cette affreuse cérémonie. Tari se blessa au doigt en coupant des végétaux, et les gouttes de sang rendirent la terre sèche et ferme. Elle dit aux Khonds de la couper en morceaux, afin que son sang répandu produisît un effet salutaire. Ils n'y consentirent point, mais ils résolurent d'offrir des sacrifices humains.

Les victimes sont immolées vers l'époque où les se-

mailles s'opèrent, afin que chaque famille puisse ensévelir dans son champ un morceau de chair, et obtenir ainsi la faveur de la déesse. Des sacrifices extraordinaires ont lieu aussi lorsque la divinité manifeste son courroux par quelque calamité, telle que les ravages causés par un tigre, une épizootie parmi le bétail, une sécheresse prolongée.

La victime ou *meriah* doit être achetée ou bien appartenir à celui qui la présente. D'autres tribus sauvages fournissent ces *meriahs*, en échange contre des haches, de la poterie, des tissus. Ces victimes désignées sont traitées avec beaucoup de respect. On leur persuade que leur sort est très-digne d'envie, que leur mort leur assure immédiatement la béatitude. Elles ne cherchent donc point à se soustraire à leur sort, car elles croient que, si elles le tentaient, elles s'exposeraient à la vengeance des dieux, qui leur infligeraient une fin cruelle.

Le sacrificateur ou grand prêtre porte le nom de *jami*; sa vie doit s'écouler dans une austérité rigoureuse; il ne doit rien posséder; le mariage lui est interdit; il lui est même défendu d'arrêter les yeux sur une femme; il vit seul dans une misérable chaumière, dont il ne doit sortir que lorsqu'on a besoin de son ministère.

Le sacrifice est précédé d'une fête qui dure trois jours, pendant lesquels les Khonds se livrent à tout leur penchant pour l'intempérance. Le *jami* frotte le corps de la victime avec du lait; on a pris soin d'abrutir le malheureux avec de l'opium, afin qu'il ne cherche pas à s'échapper, car il faut qu'il se présente libre et affranchi de tout lien. On cherche dans la forêt quelque endroit bien écarté, on fend une branche d'arbre et on passe dans cette fente le cou du *meriah*, qu'on attache alors solidement. Le grand prêtre porte le premier

coup; la foule s'élançe, se rue sur le malheureux, le frappe, l'achève rapidement, le déchiquète; chacun veut emporter un morceau de chair. Le lendemain, les restes, les ossements, sont brûlés, et la cendre est répandue sur les champs.

Croyances en vigueur aux îles Marquises et chez d'autres insulaires océaniques.

Les habitants de Nouka-Hiva ont la plus grande vénération pour des dieux pénates ou petites figures faites habituellement avec des os humains et qu'on porte pendus au cou. Les dieux vulgaires sont sculptés sans aucun art sur les manches des éventails, sur les bâtons, sur les casse-tête; on les donne, on les vend, on les échange avec indifférence et sans nul indice de respect.

Ces insulaires reconnaissent diverses catégories d'êtres surnaturels; l'une d'elles, celle des *atouas*, comprend tous les personnages divins que crée l'imagination de ces sauvages, et tous les chefs après leur mort. Lorsqu'un homme s'est signalé par son courage et par ses hauts faits, il devient un *atoua*, et une crainte respectueuse l'environne. Il vit à l'écart. Il y a soixante ans qu'un voyageur trouva un de ces *atouas* qui exigeait des victimes humaines; on s'empresait de les lui offrir. Aux poutres qui formaient sa case, aux branches des arbres voisins, étaient suspendus des squelettes, la tête en bas. Le prétendu dieu, s'asseyant parfois sur une plate-forme élevée vis-à-vis de sa demeure, demandait que deux ou trois malheureux lui fussent immolés; il était obéi sans difficulté. Des offrandes

nombreuses lui étaient adressées de tous côtés ; chacun cherchait à se le rendre propice.

Les habitants des îles Tonga, dans la Polynésie, croient que l'univers repose sur le dieu *Mouï*, qui est toujours couché. C'est le plus puissant des dieux, mais il n'a ni prêtres, ni adorateurs, et il reste sans cesse dans la même position. S'il arrive un tremblement de terre, on suppose que *Mouï*, trouvant sa posture trop fatigante, veut se mettre à son aise ; alors le peuple pousse de grands cris et frappe la terre à coups redoublés, afin que le dieu reste tranquille. On ignore sur quoi il est couché ; on ne fait même aucune supposition à cet égard, car, disent naïvement les indigènes, « qui est-ce qui pourrait aller y voir ? »

A Tikopia (autre île de la Polynésie), les insulaires croient à une vie future, et ils sont persuadés que toutes les âmes jouissent de la béatitude céleste. Un de ces sauvages, auquel on demanda s'il n'y avait pas de récompense pour les bons et de châtement pour les méchants, répondit fièrement : « Il n'existe aucun méchant parmi nous. »

Avant d'enterrer les morts, on a soin de les peindre en rouge.

Les Australiens pensent que les âmes des défunts se rendent dans la lune. Ils ont foi aux présages ; le chant du coucou est, selon eux, un augure de mort.

Dans l'île de Rotourna, les indigènes croient que la mort est l'œuvre d'un être ou génie suprême qui les étouffe ; après le trépas, tout est dissous.

Des idées religieuses qui répugnent aux opinions européennes, mais qui sont analogues à celles que nous avons signalées chez des peuples de l'antiquité,

avaient, au dire d'un ancien voyageur vénitien, Marco Polo, amené dans des îles faisant partie de l'archipel de la Sonde, un usage qui donnait aux droits de l'hospitalité une extension exagérée.

Les habitants de Kamul (Hamil) vivaient dans les amusements. Quand un étranger arrivait chez eux, ils le recevaient de la manière la plus gracieuse ; ils ordonnaient à leurs femmes, filles et sœurs de prévenir tous ses vœux ; puis ils quittaient la maison, abandonnant à leurs hôtes la jouissance de tous leurs droits, et ils leur envoyaient aussi tout ce qui leur était nécessaire, mais contre payement. Ils ne rentraient dans leurs maisons que lorsque les étrangers en étaient sortis. Cette manière d'abandonner leurs femmes aux étrangers passait pour être *agréable à leurs aïnés* et propre à leur assurer du bonheur dans toutes leurs entreprises, ainsi qu'à attirer sur leur famille l'abondance et la richesse (1).

D'autres pays étaient le théâtre d'un usage semblable, s'il faut du moins s'en rapporter au même voyageur.

Les habitants de Kaïndou avaient la coutume de ne pas regarder comme un outrage les liaisons que les étrangers, en passant chez eux, pouvaient avoir avec leurs femmes et leurs filles. Au contraire, tous les maî-

(1) Cette coutume d'abandonner sa femme aux étrangers n'est pas encore éteinte dans quelques portions de l'Asie centrale ; selon M. Elphinstone (*Account of the Kingdom of Caubul*), elle existe parmi les tribus des montagnes de la Paroçamisade, et elle porte le nom de Kooroo Bistaur ; M. Ferrier confirme par son expérience personnelle l'assertion de l'auteur anglais (*Voyage en Perse et dans l'Afghanistan*, 1860, t. I, p. 433).

tres de maison allaient au-devant des étrangers, les conduisaient chez eux et les laissaient entièrement maîtres d'un logis dont ils s'éloignaient eux-mêmes. La femme plaçait aussitôt au-dessus de la porte un signal qui n'était enlevé qu'après le départ de l'étranger; alors le mari avait le droit de se montrer de nouveau.

APPENDICE A LA PREMIÈRE PARTIE.

Usages chez quelques communautés religieuses.

Les religieuses de l'abbaye de Fontevrault jouissaient de privilèges singuliers. Des femmes étaient supérieures des monastères d'hommes du même ordre. Un religieux administrant le viatique à l'abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon, lui présenta l'hostie en disant : *Accipe, soror, viaticum*. Elle lui saisit brusquement la main et, l'apostrophant avec une émotion énergique : « Dites, dites *Mater*; un arrêt vous l'ordonne. »

Si on en croit les annales des Carmes, on n'osait pas prononcer chez eux le nom de femme et de fille. On le passait dans la lecture faite à haute voix de la Bible et des livres de piété, ou bien on se servait de circonlocutions, de périphrases, d'équivalents pour l'exprimer; si, par mégarde, quelqu'un avait prononcé ce mot, chacun se mettait à tousser, à cracher, à moucher, à éternuer, afin d'empêcher qu'il ne fût entendu, de sorte qu'on était plus édifié de cette explosion de can-

deur qu'on n'avait été scandalisé du mot lâché avec tant d'imprudence. C'était la seule circonstance dans laquelle il fût permis aux novices de rompre le silence.

Les jeunes Bénédictins qui avaient commis quelque faute légère, en étaient quittes pour tenir, pendant un certain temps, un doigt en terre ; cela s'appelait planter des fèves.

Sermons bizarres.

Un écrivain laborieux, Sablier, dans ses *Variétés historiques*, t. II, parle des prédicateurs qui déshonoraient la chaire par la trivialité de leur style, et cite notamment le père Chatenier, dominicain, connu dans Paris sous le nom de l'abbé Jésus, et qui, durant trois ans de suite, en 1715, 1716 et 1717, attira la foule par la singularité de ses sermons.

En parlant des devoirs réciproques des maîtres et des domestiques, il débitait un dialogue entre le confesseur et son pénitent, qui lui répliquait : « Mais, mon père, comment voulez-vous que j'aime cette servante ? elle est laide, elle est puante, elle me fait de la mauvaise soupe. »

Un jour qu'il était en colère contre les jeunes gens qui se livraient au plaisir, après une leçon très-vive sur ce chapitre, il s'écria :

« Après votre mort, où croyez-vous que vous irez ? — Au bal, à l'Opéra, dans des assemblées où il y aura de belles mmes ? — Non, au feu ! au feu ! » Il prononça ces dernières paroles d'une voix si forte et si effrayante que l'auditoire, saisi de frayeur, crut que le feu était à l'église et s'enfuit en désordre.

Il excellait surtout à habiller les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament ; pour prouver les suites fa-

neste de la paresse, il rappelait l'histoire de David et de Bethsabée, et il disait :

« David était un paresseux qui ne se levait qu'à midi; Dieu le punit. Il alla sur sa terrasse à peine éveillé; de là il vit une grosse vilaine qui n'était pas couverte, c'était Bethsabée qui se lavait; il la lorgna, il alla à elle et fit le péché. »

Un siècle auparavant on était encore moins difficile à l'égard des bienséances que doivent respecter les prédicateurs. Le père Bosquier, qui prêchait en Flandre avec un immense succès au commencement du règne de Louis XIII, offre, en ce genre, des choses qui paraissent incroyables, et qui alors s'entendaient avec édification, se publiaient avec privilège, et recevaient un si bon accueil que plusieurs éditions devenaient nécessaires. Citons un extrait du sermon sur *l'Enfant prodigue*.

« O faux béliître, que tu as donné peu de vin à ton père, l'appelant père, et que d'eau as-tu brassé parmi, demandant sa substance! O faux argentier, que tu as donné peu d'or, et que tu as mêlé beaucoup de paille et d'écume! O peintre brouillard, que la belle couleur riante dont tu avais fait le fond de ton discours est changée! O faux apothicaire, que tu as mis peu de douceur, rien qu'une drachme, le seul mot de père, avec plus d'une livre de rigueurs! Que de rigueurs en ton *Da mihi!* Que de rigueurs en ton *Da partem substantiæ!* Que de rigueurs en ton *Quæ mihi contingit!* Que peu d'infusion de rose et de sucre parmi tant d'aloès! O père! ô fils! Quel père! quel fils! O tout bon! ô tout mauvais! O bon père! ô méchant fils! Il gaspilla tout, menant une vie animale et bestiale, ayant toujours alentour de soi je ne sais quelles Lhais et Tais à dextre et à senestre. Là, là, pour faire tomber ses mi-

gnonnes en ses rets, il fit venir à soi drapiers et gros marchands de soie, se fit accoustrer de pied en cap qu'il n'y eût que redire, se fit faire chausses bien tirées, fines chemises, toques de Florence, mules à la vénitienne. Là, là, pour mieux faire sa besogne, il dissipa son bien en courtoisies, donnant à ses mignonnes robes de fin drap, satinées, damasquinées, déchiquetées; cheveux étrangers, oreillettes, attifets, guirlandes; anneaux, perles, bijoux précieux, et tout ce que leur cœur saurait désirer. Là, là, pour ébranler le cœur de ses mignonnes, dépensait-il son bien, leur amenant aux fenêtres un tas de joueurs de hautbois, de cornet, de luth, de violon, faisant des jeux, des danses, des luttes. Là, là, répandit-il tout son bien en banquets faits à ses escornifleurs et viveurs de repue franche et de nappe mise, en banquets faits aux dames, en chambres, en jardins, en la ville, aux champs; depuis midi jusqu'à minuit et à toute heure, il tenait table ronde, car le proverbe commun est véritable que de la panse vient la danse.

« Tout étant par lui dépendu, une forte famine advint en ce pays-là, de sorte que lui-même eut disette. Après que le ventre de sa bourse fut tout vidé par les clystères et rhubarbes de ses débauches; après que ses Harpies belles et sales, vraies sangues, ses baladins et ses joueurs d'aubade vous lui eurent comme déentraillé ses coffres, chausses et pourpoints mis à l'encan, après que ces galloises que tout éperdument il aimoit, vous eurent habillé ce folâtre muguet en cueilleur de pommes, en brûleur de maisons, si qu'à grand'peine il lui restait une chemise autant nette, je crois, que celle des forgerons de Vulcain, nouée sur l'épaule pour couvrir sa pauvre peau; en somme, après que ce paon naguère si fièrement brave vous fut

et qu'il n'avait plus un seul os à frire, il s'en alla, sortant de la caverne et infâme baratre de ses hôtes, qui l'avoient logé jusqu'alors ou plutôt l'avoient engagé et tenu serré à ses grands frais, si longuement qu'elles ouïrent sa clinquaille et non une minute de plus. Il sortit n'ignorant pas que sans argent il n'aurait plus que faire à telles foires ni en telles boutiques. Peut être qu'après l'avoir plus écumé que n'est la mer par ses pirates, plus déplumé que n'est la colombe par le milan, plus pressé que n'est la grappe de raisin dans le pressoir, ell s vous le firent saillir dehors à grands coups de bâton et de langue, payement digne de tels services faits à de telles maîtresses. »

Le bon Père décrit ensuite l'enfant prodigue gardant les pourceaux :

« Bien que porcher seulement, en allant et venant, il pouvoit avoir l'odeur fumense des bonnes viandes, souvent voir et rencontrer les courtisanes emplumées et dorées comme paons, emmusquetées, embaumées, parfumées comme les mugnets d'Arabie ; souvent ouïr le bruit des danses, les accords doucement discordants des instruments et des chant, telles pêle-mêle, choses dont se dile-toit fort et ne pouvoit aucunement en jouir. Vrayment il eût fait beau de voir un porcher cabrioler avec ses soutiers gros et fangeux entre les dames, et eut-il eu encore plus belle grâce vraiment d'y vouloir faire l'amour ! Ces mots friands n'étoient pas pour le bec de celui qui n'avait pas des écossees de pourceaux. Que l'e croix lui devoit être tout cela ! chacun sens de son corps lui servoit de bourreau ou de gibet. S'il eût été berger ou bouvier, il n'alloit encore trop mal ; mais, hélas ! il fut mis au cul des porcs, si avec révérence je le puis dire. Il avoit vécu une vie de porc ; Dieu permet qu'il est colloqué avec les pores. Il

« avait servi les truies à face humaine, il sert les truies aux trogues de truie. Il avait vécu goulument, il accompagne et sert un animal très-goulu. »

Jeûnes et abstinence.

Les Grecs se sont un peu relâchés sur l'article de la pénitence, mais ils n'observent pas moins avec scrupule des jeûnes rigoureux. Beaucoup d'entre eux regardent la violation du jeûne comme un crime beaucoup plus grave que le vol ou que l'adultère. et sont persuadés qu'aucune raison ne peut exempter du jeûne, que nulle puissance n'a le droit d'en dispenser; mieux vaut, selon eux, laisser périr un malade que le voir violer la loi de l'abstinence. Au dix-septième siècle, le voyageur Spon comptait cent trente jours dans l'année pendant lesquels un Grec pouvait faire usage de viande; les deux cent trente-cinq autres jours, la chose était interdite. A la suite de ces privations austères imposées à tout enfant au-dessus de dix ans, les Grecs se livraient sans scrupule à tous les excès de l'intempérance.

Un ancien écrivain dit ceci au sujet des Cordeliers :

« Le 30 juin, on apporte en la communauté un vieil habit plein de pièces, et le plus pauvre qu'on puisse trouver. On l'apporte dans une layette couverte de fleurs, pour être donné à celui qui veut imiter la vie de ce saint. Quiconque veut avoir cet habit a coutume de prévenir le supérieur et lui donne un billet dans lequel il demande la grâce de s'en revêtir; il annonce en même temps quelle punition il veut s'infliger pour mériter cette faveur.

« Les uns s'engagent à jeûner tous les mois au pain et à l'eau, à ne prononcer aucun mot dans quelque oc-

casion que ce soit, à s'administrer tous les jours la discipline, à assister à la fête du jour à genoux et à y être traité comme un excommunié. D'autres promettent de ne manger que ce qu'on donne aux pauvres à la porte du couvent, et encore saupoudré d'absinthe; de prendre cette réfection non à table, mais avec des chiens; de coucher dans une écurie. Le supérieur lit tous ces billets devant la communauté assemblée, et il donne l'habit à celui qui a montré le plus de ferveur et de zèle. »

Contumes arméniennes.

Chez les Arméniens, les évêques et les moines sont astreints au célibat, mais les simples prêtres doivent se marier; ils ne peuvent même être élevés au sacerdoce avant d'avoir consommé le mariage.

Les laïques devenus veufs peuvent prendre une seconde femme, mais convoler à de troisièmes noces paraîtrait un acte abominable. Un veuf ne peut épouser qu'une veuve; un jeune homme ne peut s'unir qu'à une fille réputée vierge.

Le lundi est le jour de la semaine que les Arméniens choisissent pour la célébration de leurs noces. La cérémonie nuptiale se fait le dimanche soir; les réjouissances durent ensuite trois ou quatre jours. Un usage assez bizarre ne permet à l'époux de s'approcher de sa femme que le mercredi au soir.

Le baptême s'administre chez les Arméniens, comme chez les Grecs, par une triple immersion; le prêtre a grand soin que tous les membres de l'enfant participent à cette purification; ils croient que son salut serait compromis si l'on négligeait seulement de tremper un de ses talons dans l'eau sacrée.

Quelques usages en Allemagne.

Dans l'Allemagne luthérienne, le peuple attribue une grande vertu à l'eau pascalle, c'est-à-dire à l'eau qu'on a puisée dans une rivière le jour de Pâques avant le lever du soleil; on croit qu'elle guérit les maux d'yeux et qu'elle rétablit les membres rompus. Une superstition semblable existe à l'égard des chevaux; on pense qu'en les faisant nager dans une rivière le jour de Pâques avant le lever du soleil, on les préserve pendant l'année des maladies auxquelles ces animaux sont sujets.

En certains endroits, entre Pâques et la Pentecôte, de jeunes filles, élégamment parées et couronnées de fleurs de la saison, parcourent les rues en chantant; une d'elles tient un plat et demande de l'argent à toutes les personnes qu'elle rencontre. Les sommes obtenues de la sorte sont distribuées aux pauvres, déduction faite des dépenses qu'a exigées la cérémonie.

Cet usage s'est perpétué dans quelques villes des Pays-Bas hollandais, mais il a lieu avec plus de pompe. Quatre jeunes filles transportent sur un brancard une cinquième, décorée de colliers, de chaînes, de ceintures et de bijoux divers; elle est munie d'un petit sifflet d'argent avec lequel elle siffle chaque fois qu'il s'agit de compter ce que la quête produit. Une foule nombreuse accompagne le cortège. Cette pratique donna lieu à des abus qui la firent défendre à Amsterdam.

Autrefois on plantait des maïs dans toutes les églises de Dresde le jour de la fête de l'Ascension; on en remplaçait d'autres à la Pentecôte et on ne les ôtait

jour de la Trinité. L'électeur de Saxe abolit cette coutume en l'an 1715; elle était l'occasion de grands ravages dans les forêts, et les maïs, qui formaient des bocages très-étendus et très épais, favorisaient des désordres éminemment condamnables.

Prétén du christianisme de quelques auteurs fatins.

On a prétendu que saint Paul, ayant lu la quatrième églogue de Virgile qui annonce en termes formels la venue d'un être qui doit régénérer le monde, reconnut que le poëte n'était pas éloigné de la connaissance du Messie, et il fit un voyage dans le but de le convertir; malheureusement Virgile était mort quand l'apôtre arriva, et celui-ci ne put que donner cours à l'expression de ses regrets. Cette tradition se conserva longtemps à Manoue; on y chantait, au quinzième siècle, le jour de la fête de saint Paul, un hymne où se trouvaient ces vers :

Ad Maronis mausoleum
 Ductus, fudit super eum
 Pium rorem lachrymæ,
 Quem te, inquit, reddidissiem,
 Si te vivum invenissem,
 Poëtarum maxime?

A une époque d'ignorance, on regarda comme parfaitement authentique une prétendue correspondance entre saint Paul et Sénèque, qui a été plusieurs fois réimprimée, et l'on en conclut que le célèbre philosophe avait reconnu les vérités de la foi.

Guérison miraculeuse.

Divers médecins du moyen âge, entre autres l'an

des plus célèbres, Bernard de Gordon, dans son traité *De decem ingeniis*, affirment qu'on guérit un épileptique en invoquant les trois Mages : « Approchez-vous du patient au plus fort de l'accès, et il se relèvera aussitôt que, les lèvres placées sur son oreille, vous aurez prononcé distinctement ces trois vers :

Gaspar fert myrrham, thus Melchior, Balthazar aurum,
 Hæc tria qui secum portabit romana regum,
 Solvitur à morbo, Christi pietate, caduco.

Les écrits d'il y a plusieurs siècles sont remplis de formules qu'il suffisait de réciter pour chasser la migraine, la fièvre, le mal de dents et mainte autre infirmité. Ces croyances remontent à une haute antiquité, et des livres de médecine composés au second et au troisième siècle de notre ère, se bornent à enregistrer comme remède souverain des phrases en style barbare et inintelligible.

TROISIÈME PARTIE

Nous avons le projet, dans cette dernière partie de notre recueil, de donner une idée de certains ouvrages qui se rattachent à des questions religieuses, ou que les bibliographes rangent du moins dans la classe de la théologie; ils se recommandent tantôt par l'étrangeté des doctrines qu'ils exposent, tantôt par la bizarrerie du sujet ou par la naïveté du style; ils ont enfin, à divers points de vue, mérité d'être placés au nombre des livres curieux. Ce que nous en dirons aura sans doute, à défaut d'autre mérite, celui de la nouveauté pour l'immense majorité des personnes qui ouvriront notre livre, car, il faut en convenir, de tous les ouvrages que l'oubli dévore, il n'en est guère qui soient plus complètement descendus dans le néant que les innombrables bouquins théologiques qui dorment, couverts d'une poussière inamovible, sur les rayons des grands dépôts publics.

Le livre du prophète Enoch, traduction anglaise par le docteur Lawrence, Oxford, 1819, in-8.

Cet ouvrage, célèbre par suite d'une citation qu'en a faite l'apôtre saint Jude dans son épître, n'a longtemps été connu que par quelques passages qui s'en étaient conservés chez des auteurs grecs. Un voyageur intrépide, qui pénétra hardiment en Abyssinie, Bruce, en rapporta une traduction éthiopienne à la fin du siècle dernier. Ce texte a été publié en Angleterre et en Allemagne ; il a été traduit, commenté, et l'attention avec laquelle on examine, surtout dans les universités germaniques, tout ce qui se rattache à la critique biblique, a provoqué de sérieux travaux sur le *Livre d'Énoch*. Personne en Europe n'a d'ailleurs jamais supposé un instant que ce fût l'œuvre du patriarche antédiluvien dont la Genèse a mentionné la fin mystérieuse.

Composé avant l'ère chrétienne, mais après la captivité de Babylone (un grand nombre d'idées et même d'expressions étant évidemment empruntées au livre de Daniel), ce livre a de l'importance pour la connaissance des idées répandues chez les Juifs à cette époque. Il est, nous le croyons, si peu connu du public français que ce que nous en dirons sera sans doute absolument nouveau.

Défigurée par des interpolations et œuvre de plusieurs mains, la production qui nous occupe est une suite de visions et de paraboles dont la lecture entière exige un certain courage. Voici en quels termes commence le livre :

« Les paroles de bénédiction d'Énoch par lesquelles il a béni les hommes justes et élus qui devoient exister dans le temps de trouble, rejetant les hommes pervers et impies, Enoch, homme juste qui étoit avec Dieu,

prit la parole et dit, tandis que ses yeux étoient ouverts et pendant qu'il contemploit une sainte vision dans les cieux : « Voici ce que les anges m'ont fait voir : c'est
« d'eux que j'ai entendu toutes choses, et c'est par leur
« secours que j'ai compris ce que je voyois, ce qui doit
« arriver, non dans la génération présente, mais dans
« une génération à venir et à une époque éloignée re-
« lativement aux éus. »

Au milieu de bien des incohérences et des répétitions qui tiennent en grande partie à l'état fâcheux dans lequel se trouvent les copies de ce curieux monument des croyances des Israélites vers l'époque des Machabées, on rencontre un véritable traité de cosmogonie et d'astronomie, il y est question de la marche du soleil et de la lune, de la division du temps en années, en mois et en jours, des vents, de la lumière du soleil et de celle de la lune. Cet exposé est d'ailleurs rempli d'absurdités, et l'ignorance la plus grossière s'y montre sans détour, bien que l'auteur prétende s'être borné à reproduire
« les choses que m'a expliquées Uriel, le saint ange qui étoit avec moi, lui qui est chargé de la conduite des astres pour toujours, jusqu'à ce que soit effectué un nouvel ouvrage qui sera éternel. »

Parmi les visions d'Énoch, il en est qui offrent une histoire emblématique du peuple juif depuis la naissance de Caïn et d'Abel jusqu'à l'époque d'Hérode. Nous nous bornerons à dire que l'uniformité et la monotonie des emblèmes font peu d'honneur à l'imagination de l'auteur. Quelques passages semblent d'ailleurs indiquer une main chrétienne.

Le *Livre d'Énoch* est divisé en chapitres de dimensions fort inégales; il en est qui n'ont que deux ou trois versets, tandis que d'autres en renferment plus de quatre vingts.

M. Silvestre de Sacy a observé que le 68^e chapitre contient des détails assez singuliers sur les secrets que les anges déchus ont enseignés aux hommes. Parmi ces secrets se trouve l'art d'écrire.

« Le nom du quatrième des esprits coupables est Tenemue; c'est lui qui découvrit aux fils des hommes tous les secrets de la fausse sagesse.

« Il leur enseigna l'écriture et leur montra l'usage de l'encre et du papier.

« Aussi par lui on a vu s'égarer ceux qui se sont égarés dans leur vaine sagesse, depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour.

« Car les hommes n'ont point été créés pour consigner leur croyance sur du papier au moyen de l'encre.

« Ils ont été créés pour imiter la pureté et la justice des anges.

« Ils ne périssent que par leur trop grande science. »

Dans le but de donner une idée un peu exacte du style et des idées qui forment le récit des visions dont le *Livre d'Enoch* est presque entièrement composé, nous reproduirons un passage d'une certaine étendue (1).

« Ils m'enlevèrent dans un endroit où il y avait comme un feu dévorant, et où, selon leur bon plaisir, ils prenaient la ressemblance de l'homme.

« Ils me conduisirent sur un lieu élevé, sur une montagne dont le sommet s'élançait dans les cieux.

« Et je vis les trésors des éclairs et du tonnerre aux extrémités de ce lieu, dans l'endroit le plus profond. Il

(1) Nous nous servons de la traduction de M. Tempestini insérée dans le tome I^{er} du *Dictionnaire des livres apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament* (1856), lequel fait partie de l'*Encyclopédie théologique*, mise au jour par M. l'abbé Migne.

y avait là un arc de feu et des flèches dans un carquois, et une épée de feu, et toute espèce d'éclairs.

« Puis ils me transportèrent auprès d'une eau jaillissante, et du côté de l'occident vers les feux du soleil couchant. J'arrivai à une rivière de feu qui coulait comme de l'eau et se jetait dans la grande mer occidentale.

« Je vis tous les grands fleuves, et j'arrivai bientôt au milieu des noires ténèbres, dans ces lieux où toute chair émigre; je vis les montagnes de ténèbres qui produisent l'hiver, et l'endroit d'où les eaux s'écoulent dans leurs abîmes respectifs.

« Je vis aussi l'embouchure de tous les fleuves du monde et celle de l'abîme.

« Puis j'arrivai au réservoir de tous les vents, et je remarquai comme ils servaient à l'ornement de la terre et à la conservation des fondements de la terre.

« Je vis la pierre qui supporte les quatre angles de la terre.

« Je vis aussi les quatre vents qui soutiennent la terre et le firmament du ciel.

« Je vis les vents qui soufflent dans les hauteurs du ciel.

« Ceux qui s'élèvent entre le ciel et la terre et qui forment les colonnes du ciel.

« Je vis les vents qui font tourner le ciel et qui entraînent dans leurs orbites le soleil et les étoiles, et, au-dessus de la terre, je vis le vent qui supporte les nuages.

« Je vis de l'extrémité de la terre le firmament du ciel qui pèse sur elle. Alors je me tournai vers le midi.

« Là brûlaient nuit et jour six montagnes de pierres précieuses, trois du côté de l'orient, trois du côté du midi.

« Celles du côté de l'orient se composaient de pierres

de diverses couleurs, de perles et d'antimoine ; celles du côté du midi étaient de pierres rouges. Leur sommet s'élevait jusqu'au ciel comme le trône de Dieu ; il était d'albâtre, et dans sa partie supérieure de saphir. Je vis aussi le feu ardent qui brûlait sur les montagnes.

« Là aussi je vis dans une région immense le lieu où les eaux étaient rassemblées.

« J'y vis aussi les sources de la terre cachées dans les colonnes embrasées des cieux.

« Et dans ces colonnes du ciel, je vis des feux qui jaillissaient sans nombre, mais ni en haut, ni en bas. Au-dessus de ces sources, je vis un endroit qui n'avait ni le firmament au-dessus, ni la terre au-dessous ; il n'y avait pas d'eau et rien à droite ni à gauche, c'était une plage déserte.

« Et là j'aperçus sept étoiles brillantes comme des montagnes de feu ou comme de sublimes esprits.

« Alors l'ange dit : « Cet endroit sera jusqu'à la consommation du ciel et de la terre la prison des étoiles et des armées du ciel. »

« Ces étoiles qui roulent au-dessus du feu sont celles qui ont transgressé les commandements de Dieu avant la fin de leur épreuve. Aussi les a-t-il enchaînées dans ce lieu jusqu'à ce qu'elles aient expié leur crime dans l'année mystérieuse. »

Codex Nazaræus liber Adami latine redditus e Math.

Norberg, Lundini-Gothorum, 1815, 3 vol. in-4.

Il s'agit ici des livres sacrés appartenant à la secte bien peu connue des Nazaréens, Sabéens ou Mendaïtes. Cette tribu habite aux environs du golfe Persique ; elle a été très-improprement appelée Chrétiens de Saint-Jean, puisque sa doctrine n'a rien de commun avec le

christianisme. Le nom *Médaïtes* vient de *méda*, science, et dans les idées que professe cette tribu on remarque de nombreux emprunts faits aux cabbalistes.

Elle tend d'ailleurs à s'éteindre; il y a déjà près de cinquante ans que sa situation était ainsi retracée dans une lettre de M. Rousseau, vice-consul de France à Bassora, publiée par M. Silvestre de Sacy.

« Réduits au nombre de quatre à cinq mille, les Sa-béens sont opprimés par les Turcs et les Persans et vivent dans la misère et dans l'abaissement. Ils ont plusieurs prêtres qu'ils appellent aussi *mollahs*. Il y en a un pour marier les filles vierges, un pour celles qui ne le sont pas (le premier ne voulant pas se charger de cette cérémonie, y attachant une espèce de déshonneur), et un autre pour remarier les veuves. Depuis quelque temps ce dernier est mort, et personne n'ayant été nommé à sa place, il arrive parfois que, fatiguées de leur viduité, quelques-unes de ces femmes se font musulmanes afin de se procurer un mari. »

Tous les manuscrits du *Livre d'Aam* sont divisés en deux parties, disposées dans le volume de façon que, lorsqu'on en tient une devant soi pour la lire, l'autre se trouve renversée la tête en bas; il résulte de cette disposition que chacune des deux parties commence avec le premier feuillet du volume, suivant le sens dans lequel on le tient, et qu'elles se rencontrent par leur fin dans le corps du volume.

L'ouvrage entier ne remonte pas à une haute antiquité; sa rédaction n'a eu lieu qu'après l'apparition du mahométisme, mais il a certainement conservé des légendes, des opinions, des fragments qui appartiennent à une date bien plus reculée; le nom de *Livre d'Aam* paraît venir de ce qu'il y est fréquemment question de

la formation d'Adam et de ses rapports avec les bons et les mauvais génies.

L'auteur ne se donne pas positivement comme inspiré, mais comme il fait souvent parler les génies, comme il raconte des choses fort élevées au-dessus des connaissances de l'homme et de beaucoup antérieures à la création d'Adam et même à celle du monde, on ne saurait douter qu'il ne se soit attribué l'inspiration divine, ou qu'il n'ait du moins supposé qu'il puisait sa doctrine dans des livres révélés.

Les livres des Mendaïtes sont écrits dans un dialecte chaldaïque ou syriaque fort corrompu; les caractères diffèrent essentiellement de tous ceux dont se servent les autres nations qui parlent, ou plutôt qui ont parlé autrefois la langue syriaque et qui en conservent l'usage dans la liturgie; des singularités orthographiques rendent en outre très difficile la lecture et l'intelligence de ces écrits, déjà inintelligibles en grande partie par la nature même des sujets qu'ils traitent. C'est un assemblage d'idées fantastiques, de rêves d'une imagination échauffée, d'actes et de raisonnements attribués à une infinité d'êtres d'une nature étrange, et qui n'ont aucune réalité; c'est, au milieu des détails de la plus absurde cosmogonie, l'histoire d'un monde imaginaire peuplé par des milliers de génies dont les noms mêmes sont autant d'énigmes presque toujours insolubles.

Un membre de l'Institut, un écrivain de talent, M. Renan, disait, il y a quelques années, dans une lettre écrite de Rome et insérée dans le *Journal asiatique*, qu'il avait trouvé au musée Borgia un manuscrit contenant en représentations figurées tous les systèmes théologiques des Mendaïtes avec un texte explicatif, « livre bizarre dont les figures révèlent le plus étrange renversement d'imagination. »

Nous avons préparé un aperçu des doctrines exposées dans le *Livre d'Adam*; mais, malgré tous nos efforts pour être clair, ce résumé resterait forcément trop obscur, occuperait une place considérable, et paraîtrait sans doute offrir, en définitive, bien peu d'intérêt. Nous croyons donc devoir le retrancher.

Confessionale Antonini, sive Summula confessionis utilissima, 1510.

Ce livre, rédigé par un archevêque de Florence, est curieux à certains égards; on y voit que l'article des cas réservés aux évêques et au pape était déjà chargé à cette époque; plusieurs casuistes réduisaient ces cas à quatre; d'autres en admettaient cinq, d'autres bien davantage. Quelques auteurs modernes en posent trente-huit et annoncent n'avoir pas fini.

Le *Confessionale* se perd dans un cortège de distinctions sans fin; au sujet des restitutions, par exemple, l'auteur établit vingt mains rapinantes, lesquelles ayant chacune cinq doigts, donnent cent modes de rapine, et, par contre, cent modes de restitution.

Divers ouvrages relatifs à la confession sont vraiment singuliers. On peut signaler notamment l'*Accusation correcte du vray pénitent*, par le P. Chauvaud, Jésuite, 1676. Ce volume, devenu rare, présente quatre dialogues des plus singuliers entre le confesseur et quatre espèces de pénitents; le premier est un idiot grossier qui ne dit rien; le second une fine bête qui ne dit pas assez; le troisième une impitoyable bavarde qui dit beaucoup trop, et qui, tout en accusant ses voisins, oublie de s'accuser elle-même; le quatrième, enfin parle comme il doit.

Les cas de conscience, les distinctions à établir entre

les péchés ont provoqué des livres étranges dont la nature nous interdit toute citation. Les *Disputationes de sancto matrimonio* du jésuite Thomas Sanchez ne remplissent pas moins de trois volumes in-folio et sont restées célèbres par le scandale que causa la nature des détails scabreux abordés sans nul ménagement par ce téméraire casuiste, dont les intentions étaient sans doute parfaitement pures, mais qui avait acquis, au confessionnal, des connaissances effrayantes. On distingue aussi, au point de vue de la naïveté avec laquelle certaines fautes graves sont décrites, la *Somme des péchés et le remède d'iceux* par le P. Benedicti, Paris, 1587, in-fol. (plusieurs fois réimprimé). Quoique rempli de détails qui paraissent aujourd'hui choquants, ce livre est dédié à la sainte Vierge, et il est ainsi un témoignage de l'ingénuité de certains auteurs il y a trois siècles environ.

En 1782, un missionnaire, le P. Féline, fit imprimer à Caen un *Catéchisme des gens mariés* qui devint un objet de scandale, les détails les plus libres se trouvant mêlés à des préceptes moraux et religieux. L'autorité supprima ce livret de 53 pages, qui est devenu aujourd'hui excessivement rare.

Les Gestes des histoires romaines traduites en françoys.
Paris, 1521, in-fol.

Il s'agit ici d'un recueil d'historiettes très-répandues et très-goûtées au moyen âge. On y trouve le récit d'un grand nombre de traits attribués à des empereurs romains, souvent imaginaires; mais un grand nombre de ces anecdotes ont rapport à la légende, et chacune d'elles est suivie d'une *moralisation* qui en donne l'explication au point de vue religieux. Écrit d'abord en

latin, traduit en français, en anglais, en allemand, ce livre fut reproduit maintes fois dès l'origine de l'imprimerie; tous les manuser ts, toutes les éditions différen-
rent. Des érudits se sont efforcés de rechercher les origines, de constater les imitations de ces récits que les prédicateurs, les moralistes, les écrivains ascétiques du moyen âge ont reproduits sous bien des formes. Il en est de fort longs, qu'il serait difficile de lire sans ennui : nous nous contenterons de placer ici, comme spécimen de cette composition, si en faveur il y a quelques siècles, deux chapitres que nous choisissons à dessein parmi les plus courts.

De la liberté de son franc arbitre.

Jadis aucun roy fist telle loy que le plus ancien diviseroit l'heritage, mais le jeune choisiroit. L'autre fut qu'il estoit au fils de l'ancelle prendre la possession aussi bien que aux fils de franche co dition. Il advint que les deux frères, l'ung legitime, l'autre de la chambrière, divisèrent l'heritage. Le plus ancien divisa ainsi : en l'une partie mist tout l'heritage. mais en l'autre mist la mère de son frère, car son frère pensoit aymer sur toutes choses sa mère; par consequent il esteut sa mère pour laisser l'heritage, sp rant de son frère quelque chose lors obtenir, mais il n'eut aucune chose. Devant le juge s'en alla son frère lors accuser qu'il l'avoit de son heritage frustré. Son frère repondit qu'il l'avait deceu, car celuy qui divise n'est point circumscriit, mais celui qui eslit.

Moralisation sus le propos.

Dieu le père jadis eut deux enfans, l'ung de la chambrière, l'autre de l'espouse. De l'espouse saillit Jesso-

christ, qui est de l'essence propre de laquelle si est e père comme coeternel. De la chamberière, l'homme, qui est quant au corps de terre creu, et cestuy est le moindre, car il est fait en temps. Jesuchrist, l'enfant plus ancien, divisa l'heritage, car la terre mist en l'une partie c'est assavoir les choses terriennes; en l'autre, le ciel, qui sont les choses celestes; toutes fois à l'homme donne l'election, si qu'il choisist sa mère la terre. Le pecheur, contempnant les choses celestes, eslist la terre: parquoy il ne peut accuser son frère, car celluy qui divise n'est circonscript, mais celluy qui eslist. Doncques il faut bien eslire, qui veut estre riche, non pas follement comme les mondains qui preposent les choses terrestres aux celestes.

Comment la vie presente pour vray est la vie de remission et de grace.

Le roy Alexandre mist une chandelle qui ardoit en sa salle, puis envoya ses heraulx publier et faire crier par tout son royaume que si aucun offensoit, et il vint cryer misericorde durant que la chandelle ne seroit gastée, qu'il obtiendrait; et aussi s'il ne venoit qu'après l'extinction de ladicte chandelle, qu'il seroit pugny de malle mort. Plusieurs par ce moyen eurent misericorde, mais aussi plusieurs faisant le contraire furent occis et perirent de malle mort.

Moralisation sus le propos.

Par le roy Alexandre nous pouvons prendre Jesuchrist, Roy des roys. Il a mis l'ardente chandelle, qui est ceste presente vie, comme la chandelle transitoirement passant pour avoir remission ce pendant quelle durera. Les heraulx sont les predicateurs, qui de jour

en jour nous publient la divine miséricorde, bonté, douceur et amour qui sera faicte tant que cette vie durera. Car en l'autre monde point n'est mention de pardon. Dieu est tout miséricordieux, comme dit le prophète royal David : *Misericordiæ ejus super omnia opera ejus.*

Epistola de miseria curatorum seu plebanorum.

On connaît diverses éditions de ce livre imprimées à la fin du quinzième siècle.

Que de tribulations éprouvait alors un pauvre curé ! Le plaignant énumère neuf diables déchainés contre lui, de là neuf chapitres de lamentations, dont la naïveté nous paraîtrait aujourd'hui burlesque. Le troisième démon qui conspire contre le repos du malheureux ecclésiastique, c'est sa servante, infidèle, paresseuse, acariâtre, et qui lui fournit cependant plus de sujets de tentation qu'il n'a de cheveux sur la tête (*Per quam habes tot tentationum stimulis quantum in capite geris capillos*).

Les jours heureux et périlleux de l'année révélez par l'ange au bon Saint Job.

Opuscule de quatre feuillets, petit in-4, imprimé à Paris vers l'an 1500.

Il n'est pas sans intérêt, parce qu'il reproduit des idées superstitieuses dont nous avons déjà dit quelques mots, et qui après avoir longtemps exercé un empire absolu, ne sont point encore tout à fait éteintes dans les campagnes. Il y a des jours dont certaines heures seulement sont à craindre : en décembre, par exemple, suivant un calendrier manuscrit du

zième siècle, conservé à la Bibliothèque Impériale, le 10 est périlleux depuis dix heures du matin jusqu'à onze; le 14, depuis six heures du matin jusqu'à sept. Un calendrier ainsi criblé de signes menaçants, ressemble à un chemin semé de chausse-trappes. Le nombre des jours périlleux et leur indication varient d'ailleurs dans les manuscrits, et ils ne sont pas à beaucoup près les mêmes (1).

Le manuscrit français de la Bibliothèque Impériale (665, Suppl.) nous apprend que tels ou tels jours sont réputés périlleux, en souvenir des plaies qui frappèrent l'Égypte, mais il proteste sagement contre cette erreur :

Ce dit est faux et très inique
Et contre la foy catholique.

Une légende est jointe quelquefois aux calendriers, pour la recommandation du vendredi. En voici une copie d'un ancien manuscrit :

« Au jour du vendredi, Caïn tua son frère Abel.

Au jour du vendredi, les fils d'Israël entrèrent dans la terre promise.

Au jour du vendredi, Moïse le prophète mourut sur le mont d'Alburon.

Au jour du vendredi, mourut le prophète David.

Au jour du vendredi, Étie décolla les trois cents et quarante faux prophètes.

Au jour du vendredi, David tua Goliath.

Au jour du vendredi, saint Jean-Baptiste fut décapité.

(1) Nous empruntons ces détails à une curieuse notice de M. L. Moland sur *les calendriers avant l'imprimerie*, insérée dans la *Revue contemporaine*, n° du 31 décembre 1857.

Au jour du vendredi, le roi Hérode fit massacrer les Innocents au nombre de cent quarante et trois mille.

Au jour du vendredi, saint Étienne fut lapidé.

Au jour du vendredi, saint Gabriel commença l'Incarnation Notre-Dame et l'Incarnation Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Au jour du vendredi, Notre-Seigneur fut crucifié.

Au jour du vendredi, Notre-Dame trépassa.

Au jour du vendredi, saint Pierre fut crucifié, etc.

Et pour ces raisons, devons nous être en abstinence et plus contraindre notre chair le jour du vendredi que nul autre jour de la semaine. »

Le Desert de dévotion qui est uny traicté plaisant, utile et profitable à toutes manières de gents devotz, Paris, s. d.

L'auteur de ce livre mystique et singulier ne s'est point nommé, mais il nous apprend qu'il était frère mineur à Abbeville, et il nous révèle son nom dans un acrostiche (Henri Caupin). Selon un usage à la mode au quinzième siècle, il suppose que dans le cours d'un songe, il dit et il voit beaucoup de choses. Transporté dans un désert, il y rencontre dame Dévotion revêtue de riches habits. Un dialogue s'engage entre eux ; la noble dame décrit tous ses habits, tous ses ornements ; ce sont autant de pieux symboles. Le bon frère voit ensuite passer sous ses yeux tous les actes de la Passion, ce qui lui suggère autant d'oraisons. Il mêle à sa prose des vers qu'on sera peu disposé à aller lire, lorsqu'on aura pu en juger par le petit spécimen que nous plaçons ici :

Vostre deux fils Jesus endurent mort
Mordit enfer par puissante morsure,

Sure pressure en ses membre sa mort,
 Amorisant son saint corps pour l'ommort
 Mort par péché tirer de chartre obscure (1).

Marchandise spirituelle. Tres singulier, devot et salutaire traicté, intitulé la Marchandise spirituelle, ordonnée et distinguée en sept régions spirituelles, selon les sept jours de la semaine, et est ladicte marchandise tres utile et necessaire à tous marchans et marchandes et generalement à tous bons chrestiens qui desirent de gagner le royaume de Paradis. Lyon (vers 1521) in-8°.

L'auteur anonyme de cet ouvrage singulier, dont il existe plusieurs éditions, a longuement paraphrasé ces deux versets : *Negotiamini dum venio; — Videte regiones quum albæ sunt ad messem;* il les traduit ainsi : « Marchandez spirituellement votre vie durante, jusqu'à ce que je vous vienne quérir; voyez et considérez les spirituelles régions, car vous y trouverez de spirituelles marchandises fort délectables, lesquelles facilement vous pourrez spirituellement marchander. »

En parcourant les sept régions spirituelles qu'annonce son titre, l'auteur de ce livret écrit des passages du genre de celui-ci : « Le corps humain est fait aucunement à la semblance du ciel, car, comme le ciel est rond, ainsi la teste du corps humain est ronde, les deux yeux de la teste enluminent le corps comme le

(1) A l'égard de cet ouvrage et de quelques autres dont nous allons parler, nous avons fait usage des renseignements que fournissent des notes qui accompagnent dans un recueil bien connu de tous les amis des livres rares ou curieux (le *Bulletin du bibliophile*), l'indication de ces mêmes livres comme se trouvant en vente à la librairie de M. Techener.

soleil et la lune enluminent la terre, et les cheveux de la teste sont comme les estoilles au ciel. »

Le Livre de la Discipline de l'amour divine. Paris, 1519.

Une courte citation de ce livre montrera de quelle façon les écrivains de l'époque s'y prenaient pour développer des considérations morales qu'on trouvait alors fort édifiantes, dont il serait impossible de lire aujourd'hui deux pages.

« Mout noble et digne est la créature humaine, laquelle, selon l'ame, est image et semblance du Créateur, et selon le corps, figure et semblance de toutes créatures. Le chef rond et clos par-dessus, où sont les sens corporels, figure le ciel; et les yeux représentent le soleil et la lune, et les autres sens les étoiles. Et comme est le monde gouverné par et selon les sept planètes du ciel, aussi il y a au chef humain sept trous, entrées et issues pour gouverner le corps sensiblement; deux ès yeux, deux aux oreilles, deux au nez. et un à la bouche, par lesquelles l'âme fait ses opérations corporelles et spirituelles. Des quatre éléments appert plus la clarté du feu ès yeux, l'air en la poitrine, l'eau au ventre et la terre ès jambes. Les os du corps humain sont représentation et figure des créatures qui ont être et n'ont vie ni sens comme pierres et métaux. Les ongles des pieds et des mains, et les cheveux qui croissent et décroissent insensiblement, signifient les créatures qui ont être et vie végétative, lesquelles sont insensibles comme plantes et herbes; le corps humain est figure et représentation du grand monde, et il est image et expresse semblance de Dieu créateur de toute créature. »

Les vieux auteurs se plaisaient d'ailleurs beaucoup

à chercher des allusions et des rapprochements d'où devaient résulter des préceptes religieux. Sous ce rapport, nous mentionnerons le *Donatus* de Gerson. On sait que ce nom de Donat désignait une grammaire latine très en vogue dans les écoles du quinzième siècle. Ici les termes et les définitions de la grammaire sont employés dans un but d'épification, mais les idées sont bien forcées. Voici un échantillon des demandes et des réponses qui composent cette *grammaire spirituelle*, regardée alors comme un chef-d'œuvre fort ingénieux :

« Quid est pronomen ? »

« Sicut homo est nomen tuum , ita peccator est pronomen. »

« Cujus declinationis est verbum homo ? »

« Tertiarum, quia declinari et humiliari debet tripliciter coram Deo. »

Il est fâcheux que *homo* ne soit pas de la cinquième déclinaison, car le précepte d'humilité serait numériquement encore plus obligatoire.

Tractatus de imposturis et ceremoniis Judæorum nostri temporis, auct. Conrado Heusero. Basileæ, 1575.

Un grand nombre de livres ont été composés par des controversistes zélés, et dirigés contre les juifs. Nous nous dispenserons de les signaler tous.

Parmi ces divers écrits, celui dont nous venons de transcrire le titre n'est pas un des moins dignes d'attention comme témoignage des préjugés de l'époque. L'auteur traite les Israélites de magiciens, de sorciers, d'usuriers; il dresse une table assez curieuse des gains usuraires attribués aux juifs par le prêt d'un seul florin, qui, à raison de deux-oboles de Francfort d'intérêt

par semaine, rend au bout de six ans près de 50 florins, et au bout de vingt ans 2.592 florins. 20 florins, prêtés pendant vingt ans, au même taux, donnent à l'usurier un bénéfice de 54,824 florins. Nous ne nous chargeons pas de vérifier ces calculs.

La conclusion de l'Allemand Conrad Heuser est nette dans sa rudesse; il conseille aux princes chrétiens d'exterminer la race d'Israël.

Nous nous garderons bien de rien citer de l'ennuyeux recueil d'injures contre les Israélites, publié à Venise en 1538, sous le titre d'*Hadriani Fini Ferrariensis in Judæis flagellum*. C'est un in-folio de 616 feuillets à deux colonnes, d'un caractère très fin. Le *Tractatus ad Judæorum perfidiam extirpendam* de Pierre Niger, imprimé à Esslingen, en 1475, est tout aussi acrimonieux, mais il se recommande aux bibliophiles par une circonstance particulière. C'est le premier livre où l'on ait fait usage de caractères hébreux. L'ouvrage de Porchet de Salvatico : *Victoria adversus impios Hebræos*, Paris, 1520, in-fol., n'ayant pas un semblable mérite, est complètement oublié.

Les Singeries des Huguenots, Marmots et Guenons de la nouvelle dérision Theodobeszienne, contenant leur arrest et sentence par jugement de raison naturel, composé par Arthur Desiré, Paris, 1574, 8°.

Nous avons choisi ce volume comme offrant un échantillon du style adopté par les controversistes du seizième siècle. On comprend très-bien que la *dérision Theodobeszienne* signifie la doctrine d'un des plus chaleureux amis de Calvin, Théodore de Bèze. Le livre que nous avons sous les yeux est un parallèle continu des réformés avec les singes. Il suffit d'en transcrire

quelques passages pour montrer quelle aménité régnait alors dans les disputes :

« Les heretiques theodobesziens sont tant cauteleux, ingenieux et malicieux, que ne sçaurions mieux les comparer qu'aux singes, marmots et guenons, lesquels n'approchent jamais du feu que la hart du fagot qu'on y met ne soit premierement brûlée et rompue, peur que ledit feu ne rejaillisse sur eux ; tout ainsi ont fait nos ennemis et adversaires de vérité ; tant que la hart de justice a tenu bon et qu'elle a été forte et puissante pour les pendre et brûler, sans rompre ne ployer, jamais n'ont osé approcher de la fumée, ne ouvrir la bouche pour dire ce qu'ils avoient sur le cœur ; mais depuis que ladicte hart a été rompue, et qu'ils ont eu la liberté et permission de parler et prêcher leurs blasphèmes contre Dieu et ses Saints, lors ils n'ont plus craint d'approcher dudict feu, et sont venus jusques devant la Majesté du Roy et de tous ses magistrats et gouverneurs vomir leur fétulence et vilenie au conciliabule de Poissy et crier par toutes les rues de Paris, jusques en pleine cour, vive l'Evangile ! vive l'Evangile ! voire l'évangile du diable d'enfer qui vous puisse rompre le col et les jambes, de vous avoir donné licence de faire le beau mesnage que vous avez fait par tout le royaume de France et d'avoir sacrilégué et retiré hors des religions les sanctimonales que vous avez subornées et perverties de leur discipline régulière, leur faisant entendre qu'il est impossible de garder le perpétuel vœu de continence, suivant ainsi la nature des susdicts marmots et guenons qui sont les plus luxurieuses bestes de tout le monde....

« Il y a des singes domestiques et privés qui ne bougent de la maison, toujours enchainés par le col, traynant une grosse boulle au bout de leur chayne, qui

tourne de çà et de là, et ne font autre chose que boire et manger, par lesquels nous sont figurés les marmots hérétiques couverts d'hypocrisie et simulation, qui sont *nilius religionis*, mais parfaicts atheistes, roulants leur boulle langagere de côté et d'autre pour adhérer et complaire aux seigneurs et dames selon la religion qu'ils tiennent, et telle manière des singes privez sont beaucoup plus dangereux que les forains et descouverts, qui disent tout ce qu'ils ont dessus le cœur, au contraire des simulez qui disent d'un et font d'autre, ayant toujours la boulle d'atheisme qui les entreine et faict tomber en éternelle damnation, et tous ceux qui les hantent et fréquentent.

« Les guenons aussi ont une longue queue et sont merveilleusement chaudes et lubriques, comme sont aussi celles de ladite derision qui ont ordinairement une grande troupe de singes et marmots à leur suite et queue, semblable à celle du dragon de laquelle parle saint Jean en son Apocalypse, chapitre douziesme, faisant tomber la tierce part des estoiles du ciel, ce qu'elles font par mesme moyen, attirant à leur luxure une infinité d'apostats et moynes reniez qu'elles font tomber du firmament de l'Eglise en éternelle damnation, de sorte et manière que lesdictes guenons huguenotes attireront et divertiront plus d'hommes en une heure de nuict que ne scauroient faire les singes et marmots en un an, à raison de ladicte luxure.

« Outre plus, le singe ne veut ouyr parler de l'Eglise. Quand le bastelleur en faict ses jeux et qu'il lui parle d'aller à la messe, il rechigne et claquette des dents comme un desespéré, mais quand on luy tient propos de la taverne, lors il se resjouit et faict dix mille soubresaux. Ce que font aussi nos susdicts singes et marmots qui ont en haine mortelle l'Eglise de Dieu.

contraire aiment la taverne pour le bon vin qui leur faict faire mille singeries, et pour les bons et grans morceaux qu'ils ont en recommandation, ayment trop mieux un jour de bonne chère qu'une heure de jeûne et d'abstinence. »

Arthur Désiré a composé divers autres ouvrages que leur singularité fait rechercher de quelques amateurs. Voici le titre de l'un d'eux : *Le grand chemin céleste de la maison de Dieu pour tous vrays pèlerins célestes traversant les désertz de ce monde, et des choses nécessaires et requises pour parvenir au port de salut.* Paris, 1563, in-8°. Ce livre est en vers; nous nous reprochions d'en transcrire un trop long passage.

Premièrement pour bien marcher
En ceste vie transitoire,
Si vous changez d'habit trop cher
Qui soit fourré de vaine gloire.

Pour vous garder de l'insolence
Des eaux et vents, soyez vestus
D'un beau manteau de patience
Pasmenté de toutes vertus.

Et pour rabattre les chaleurs
De charnelle concupiscence,
Portez un beau chapeau de fleurs,
D'honneur, de jeune, d'abstinence.

Pour sauter les mauvais passages
Appuyez-vous sur le bourdon
De la croix, si vous estes sages,
Car il est fort, puissant et bon.

Miracles de Notre-Dame de Liesse. Paris (vers 1560),
petit in-8°.

Ouvrage plusieurs fois réimprimé et qui raconte une

histoire surnaturelle qui, au moyen âge, ne fut pas mise en doute. Un prologue en vers (et quels vers!) sert d'introduction au récit.

Bons pèlerins qui avez dévotion
Et voulez croire sans douleur ni tristesse,
Lisez ce livre par bonne affection ;
Vous verrez comme fut trouvée Lyesse
Dont la feste est le huitiesme de septembre,
Et ce jour-là si est la dédicasse :
Tres grands pardons, ainsi que me rencombe,
Donnez-y sont de tres grande efficace.

Il y avait en ce temps-là (c'est à-dire au douzième siècle) trois frères « chevaliers de Rhodes, et natifs du « diocèse de Lan ou Lancri, dont le plus aîné estoit « seigneur de Eppe, le second de Marchois, et le tiers « n'avoit nulle seigneurie. » Ils partirent pour la terre sainte et combattirent les Sarrasins, mais ils furent faits prisonniers, jetés au fond d'un noir cachot et menacés de mort s'ils n'embrassaient la loi de Mahomet. Ces menaces ne firent pas plus d'impression sur eux que toutes les argumentations des plus savants des docteurs musulmans. Le soudan, courroucé de la résistance des chevaliers, leur envoya sa fille Ismérie, la plus belle des vierges de l'Égypte, dans l'espoir qu'elle les engagerait « par ses douces paroles » à renier la religion chrétienne.

On lit ensuite dans cet ouvrage comment Ismérie prescha les chevaliers ; comme elle vint raconter à son père ce que les prisonniers avoient dict ; comme Ismérie delivra les trois prisonniers ; comme Ismérie et les chevaliers se trouvèrent avec l'image à la fontaine près de Lyesse quand ils s'éveillèrent ; comme l'église de Nostre-Dame de Lyesse fut fondée.

Le Fouet des paillards, ou juste punition des voluptueux et charnels conforme aux arrest divins et humains, par M. L. P. Mathurin le Picard, curé du Mesnil-Jourdain Rouen, 1623.

Un anagramme inséré dans les pièces liminaires fait connaître le nom de l'auteur, et, à la fin du volume, deux docteurs certifient « qu'ils ont eu le *Fouet* sous les yeux et qu'ils l'ont jugé digne d'être donné au public. »

Les réflexions naïves du curé normand, les détails dans lesquels il entre, ne scandalisaient alors personne, mais aujourd'hui ils sembleraient peu édifiants. Nous jugeons donc à propos de les passer sous silence. Un très-court spécimen du style de l'auteur donnera d'ailleurs peu d'envie d'en connaître davantage.

« Les os de Satan sont comme des flustes d'airain, et la puissance de ce rusé séducteur ne consiste qu'en ce qu'il charme les oreilles avec ses flustes... La femme est une vraie pierre à feu et les yeux de l'homme sont de vrais fusils. La pierre estant frappée par le fusil jette incontinent du feu. »

Le victorieux et triomphant combat de Gédéon, représenté à Paris au jour de la Passion du Fils de Dieu, en l'an 1612, en l'église Saint-Séverin, en présence de la royne Marguerite, par le Père Souffrand, prédicateur de la Compagnie de Jésus.

Plusieurs fois il est advenu que des bibliographes, fidèles à l'usage assez commun parmi eux de parler des livres sans les lire, ont classé parmi les ouvrages dramatiques ce bouquin de mysticité. On a cru qu'il s'agissait d'un spectacle pieux représenté à Paris. De fait, il n'est question dans ces pages que d'une expli-

cation allégorique d'un chapitre du *Livre des Juges*. L'auteur expose lui-même assez clairement le but qu'il se propose :

« Le combat de Gédéon est divisé en trois parties qui sont autant de poses ou stances. En la première, vous avez le fracassement des cruches, qui est l'humanité de Jésus-Christ rompue et deschirée par les coups de fouet. En la deuxiesme, vous avez le son et le résonnement des trompettes, opposées aux sept péchés mortels. En la troisieme, vous avez les lampes éclairantes qui effrayent et estonnent, et qui annoncent la victoire gagnée. »

Un avant-propos annonce que « le sacré et mystique combat de Gédéon contre le sourcilleux Madian, représenté dans Paris le jour du vendredy saint et approprié à la Passion du Sauveur, en présence de plus de dix mille âmes catholiques, subject qui n'a pu estre représenté qu'avec abondance de larmes, ruisselantes des yeux de ce tant bon religieux et vénérable père et de toute ceste honorable assemblée. »

Il serait assez difficile de retrouver dans la relation du *victorieux combat de Gédéon* les passages qui ont provoqué tant de larmes. On ne trouve guère que des phrases de ce genre : « Saint Jerosme a appliqué ce fracassement de pots de terre à la Passion, jour de combat, où la cruche de l'humanité de Jésus-Christ a esté rompue. Chrestiens, la trompette a sonné; il faut que le premier escadron s'enfuye. » Les escadrons qui s'enfuyaient au son des trompettes sont les sept péchés capitaux.

Traité de l'Antechrist, par Lambert Daneau, Genève, 1577.

C'est la traduction française d'un ouvrage composé

en latin et qui appartient à cette classe nombreuse de livres écrits par des protestants dans le but de démontrer que le pape était l'Antechrist. Afin d'établir sa thèse, Daneau s'appuie constamment sur des textes de l'Écriture sainte, mais il leur donne une interprétation singulièrement forcée. Voulant prouver que le pape est désigné par la bête de l'Apocalypse, il fait observer que le nombre mystérieux indiqué par saint Jean (666) se retrouve dans les lettres numérales que forment trois phrases en trois langues diverses, en latin, en français et en italien : *Erit ipse in cardinalatu vigor ; un clergé des évêques ; I vescovi papali et clericato ecclesiastico*. De plus, le même nombre se rencontre en grec. Ces rapprochements numériques paraissent à Daneau des démonstrations sans réplique.

Très-longue serait d'ailleurs la liste des écrits qui, au seizième siècle et au commencement du dix-septième siècle, soutinrent sérieusement que le pape était l'Antechrist (thèse qui n'est pas encore absolument abandonnée en Angleterre). Au nombre de ces libelles que leur singularité fait rechercher des amateurs de livres curieux, nous mentionnerons la *Physique papale* et la *Nécromance papale*, de Viret ; l'*Extrême-onction de la marmite papale*, 1561 ; la *Complainte de la grande pailarde babylonienne de Rome*, 1562 ; l'*Histoire de la Mappemonde papistique*, 1567 ; la *Chasse de la beste romaine*, 1614, etc.

Il n'y a dans tous ces écrits que des injures et rien de saillant ; nous ne leur ferons donc aucun emprunt, mais nous mentionnerons, comme plus digne d'attention, un recueil de vers latins : *Pasquillorum, duo tomi*, Eleutheropoli, 1544, tomi in-8°. Cette collection curieuse, imprimée à Bâle, renferme une foule d'é-

pigrammes, souvent très-mordantes, contre la cour de Rome. Indiquons-en quelques-unes :

Le peu de constance du pape Paul III, son affection pour ses neveux, sont l'objet de railleries multipliées.

Pasquin, changé en Persée, dit qu'il ne faut pas s'étonner s'il se transforme une seule fois, puisque le pape change dix fois en une heure :

*Qui deformis eram vili de marmore truncus,
Persei miraris esse modo orta mihi,
Una cum Paulus decies mutetur in hora,
Cur mutare semel non licet ora mihi ?*

Une autre fois, Pasquin dit aux Romains :

« Oremus pro papa Paulo, quia zelæ domus suæ comedit illum. »

Une épigramme contre Alexandre VI peut se reproduire ici ; il n'en est pas de même de beaucoup d'autres :

« Il vendait Jésus-Christ, les autels et les clefs de Saint-Pierre, mais il pouvait le faire, les ayant achetés à beaux deniers comptants.

*« Vendet Alexander claves, altaria, Christum,
Emerat ille prius, vendere jure potest. »*

Le médecin Curtius, regardé comme ayant, sans le vouloir, fait mourir Clément VIII par ses remèdes intempestifs, est signalé comme digne de récompense pour le service qu'il a rendu.

*Curtius occidit Clementem, Curtius auro
Donandus, per quem publica parva salus (1).*

(1) Le catalogue de l'importante bibliothèque de M. Libri, vendue à Paris en 1847, présente, n^o 2562 et suiv. Divers

Les attaques dirigées contre la cour de Rome eurent pour auxiliaires des satires contre les moines ; un des plus singuliers de ces écrits est le *Specimen monachologiae, methoda Linnæand*, 1782. C'est le plus piquant des livres de ce genre. Il a d'ailleurs le mérite d'être court. Il est attribué à un naturaliste autrichien, le baron de Born, auteur d'un ouvrage estimé sur les coquillages et qui, en l'écrivant, entra dans les vues de l'empereur Joseph II. L'originalité du livre consiste en ce que les divers ordres monastiques sont décrits avec une précision rigoureuse, suivant la méthode employée par les zoologistes ou dans les meilleurs ouvrages de botanique. On passe en revue tous les caractères des espèces : La tête est-elle rasée ou non ? le menton barbu ou rasé ? les pieds chaussés ou nus ? les vêtements larges ou étroits ? Leur couleur. Quelle est la voix ? quelle est la démarche ? Mais ceci ne peut bien s'exprimer qu'en latin ; une traduction française de la *Monachologia* a vu le jour, mais elle ne peut rendre la netteté, la concision de la langue que Linné et ses disciples ont sagement employée dans toutes les descriptions d'histoire naturelle :

Clamor seu sonus, an melodus vel ingratus, cantans vel irans ; gutturalis vel nasalis ; clamorus vel murmurans ; flebilis vel hilaris, grunions vel latrans ? Incessus, an tardigradus, festinans, ignavus, durus ?...

recueils de pasquinades en latin et en italien devenus extrêmement rares et publiés vers le commencement du seizième siècle. Un sonnet adressé au souverain pontife et dans lequel on lui demande de chasser les barbares au delà des monts, est une expression remarquable du sentiment populaire en Italie dès cette époque.

Voici quelques-uns des traits du signalement du Bénédictin :

Imberbis, capite tonso, seleso ; pedibus calceatis ; veste nigra lanea corpus totum et pedes circumambiente ; cucullo laxo, subrotundo, lato ; pallio nigro descendente usque ad talos... Clamat terquaterve de die et media nocte, sono profundo, tardo. Omnivorus ; jejumat raro.

Les Dominicains sont décrits minutieusement :

Imberbis ; capite raso, corolla pilosa, lata, continua ; pedibus calceatis, cucullo versatili, versus cervicem gibboso, margine sinuato, ad apicem obtuse truncato. Latrat media nocte, voce ingrata, rauca... Monacha dominicana præter velum nigrum et mores candidiores non differt a mare.

Deux mots à l'égard des Trinitaires, et nous aurons terminé nos extraits de ce livre bizarre.

Monachus Trinitarius imberbis, capite raso capillitio hemisphærico ; pedibus subcalceatis... Habitus gravis, incessus properans ; facies exotica. Clamat media nocte, voce dissona, ingrata ; domi ichthyophagus. Carnem humanam appetit, nundinatione hominum occupatus. Absoluta migratione hybernat in urbibus.

Les Rossignols spirituels ligués en duo, dont les meilleurs accords, nommément le bas, relèvent du sieur Pierre Philippe, organiste, regaillardis au primevère de l'an 1621. Valenciennes, 1621, in-12.

Ces vers, qui sont au-dessous du médiocre, roulent sur les louanges de la Vierge et des saints et sur d'autres sujets mystiques et pieux. La singularité du livre vient du mélange de musique et de prières qu'on y remarque.

Un autre ouvrage du même genre a pour titre

Pieuse alouette avec son tire-lire. Le petit cors et plumes de notre alouette sont chansons spirituelles, qui toutes luy font prendre le vol et aspirer aux choses célestes et éternelles. Valenciennes, 1619 et 1621. Les deux volumes qui forment cet ouvrage bizarre ont été composés par un jésuite de la ville de Mons, le père Antoine de la Cauchie. Les airs mondains, cités par les premiers vers des chansons profanes, par lesquels ils étaient connus, sont au nombre d'environ huit cent dans les deux volumes et rangés par ordre alphabétique. Dans les pièces dont le jésuite est l'auteur, il a voulu tenter un commencement de réforme orthographique en supprimant les *s* partout où cette lettre ne se fait pas sentir. On remarque plusieurs pièces mystiques où sont introduits des interlocuteurs allégoriques, tels que le monde, le porte-cœur, l'ange gardien, mais rien, dans tout cela, ne peut fournir quelque citation qu'on pût lire sans ennui.

En tête de la *Pieuse Alouette* on trouve des vers de Saluste du Bartas, qui ont certainement donné au père De la Cauchie l'idée de son livre. Malgré la réhabilitation qu'on a tentée en faveur des poètes du seizième siècle, du Bartas n'a sans doute aucun lecteur qui ait été chercher dans ses œuvres les vers en question, remarquables par leur harmonie imitative un peu chargée :

La gentille alouette, avec son tirelire
Tire l'ire à l'iré, et tirelirant tire
Vers la route du ciel, puis son vol vers ce lieu
Vire, et désire dire : Adieu, Dieu, adieu, Dieu.

C'est dans la même catégorie de livres singuliers qu'il faut ranger la *Philomèle séraphique*, volume imprimé à

Tournay en 1632, et dû à un capucin, le frère Jean l'Évangéliste, d'Arras. Cette Philomèle, à ce que nous apprend le frontispice, « chante les dévots et ardans soupirs de l'ame penitente qui s'achemine à la vraye perfection. »

Ce capucin connaissait à fond tous les airs profanes de l'époque, car, pour donner à ses cantiques plus d'accord avec la musique, il contrefait les paroles amoureuses et les tourne en un sens mystique, mais en suivant toujours l'ordre des idées de l'auteur mondain qu'il imite. Ainsi, par exemple, la chanson : *Je t'aime-roy, Philis, tout jusques à la mort*, est mise en un cantique qui débute par : *Je veux, mon doux Sauveur, te suivre pas à pas*. L'air : *Je voudroy bien, ô Chloris, que j'adore*, s'applique à la complainte : *Pour vostre amour, ô Jésus, que j'adore*. Le cantique : *Monde, il te faut donner l'adieu*, se chante sur l'air : *Puisqu'il faut quitter vos appas* ; un autre cantique : *Quelle faveur, ô chère pénitente !* a pour musique celle de la chanson : *Ouvrez vos yeux, ô divine Amarante* ; ainsi des autres. Le bon Père suit toujours la pensée du poète amoureux ; il en conserve souvent la forme et parfois la rime.

Il existe d'autres exemples de ces efforts tentés pour donner une allure chrétienne et pieuse à des productions qui, dans l'origine, se produisaient sous un aspect fort différent. Un des plus singuliers est fourni par un volume devenu très-rare : *Martialis parodiæ sacræ*, par Jean Burmeister, Goslar, 1622, in-12. Dans ce curieux travail, des expressions vénérables sont substituées aux mots obscènes qui abondent dans les épigrammes du poète latin, mais, circonstance étrange, le texte original ainsi défiguré est reproduit dans toute sa crudité en regard de ces pieuses parodies.

Preuve du nom de la Messe et de son antiquité, par Jacques Corbin. Paris, 1620.

C'est l'œuvre d'un avocat au parlement, écrivain fécond, poète, romancier, traducteur, controversiste, et toujours auteur sans goût et sans intelligence. Le livre que nous indiquons est une réponse à un autre avocat qui avait publié une *Conférence touchant la nouveauté du nom de la messe*. Corbin prétend que le mot *missa* dérive des mots hébreux *missach* et *missim* ; il cherche à le prouver à grand renfort d'allégories et de symboles dont l'explication laisse parfois à désirer. Voici un échantillon de son style et de sa logique : « Notre messe est le ramesses du grand Pharaon des cieux. Notre messe est le tonnerre, le Verbe effroyable sortant de la bouche de Dieu. Tonnerre lequel efface le mal, abolit le péché, tout ainsi que le tonnerre fend la nue. Tonnerre qui rompt la rupture de nos cœurs, les fait fendre et les fait fondre pour les briser en mille pièces, et d'un million n'en faire qu'un. »

Une dédicace au procureur général au parlement Mathieu Molé renferme un éloge emphatique d'un frère de ce magistrat qui, étant entré dans l'ordre des Capucins, avait prêché un carême en 1649 : « Ayant depouillé le monde pour revêtir l'habit de capuchin, semble que cet habit l'a métamorphosé tout en voix. Voix qui, comme une sagette ardente, perce les cœurs et y porte les flammesches de l'amour de Dieu. »

Un exemplaire de ce livre appartient à un carme qui écrivit sur les dernières pages des avis adressés aux confrères du Saint-Scapulaire, du Mont-Carmel. On remarque ces assertions au sujet du scapulaire : « La sainte Vierge regarde ceux qui le portent comme ses

enfants, et elle a promis que ceux qui le porteront elle les délivreroit du purgatoire le samedi après leur mort. »

Le Soldat généreux, par le père Thomas Le Blanc, de la compagnie de Jésus. Pont-à-Mousson, 1655, in-8°.

Le titre annonce que ce livre a été écrit « pour l'utilité de tous les soldats, afin qu'ils soient de jour en jour plus courageux et plus vertueux, et des bourgeois qui les logent, afin de les avoir plus doux et plus traitables. »

Le jésuite Thomas Le Blanc, mort en 1669, avait pris pour spécialité d'écrire des livres édifiants destinés à servir de guide aux diverses classes de la société; on trouve dans le long catalogue de ses productions *le Bon Valet, la Bonne Servante, le Bon Vigneron, le Bon Laboureur, le Saint Travail des mains, la Pauvreté contente* (dédiée aux riches qui ne sont jamais contents), *le Miroir des vierges, la Consolation des veuves*.

Certes rien de plus louable que l'intention du bon père; malheureusement ses ouvrages sont d'une lecture bien peu attrayante; ils ne servent guère que de cadre à des prières de son invention; il y ajoute bien des traits de la vie des saints qui ont exercé la profession dont il parle, mais ces épisodes sont presque toujours fort peu authentiques.

Voulant présenter un saint modèle à tous les militaires auxquels s'adresse *le Soldat généreux*, le jésuite imagine de distribuer à tous les saints qui ont exercé la profession des armes les titres et les grades en usage dans l'armée française; saint Gengoul est connétable; saint Valentin, général d'infanterie; saint Nicostrate, maréchal de camp; saint Romule, maistre de camp;

saint Quirin, colonel de cavalerie ; saint Maurice, colonel d'infanterie ; saint Georges et saint André, capitaines ; saint Exupère, cornette ; saint Julien, enseigne ; saint Gordien, lieutenant ; saint Menas, maréchal des logis. Les simples soldats sont représentés dans cette milice céleste par saint Victor, saint Alexandre, saint Callistrate, saint Sosime et saint Léonce.

Les faits que le père Le Blanc rapporte sont parfois tout aussi étonnants que celui-ci : « Les nègres de la côte de Guinée levèrent une armée de 1,200,000 hommes ; les Portugais n'étoient que 450 hommes. Le père Barreira, de la Compagnie de Jésus, appuyé de la puissance de Dieu et de la bonté de sa cause, anime les Portugais au combat et les remplit de confiance en Dieu, auquel il importe peu, pour donner la victoire, si le nombre des ennemis est grand ou petit. Cependant il s'écarte et se met en prière, laquelle eut tant de force qu'à mesure qu'elle étoit plus ou moins fervente, la victoire s'avançoit ou reculoit. Enfin cette poignée de gens défit et mit en déroute toute cette canaille. »

Le Triomphe de la Croix, par madame Catherine Levesque, de Péronne. Paris, 1668.

Au dix-septième siècle, des âmes rêveuses et tendres fatiguées des luttes des Jansénistes et des Molinistes, cherchèrent une retraite mystique où, à l'abri de la croix, l'âme se réfugiait dans les douceurs de l'amour divin et s'élevait aux plus sublimes régions de la contemplation. Avant qu'il ne fût question du quiétisme, objet d'une célèbre controverse entre l'auteur de *Télémaque* et Bossuet, une dame avait chanté les trois états de l'âme, le lumineux, le ténébreux, le bienheureux, dans des vers qui ne paraissent pas avoir été fort remar-

qués lors de leur publication et qui sont aujourd'hui complètement oubliés. Nous donnerons quelques échantillons fort succincts de cette poésie, qui ressemble bien peu à celle de notre époque.

Madame Levesque représente l'âme retrouvant la vie dans la mort de soi-même, ressuscitant dans le cœur de Dieu, où elle s'est abîmée pour ne plus vivre qu'en son amour, ou plutôt pour mourir par l'excès de la flamme de sa ferveur ; elle s'écrie :

O moment fortuné ! l'heure la plus heureuse
Où je dois commencer une vie amoureuse,
O terre ! ô monde ! ô corps ! vous empêchez mon cœur
D'aymer parfaitement un aymable vainqueur.

Enfin l'âme bienheureuse, ravie en extase, s'unit à son époux, et, en expirant, elle s'écrie :

Ah ! je m'en vais sortir du séjour des humains,
Agréer mon amour, ma dernière parole ;
Je perds le sentiment, et mon âme s'envole ;
Adieu, ma chère croix ; ah ! mon esprit s'en va.
Mon Dieu ! je meurs d'amour, ô Jesus ! Maria !

Disputatio medico-diatetica de aere et esculentis, necnon de potu ; Viennæ, auth. J. F. Rauch, 1622.

L'auteur conseille très-sérieusement d'interdire aux moines l'usage du vin et du chocolat, afin d'éviter le scandale auquel peut donner naissance l'usage habituel de ces substances trop échauffantes. Le ridicule de cette singulière proposition a donné quelque notoriété à ce volume.

On sait d'ailleurs que les émissions de sang périodiques étaient en usage dans les monastères, mais il y

avait des différences dans leur nombre et dans leurs époques. Elles avaient lieu au moins deux fois et au plus cinq fois par an. On lit dans les constitutions des Camaldules de Padoue, faites dans le douzième siècle, que la cinquième se faisait avant la fête de saint Martin. Ces saignées, qu'on appelait *minutiones* ou *diminutiones*, affaiblissaient ceux qui les subissaient; aussi on abrégeait, à ces époques, la durée des offices au chœur; on augmentait les portions pour la nourriture et on la composait de mets plus substantiels.

Traitez contre le paganisme du Roi-boit, par Jean Deslyons, docteur de Sorbonne. Paris, 1670.

Ce livre est rare et curieux au point de vue de l'indignation exagérée que cause au docteur le banquet de la veille des Rois, avec ses cris: *le roi boit*, et avec la fève royale. Il voit dans ce jeu bien innocent une grosse impiété, une idolâtrie qui excite tout son courroux. Il prouve surabondamment, par l'autorité des Pères et l'exemple de l'Église, que la veille de l'Épiphanie, ainsi que les vigiles des grandes fêtes, était consacrée au jeûne et à la prière, non à la joie et aux festins; l'Église grecque conserve encore cet usage, et il s'est maintenu jusqu'au douzième siècle dans l'Église latine.

La seconde partie du livre de Deslyons a pour but d'établir, d'après maint auteur ancien, que le festin du *roi-boit* est une dégénération peu dissimulée de la royauté des saturnales.

Dans le troisième traité, l'auteur se livre à des investigations étymologiques au sujet de la fève employée dans le gâteau des rois. La fève vient-elle du mot *Phæbé*, ou de *Faba*, ou d'*Éphébé*, à cause de l'enfant qui tire le gâteau? Il ne conclut pas formellement à ce qu'il y ait

impiété dans l'usage de tirer le gâteau, mais il y voit une puérilité. A cet égard, il a raison, mais ce jeu pué-
ril ne mérite pas de soulever tant de colères.

Pensées de Simon Morin. Paris, 1617.

On ne peut se dispenser de placer parmi les livres curieux ceux dont les auteurs ont été brûlés tout vifs, grâce à l'étrangeté de leurs opinions théologiques. Simon Morin fut du nombre de ces écrivains mal inspirés. Employé à l'administration de la guerre, il entra, pour son malheur, dans une secte d'illuminés, et il ne tarda pas à avoir la tête complètement fêlée. Il s'annonçait comme étant le Fils de l'Homme, comme devant régénérer le genre humain ; il soutenait qu'une réformation de l'Église devait s'accomplir bientôt, et que tous les peuples seraient convertis à la vraie foi. Il prétendait que ce grand renouvellement aurait pour cause le second avènement de Jésus-Christ dans son état de gloire et incorporé en lui, Morin ; il ajoutait que, pour l'exécution des grandes choses auxquelles il était destiné, il devait être accompagné d'une foule d'âmes parfaites et ayant part à l'état glorieux de Jésus-Christ ; il appelait ses élus des combattants de gloire.

La morale de ce visionnaire était d'ailleurs peu rigoureuse : il soutenait que les crimes n'effaçaient point la grâce, et qu'au contraire les péchés entretenaient le feu sacré. On ne doit donc point s'étonner s'il fit des prosélytes assez nombreux, surtout parmi les femmes.

Mis à la Bastille, Morin se rétracta et fut remis en liberté ; il recommença à dogmatiser, fut emprisonné et relâché de nouveau, après avoir de chef abjuré ses erreurs. Cela se reproduisit quatre fois. Le parlement, fatigué, prit le parti un peu rude de le condamner.

être brûlé vif, ce qui eut lieu, à Paris, le 14 mars 1663.

Les *Pensées* de Simon Morin forment un volume de 175 pages, imprimé en 1647 et devenu fort rare; on y joint ordinairement diverses pièces relatives aux procès faits à ce malheureux et à sa triste fin.

Dès le début de son livre, Morin supplie « très-humblement toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de le supporter un peu pour Dieu, à cause de la vérité qu'il a à dire, et pour lesquelles il encourroit la condamnation de Dieu s'il se taisoit. »

L'autorité, au lieu de dédaigner ces folies, s'alarme de phrases dans le genre de celles-ci, où elle vit une attaque contre la majesté royale :

« Point de roi si je ne le couronne, point de force si ce n'est de mon bras. »

« Le Fils de Dieu vous parle en ce second avènement, et il vous demande tout, voire même en regardant la personne du Roi, Sa Majesté ne pouvant avoir de communion, ni d'entrée en l'œuvre présente du salut qu'en nous rendant sa gloire et ses facultés communes, selon même qu'il lui a été manifesté. Je n'ai ordre d'ouvrir la porte de gloire des enfants de Dieu sans cette dénudation de tout et de nos volontés entre nos mains, ou retour à quoi que ce soit qu'à ce qu'il nous plaira ou à qui nous en donnerons charge. J'ai plus de peine et de combat à me résoudre et à demander tout et la régence, qu'aucun n'en peut avoir pour la donner et se soumettre. »

C'était de très-bonne foi que Simon Morin annonçait un second avènement de Jésus-Christ dans son état de gloire et incorporé en lui, Morin. Il faut convenir que le Parlement le réfuta d'une manière cruelle.

Quatre-vingts ans environ avant le trépas de Morin, des rêveries du même genre avaient également conduit

au bûcher un illuminé qu'on se contenterait aujourd'hui, et avec raison, d'envoyer dans un hospice d'aliénés.

Geoffroy Vallée, ainsi se nommait ce malheureux était un Parisien. A peine âgé de vingt ans, il consigna ses folles imaginations dans un opuscule intitulé : *la Béatitude des Chrétiens, ou le Fleo de la Foy, 1572*. Ce livret, de 8 feuillets, est extrêmement rare. Dès le frontispice de son écrit, l'auteur donne à connaître le dérangement de son cerveau : il annonce qu'il est « fils de feu Geoffroy Vallée et de Girarde le Berruyer, auxquels noms de son père et mère assemblez il s'y trouve : Lerr Gezu ; vray fleo de la foy bygarée, et au nom de Filze ve Fleo, règle Foy ; autrement guere la Fole Foy ; heureux qui sçait au sçavoir repos. »

Une grande confiance dans le libre examen, une très-vive méfiance contre l'autorité en matière de religion et des attaques contre Rome, c'est ce qu'on démêle de plus clair dans ce tissu de sottises, où se montre aussi un mécontentement prononcé contre les puissants du jour qui « au lieu de contempler et méditer nuit et jour que c'est de l'Éternel et de l'homme, n'ont le mot de justice, charité, religion, qu'en leur bouche et en leur bourse. »

Le malheureux Vallée fut, par sentence du Parlement de Paris confirmant un arrêt du Châtelet, condamné à être brûlé comme athée, quoiqu'il eût écrit : « L'homme ne peut jamais estre athéiste, et est ainsi créé de Dieu. L'athéiste ou celuy qui se dit tel (car il n'est pas possible à l'homme d'estre sans Dieu) n'a que tourment et affliction, d'autant plus qu'il a quitté Dieu pour la volupté du corps. »

De fait, Vallée ne nie pas l'existence d'un Dieu, mais, dans son déisme commode et qui n'a pas manqué d'imi-

tateurs, il veut un Dieu indifférent au bien et au mal et ne se mêlant point des actions humaines.

Cette œuvre d'un cerveau malade se termine ainsi : « Qui est en craincte, quelque craincte que ce soit, ne peult estre heureux. Mais heureux sera celuy, comme David a prophétizay, au commencement de son premier psalme, lequel n'aura point esté du conseil des meschans rois ou tirans, et qui ne se sera point arresté à la voye et chemin du vulgaire ignorant, croyant et ayant foy. »

Renvoyons pour plus complets détails aux *Mémoires de littérature* de Sallengre, à ceux de d'Artigny, à l'*Annalecta biblion* de M. Du Roure, t. II, p. 31, au *Bulletin du bibliophile* de Techener, 10^e série (1852), pag. 612-623. L'arrêt de condamnation est dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{re} série, t. VIII.

Passant à des rêveries d'un genre moins dangereux et qui, au moins, n'ont eu pour leurs auteurs aucune conséquence fâcheuse, nous signalerons les *Dévotes Salutations aux membres sacrés de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu*, par le R. P. I. H., capucin. Paris, 1678.

Ce livret ne se compose que d'une demi-feuille in-16. Un littérateur bien connu et amateur fervent des livres rares, Charles Nodier, l'a signalé comme un curieux échantillon de l'ascétisme le plus étrange. L'exigüité de cette production nous permet de la reproduire :

A la teste.

Je vous salue, souverain chef de Marie, empérière du ciel et de la terre, terreur des puissances de l'enfer, gloire de celles du ciel, couronne des plus esclatantes estoiles.

Aux cheveux.

Je vous salue, cheveux charmants de Marie, rayon du soleil mystique, lignes du centre et de la circonférence de toute la perfection créée, veines d'or de la mine d'amour, liens de la prison de Dieu, racines de l'arbre de vie, ruisseaux de la fontaine du paradis, cordes de l'arc de la charité, filets de la prise de Jésus et de la chasse des âmes.

A la face.

Je vous salue, belle face de Marie, miroir de la très-haute Trinité, image de la pudeur, tableau de la modestie, microcosme des merveilles, portrait de la Divinité, simulachre de la beauté.

Aux oreilles.

Je vous salue, oreilles intelligentes de Marie, prés diaux de la princesse des pauvres, tribunaux de leurs requestes, salut de l'audience des misérables, université de la sagesse divine, receveuses générales des pupilles, percées des annelets de nos chaînes, emperlées de nos nécessitez.

Aux joues.

Je vous salue, joues florissantes de Marie, parterres d'œillets et de lys, grenades escartelées, jardin de la continence, paradis des plus belles fleurs teintes dans le pourpre et les roses de la divine charité.

A la bouche.

Je vous salue, bouche coralline de Marie, interprète de la miséricorde de Dieu, oracle de nos bonnes fortunes, messagère de nos bons succès, chapelle des louanges divines, parlement de révision favorable pour les causes désespérées.

Au palais.

Je vous salue, doux palais de la bouche de Marie, ruche à miel qui ensuive ses lèvres, qui coule le nectar du ciel, qui confit l'absynthe de notre vie, qui adoucit nos amertumes, cuve du vin de l'amour qui réjouit le cœur des hommes.

Au col.

Je vous salue, col officieux de Marie, qui pliez sa teste et ses yeux sur les pitoyables objets de nos misères, canal du nouveau commerce entre le ciel et la terre, passage de communication entre la grâce et le péché, lays de l'union mystique entre le chef et les membres de l'Eglise militante et triomphante, roseau de sucre qui dessale les âcres humeurs de la justice qui descendent sur les criminels, col à qui toutes les vertus forment un précieux rang de perles.

Aux épaules.

Je vous salue, épaules incroulables de Marie, colonnes de l'univers, montagnes qui sauvent l'arche du déluge, bouclier de notre défense, remparts de notre protection, support des âmes affligées, compagnes de leurs fardeaux et de leurs charges, comportatrices de leur croix, fondements sur lesquels se relèvent les ruines de la grâce.

Aux bras.

Je vous salue, bras laborieux de Marie, officiers de la dépendance de Jésus, ailes de la Reine des séraphins, rames du navire sacré qui porte le pain de vie, bras qui étouffez le diable, bras qui embrassez les hommes, bras qui emprisonnez Dieu.

Aux mains.

Je vous salue, mains libérales de Marie, trésorières des finances de la grâce et de la gloire, mains embau-mées de myrrhe, mains pleines d'or et d'hyacinthe, mains qui arrachez la foudre des mains irritées de Dieu, mains qui lui faites, quand il vous plaît, signer le pardon de nos péchés et l'entérinement de nos grâces

A la poitrine.

Je vous salue, poitrine charitable de Marie, port assuré des naufragés, retraite des exilés, temple de notre recours, cabinet des célestes pensées, litière de l'enfant Jésus, hôpital des incurables, hospice des pèlerins, trésor des délices de Dieu.

Aux mamelles.

Je vous salue, mamelles virginales de Marie, nourrices du Nourricier de l'univers, aumônière de l'indigence et de la pauvreté de Dieu, procuratrices des aliments de Jésus, vivandière céleste de ses innocents appétits, vases de rosée du ciel, fontaines de manne coulantes, nacre de perles liquides, sources de sucre et de lait.

Au cœur.

Je vous salue, cœur enflammé de Marie, fournaise des divines amours, carquois des flèches séraphiques, forge des saintes étincelles, centre des célestes désirs, foyer des charbons de charité, cœur scellé de l'image de Dieu et de toute la Trinité,

Au ventre.

Je vous salue, ventre miraculeux de Marie, officine des prodiges de Dieu, arche de son alliance avec les

hommes, lit nuptial des deux natures corporelles qui a uni deux métaux insociables, amas de blé environné de lys, sphère qui a porté le soleil, aurore qui a produit le jour.

Aux genoux.

Je vous salue, pitoyables genoux de Marie, bases de l'autel de nos vœux, piliers du propitiatoire des pécheurs, asile des fugitifs, solliciteurs des orphelins, vainqueurs de la colère de Dieu.

Aux pieds.

Je vous salue, pieds infatigables de Marie, pôles du ciel animé, piédestaux des colonnes sacrées qui portent le Louvre de Dieu, légats du saint Évangile, courriers de notre félicité, laboureurs du salut des âmes.

Au sang.

Je vous salue, sang inestimable de Marie, étoffe de laquelle s'est fait l'habit du Verbe incarné, pourpre du Monarque des rois, substance que Dieu a briguée, formateur de qui vous a formé, ouvrier de l'hôtel miraculeux qui a logé corporellement toute la Divinité.

A tout le corps.

Je vous salue, corps incomparable de Marie, archétype de toute la perfection de la nature, hôtel de Dieu, reliquaire de toute la sainteté de la grâce, boîte du plus précieux joyau de Dieu, tabernacle de la virginité, spectacle des séraphins, chef-d'œuvre des idées éternelles.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que la *Dévote Salutation* fût le seul écrit de ce genre. Un volume im-

primé à Paris vers 1520 : *Le Livre de la toute belle sans pair qui est la Vierge Marie*, offre des chapitres fort singuliers, à en juger par leurs titres : « Méditation dévote du nez de la Vierge Marie. Comme le sacré ventre de la Vierge est la fontaine de vie. Méditation aux cuisses qui sont force et espérance. Comme la vierge est comparée à l'éléphant. — De la modérée grosseur des lèvres de la vierge. De l'office de l'oreille. Méditation aux espauls. »

Un volume de poésies intitulé : *Les Dévotes Conceptions*, de N. de Léville, Louvain, 1539, contient des détails d'une naïveté singulière sur les beautés de la Vierge ; et un autre volume publié à Paris en 1654, *l'Amour triomphant sur la croix*, renferme, entre autres pièces de vers, celle-ci : *Du Ventre glorieux de la Sainte Vierge* (p. 13 et suiv.). M. Ch. Nisard, dans son *Histoire des Livres populaires*, cite, (tome II, p. 148) une salutation aux membres de la Vierge : et M. Péricaud, dans son ouvrage intitulé : *Lyon sous Louis XIII*, mentionne (p. 75) des vers ridicules extraits d'un livre du père René Gros, de Saint-Joyre : *la Mère de vie à l'amour parfait*, 1616, in-4°.

Dans cet écrit, dédié à Marie de Levy de Ventadour, abbesse de Saint-Pierre, (le titre *Mère de vie* est l'anagramme de *Marie de Lévy*), le poète engage l'abbesse à n'avoir d'autre amour que celui de Jésus :

Au doux Jésus baisant d'ardeur
 Les pieds, les mains et le visage,
 Dis-luy que tu n'aymes ton cœur
 Que pour avoir en ce courage...
 De cent baisers sucçote encor
 Son front, son nez, sa chevelure,
 A longs floccons qui, rouge d'or,
 Au feu d'amour prend sa teinture.

Poursuis ta course à redonner
 Mille baisers, puisqu'à les prendre
 Le crucifix semble incliner
 Son chef vers toy pour te les rendre.
 Les cabinets du Roi d'Amour,
 Sur ces tetins, ô Tourterelle ;
 Sois attachée, et nuit et jour,
 Au chicheron de sa mamelle...

Kotzebue (*Voyage en Italie*, traduct. française, t. II, p. 326) cite, d'après un livre qui se vend à Naples (*La Prière céleste de sainte Brigitte*) des oraisons adressées aux divines parties du corps de Jésus-Christ, par exemple, aux narines; « Monseigneur Jésus, puisque tes très-douces narines n'ont pu être souillées ni par l'haleine de Lazare pourri, ni par la puanteur horrible du traître Judas, sois béni et loué. » Des prières analogues sont adressées à la Vierge; en voici un échantillon: « Bénitesoient tes mamelles, toutes saintes plus douces que toutes les fontaines de l'eau la plus douce. Béni soit ton ventre sacré, plus productif que les champs les plus fertiles. »

Au commencement du seizième siècle on avait publié un livret: *De vita et beneficiis salvatoris nostri Jesu Christi*. Il y a dans cet ouvrage de nombreuses oraisons *ad membra Christi*; elles s'adressent *ad pedes, ad crura, ad dorsum, ad ventrem, ad os, ad aures*; mais, à quelques mots près, elles n'offrent rien de bien singulier.

Ortulus anima. Strasbourg, 1498.

Ce petit livret de dévotion, plusieurs fois réimprimé au commencement du seizième siècle, est accompagné

de figures sur bois qui le font rechercher des amateurs. Les éditions les plus anciennes renferment des estampes dont l'inconvenance ne scandalisait alors personne; la naïveté de nos aïeux ne s'offensait pas de ce que l'on offrait David considérant Bethsabée dans le bain et frappé d'un trait décoché par Cupidon, ou sainte Ursule exposée sans vêtements aux regards d'un cavalier. Ces figures ont été supprimées dans des réimpressions plus récentes; on y trouve cependant encore des images assez curieuses, telles que saint Bernard recevant dans l'œil un jet du lait de la sainte Vierge, et sainte Gertrude obsédée par des diabolins qui grimpent le long de sa quenouille.

Le Lucidaire en français. Paris, 1506.

On trouve sous ce titre une série de questions et de réponses dans lesquelles sont abordées avec naïveté « diverses matières subtiles et merveilleuses en matière d'interrogatoire. » La plupart de ces questions se rapportent à la religion. Le disciple demande à son maître : « Quelle chose est Dieu? Où il estoit devant qu'il fist le monde? Scet Dieu se un homme sera sauvé ou dampné avant qu'il soit né? Quelles sont les joies du paradis? Pourquoi fut faicte la femme de la coste d'Adam plus tost que d'autre partie? »

Le Voyage spirituel du pèlerin de sainte mère l'Église romaine, par monseigneur saint Pierre de Lucembourg, jadis illustrissime cardinal. Avignon, 1562.

C'est une des deux versions françaises d'un ouvrage composé en latin. L'épître dédicatoire du traducteur, Pierre de Suze, religieux célestin, est curieuse; elle ne contient pas moins de soixante-seize pages, et elle

traits de l'histoire ancienne y sont accumulés, ils sont racontés d'une façon étrange ; un exemple suffira : « Si me souviens de Memnon, puissant seigneur et *co'onel* de l'armée démesurée que Darius dressa contre Alexandre, qui, voyant à sa présence un soldat mal parler dudict Alexandre, luy donna subit d'une hallebarde sur le crâne si gracieusement qu'il l'estendit mort. » Cette épître contient de plus un singulier récit d'un miracle opéré par saint Pierre de Luxembourg, la résurrection d'un enfant qui était tombé du haut d'une tour et qui s'était tellement brisé dans sa chute que son père l'avait emporté dans un sac.

Les merveilles de l'autre monde, les horribles tourments de l'enfer et les admirables joyes du paradis, par François Arnoulx, chanoine. Arras, 1616, in-8.

Le *Manuel du libraire* signale ce livre comme singulier et renfermant des passages fort bizarres, surtout au chapitre XII, dans la description des tourments réservés aux filles vaines, aux femmes hautaines, aux veuves mignardes, aux demoiselles pompeuses qui « ne font état que d'employer la plupart du jour à se parler. » Cette indication nous a inspiré le désir de feuilleter ce bouquin bien oublié aujourd'hui, et il nous a en effet présenté des pages étranges ; nous en transcrivons quelques-unes en abrégéant des mots exclus aujourd'hui du style, même de la mauvaise compagnie, mais qui, à l'époque d'Henri IV, s'étaient tout au long dans des livres de piété et se faisaient entendre en chaire sans que personne fût scandalisé.

Voici en quels termes le bon chanoine retrace les châtimens réservés aux coquettes :

« En punition de l'ornement desbordé qu'elles font

à leurs cheveux et déguisement de leurs sourcilleuses perruques, elles auront la tête pelée... On ne verra plus ces gracieuses œillades, ces faces pommelées, ces visages fardez, ces seings empourprez et tant délicats, ces corps si bien troussés. De tant que quelqu'une aura été plus belle en ce monde et se sera plus parée et fardée, d'autant plus elle sera laide en l'autre, et même si laide que le diable ; son corps, ainsi que le dit le prophète Sophronie, sera comme fiante et fumier très-puant. Les penduz, qui ont été trois mois au gibet, ne sont si décharnez, ni noirs qu'elles seront. Par punition des chaînes, jazerans, carquans, perles, bracelets, pendans d'oreilles et toute autre sorte de fatras qu'elles portent au col et au bras, elles auront d'horribles serpens à l'entour du col et des bras, qui les mordront et déchireront de tous costez.

« Pour la punition du débordement de vos superbes habits, mes dames, le prophète Nahum, de la part de Dieu, vous déclare qu'en enfer vous serez toutes nues à votre grande honte et confusion, de quoy les diables feront de très grandes risées et moqueries insupportables, vous reprochant tout haut et clair devant tous toutes vos lubricitez et paillardises, et tout ce que jamais vous aurez fait de plus voluptueux et de deshoneste, et découvrant ignominieusement à la vue à tous tout ce qu'en votre corps vous avez de plus honteux, vous traînant toute vive par tout l'enfer à la vue d'un chacun. O quelle vergogne, ô quelle honte, ô quelle grande confusion !

« Que sera de vous, mes dames, de quelle confusion serez-vous saisies quand vous vous verrez ainsi en tel équipage par tout l'enfer, mille et mille fois le jour avec la fanfare des trompettes que les diables sonnent pour vous confondre d'avantage, publiant haut et clair

avec grande risée et moqueries, et criant : Oyez, oyez, voicy la paillarde, voicy la p....n, voicy telle dame, de tel lieu, la nommant par son propre nom ou surnom, veuve ou mariée, ou fille, laquelle tant et tant de fois a paillardé, disant le nombre, et tant avec un tel, et plusieurs fois avec beaucoup d'autres ; voicy la paillarde, voicy la p.. n ; venez la voir. Et alors cent mille et autres cent mille qui très bien te reconnoistront, puis tous tes parens, ton père, ta mère, ton mary (s'ils y sont descendus), et tous les voisins passionnez d'une haine mortelle à l'encontre de toy, accourront te voir pour se rire et moquer de toy, disant l'un à l'autre : la voilà, la p....n, et, s'accordant en cela avec les diables pour entièrement te confondre, tous ensemble crieront : voicy la paillarde, voicy la p....n ; qu'elle soit donc tourmentée ; sus, sus, diables, sus, démons ; sus, furies infernales, jetez-vous sur cette p....n, et qu'on lui rende autant de tourmens et de supplices qu'elle a eu de plaisirs en sa vie.

« Que sera de toy et que deviendras-tu, pauvrette ? Tu auras la tête pelée ; tes yeux ne serviront que de retraites aux crapaux ; ton cou, tes bras, tes tetins de nid aux serpents ou, si tu aimes mieux, aux diables, qui se mettront en forme de serpent pour te traiter plus dédaigneusement ; te voilà bien équipée pour te faire paraître à ton avantage parmi ces belles assemblées, pour y acquérir l'honneur, puisque tujy piaffes si superbement. »

On doit s'attendre à ce que les débauchés seront traités encore plus rigoureusement que les personnes du sexe ; le chanoine Arnoux sait très-bien à quoi s'en tenir sur ce qui attend « les hommes paillards avec les femmes voluptueuses et filles de joye, pires que le diable. » Écoutez-le :

« En échange du lit mollet de leurs impudiques amours, ils seront couchés dans un fourneau infiniment infini en ardeur et en chaleur. Et, pour leurs embrassements déshonestes, ils auront continuellement en leurs deux bras un très-cruel dragon enflammé comme feu, lequel avec sa queue serpentine leur liera et enchaînera les bras et les jambes. Pour pénitence de leurs baisers impudiques, ce furieux dragon mettra sa bouche baveuse sur la leur, vomissant flammes de feu et de salpêtre, avec le poison et le venin. Ce dragon, avec son nez morveux et vilain, inspirera dans le leur un souffle très puant et envenimé. Et pour les paroles déshonestes et impudiques, cet épouvantable dragon, avec sifflements et hurlements, jettera avec ses grosses oreilles le feu dans les leurs. Et, finalement, pour punition de l'acte vénérien, ce dragon jettera dans leurs corps par les parties génitales une vapeur enflammée et souphrée en telle sorte qu'il leur brûlera les entrailles, leur causera mille coliques et cruelles torcions dans ventre et tourmens enragez. Et afin qu'on ne pense pas que ce soient contes faits à plaisir, sachez que du temps de saint Dominique, Dieu fit voir ce que je viens de dire à une comtesse de ce royaume de France pour la détourner de la paillardise à laquelle elle avait résolu de s'abandonner en haine de son mary qui voluptueusement s'était licencié à autre sorte de volupté et paillardise. »

Figures mystiques du riche et précieux cabinet des dames où sont représentées au vif tant les beautés, parures et pompes du corps féminin que les perfections, ornements et atours spirituels de l'âme, par André Duchesne. *Paris, 1605. in-12.*

L'auteur de cet ouvrage singulier s'est fait connaître par des livres fort sérieux et très-savants sur l'histoire

de France, il avait à peine vingt ans lorsqu'il écrivit ces *Figures mystiques* dans lesquelles les beautés, ornements et atours du corps féminin servent de pendants aux qualités de l'âme. On y trouve une foule de rapprochements qui paraissent aujourd'hui fort ridicules et qui sont énoncés dans un langage qui semble étrange. Un pompeux éloge de la longue chevelure des dames est suivi d'un chapitre sur « les cheveux de l'âme », et d'un autre relatif à la perfection qui doit annoblir « les perruques de l'âme. » L'éventail, les parfums, les robes de soie et de velours, les carrosses, litière et brancards ; les patins et hauts souliers ; les pendants d'oreille, les bracelets et autres bijoux, tout cela sert d'occasion à d'étranges comparaisons mystiques. « Les filles de chambre qui ornent les cheveux de leurs maîtresses » fournissent l'occasion de dire que l'âme a trois filles de chambre : l'entendement, la manière et la volonté. Duchesne nous apprend gravement que « l'entendement est la première servante « spirituelle, laquelle, avec le peigne de cognoissance, « ou par toute la perruque éparse des pensées et des « intentions, la met en bel ordre et la démesle des vanités du monde. La troisième servante, c'est la mémoire, elle dispose, tresse et arrange les cogitations « et n'en frise et récrépillonne aucune vers les oreilles « que premièrement elle n'ait passé par les mains de « ses deux compagnes. » Le jeune écrivain déjà fort érudit, entasse, suivant l'usage du temps, toute sorte de citations au milieu de ses rapprochements de morale chrétienne : la Bible, les poètes latins et ceux du seizième siècle se mêlent chez lui sans choix et sans critique.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE. — Judaïsme et Christianisme, p. 3. —
Appendice, p. 290. (Les pages 270 à 276 ont été trans-
posées; elles doivent faire partie de l'appendice).

DEUXIÈME PARTIE. — Opinions religieuses étrangères au
Christianisme, p. 199.

TROISIÈME PARTIE. — Divers ouvrages singuliers relatifs à
la religion, p. 301.

Abraham; récits le concernant.....	6
Abyssinie; usages religieux et superstitions.....	146
Adam; idées singulières à son égard.....	3
Adamites; secte d'hérétiques.....	115
Africains (Superstitions chez divers peuples).....	246
Allemagne (Coutumes religieuses).....	297
Ame enfermée dans la glace.....	185
Ampoule (Sainte).....	59
Anesse de Balaam.....	8
Anges (Idées relatives aux).....	26
Animaux excommuniés.....	92
Anno (Légende de sainte).....	266
Antechrist. Opinions singulières à son égard.....	12
Apocalypse (Chevaliers de l').....	128

Ara-Cœli, église à Rome; origine de ce nom.....	30
Arbre merveilleux.....	186
Arméniens, leurs coutumes.....	296
Auteurs latins regardés comme chrétiens.....	298
Baptême. Usages et superstitions.....	69
Barlette, prédicateur bizarre.....	134
Bartole; son livre : <i>Processus Satanæ</i>	165
Blannbeckin (Agnès), visionnaire.....	152
Bouddhisme.....	233
Brahmanes.....	223
Brohan (Mademoiselle), fondatrice de l' <i>Ordre des Vic-</i> <i>times</i>	43 et 153
Caïnites, secte d'hérétiques.....	117
Camus, évêque de Belley; singularités dans un de ses sermons.....	140
Cantiques (Extraits de divers).....	160
Carabes, leurs idées religieuses.....	255
Catherine (Sainte), un trait de sa légende.....	191
Charivari.....	87
Chrétiens de Saint-Jean.....	174
Christophe (Saint).....	32
Confession; particularités à ce sujet.....	76
Confirmation; usages et superstitions à son égard.....	70
Craig, mathématicien; singulière application du calcul des probabilités.....	143
Crucifix miraculeux.....	176
Culte rendu aux arbres.....	209
David, roi d'Israël.....	9
Destruction de Jérusalem (Cause attribuée à la).....	17
Diable; ses œuvres, ses suppôts et son domaine.....	22
Dième (Etrange application de la).....	145
Dunstan (Saint); extrait de sa légende.....	168
Egyptiens (Système religieux des anciens).....	192
Ermitage de la Portioncule; opinion au sujet des pri- vilèges spirituels dont il jouit.....	57
Eucharistie (Idées et superstitions relatives à la sainte).	71, 178
Eunuques.....	182

Eve, récits la concernant.....	3, 5
Excommunication. 91 ;— des animaux.....	92
Extrême-onction.....	81
Fanatiques et visionnaires.....	127
Femmes stériles.....	113
Femmes visionnaires.....	152
Ferrand, jésuite, opinion singulière qu'il émet au sujet des reliques.....	60
Fête de l'Ane.....	63
Fêtes des Juifs.....	18
Fêtes et processions.....	60
Fin du monde; opinions diverses à cet égard.....	148
Flagellants.....	125
François (Saint) d'Assise.....	35
Gaulois; leurs idées religieuses.....	210
Gazée (Le Père), jésuite; ses <i>Pia hilaria</i>	167
Germain; particularités à leur égard.....	212
Grecs; superstitions répandues parmi eux.....	62
Guérisons opérées par des saints.....	273
Hérétiques (Opinions étranges de divers).....	4, 115
Hindoux, leurs idées religieuses.....	215
Horder, auteur d'un livre singulier touchant l'Eucharistie.	178
Idolâtres (Opinions répandues chez divers peuples)...	256
Images symboliques.....	175
Indulgences.....	52
Japonais, leurs doctrines religieuses.....	237
Jésus-Christ; légende le concernant.....	10
Jeûnes et abstinences.....	295
Job, récit le concernant.....	9
Jours heureux et malheureux.....	111, 113
Judas Iscariote.....	272
Khonds, peuple de l'Inde; leurs doctrines et coutumes religieuses.....	282
La Bruyère, ses <i>Dialogues sur le Quiétisme</i>	170
Légendes diverses.....	32
Lettre miraculeuse apportée par saint Michel.....	129
Livres de piété singuliers.....	11, 154
Luther; passage singulier dans un de ses sermons....	134

Mahométans ; leurs idées religieuses.....	260
Maillard, prédicateur singulier	136
Maimbourg, jésuite, son sermon sur les chiens.....	141
Maladies diverses pour lesquelles on invoquait certains saints.....	273
Maléfices relatifs au mariage.....	84, 88
Manne ; opinion singulière à son égard.....	15
Mariage ; usages et superstitions à cet égard	83
Marie (la sainte Vierge).....	11, 342, 345
Marquises (Idées religieuses répandues aux Iles).....	287
Médard (Saint).....	34
Messe ; diverses singularités à son égard.....	73
Messie ; opinions des rabbins le concernant.....	14
Miracles opérés par Notre-Dame, 29, 268 ; — par divers saints.....	34
Missels où se trouvent des choses singulières.....	173
Modes d'interprétation de la Bible.....	16
Moïse, traits le concernant.....	8
Mormons ; secte américaine ; ses livres, son histoire ..	172
Néron, contes des rabbins à son égard.....	17
Noé, récit le concernant.....	6
Océanie (Superstitions et croyances des peuples de l')..	251
Opinions des Orientaux au sujet de l'autre monde.....	281
Paradis ; idées singulières à son égard.....	28
Paroles mystérieuses douées de vertus surnaturelles...	107
Parrains et marraines.....	110
Parsees ou Guèbres ; leurs opinions religieuses.....	246
Péruviens, leurs idées religieuses	249
Pésement des âmes.....	175
Postel, visionnaire	129
Prostitutions religieuses chez d'anciens peuples.....	204
<i>Psautier du plaideur équitable</i>, ouvrage bizarre.....	164
Purgatoire de saint Patrice.....	187
<i>Quadragesimal spirituel</i>, livre singulier	155
Quiétisme.....	170
Rabbins ; idées singulières qu'ils ont émises.....	4, 16
Reliques ; particularités les concernant.....	58
Roch (Légende de saint).....	33

DES MATIÈRES.

357

Rosaire, livre singulier à cet égard.....	159
Rusca, docteur italien, son traité <i>de Inferno</i>	25
Russes (Usages superstitieux chez les).....	275
Sacré-Cœur, particularités à l'égard de cette institution.....	190
Sacrements (Singularités relatives aux).....	69
Sacrifices humains chez d'anciens peuples.....	208
Saints Patrons.....	186
Salomon, particularités à son égard.....	9
Scandinaves.....	213
Sept-Dormants (Légende des).....	282
Serment chez les Juifs et chez les Gallois.....	19 et 20
Sermons bizarres.....	133, 291
Serpent qui tenta Ève.....	5
Siamois, leurs doctrines théologiques.....	242
Stigmates miraculeux.....	35
Superstitions diverses.....	100
Swedenborg, visionnaire.....	131
Théophile (Sa légende).....	177
Théos, femme illuminée.....	152
Thugs, secte dans l'Inde, assassins par religion.....	230
Trajan; son âme délivrée de l'enfer.....	145
Véronique (La), ou sainte face.....	58
Victimes (Association des saintes).....	43 et 153
Vincent (Saint) Ferrier, singularités dans un de ses sermons.....	138
Voyages dans l'autre monde.....	182
Ximenez, auteur catalan cité.....	35

OUVRAGES MENTIONNÉS DANS LA TROISIÈME PARTIE.

<i>Béatitude des chrétiens ou le Fléo de la Foy</i> , par C. Vallée.....	336
<i>Codex Nazaræus, seu Liber Adami</i>	306
<i>Confessionale B. Antonini</i>	309
<i>Dessert de dévotion</i>	315
<i>Dévote salutation aux membres sacrés de la glorieuse Vierge Marie</i>	340
<i>Disputatio de esculentis et de potu</i>	335

<i>Epistola de miseria curatorum</i>	313
<i>Figures mystiques du Cabinet des dames</i> , par A. Duchesne.....	348
<i>Fouet des Paillards</i>	323
<i>Gesta Romanorum</i>	310
<i>Jours heureux et périlleux révélés par l'ange au bon saint Job</i>	305
<i>Livre d'Enoch</i>	302
<i>Lucidaire en françois</i>	347
<i>Marchandise spirituelle</i>	306
<i>Martialis Parædiæ sacræ</i>	331
<i>Merveilles de l'autre monde</i> , par François Arnoulx...	351
<i>Miracles de Notre-Dame de Liesse</i>	322
<i>Ortulus animæ</i>	346
<i>Pasquillorum tomî duo</i>	327
<i>Pensées de Simon Morin</i>	337
<i>Philomèle séraphique</i>	330
<i>Pieuse Alouette</i>	330
<i>Preuves du nom de la Messe</i>	332
<i>Rosignols spirituels</i>	329
<i>Singeris des Huguenots, Marmots et Guenons</i>	319
<i>Soldat (Le) généreux</i>	333
<i>Specimen monachologiæ</i>	328
<i>Tractatus de imposturis Judæorum</i>	318
<i>Traité de l'Antechrist</i> , par Daneau,	325
<i>Traité du paganisme du Roi-bois</i> , par Deslyon.....	333
<i>Triomphe de la Croix</i> , par madame Levesque.....	334
<i>Victorieux combat de Gédéon</i>	325
<i>Voyage spirituel du pèlerin de l'Église</i>	347

BIBLIOTHÈQUE DE POCHE

DERNIÈRES PUBLICATIONS

CURIOSITÉS THÉÂTRALES, par VICTOR FOURNEL,
1 vol. grand in-18. Prix : 2 fr.

Des origines du théâtre moderne, mise en scène des mystères, moralités, farces et soties. — Mise en scène des pièces régulières. — Du costume au théâtre. — Disposition matérielle des salles de spectacle aux dix-septième et dix-huitième siècles; les banquettes sur la scène. — Théâtres de société. — Des représentations dramatiques dans les collèges. — Le Théâtre français en province et à l'étranger. — La législation théâtrale : usages et traditions. — La question financière au théâtre : prix des places; paiement des auteurs et des acteurs. — Accidents et troubles dans la salle. — Les Cabales au théâtre. — La Claque et les Sifflets. — Les Gaietés du parterre. — Accidents comiques, maladie, bévues sur la scène; chutes de pièces amenées par de petites causes. — Accidents tragiques et malheurs arrivés sur la scène. — Acteurs infirmes ou difformes. — Histoire de la déclamation au théâtre. — Moyens employés par certains acteurs pour s'animer. — Effets produits par les pièces et les acteurs; représentations prises au sérieux. — Traits de hardiesse ou de sang-froid des acteurs. — Querelles et rivalités d'acteurs. — Rapport des acteurs avec les auteurs. — Les originaux des coulisses. — Les comédiens canonisés; de la vertu et de la piété au théâtre. — Argot des comédiens. — Technologie théâtrale. — Acteurs-auteurs.

WARÉE (B.), éditeur des Annales du Barreau. Curiosités judiciaires, historiques et anecdotiques, recueillies et mises en ordre par B. Warée. 1 vol. grand in-18. Prix : 2 fr. 50 c.

Justice, Vérité. — Législateurs, Lois. — Empereurs, Rois, Papes. — Magistrats, Jurisconsultes, Publicistes, Economistes. — Orateurs grecs et romains. — Avocats. — Bibliothèque des Avocats. — Procédure, Procureurs, Huissiers. — Notaires, Procès, Plaideurs. — Législation criminelle, Sortilège, etc. — Jugements, Arrêts singuliers. — Causes civiles et criminelles, Usages, Coutumes. — Parlements. — Bons mots, Nafvetés. — Mélanges, Allusions, Proverbes.

CURIOSITÉS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA STATISTIQUE, par LOUYER, 1 vol. gr. in-18. 2 fr. 50

Curiosités de l'économie politique. Définitions, Histoire.— Populations.—Principes de population.— Richesse, définition, création.— Propriété, définition, droit, effets, attaques.— Division de la propriété, morcellement, grande et petite culture.— Communauté des biens, loi agraire, partage des terres.— Vie commune, association.— Utopies, Campanella, Morus, etc.— Communisme.—Paupérisme, assistance, bienfaisance publique.— Luxe, économie.— Commerce. Balance du commerce.— Protection, prohibition, douanes.— Commerce des grains. Accaparement.—Liberté du commerce, libre échange.—Travail, définition, travail productif et improductif.— Division du travail.— Organisation du travail.— Droit au travail.— Liberté du travail, corporations, concurrence.— Circulation.— Numéraire, usage des monnaies.—Crédit.—Banques.— Papier-monnaie.—Capital.—Intérêt, usure.— Impôts, théorie, impôts directs et indirects.— Emprunts, dette publique, amortissement.—Voies de communication, chemins, routes, rivières, canaux, chemins de fer.— Bibliographie.

CURIOSITÉS DES SCIENCES OCCULTES (Alchimie, médecine chimique et astrologique, talismans, amulettes, baguette divinatoire, astrologie, chiromancie, physiognomonie, prédictions, présages, oracles, onéirocritie, art divinatoire, cartomancie, magie, sorcelleries, secrets d'amour), par le BIBLIOPHILE JACOB, 1 vol. grand in-18, papier vergé collé.

2 fr. 50 c.

ALCHIMIE, conditions exigées des alchimistes, nécessité du secret, théorie primordiale, énigmes et symboles, métaux, qu'est-ce que la pierre, agents de la pierre, préparation de la pierre, transmutation, témoignages favorables, faussaires et aveuglés.—Médecine chimique et astrologique.—Talismans.—Amulettes.— Baguette divinatoire.— Astrologie : horoscopes, thèmes, maisons-célestes, influence des planètes de la lune, etc., aspects, influence des jours et des signes, questions astrologiques, prédictions astrologiques.—Chiromancie.—Physiognomonie.—Prédictions.—Présages.—Oracles.— Onéirocritie.—Art divinatoire.— Cartomancie.— Magie, préparations magiques, œuvres magiques.—Sorcellerie.

CE QU'ON VOIT DANS LES RUES DE PARIS, par VICTOR FOURNEL, 1 vol. grand in-18. Prix : 2 fr.

1^{re} partie : *Les Artistes nomades et l'art populaire.* — Musiciens ambulants, — Orateurs et poètes des rues. — L'art dra-

matique en plein vent.—Industriels et Saltimbanques.—Tout le long, le long des quais.

2^e partie : *L'Odysée d'un flâneur* dans les rues de Paris.—Invocation. — L'art de la Flânerie. — Définition du badaud.—Le Parisien, prototype du badaud.—Immortalité de la badauderie.—Dans la foule. — Cochers de fiacres, Cochers de remises et Cochers d'omnibus. — Enseignes et affiches. — Decency Forhido.—Les cris de Paris. — Industrie des rues. — Le Gagne-Petit.—Considérations philosophiques sur le tabac, pipes, cigares et cigarettes.—Petits métiers parisiens.—Marchands d'habits. —Le Temple. — Les infiniment petits de l'industrie parisienne : Balayeurs, chiffonniers, le Gamin de Paris, les Mendiants de Paris. — Une noce et un bal de Mendiants. — La Morgue. — Marchands de vin, cafés et restaurants. — Réflexions d'un jeune homme qui ne danse pas fourvoyé dans un bal public.—La portraitureomanie. — Considérations sur le daguerréotype.—Les Parisiennes peintes par elles-mêmes, etc., etc.

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE DES ARTS, par P. L.

JACOB, bibliophile. 1 vol. grand in-18. Prix : 2 fr.

Contenant : Notice sur le papier et le parchemin, Recherches sur les cartes à jouer, Origines de l'imprimerie, la Reliure avant le seizième siècle, Histoire de l'orfèvrerie, les Instruments de musique au moyen âge.

Chaque partie est accompagnée d'une bibliographie.

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par le

BIBLIOPHILE JACOB. Première série. 1 vol. grand in-18. 2 fr.

Contenant dix dissertations historiques intitulées : la Fête des Fous, le Roi des Ribauds, les Francs-Taupins, les Fous des rois de France, le Journal de la santé de Louis XIV, les Citoyens-Nobles de Perpignan, les Registres du Parlement de Paris, la Liste des nobles de Dulaure, Emploi du temps dans les prisons d'Etat, la Chanson de Marlborough.

— DEUXIÈME SÉRIE. 1 vol. in-18. 2 fr.

Contenant le procès du maréchal de Rais, la Mort tragique de la comtesse de Châteaubriant, la veuve de Molière, les deux Procès criminels du marquis de Sade, l'Empoisonnement du serrurier Gamain, les deux Marat, André Chéquier au tribunal révolutionnaire.

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE DES CROYANCES

POPULAIRES au moyen âge, par P. L. Jacob. Prix : 2 fr.

Les Superstitions et les Croyances populaires. — Le Juif-Errant. — Les Blasphémateurs. — Les Démons de la nuit. — Les Sorcières et le Sabbat. — Le Bœuf-Gras. — Le Mal de Naples.

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE DU VIEUX PARIS, par
P.-L. Jacob. 4 vol. in-18. Prix : 2 fr.

Contenant les Vieilles Rues de la Cité, Promenades dans Paris, les noms des rues, les rues honteuses au moyen âge, le pont Neuf, Bicêtre.

Ces volumes seront suivis de plusieurs autres de la même collection, savoir : Curiosités de l'Histoire des Mœurs au moyen âge. — Curiosités de l'Histoire du Masque de fer. — Curiosités de l'Histoire de Molière, etc.

RUELLES. SALONS ET CABARETS, histoire anecdotique de la littérature française, par Émile Colombey, 1 vol. grand in-18. Prix : 2 fr.

Chez Conrart. — Un caprice de l'abbé de Bois-Robert. — L'hôtel Rambouillet. — Les Poètes de cabaret. — Le Cormier et la Pomme de Pin. — La Fosse aux lions et l'Épée royale. — L'académie de la vicomtesse d'Auchy. — Richelieu et ses collaborateurs. — Les Mercuriales de Ménage. — Le Samedi de mademoiselle de Scudéry. — L'hôtel de la rue des Tournelles. — De Scarron à Gui-Patin. — Les Joueurs de quilles. — Mezerai et le cabaretier le Faucheur.

NINON DE LENCLOS ET SA COUR, par Émile Colombey. 1 vol. grand in-18. Prix : 2 fr.

Un rendez-vous d'affaires. — Le marquis d'Andelot. — La place Royale; Miossens. — Le duc d'Enghien; Saint-Evremond. — Le Cours-la-Reine; Navailles; les trois docteurs. — Villars-Orondate; l'Archevêque de Lyon et le dernier des hommes. — Le coin du feu; quatre victimes. — Les Minimés; Jarzé; le premier cheveu gris. — Le chevalier de Méré; Coulon et d'Aubijoux; la Foire Saint-Germain. — Carrouse. — Anne d'Autriche; Retz et la Rochefoucauld; M. de Lenclos. — Marion Delorme. — Le surintendant des finances. — Les Frondeurs chez d'Emery. — Ninon au couvent de Lagny. — Son impertinence; le chevalier de Vassé; un tour de page joué par un abbé. — Le marquis de Sévigné. — La Sablière; le jardin de Thévenin l'oculiste. — Mort de M. de Lenclos; d'Estrées et d'Effiat. — Un enfant joué aux dés; Villarceaux; madame de Courcelle-Marguenat. — Madame Scarron; madame Cornuel. — Madame Louis XIV; une escalade. — Gourville; Christine de Suède. — Varicarnille et Chapelle; sous la table. — Sous la porte. — Le grand pénitencier; le marquis de la Châtre. — Le duc de Longueville; un mestre de camp et un danseur; le comte de Sévigné et la Champmélé. — Mademoiselle de Lenclos; Voltaire.

DEUXIÈME ÉDITION

DES OUVRAGES SUIVANTS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE POCHE.

Paris, 1858.

CURIOSITÉS LITTÉRAIRES, revues et augmentées par M. Ludovic Lalanne. 1 vol. gr. in-18 de 450 pages. Prix : 2 fr.

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES, revues et augmentées par M. L. Lalanne. 1 vol. grand in-18 de 450 pages. Prix : 2 fr.

CURIOSITÉS BIOGRAPHIQUES, revues et augmentées par M. Ludovic Lalanne. 1 vol. grand in-12 de 450 pages. Prix : 2 fr.

NOUVELLES PUBLICATIONS

DE LA BIBLIOTHÈQUE GAULOISE.

PARIS RIDICULE ET BURLESQUE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, par Claude Le Petit, Berthod, François Colletet, Scarron, Boileau, etc. Nouvelle édition revue et corrigée, avec des notes, par P. L. Jacob, bibliophile. 1 vol. grand in-18, papier vergé, collé, relié en percaline, non rogné et non coupé. Prix : 5 fr.

— Le même ouvrage. 1 vol. grand in-18 Jésus, vélin, glacé, satiné. Prix : 3 fr.

— Le même, tiré sur papier de Hollande, à très-petit nombre. Prix : 7 fr. 50

PREMIÈRE PARTIE. La Chronique scandaleuse, ou Paris ridicule, par Claude Le Petit.

DEUXIÈME PARTIE. La ville de Paris, en vers burlesques, par Berthod, contenant : Les galanteries du Palais. — La chicane des plaideurs. — Les filouteries du pont Neuf. — L'éloquence des harengères de la halle. — L'adresse des servantes qui ferment la mule. — L'inventaire de la friperie. — Le haut style des secrétaires de Saint-Innocent, et plusieurs autres choses de cette nature.

TROISIÈME PARTIE. La foire Saint-Germain, en vers burlesques, par Scarron.

QUATRIÈME PARTIE. Le tracas de Paris ou la seconde partie de la ville de Paris, en vers burlesques, par François Colletet, contenant : La foire Saint-Laurent. — Les marionnettes. — Les subtilitez du pont Neuf. — Le départ des cochés. — L'intrigue des servantes. — Le pain de Gonesse. — L'afféterie des bourgeois de Paris. — Le vin d'Espagne. — Les mauvais lieux qu'on fait sauter. — Les crieurs d'eau-de-vie. — Les aveugles. — Les Gobelins. — Les étrennes et diverses autres descriptions plaisantes et récréatives.

CINQUIÈME PARTIE. Les embarras de Paris, satire, par Boileau-Despréaux.

SIXIÈME PARTIE. Les cris de Paris, que l'on entend journellement dans les rues de la ville, avec la chanson desdits cris. — Plus un brief estat de la dépense qui se peut faire en icelle ville chaque jour, et aussi ce que chaque personne peut despenser. — Ensemble, les églises, chapelles et rues. — Hostels des princes, princesses et grands seigneurs. — Les antiquitez de la ville. — Cité et Université de Paris, avec les noms des portes et fauxbourgs de la ville.

Nous avons voulu réunir dans ce volume une série de petits opuscules en vers, composés ou reproduits vers la même époque, et relatifs à l'histoire des mœurs de la ville de Paris au milieu du dix-septième siècle. La réunion de ces différents ouvrages, qui ont entre eux une corrélation intime, sinon par les idées et le style, du moins par les faits particuliers et le sujet général, forme un ensemble à la fois historique et littéraire que nous n'avons pas besoin de recommander aux amateurs; c'est un véritable tableau moral de Paris dans les premières années du règne de Louis XIV.

RECUEIL DE FARCES, SOTIES ET MORALITÉS

du quinzième siècle, réunies pour la première fois avec des Notices et des Notes, par P.-L. Jacob, bibliophile. — Ce volume contient : la Farce de maistre Pierre Pathelin, — le Testament de Pathelin, — la Farce de Munyer de qui le diable emporte l'âme en enfer, — la Moralité de l'Aveugle et du Boiteux, — la condamnation de banquet, moralité. 1 fort vol. grand in-18, de 500 pages, papier vergé, collé, relié en percaline, non rogné et non coupé. Prix : 5 fr.

— Le même ouvrage. 1 vol. grand in-18 jésus vélin, glacé, satiné. Prix : 3 fr.

— Le même, tiré sur papier de Hollande, à très-petit nombre. Prix : 7 fr. 50



JAN 10 1912

4445660

CANCELLED

APR 8 1974
74 H

MAR

MAR 3859876

CANCELLED
MAR 8 '73 H
5 1973

